



ÉDITION 2012



GUYANE



INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

| Guyane

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Guyane en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – La géographie et le climat	16
Section 2 – Les repères historiques	17
Section 3 – Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	22
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA GUYANE	23
Section 1 – La population	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	26
1. Les comptes économiques	26
2. L’emploi et le chômage	30
3. Les revenus et les salaires	35
4. Les prix	40
5. Le commerce extérieur	43
Section 3 – Les politiques et finances publiques	49
1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre	49
2. Le système fiscal	53
3. Les finances publiques locales	60
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	69
Section 1 – Aperçu général	70
Section 2 – L’agriculture et l’élevage	71
1. Panorama du secteur de l’agriculture et de l’élevage	71
2. Les aides publiques	73
Section 3 – La pêche	75
1. Panorama du secteur de la pêche	75

2. Les aides publiques	79
Section 4 – La filière forêt bois	81
1. Panorama du secteur bois	81
2. Le soutien à la filière	83
3. La certification de la forêt guyanaise et les perspectives	84
Section 5 – L’industrie et l’artisanat	86
1. Le secteur industriel dans l’économie guyanaise	86
2. Panorama du secteur industriel	86
3. Panorama du secteur artisanal	94
Section 6 – L’énergie	95
1. L’énergie électrique	95
2. Les sources de production de l’énergie	97
3. Le soutien à la maîtrise de la demande en énergie	100
Section 7 – L’eau et l’assainissement	101
1. L’eau	101
2. L’assainissement des eaux usées	103
Section 8 – L’environnement	105
1. La gestion des déchets	105
2. La protection de l’environnement	108
Section 9 – La construction	110
1. Le secteur du BTP dans l’économie guyanaise	110
2. Panorama du secteur de la construction	110
Section 10 – Les transports	116
1. Le secteur des transports dans l’économie guyanaise	116
2. Panorama du secteur des transports	117
Section 11– Le commerce	123
1. Le secteur commercial dans l’économie guyanaise	123
2. Panorama du secteur commercial	124
Section 12– Les services marchands	129
1. Le secteur des services marchands dans l’économie guyanaise	129
2. Les TIC en Guyane	130
3. Le soutien à l’innovation	131
Section 13– Le tourisme	132
1. Le secteur du tourisme dans l’économie guyanaise	132
2. Panorama du secteur touristique	133

3. Les politiques de soutien au tourisme	135
Section 14– Le spatial	137
1. L'organisation du secteur	137
2. L'activité du secteur	138
3. Les incidences sur l'économie de la Guyane	140
Section 15– L'éducation et la santé	143
1. Le secteur « Education et santé » dans l'économie guyanaise	143
2. L'éducation	144
3. La santé	147
CHAPITRE IV– L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	151
Section 1 - La structure du système bancaire	153
1. Les faits marquants de l'exercice	153
2. L'organisation du système bancaire	158
3. La densité du système bancaire	162
4. Les moyens de paiement	165
5. L'activité des fonds de garantie	167
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	168
1. Les taux d'intérêt	168
2. Le bilan agrégé des banques locales	172
3. Les performances financières des banques locales	173
4. Les tarifs bancaires	176
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	177
1. Les avoirs financiers des agents économiques	177
2. Les crédits à la clientèle	181
3. La circulation fiduciaire	186
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	189
5. Le surendettement	192
Perspectives	193
Annexes	195
1. Statistiques économiques	196
2. Statistiques monétaires et financières	207
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2011	213
4. Liste des publications de l'IEDOM	215

Avant-propos

L'année 2011 s'inscrit pour la Guyane en contraste par rapport au profil dominant dans l'outre-mer, affichant un indicateur du climat des affaires (ICA) en nette progression depuis la fin du premier trimestre 2010.

Même si l'ICA ne constitue pas à lui seul un indicateur de bonne santé économique, il confirme une tendance que souligne le taux de croissance du PIB 2010, tel qu'évalué par le CEROM en septembre 2011, et qui s'établit à +2,5 % en volume. Cette progression est supérieure à la moyenne nationale (+1,5 % pour 2010), mais marque toutefois un ralentissement par rapport à 2009 (+3,6 %).

Ceci constitue le grand paradoxe de la Guyane : elle surperforme les chiffres nationaux depuis plusieurs années déjà, mais ses résultats demeurent insuffisants, en regard de la croissance de sa population, pour maintenir la richesse individuelle telle que la traduit l'indicateur du PIB par tête.

De cette situation découle que les taux de chômage ou d'emploi sont en constante dégradation, sans réelles perspectives d'amélioration dans les années qui viennent, compte tenu de l'évolution démographique et des difficultés à mettre en œuvre les politiques propres à inverser la tendance.

Pourtant cette situation ne doit pas occulter les atouts dont dispose la Guyane. En premier lieu justement cette population jeune, installée sur un vaste territoire dont les richesses naturelles sont à peine exploitées.

Ce simple constat, allié au fait que la Guyane bénéficie d'autres atouts comme un noyau de population active hautement qualifiée, grâce à l'implantation ancienne du centre spatial avec son effet d'entraînement sur les entreprises du secteur secondaire, ou l'appartenance à une région du monde qui connaîtra certainement une croissance supérieure à celle de l'Europe dans les prochaines décennies, permet d'être raisonnablement optimiste.

Tout ceci valide, s'il en était besoin, un objectif de développement endogène que les caractéristiques physiques et socio-économiques de la Guyane rendent possibles, pour peu qu'un chemin de politique économique soit trouvé qui le rende accessible. Ce sera dans les prochaines années le principal défi à relever, notamment pour l'assemblée unique et l'exécutif territorial qui devraient se mettre en place en 2014.

La présente monographie, qui se veut avant tout un état des lieux à fin 2011, n'a d'autre ambition que de nourrir la réflexion de tous ceux qui sont amenés à réfléchir sur un schéma d'intervention qu'il soit global ou sectoriel, élaboré pour mettre en place les outils nécessaires à un développement harmonieux de la Guyane.



Jean-Pierre DERANCOURT
Directeur de l'IEDOM en Guyane

Synthèse

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle au Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atone. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

En Guyane, la situation économique est relativement dynamique en 2011, avec en particulier un regain de l'activité en fin d'année. Depuis le premier trimestre de l'année, l'indicateur du climat des affaires, indicateur synthétique issu des résultats de l'enquête d'opinions de l'IEDOM¹, dépasse sa moyenne de longue période après deux ans à un niveau inférieur. La filière spatiale et le secteur de la construction continuent d'exercer un effet d'entraînement sur l'économie.

L'année est marquée par un retour de la hausse des **prix**. Après deux années de relative stabilité (-0,2 % en 2009 et +0,4 % en 2010), elle tend vers le rythme de la France entière. L'indice des prix progresse de 2,2 % en glissement annuel à fin décembre 2011. Il est tiré par la hausse des prix de l'ensemble des postes, plus particulièrement ceux de l'énergie (+12,4 %).

La situation sur le marché du **travail** reste difficile, caractérisée par le manque d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et un « halo » important autour du chômage (personnes souhaitant travailler mais classées comme inactives) pratiquement équivalent au nombre de chômeurs. Le taux de chômage évolue peu (21,0 % en juin 2011) et celui des jeunes (moins de 25 ans) reste particulièrement élevé (47,8 %). Le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) progresse de 5 %, mais ce rythme est deux fois moindre qu'en 2010 et 2009. Le nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), mis en place au 1^{er} janvier 2011, passe la barre des 16 000 en fin d'année.

La **consommation** des ménages reste bien orientée sur l'année, malgré quelques signes d'essoufflement au troisième trimestre. Sur un an, les importations de biens de consommation progressent de 8 % en valeur et les ventes de véhicules neufs aux particuliers de 4,4 % en nombre. Le secteur de la grande distribution accueille une troisième enseigne de « grandes et moyennes surfaces » avec l'ouverture d'un nouvel hypermarché.

L'**investissement** des entreprises poursuit son redressement de façon graduelle après une année 2010 mitigée. Plusieurs projets d'investissement privé en provenance des Antilles ont été mis en œuvre ou le seront prochainement, témoignant de l'attractivité et du marché potentiel que représente le territoire. En effet, le marché guyanais, qui bénéficie toujours d'une nette croissance démographique générant des besoins en termes de consommation et d'infrastructures est devenu un « pôle d'attraction » pour les investisseurs antillais qui sont confrontés à la maturité de leurs propres marchés. Ces derniers sont plus particulièrement présents dans le secteur immobilier et la grande distribution. L'investissement public reste solide, avec la poursuite de la réhabilitation des quais du port ainsi que la construction d'infrastructures scolaires et de transport.

¹Cf annexe 1-Tableau 1

Sur le **plan sectoriel**, les années 2011-2012 sont considérées comme des années charnières pour l'activité spatiale, avec le développement des offres de lancement d'Arianespace qui dispose d'une gamme complète de services, avec, fin 2011, le nouveau lanceur Soyouz et, depuis le premier trimestre 2012, Vega, le nouveau lanceur européen.

Le secteur de la construction est dynamique malgré la fin des grands chantiers (notamment dans le domaine spatial). Les besoins en logements restent toujours aussi importants, portés par la croissance démographique. Les opérateurs locaux connaissent pourtant des difficultés en termes de visibilité du marché et de capacités pour satisfaire cette demande. L'activité s'améliore fortement en fin d'année, dopée par la fin annoncée de certaines mesures de défiscalisation et soutenue par des projets liés à la construction de nouveaux logements sociaux ou à l'aménagement du territoire.

L'activité touristique dispose d'un potentiel non négligeable. La labellisation des meublés de tourisme et la certification des hôtels sont en cours. Des contacts ont été pris afin de développer l'activité de croisière.

La production des secteurs traditionnels reste atone. Le déclin des volumes d'or produits et exportés, qui se poursuit depuis une dizaine d'années, semble marquer le pas en 2011. La filière est fortement affectée par l'orpaillage clandestin (estimé entre 7 et 10 tonnes par an en dépit des efforts engagés pour la destruction des sites illégaux) et par le durcissement des contraintes réglementaires. Après des efforts de structuration, le secteur bois envisage de meilleures perspectives à long terme à travers la reconnaissance de produits éco certifiés et normalisés.

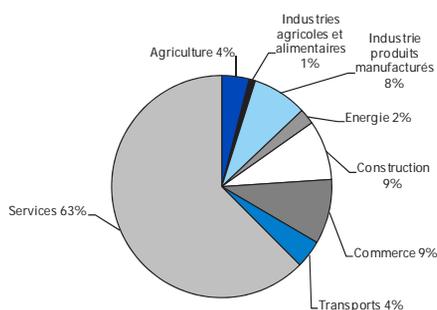
L'activité du secteur primaire et des industries agroalimentaires est moins dynamique et se contracte légèrement en fin d'année. L'activité de la pêche reste handicapée par la faiblesse des infrastructures et les problèmes de pêche illégale. La pêche côtière reste toutefois bien orientée alors que la filière crevettière poursuit son déclin compte tenu des difficultés d'accès à la ressource et de l'augmentation des coûts.

A l'image de la situation économique de la Guyane, **l'activité des établissements de crédit** a été relativement dynamique en 2011, bénéficiant d'un quatrième trimestre favorable. L'activité de financement, en croissance modérée depuis le début de l'année, s'est nettement accélérée fin 2011, portée par une demande importante de crédits d'investissement, et toujours, de crédits immobiliers. Le financement de l'habitat, octroyé principalement aux ménages et aux bailleurs sociaux, concentre un peu plus de la moitié de l'encours sain et demeure le premier poste d'endettement des guyanais. L'activité de collecte d'épargne, particulièrement soutenue au cours du dernier trimestre, affiche toutefois un rythme de croissance annuelle moindre par rapport aux années précédentes. Sur les trois premiers trimestres de l'année, les dépôts à vue reculent et, pour la première fois depuis trois ans, l'épargne à long terme diminue au troisième trimestre 2011.

L'exercice 2011 marque une forte reprise de la croissance du PNB dégagé par les banques de la place, expliqué par l'augmentation plus soutenue des produits d'exploitation (aussi bien ceux des opérations « interbancaires » que « clientèle ») face à celle plus modeste des charges d'exploitation, malgré la remontée des taux de rémunération de l'épargne sous gestion (livrets A, comptes à terme). Le taux de créances douteuses brutes de la place (4,3 % à fin 2011), qui est le plus faible des DCOM, reste relativement stable. Diminué de plus de moitié en cinq ans, il souligne la nette amélioration de la gestion du risque de contrepartie sur la place au cours des dernières années.

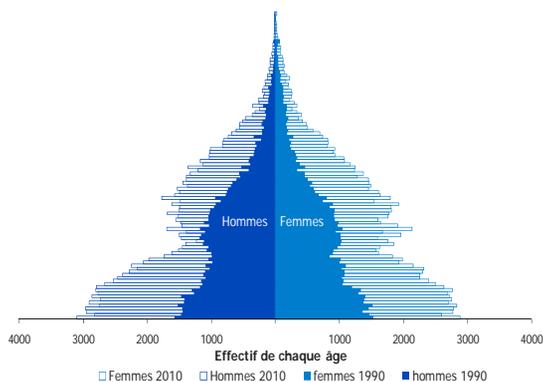
La Guyane en bref

Répartition de la VA en 2007



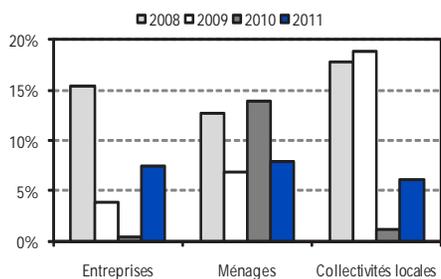
Source : INSEE

Structure de la population aux 1^{er} janvier 1990 et 2010



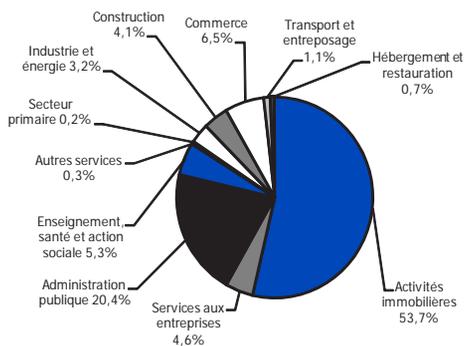
Source : INSEE

Evolution annuelle des encours de crédits par clientèle



Source : IEDOM – Etablissements de crédit implantés ou non localement

Risques sectoriels de la Guyane au 31 décembre 2011



Source : Service central des risques – Banque de France Encours mobilisés (hors engagement de hors bilan et crédits titrisés)

Les chiffres clés de la Guyane

	2000	2011	Métropole 2011
Indicateurs sociaux			
Population (1)	162 018	236 250	65 001 181
Taux de croissance annuel de la population	3,5% (1999)	2,5%	0,5%
Taux de natalité (pour 1000) (1)	28,4 (2004)	26,1 (2010)	12,5 (3)
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,4 (2004)	75,7 (2009)	78,2 (3) (yc DCOM)
Espérance de vie à la naissance des femmes	80,7 (2004)	82,8 (2009)	84,8 (3) (yc DCOM)
Taux moyen de réussite au baccalauréat (série générale)	n.d	71,6%	85,6% (yc DCOM)
Nombre de médecins généralistes	132	242 (2010)	161 pour 100 000 hbts
IDH	0,777 (2001)	0,806 (2009)	0,884
Environnement			
Surface agricole utilisée totale (hectares)	23 195	25 133	49,7% (2010)
Part d'électricité renouvelable dans la consommation électrique	n.d	60%	12%
Zone forestière (% surface totale)	96%	96%	-
Economie			
Produit Intérieur Brut (2) (en millions d'€)	1 729	3 335 (2010)	1 932,8 Md€ (2010) (yc DCOM)
Taux de croissance annuel du PIB en volume	-10,6%	+2,5% (2010)	+1,5% (2010) (yc DCOM)
PIB / hab. (2) (en €)	10 458	14 362 (2010)	29 730 (2010) (yc DCOM)
Population active	77 761 (1999)	72 770	
Taux de chômage (enquête emploi Juin)	22,2% (2002)	21,0%	9,4%
Nombre d'allocataires du RMI/RSA	9 040	17 717 (5)	-
Taux d'inflation moyen	1,6 % (2001)	2,1%	2,1%
Consommation électrique (KWh par habitant)	3 172,5	3 244,4	6 847
Dossiers de surendettement déposés	133	203	
Indicateurs sectoriels			
Nombre de tirs d'Ariane	12	7	
Production d'or (en kg bruts)	3 545	1 140 (2010)	
Production de riz (en tonnes)	19 612	0	
Grumes sorties de forêt exploitées (en m ³)	52 298	73 739	
Prise totale de crevettes (en tonnes)	2 737	1 057	
Consommation de ciment (en tonnes) (4)	55 431	89 064	
Trafic portuaire (en tonnes)	620 538	642 950	
Trafic aérien (nbre de passagers)	354 846	435 440	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	n.d.	5 906	1 618
Nombre d'habitants par guichet bancaire automatique	3 204	2 167	1 122
Nombre de comptes de dépôt à vue par habitant	0,41	0,49	1,22 (2010)
Actifs financiers (en millions d'€)	632,1	1 439,1	1 851 400
Encours sains total (en millions d'€)	989,9	2 366,0	-
Encours sains des établissements implantés localement (en millions d'€)	805,5	1 998,3	2 247 600
Taux de créances douteuses brutes de la place	22,3%	4,3%	3,0%

(1) estimations ; (2) estimations CEROM ; (3) données provisoires ; (4) ciment hors fillers et liants ; (5) RSA en remplacement du RMI, la donnée 2010 est une estimation du RSA ; n.d : non disponible

Sources : INSEE, Rectorat, DSDS, CAF, EDF, Arianespace, DRIRE, DAF, ONF, IFREMER, Ciment guyanais, DDE, CCIG, IEDOM



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 846 km² selon l'IGN (Institut géographique national)¹, la Guyane occupe seulement 0,5 % de la surface du continent alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la superficie du Portugal.

La Guyane est bordée au nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'ouest, on trouve le Suriname avec 520 km de frontière commune sur le fleuve Maroni et enfin, au sud et à l'est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué, avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, l'Oyapock, la Mana, l'Approuague, le Sinnamary, le Mahury, l'Iracoubo, le Kourou, l'Organabo). La côte est constituée de mangroves sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savanes.

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur ainsi que sa façade océanique lui confèrent une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche aux alentours de mars et une plus longue d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 % selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

¹ Surface en projection inscrite au RGE (référentiel à grande échelle).

Section 2

Les repères historiques

Les premières traces de peuplement de l'Amazonie, datent d'environ 6 000 ans avant notre ère. À la fin du III^{ème} siècle, les indiens Arawak et Palikur arrivent sur le littoral et chassent les premiers habitants, puis des indiens parlant le Caraïbe occupent à leur tour le littoral et l'est de l'actuelle Guyane, à la fin du VIII^{ème} siècle.

Les européens découvrent la Guyane en l'an 1500, l'espagnol Vicente Yanez Pinzon posant le premier pied en terre guyanaise lors de son voyage entre les deltas de l'Amazone et de l'Orénoque. Après plusieurs tentatives de colonisation infructueuses, les français s'y installent véritablement en 1643. Sous les ordres du commandant Poncet de Brétigny, les hommes de la compagnie du Cap nord construisent un village fortifié sur une colline qu'ils nomment colline Cépérou, du nom du chef indien à qui ils l'achetèrent. La première mise en valeur du territoire débute treize ans plus tard lorsque des colons hollandais débarquent, amenant avec eux les premiers esclaves venus d'Afrique. En 1664, les français reprennent la Guyane aux hollandais. C'est ainsi qu'elle devient territoire français et colonie esclavagiste. Les premières matières exportées sont le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre, le café, la vanille, les épices ainsi que les bois exotiques. En 1763 débarquent à Kourou plus de 15 000 hommes chargés d'accélérer la colonisation des terres, mais près des deux tiers meurent dès la première année. Les survivants se réfugient sur les Îles du Diable d'où les moustiques sont absents, avant d'être rapatriés en métropole. Les Îles du Diable deviennent ainsi les Îles du Salut.

Alors que l'esclavage avait été aboli entre 1794 et 1802, sous l'égide de la Révolution, Bonaparte le rétablit donnant lieu à de nombreuses révoltes. Une partie de la population noire refuse la servitude et s'enfuit dans la forêt prenant le nom de noirs marrons (« neg'marrons »). Entre 1817 et 1848, les colons reprennent le programme de réforme de l'agriculture qu'avait mis en place Joseph Guisan, un ingénieur suisse, cinquante ans plus tôt. La Guyane compte alors plus de 19 000 habitants dont près de 13 000 esclaves. En 1828, la mère Anne Marie Javouhey, membre de la congrégation des sœurs Saint Joseph de Cluny, rachète des esclaves, en fait des hommes libres et met en valeur avec eux la région de Mana. Ses idées anti-esclavagistes sont soutenues par le député de Martinique et de Guadeloupe, Victor Schoelcher, et aboutiront en 1848 à l'abolition de l'esclavage.

Entre 1792 et 1805, le premier bague ouvre à Sinnamary pour les ennemis de la Révolution. À partir de 1852, sous Napoléon III, commence véritablement la déportation de forçats à destination de la Guyane afin de combler le besoin de main d'œuvre qu'a entraîné l'affranchissement de plus des deux tiers de la population. La Transportation est officiellement instituée en 1854. Trois bagnes sont construits à Cayenne, sur les Îles du Salut ainsi qu'à Saint-Laurent-du-Maroni. Saint-Laurent devient ainsi le centre administratif d'un système carcéral qui « accueillera » plus de 90 000 hommes et femmes en un peu plus de 90 ans d'existence.

En 1855, le premier site aurifère est découvert sur un affluent de l'Approuague donnant lieu à une ruée vers l'or qui ne s'achèvera qu'à la fin de la seconde guerre mondiale et

attirera de nombreux émigrants notamment en provenance des Antilles. De 1910 à 1930, on dénombre plus de 10 000 orpailleurs dont l'activité entraîne une croissance du commerce local mais aussi la fermeture des dernières plantations. L'économie a également été impactée par l'arrivée de nombreux martiniquais après l'éruption de la Montagne Pelée en 1902.

En 1938, suite à une campagne de sensibilisation de plus de 15 ans, menée par le journaliste Albert Londres avec le soutien du député de la Guyane, Gaston Monnerville, plus aucun transport de prisonniers ne fera route vers la Guyane. Cependant, la fermeture effective du bagne ne se fera qu'en 1946 et les derniers rapatriements en 1953.

En 1946, la Guyane obtient le statut de département français alors que l'économie est en déclin et l'état sanitaire préoccupant. Le gouvernement prend des mesures sanitaires en luttant contre le paludisme et en créant des centres de protection maternelle et infantile ainsi que des dispensaires. Sur le plan économique, la balance commerciale reste cependant très déficitaire et les coûts de production demeurent élevés.

1965 marque le début de la construction du Centre Spatial Guyanais à Kourou. Rapidement l'activité spatiale va prendre une place importante dans l'économie et la vie guyanaise. Le 9 avril 1968 est lancée la première fusée sonde baptisée Véronique. Depuis cette date plus de 200 lancements ont été réalisés de Kourou. La première fusée Ariane, fruit d'une collaboration européenne dans le domaine spatial, décollera le 24 décembre 1979.

Depuis 1982 et les lois de décentralisation, un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales est mis en place. Dans les années 1990, la Guyane, territoire français intégré à l'Union européenne, devient un pôle d'attraction, attirant vers lui des courants migratoires en provenance des pays voisins comme le Suriname, le Brésil ou encore Haïti.

Faisant suite à la consultation de la population guyanaise en janvier 2010, une nouvelle organisation administrative doit être mise en place en 2014 sous forme de collectivité unique, issue de la fusion entre les conseils régional et départemental, dans le cadre de la réforme nationale des collectivités territoriales.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guyane, qui relève des départements et régions d'outre-mer au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Grâce à la loi du 31 décembre 1982, ces mêmes départements sont également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales pour lesquelles la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'Outre-Mer » (**DROM**).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle, entièrement transférée aux seules Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE : VERS LA COLLECTIVITE UNIQUE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM la possibilité de créer une **collectivité unique** se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et suite aux souhaits des élus locaux, le Président de la République a lancé en janvier 2010 une consultation auprès des populations de Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Deux scrutins ont été organisés. Le 10 janvier 2010, les électeurs guyanais devaient ainsi répondre à la question : « Approuvez-vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». La réponse étant majoritairement négative¹, une seconde consultation a été réalisée le 24 janvier 2010 sur la question suivante : « Approuvez-vous la création en Guyane d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Dans les deux départements le « oui » l'a emporté, avec en Guyane 57,48 % des suffrages exprimés, et un taux de participation de seulement 27,44 %, et en Martinique avec 68,30 % des suffrages, et un taux de participation de 35,81 %.

Par ces scrutins, l'autonomie institutionnelle de ces départements a donc été rejetée mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée. Cette consultation s'inscrit avant la réforme nationale des collectivités territoriales prévue pour 2014, à travers laquelle des conseillers territoriaux devraient se substituer aux actuels conseillers régionaux et généraux.

Cette nouvelle organisation administrative mettra fin à une situation introduite en 1982, souvent critiquée pour sa complexité administrative : l'existence, sur un même territoire, de deux collectivités distinctes qui font de la Guyane et de la Martinique des régions « monodépartementales ». Désormais ces territoires disposeront d'une collectivité, d'une assemblée élue et d'un exécutif responsable devant cette assemblée.

En juillet 2011, deux lois (une organique, une ordinaire) ont ainsi été adoptées par l'Assemblée nationale. La Guyane sera dotée d'une assemblée de 51 membres, dont sera issue une commission permanente, et d'un président. A la Martinique, sera mise en place une assemblée également de 51 membres, mais avec ici un conseil exécutif de 9 élus. A ces organes, s'ajoutera pour chaque région un conseil économique, social et environnemental composé d'une section en charge des affaires économiques et environnementales et d'une section consacrée à la culture, l'éducation et le sport. Au plan électoral, chacune des deux nouvelles collectivités constituera une circonscription unique, avec en Guyane 8 sections, et 4 à la Martinique. Un scrutin de liste proportionnel à deux tours a été retenu. La première élection des membres de l'Assemblée unique de Guyane (et à la Martinique) aura lieu en mars 2014, en même temps que celle organisée pour la mise en place des conseillers territoriaux de l'hexagone.

¹ En Guyane, avec un taux de participation s'élevant à 48,16 %, le « non » a recueilli 22 146 voix, soit 69,8 % des suffrages exprimés. En Martinique, avec un taux de participation de 55,35 %, le "non" l'a emporté également obtenant 125 633 voix, soit 78,9 % des suffrages exprimés.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eau est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- **la fiscalité**¹ : alors que les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt cinq ans par tous les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Certaines de ces mesures sont en cours de révision, notamment en matière de logement. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales (LODEOM).
- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilitées par la loi à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Jusqu'alors, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le gouvernement.

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer² dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

¹ Cf. Chapitre II section 3, § Le système fiscal

² Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et Loi programme (LOPOM) de 2003.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution, ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, par exemple, l'Union européenne tolère-t-elle un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, ou encore des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées² de l'Union. Les DROM bénéficient ainsi au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 M€ à laquelle s'ajoutent 482 M€ de fonds RUP³ soit un total de 3 178 M€ sur la période 2007- 2013 (contre 2 885 M€ pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins et des sources de dépenses inadaptées au contexte guyanais (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2 l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

² Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

³ En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Guyane

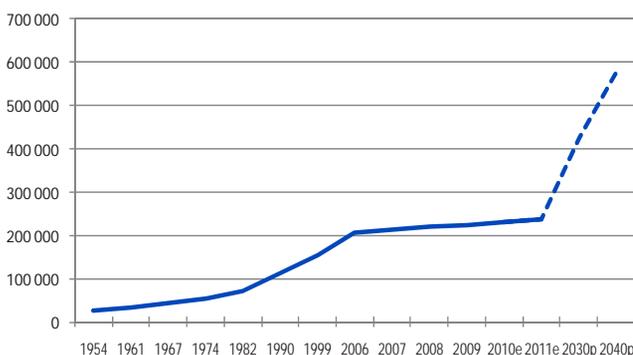
Section 1

La population

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origines créole, amérindienne, bushinengue¹, métropolitaine, hmong² (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise et également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Suriname et du Brésil).

La Guyane, qui comptait une population d'environ 28 000 habitants au milieu des années 50, a connu jusqu'au début des années 80, une croissance moyenne de 3,5 %/an, qui s'est ensuite accélérée (+ 5,7 %) avec l'apport migratoire au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,6 % en moyenne pendant la décennie 90. D'après les derniers résultats actualisés de l'INSEE, on observe une certaine stagnation de ce rythme de progression (+3,5 %/an sur les douze dernières années, de 1999 à 2011), visible surtout à partir de 2007. Toutefois, ce taux de croissance démographique reste toujours le plus dynamique des régions françaises, la population ayant été multipliée par deux en 20 ans.

Evolution de la population de Guyane à l'horizon 2040



e : estimation annuelle de la population au 1^{er} janvier
p : projections
Source : INSEE

La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne en 2011 n'est que de 2,8 habitants au km² (entre 200 et 400 habitants au km² aux Antilles et plus de 100 en métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée. L'essentiel de la population est concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers. Les polarités territoriales établies par le Schéma d'aménagement régional (SAR) distinguent les polarités principales (Cayenne

et Kourou), les polarités transfrontalières Ouest et Est, les communes du Maroni et les communes isolées. Les polarités principales concentrent plus de 70 % de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur seulement 14 % du territoire. Il s'ensuit des problèmes de saturation des infrastructures par rapport à leurs potentialités initiales, une pénurie de foncier et des tensions sur le marché du logement, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni qui connaît le taux de croissance démographique le plus élevé du département (+7,0 %/an entre 1999 et 2009). Selon les chiffres définitifs au 1^{er} janvier 2009, la population du bassin du Maroni a explosé ces 10 dernières années (+94 %). Les villes les plus peuplées sont dorénavant Cayenne (57 047 en 2009), Saint-Laurent-du-Maroni (37 524), Matoury (26 383) suivi de Kourou (25 514), Rémire-Montjoly (18 873), Macouria (9 096) et Mana (8 823).

¹ Descendants d'esclaves du Suriname, appelés également noirs marrons, vivants principalement sur le Maroni.

² Laotienne.

Au 1^{er} janvier 2011, la population du département est estimée par l'INSEE à 236 250 habitants¹, contre 230 441 début 2010². L'évolution démographique reste liée pour les trois quarts au solde naturel (excédent des naissances sur les décès), et pour un quart au solde migratoire (entrées-sorties).

D'après les dernières données détaillées disponibles, le solde naturel estimé sur 2010 se réduit encore (-3 % après -0,2 % en 2009 et -3,7 % en 2008), expliqué par une progression du nombre de décès enregistrés (+10,6 % entre 2010 et 2009). Le rythme de croissance des naissances a ralenti depuis 2006, et le nombre de naissances par an serait légèrement moindre à partir de 2008 selon les estimations. L'indicateur conjoncturel de fécondité, bien qu'en

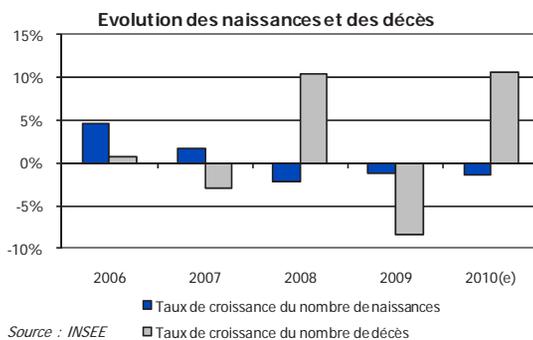
léger recul, reste élevé (3,5 enfants par femme³). En revanche, le taux de mortalité infantile reste important (11,6 enfants morts de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants entre 2008 et 2010, contre 7,6 en Guadeloupe, 8,3 en Martinique, 7,5 à la Réunion et 3,6 en métropole sur la période).

Indicateurs démographiques

	1990	2007	2008	2009	2010(e)
Nombre de naissances	3 606	6 386	6 247	6 171	6 082
Nombre de décès	594	690	762	699	773
Accroissement naturel	3 012	5 696	5 485	5 472	5 309
Taux de fécondité (enft/femme)	n.d	3,7	3,6	3,5	n.d
Espérance de vie des hommes	66,6	75,4	74,8	75,7	n.d
Espérance de vie des femmes	76,1	81,3	81,2	82,8	n.d

Source : INSEE (2010 estimations)

La Guyane est la région la plus jeune de France. La pyramide des âges établie au 1^{er} janvier 2010 indique que les moins de 20 ans représentent 44,4 % des habitants, contre un quart de la population pour la France hexagonale. En revanche, la tranche des 60 ans et plus, est plus importante sur la métropole, à 23 % de la population totale, contre seulement 6,6 % en Guyane. Par rapport à 1990, la répartition de la population par âges est restée équivalente. Selon les projections réalisées par l'INSEE, la population guyanaise atteindrait 574 000 habitants à l'horizon 2040 si les tendances démographiques récentes en termes de fécondité, de mortalité et de migrations se maintiennent. La Guyane resterait de loin, avec Mayotte, la région française la plus dynamique avec une croissance annuelle moyenne autour de 3 % entre 2007 et 2040, en dépit d'un certain tassement (plus que 2,6 %/an entre 2030 et 2040) dû en particulier à une dégradation plus rapide du solde migratoire.



¹ A partir du 1^{er} janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 7 à 9 ans est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement. Cette nouvelle méthode permet de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants. Pour information, la population municipale issue de l'enquête annuelle de 2009, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 est de 224 469 personnes.

² Données actualisées par l'INSEE par rapport aux dernières estimations fournies dans notre précédent rapport annuel.

³ En comparaison, cet indice se maintient à 1,98 enfants par femme en métropole, à 2,16 à la Guadeloupe et à 2,08 à la Martinique.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

L'économie guyanaise connaît depuis plusieurs années une forte expansion : de 1999 à 2007, le Produit intérieur brut¹ (PIB) guyanais a progressé de 4,3 % par an en moyenne en termes réels, contre 2,2 % par an en moyenne nationale. En valeur, il a quasiment doublé entre 1993 et 2007. Cette vitalité est liée à la fois au dynamisme démographique, qui soutient la demande interne, et à l'activité spatiale, comptabilisée en tant qu'export de services.

1. Les comptes économiques

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé quand on les compare aux collectivités métropolitaines correspondantes, avec notamment des comptes économiques régionaux détaillés. Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés en valeur (soit en nominal ou à prix courants) avec un décalage de 3 ans. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD, lancé en 2003, permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1 en valeur, ainsi qu'en volume (soit déflaté). En Guyane, ces **Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM)** ont été diffusés pour la première fois en septembre 2007.

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières informations disponibles de l'année écoulée : il ne s'agit donc pas de comptes définitifs.

Les estimations font l'objet de révisions successives, en fonction de l'avancement de la collecte des données. Le modèle **TABLO-Guyane** utilisé pour ces estimations, est un modèle macro-économique de type keynésien dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d'une année donnée à partir d'hypothèses d'évolutions de l'offre et de la demande de biens et services. En Guyane, ce modèle est construit avec 25 branches et 25 produits. Il est basé sur le TES (Tableau des Entrées-Sorties) de la comptabilité nationale. Ces relations comptables permettent d'assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération. La projection du compte se fait selon la méthode de Léontieff (fondée sur les interactions entre branches) et celle de Keynes (basée sur l'interaction revenus-consommation).

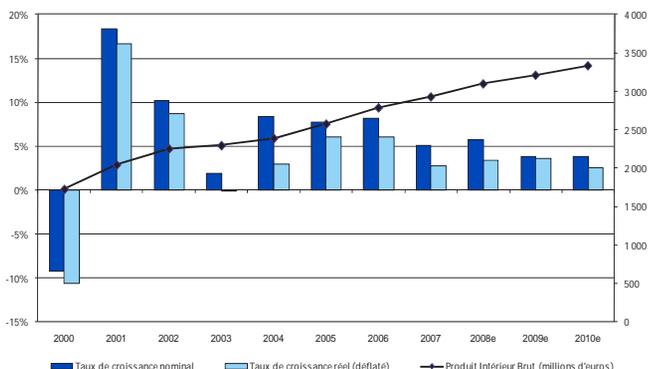
1.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Selon les premières estimations de CEROM, le Produit intérieur brut (PIB) guyanais est évalué à 3,3 Mds € en 2010 (soit 16,6 % du PIB généré aux Antilles Guyane, contre 15,4 % en 1993). Sa croissance, soutenue par la demande intérieure, est plus modérée qu'en 2009, atteignant +2,5 % en volume² contre +3,6 % l'année précédente, expliquée par une activité spatiale moindre.

¹ Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grevant les produits, moins les subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

² Et +3,8 % en valeur, soit non déflaté.

PIB et taux de croissance de la Guyane

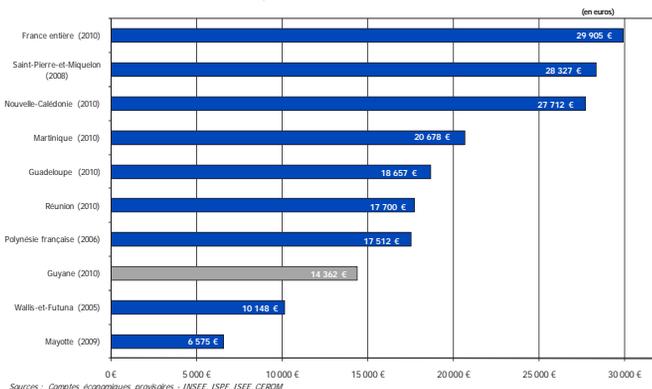


Les Antilles françaises voient leur activité économique repartir en 2010 après une année 2009 très difficile, impactée par les mouvements sociaux. Dynamisée principalement par la consommation intérieure et l'investissement dans le cas de la Guadeloupe, la croissance des PIB martiniquais et guadeloupéen s'établit à respectivement + 4,6 % et + 2,7 % en volume. Les taux de croissance des trois départements français

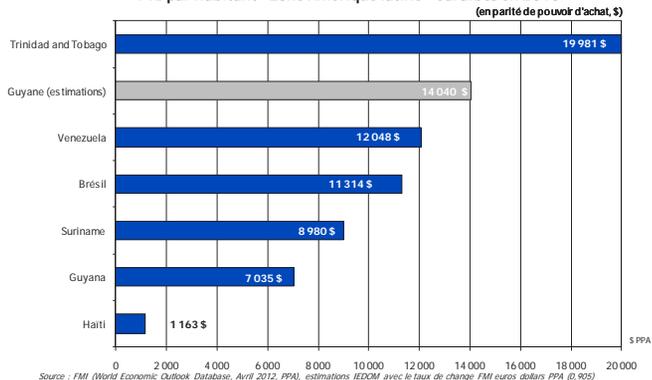
d'Amérique sont supérieurs au taux français (+ 1,5 %). A la Réunion, l'activité ne parvient pas à se redresser et le PIB enregistre un léger recul de 0,2 %.

Le PIB courant par habitant des DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, l'écart le plus important étant constaté à Mayotte et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit autour de 48 % du niveau national, sa croissance étant en grande partie absorbée par la croissance démographique.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2010

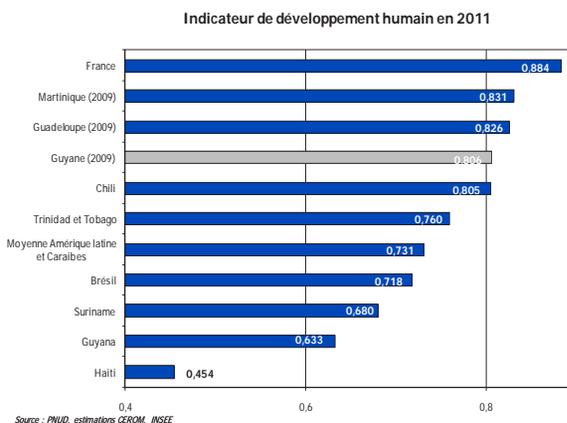


PIB par habitant - Zone Amérique latine - Caraïbes en 2010



Au sein de la zone « Amérique du Sud », la région reste en 2010 au 2^{ème} rang en termes de PIB/hab (parité de pouvoir d'achat dollars), après Trinidad et Tobago, qui dispose d'un des plus hauts niveaux de richesse dans la sous-région compte tenu de ses ressources naturelles.

En matière d'IDH (Indicateur de développement humain¹), la Guyane se situerait vers la 40^{ème} place - soit un développement humain très élevé - derrière la Guadeloupe et la Martinique, mais au dessus de la moyenne d'Amérique latine et Caraïbes. Pour référence, sur une liste de près de 190 pays, la France en 2011 est 20^{ème} selon le dernier rapport PNUD 2011, le Brésil 84^{ème} et le Suriname 104^{ème}. Globalement, les IDH pays sud-américains et caribéens progressent sur la dernière décennie (+ 0,7 % de croissance annuelle moyenne entre 2000 et 2011).



1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En termes de contribution, la croissance de l'économie guyanaise en 2010 est soutenue par des moteurs internes, à savoir la consommation (ménages et administrations publiques) et l'investissement. Ce dernier enregistre une progression de 6,7 % (en volume), essentiellement tiré par l'habitat des ménages, et contribue à hauteur de 1,9 point à la variation du PIB. Dans un contexte d'inflation quasi-nulle, la consommation des ménages (1,8 point de contribution) reprend de la vigueur par rapport à l'an dernier, augmentant de 3,8 % (en volume) après une année 2009 morose.

L'Equilibre emplois ressources en millions d'euros courants (en valeur, non déflaté)	Comptes définitifs				Estimations comptes rapides				
	1999	part	2007	part	2008e	2009e	2010e	Var 2010/2009 en valeur	Var 2010/2009 en volume
Ressources									
Produit Intérieur Brut	1 905	57,3%	2 931	63,4%	3 095	3 212	3 335	3,8%	2,5%
Importations (biens et services)	1 418	42,7%	1 694	36,6%	1 445	1 553	1 837	18,3%	17,5%
Emplois									
Consommation finale des ménages	996	30,0%	1 477	31,9%	1 548	1 571	1 634	4,0%	3,8%
Consommation finale des administrations	900	27,1%	1 539	33,3%	1 585	1 599	1 633	2,1%	1,2%
Formation brute de capital fixe	394	11,9%	707	15,3%	917	927	994	7,2%	6,7%
Dépenses de touristes	-	-	-	-	38	39	39	-0,6%	-1,2%
Exportations (biens et services)	1 118	33,7%	918	19,8%	931	1 033	944	-8,6%	-10,1%

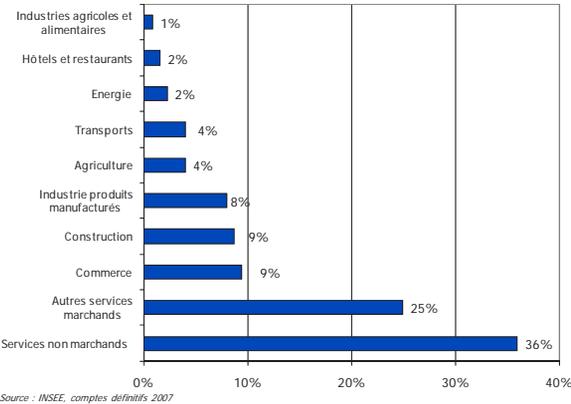
Source : INSEE (base 1995)

L'activité spatiale ralentit puisque 6ancements ont été effectués au lieu de 7 l'an passé. Lesancements sont comptabilisés en tant qu'exportations de services de transport. Le poste « exportations », composé à près de 90 % des transports du domaine spatial, contribue ainsi négativement (-3,3 points de contribution) à la croissance du PIB 2010. Par ailleurs, les travaux relatifs aux activités de Soyouz ont enregistré du retard, avec un effet de stockage important des équipements au lieu d'une comptabilisation en termes d'exportations au moment du lancement.

¹ L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de la Guyane en 2007

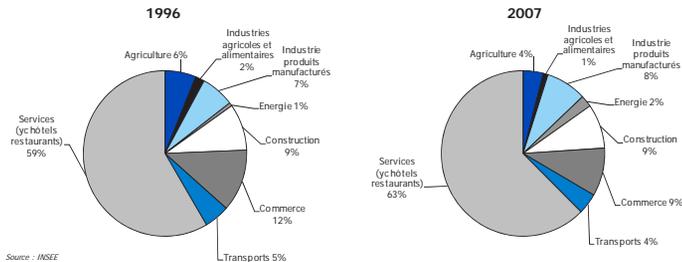


Source : INSEE, comptes définitifs 2007

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire qui réalise 76 % de la valeur ajoutée totale d'après les derniers comptes définitifs disponibles (2007). Le solde se répartit entre le secteur secondaire (20 %) et le secteur primaire (4 %). La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée sur la France entière. Le secteur des services non marchands (éducation, santé et administration) occupe une place plus importante en Guyane (36 %) qu'en France (22 %), alors que la part des services marchands y est beaucoup plus faible (25 % hors

transports, commerce et hôtellerie restauration contre 39 % au plan national). En revanche, les poids des secteurs de la construction et de l'agriculture sont plus importants dans le département (respectivement 9 % contre 6 % et 4 % contre 2 %). Enfin, le secteur industriel représente tout de même 11 % de la valeur ajoutée guyanaise grâce au secteur spatial, contre 14 % en France. La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, touchant aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que le transport. Sa part dans la création de richesse est quantifiable par ses effets directs, indirects et induits, qui irriguent l'économie du département¹ dans son ensemble. D'autres activités, pour lesquelles la Guyane dispose d'un potentiel économique, n'apparaissent toutefois pas clairement dans cette répartition sectorielle².

L'analyse de l'évolution des poids des secteurs dans la valeur ajoutée totale entre 1996 et 2007 fait ressortir les transformations économiques qu'a connues le département. Les évolutions les plus significatives concernent le renforcement du poids des services, tirés par les services non marchands (+4 points), et dans une moindre mesure l'énergie et l'industrie des produits manufacturés (respectivement +1,6 et +1,4 point). Ainsi sur la période, le tertiaire reste prépondérant (75,7 % en 1996 pour 76 % en 2007) alors que la part du secteur secondaire progresse légèrement (de 18,2 % à 19,9 %) au détriment du secteur primaire (qui passe de 6,2 % à 4 %).



Source : INSEE

¹ Le secteur du spatial représentait 16,2 % du PIB en 2002 dont 10,3 % d'effets indirects et 1,9% d'effets induits. Cf Chapitre 3, section 14 Le spatial.

² Tel est le cas de la filière pêche ou de la filière bois qui concernent à la fois le secteur primaire et l'industrie, ou encore le secteur plus global du tourisme, l'artisanat, les énergies renouvelables, etc...

2. L'emploi et le chômage

Remarque liminaire : l'analyse de l'emploi et du chômage est basée sur les estimations de l'enquête emploi annuelle réalisée par l'INSEE en milieu d'année. Elle est complétée par les données à décembre de la Dieccte.

Le marché du travail se caractérise par un faible taux d'activité, un poids encore important de l'informel et un manque d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le taux de chômage¹ est élevé et évolue peu, atteignant 21 % en juin 2011, soit deux fois le taux métropolitain. Un important « halo » autour de ce chômage s'est développé (personnes souhaitant travailler mais classées comme inactives), pratiquement équivalent au nombre de chômeurs. La dégradation du marché du travail se poursuit en 2011, mais la progression du nombre de demandeurs d'emploi recensés a cependant ralenti.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2011, la population active (pour les 15 ans et plus)² s'établit à 72 770 personnes pour 67 195 inactifs³. Selon l'INSEE, entre 2007 et 2011, la population active a très fortement augmenté (+10 100 personnes), avec une progression à la fois du nombre d'emplois occupés (+7 800) et du nombre de chômeurs (+2 400). Le taux d'activité⁴ des 15-64 ans est faible, atteignant 55,5 % contre 70,3 % en métropole. L'écart est encore plus grand sur la principale classe d'âge des 25-49 ans, avec respectivement 70,8 % d'actifs en Guyane contre 89,1 % pour l'hexagone.

Le taux d'emploi⁵ des 15-64 ans, correspondant à la part de la population en emploi effectif, atteint 43,7 % en 2011. Ainsi, moins d'une personne sur deux est en situation d'activité professionnelle d'après l'Insee. Cette part est moins élevée qu'à la Martinique (51,0 %), qu'à la Guadeloupe (48,7 %) et qu'en France métropolitaine (63,9 %). Ces différences confirment à nouveau le fort potentiel de main d'œuvre qui existe dans le département. L'écart entre le taux d'emploi des femmes (36,4 %) et celui des hommes (52 %) reste important.

Le temps partiel subi⁶ concerne 9 % des actifs occupés et touche plus particulièrement les femmes et les jeunes (respectivement 13 % et 15 %).

Parmi les 57 465 personnes occupant un emploi, 7 % déclarent en rechercher un autre et pour 24 % d'entre elles, cela s'accompagne d'une démarche active.

¹ Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active totale. Le nombre de chômeurs recouvre ici les personnes de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles et qui ont entrepris des démarches de recherche d'emploi ou qui ont trouvé un emploi commençant plus tard. Ces personnes ne sont pas nécessairement inscrites au Pôle Emploi, notamment les jeunes. A l'inverse, certaines personnes inscrites au Pôle Emploi ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, si par exemple elles ont eu une « activité réduite » ou si elles ne sont pas immédiatement disponibles en raison d'une formation.

² La population active regroupe ici l'ensemble des chômeurs (15 305) et la population active occupée (57 465) de 15 ans et plus.

³ Dans cette enquête INSEE, les inactifs sont les personnes de 15 ans et plus qui ne sont ni en emploi (BIT), ni au chômage. Ce sont par exemple des étudiants, des retraités, des femmes et des hommes au foyer, et des personnes en incapacité de travailler...

⁴ Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale d'âge correspondant.

⁵ Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs occupés des 15-64 ans et la population totale des 15-64 ans.

⁶ Personnes travaillant à temps partiel et désireuses de travailler à temps plein.

L'INSEE dénombre 15 300 chômeurs au sens du BIT et constate un important « halo » autour du chômage, constitué de pratiquement autant d'individus (14 000), classés en tant qu'inactifs mais souhaitant travailler. Ce halo correspond aux « découragés » qui estiment que leur chance de trouver un emploi est quasi nulle. Ils sont disponibles mais n'effectuent pas de démarche active de recherche d'emploi (au-delà de la seule inscription à Pôle emploi) ou ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (délai supérieur à 2 semaines).

2.2 L'EMPLOI

Selon les derniers résultats disponibles de Pôle emploi, l'emploi salarié en 2010 poursuit sa progression : + 3,7 % (contre + 1,2 % en 2009), ce qui correspond à la création de 962 emplois.

Le secteur des services, qui emploie plus d'une personne sur deux, est le moteur de cette évolution à la hausse entre 2009 et 2010 par la contribution des « services administratifs » (+ 420 salariés), des « autres activités de services » (+ 211 salariés) et de « l'enseignement » (+ 142 salariés). Le commerce (+ 199 salariés), l'industrie (+ 58 salariés) et l'agriculture (+ 16 salariés) recrutent également à la différence du BTP qui, comme l'an passé, perd des emplois (- 241 salariés) du fait de la fermeture de plusieurs établissements et du recours important à l'intérim.

L'emploi salarié en Guyane

Secteurs d'activité	2000	2009**	2010	Part en 2010	Var. 10/09
Agriculture et pêche*	740	290	306	1,1%	5,5%
Industrie et énergie	2 653	3 279	3 337	12,2%	1,8%
BTP	2 107	3 747	3 506	12,9%	-6,4%
Commerce	3 481	4 607	4 806	17,6%	4,3%
Services	9 456	14 396	15 326	56,2%	6,5%
Total	18 437	26 319	27 281	100%	3,7%

Source : Pôle Emploi

* Le champs de l'enquête du Pôle Emploi n' est pas exhaustif , observant essentiellement l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé non agricole.

** données consolidées

L'effectif salarié des 3 bassins d'emploi que sont Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Kourou, progresse. Dans le bassin cayennais, l'augmentation est de 3,5 % soit 680 salariés supplémentaires. Les activités de services administratifs (+ 350 postes) ainsi que le commerce (+ 170 postes) restent dynamiques, tempérant le repli affiché du secteur des transports¹. L'emploi salarié du bassin de Saint-Laurent-du-Maroni croît (+ 3,8 %). Les gains de postes se font essentiellement dans les services et l'enseignement², à l'inverse le secteur de la construction perd des emplois (- 200). Le bassin de Kourou renoue avec la croissance (+ 4 %) pour un gain de plus de 200 salariés. Les secteurs des services (hors administration et enseignement), de la santé et de l'action sociale créent la quasi-totalité des postes, alors que la construction est en repli.

¹ -17,5 %.

² Respectivement +23 % et +76 %.

2.3 LE CHOMAGE

Le nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM) de catégorie A¹ continue de progresser tout au long de l'année mais à un rythme toutefois deux fois moindre. A fin décembre 2011, le Pôle emploi dénombrait 16 925 demandeurs², soit plus de 740 inscrits supplémentaires sur un an (+5 % contre +11 % en 2010 et +14 % en 2009).

La structure du chômage continue de toucher plus fortement les femmes (60 %). La tranche d'âge des 25-49 ans augmente de 5 % sur un an, représentant sept demandeurs d'emploi sur dix. Les chômeurs âgés de 50 ans et plus représentent 17 % des demandeurs d'emploi (+1 point sur un an) et progressent de 9 % sur un an. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans reste stable. Enfin, les demandeurs inscrits depuis un an et plus augmentent plus faiblement (+7 % contre +12 % en 2010) mais leur part gagne 1 point par rapport à l'an dernier (34 % en 2011).

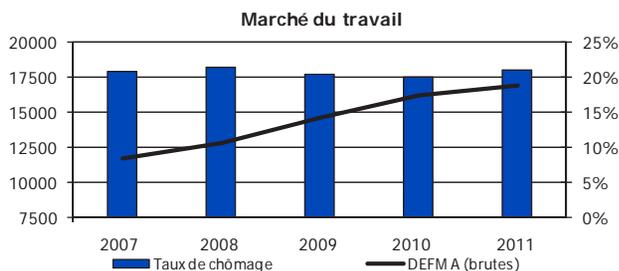
Structure du chômage	1999	2010	2011	Var 11/10	Part en %
DEFM Cat A (données brutes)	13 053	16 185	16 925	5%	
Hommes	6 243	6 485	6 744	4%	40%
Femmes	6 810	9 700	10 181	5%	60%
15-24 ans	2 066	2 547	2 556	0%	15%
25-49 ans	9 743	11 053	11 555	5%	68%
50 ans et plus	1 244	2 585	2 814	9%	17%
Demandeurs d'emploi de longue durée					
moins d'1 an	8 865	10 858	11 227	3%	66%
1 an et plus	4 188	5 327	5 698	7%	34%
Niveau de formation	13 053	16 185	16 925	5%	
Bac + 3 et plus (I et II)	218	484	523	8%	3%
Bac + 2 ans (III)	350	634	723	14%	4%
Bac BTN BT BP (IV)	967	1 942	2 083	7%	12%
BEP CAP (V)	3 556	4 715	4 905	4%	29%
BIS CEP SES BEPC (V)	1 010	1 620	1 769	9%	10%
1er cycle 2eme degré (VI)	6 772	6 588	6 764	3%	40%
Non précisé	180	202	158	-22%	1%

Sources : Dialecte, Insee (à décembre)
* données consolidées

Selon la dernière enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage progresse d'un point de pourcentage sur un an, s'établissant en juin 2011 à 21 % de la population active, soit un niveau comparable à celui de 2007 (20,7 %). La durée moyenne du chômage a reculé d'un mois, mais atteint 40 mois en 2011. Les actifs sans diplôme sont plus sujets au chômage (35,1 %, contre 6,2 % pour les diplômés de niveau Bac+2) et leur part dans la population a augmenté entre les deux enquêtes (soit +1,3 point).

¹ Catégorie A : personne sans activité, ayant effectué des actes positifs de recherche d'emploi.

² Données brutes.



Sources : Dieccte, Insee

Depuis deux ans, le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage progresse régulièrement de plus de 10 %. En 2011, les bénéficiaires augmentent de 15,3 % contre 10,4 % en 2010. Ces évolutions, bien marquées, confirment la dégradation structurelle du marché de l'emploi.

Bilan de l'assurance chômage

	2000	2009	2010	2011	Var. 11/10
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 354	6 082	6 730	7 759	15,3%
<i>dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)</i>	<i>1 140</i>	<i>67</i>	<i>365</i>	<i>424</i>	<i>16,2%</i>
Prestations versées (Σ mensuel en Md'€) (2)	35,6	54,4	nd	nd	ns

Source : Pôle Emploi de Guyane (à décembre)

(1) Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

(2) Régime assurance chômage (RAC) +Etat

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Les contrats aidés dans le secteur marchand sont structurellement moins nombreux que dans le secteur non marchand. Ces derniers enregistrent en 2011 une progression globale du nombre d'embauches de 13,3 %. Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans les DROM, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur. Il se décline sous 2 formes : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non-marchand et le contrat initiative emploi (CUI-CIE). Le CUI a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Remplaçant les contrats aidés issus de la loi de Cohésion Sociale, le CUI-CIE supplée le CIE et le CI-RMA dans le secteur marchand d'une part et le CUI-CAE se substitue au CAE¹ et au CAv² dans le secteur non marchand d'autre part.

Cette avancée dans le secteur non marchand se vérifie pour les CUI-CAE qui comprennent les anciens CAE et CAv (73 %) et les CUI ex nihilo.

¹ Contrat d'accompagnement dans l'emploi.

² Contrat d'avenir.

Dans le secteur marchand, avec la mise en place du CUI, le nombre de contrats signés est en baisse (- 11,8 % sur un an). Ceci s'explique par la fin des CAE-DOM et des CI-RMA¹. Les contrats de professionnalisation enregistrent une forte baisse (-34,4 %), en revanche ceux d'apprentissage marquent une progression de 17,6 % sur l'année.

Au regard de la formation et de l'insertion, le nombre de contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS²) enregistre un repli très marqué de 44,1 % sur un an.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	2008	2009	2010	2011	<i>en nombre</i> Var. 11/10
Secteur non marchand	2 884	3 138	2 988	3 385	13,3%
Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE)*	-	-	-	3 385	ns
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)*	2 260	2 618	2 783	-	ns
Contrats d'Avenir (CAv)*	456	430	205	-	ns
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	168	90	0	-	ns
Secteur marchand	1 052	824	1 034	1 094	5,8%
Contrats accès à l'emploi (CAE DOM) / CUI-CIE	337	140	139	182	30,9%
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI RMA)	11	14	9	-	-
Contrats en alternance	352	335	443	456	2,9%
C Apprentissage (nouveaux contrats)	132	173	318	374	17,6%
C Professionnalisation	220	162	125	82	-34,4%
Aides à la création	151	210	256	nd	ns
PIJ création d'entreprises	22	42	75	24	-68,0%
ACRE (exonération accordée)	129	168	181	276	52,5%
Formation et insertion	3 543	1 698	1 918	1 439	-25,0%
CIVIS	3 005	1 118	1 389	776	-44,1%
PIJ mobilité **	387	341	-	-	ns
FIM (LADOM ex ANT) **	87	156	-	-	ns
Formation en mobilité **	-	-	363	458	26,2%
Aide au voyage aérien **	-	-	123	124	0,8%
VAE	64	83	43	81	88,4%

Sources : ASP/pôle le emploi, DICS (ex ADI), DGEFP, CGSS, Dieccte Guyane / Dieccte SEPES (données provisoires consolidées au 28 mars 2011)

* A compter du 1^{er} janvier 2011, le contrat unique d'insertion du secteur marchand (CUI-CAE) a succédé aux CAE et Cav en unifiant les modalités.

** A compter de 2010, les prestations PIJ mobilité et FIM ont été remplacées par les nouvelles mesures "Formation en mobilité" et "Aide au voyage aérien".

¹ Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité.

² Le CIVIS a remplacé les « emplois jeunes ». Il a été créé par le décret n°2003-644 du 11 juillet 2003. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme par exemple une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

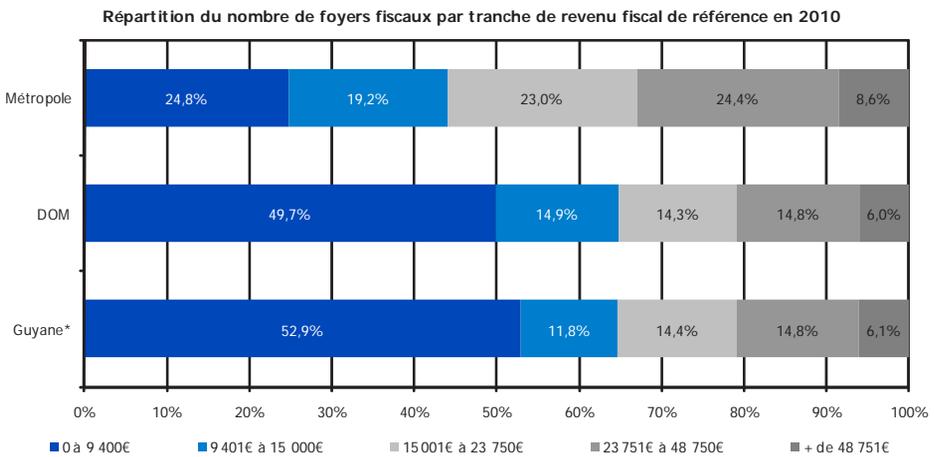
3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus¹

- **La répartition des foyers fiscaux par tranche**

En 2010, la répartition par tranche de revenus des foyers guyanais est voisine de celle des autres DOM, mais très dissemblable de celle affichée au niveau national. Plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 9 400 € contre seulement 24,8 % en métropole.



Source : Ministère des finances

*Données de 2009

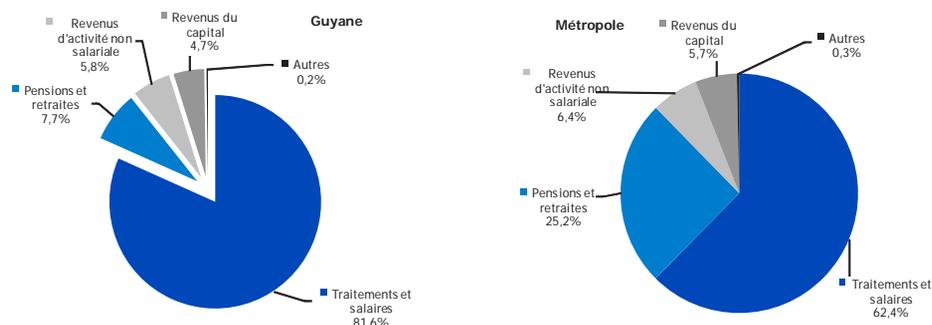
- **L'évolution des différentes catégories de revenus**

Les revenus proviennent essentiellement de sept grandes catégories soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus des capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).

En Guyane, la structure des revenus est différente de celle de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires y est nettement plus élevé (82 % contre 62 % en métropole), aux dépens essentiellement des pensions et retraites (8 % contre 25 % en métropole). Ceci tient essentiellement à la structure de la population : un habitant sur deux a moins de 25 ans (contre un sur trois en métropole) et seulement 6 % a plus de 60 ans en 2009 (contre 22 % en métropole).

¹ Les données plus récentes n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de la présente note. Cette sous-partie reprend les informations issues du rapport IEDOM 2010.

Répartition des revenus déclarés en 2008 par catégories (en M€)



Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2008¹ s'est élevé à 1 504 M€, soit une progression de 5 % sur un an. Cette évolution est imputable essentiellement aux traitements et salaires (+ 5,2 %) mais aussi aux pensions et retraites (+ 7,3 %). En comparaison, les revenus déclarés en métropole se sont élevés à 919 990 M€ en 2008 (+ 2,5 % sur un an).

Revenus fiscaux par catégories

	2000	2007	2008	Var. 08/07	Part en 2008
Traitements et salaires	806	1 167	1 228	5,2%	81,7%
Revenus d'activité non salariaux	47	90	88	-2,6%	5,8%
<i>Bénéfices agricoles</i>	2	3	3	0,0%	0,2%
<i>Bénéfices industriels et commerciaux</i>	30	53	51	-3,8%	3,4%
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	15	34	34	0,0%	2,3%
Pensions et retraites	62	107	115	7,3%	7,7%
Revenus du capital	32	65	70	7,8%	4,7%
<i>Revenus fonciers</i>	27	50	53	6,0%	3,5%
<i>Revenus des capitaux mobiliers</i>	6	15	17	13,3%	1,1%
Autres	2	3	3	13,3%	0,2%
TOTAL	950	1 432	1 504	5,0%	100%

Source : Direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Enfin, 145 foyers fiscaux (- 2,7 %) étaient soumis en 2009 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,16 % du nombre des foyers fiscaux enregistrés dans le département. Au total, 3 301 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (soit 0,34 % des foyers fiscaux) contre 556 410 en métropole (1,5 % des foyers fiscaux).

3.1.2 Le revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA) a été institué par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2009 en métropole. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSA est entré en vigueur dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre et Miquelon. C'est une allocation dégressive qui a remplacé le RMI², l'API³, la prime de retour à l'emploi, la prime forfaitaire de retour à l'emploi

¹ Dernières données disponibles à la date de la rédaction de la note.

² Le Revenu minimum d'insertion (RMI) a été mise en place le 1^{er} décembre 1988, pour garantir aux personnes de plus de 25 ans une allocation de ressources qui varie en fonction du foyer. En Guyane le dispositif a pris fin en 2010.

³ Allocation de parent isolé.

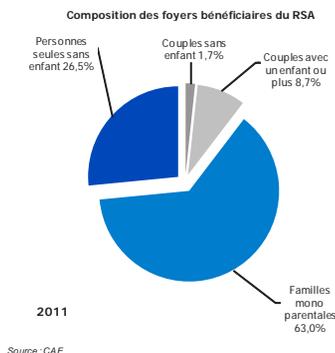
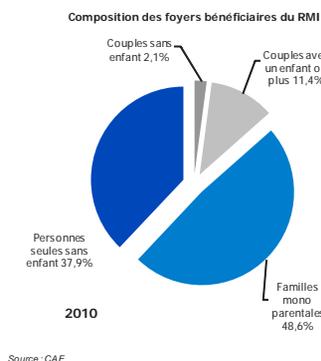
et l'intéressement temporaire pour les personnes reprenant un emploi à temps partiel. Il est également versé à des personnes déjà en activité ou reprenant un travail à compter du 1^{er} janvier 2011, dont les revenus sont faibles et qui remplissent au 1^{er} janvier 2011 les conditions d'attribution du Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA¹) dans les DOM au titre des mois de novembre ou décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, 17 717 allocataires bénéficient du RSA (+ 11,9 % sur un an²). Parmi les nouveaux entrants, 67 % sont au RSA activité³.

La part des bénéficiaires du RSA représente 7,9 % de la population totale de la Guyane⁴, contre environ 4,3 % pour la France entière. Au total, le nombre de personnes touchées par le RSA (les allocataires, leurs conjoints, leurs enfants et les autres personnes à charge) est estimé par la CAF à 53 662 personnes, soit 23,9 % de la population du département.

Parmi les bénéficiaires du RSA, 89,5 % sont des personnes seules (soit 15 858 individus), en majorité des femmes seules, avec ou sans personne à charges (soit 11 568 individus). Les personnes entre 25 et 39 ans sont les plus nombreuses avec 41,2 % (soit 7 294 individus). Les sommes versées au titre du RSA en 2011 par le Conseil général sont de 89,8 M€⁵. Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée pour une personne seule est de 466,99 € avec une prime exceptionnelle pour le mois de décembre d'un montant de 152,45€.

Concernant le Revenu de solidarité (RSO⁶), l'ADI (Agence départementale d'insertion) enregistrait 988 bénéficiaires en Guyane au 31 décembre 2009, 1 312 au 31 décembre 2010 et 1 303 fin 2011. Ce dispositif ne cesse de croître depuis ces trois dernières années du fait de la difficulté du marché du travail à absorber les plus de 50 ans sans qualification.



¹ Le RSTA, mis en place en 2009 (Décret d'application publié au Journal officiel du 29 mai 2009) suite au mouvement social contre la vie chère et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, a été remplacé au 1^{er} janvier 2011 par le Revenu de solidarité active (RSA).

² Calcul à partir de l'estimation des bénéficiaires du RSA fin 2010 : somme des bénéficiaires du RMI et de l'API.

³ Le RSA activité correspond au dispositif prévu pour les personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle. Ces dernières peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

⁴ 224 469 personnes : Population municipale (hors doublon), date de référence au 1^{er} janvier 2009 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Insee

⁵ Sommes versées par l'Etat exclues (RSA activité 4 M€, Prime exceptionnelle + Pre. 5,2 M€)

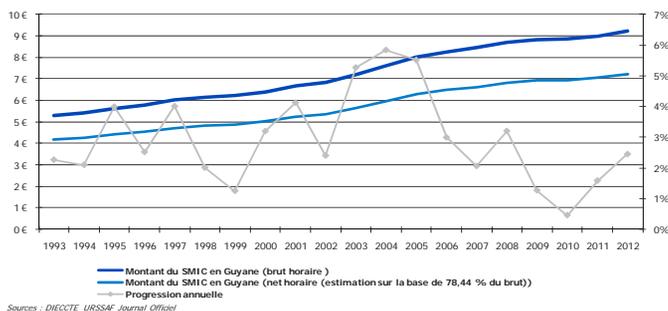
⁶ Le RSO est un minima social perceptible comme une allocation de préretraite. Il est perçu par les personnes âgées d'au moins 55 ans ayant reçu le RMI et/ou le RSA pendant au moins 24 mois consécutifs.

Le dispositif d'insertion¹ est géré depuis 1996 par l'ADI, devenue établissement local à caractère administratif en 1999. En 2011, l'ADI Guyane dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury et d'une annexe située à Maripasoula. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI). Celui-ci comporte les mesures d'insertion dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion professionnelle, de la création d'activité, de l'insertion en milieu rural, mais également de l'emploi avec le Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale (PATUS). Le Programme PATUS, qui était associé au contrat d'insertion par l'activité, a été arrêté au 31 décembre 2009. Depuis 2011, le Conseil général et l'Etat signent des Contrats annuels d'objectifs et de moyens (CAOM) fixant le montant de la participation du Conseil général dans l'enveloppe régionale des contrats aidés (en moyenne 1,7 M€/ an). Pour 2011 et 2012, le Conseil général s'est engagé pour un cofinancement de 600 CUI-CAE² en faveur des bénéficiaires du RSA socle.

Pour l'année 2011, le budget global de l'ADI s'élevait à 11,95 M€, et a progressé jusqu'à 12,11 M€ investissements inclus (+ 20 % par rapport à 2010), financé intégralement par le Conseil général (98 % complété par 2 % de Fonds sociaux européens et de produits divers). Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ADI est officiellement intégrée au Conseil général de la Guyane. Depuis cette date, il faut parler de la Direction de l'insertion et de la cohésion sociale et de la prévention (DICS). Les missions de base de la DICS, au sein de la Direction générale de la solidarité et de la prévention et de la Direction générale des services départementaux, restent inchangées, à savoir : la gestion de l'allocation par délégation du Président du Conseil général et la mise en œuvre du PDI. La DICS est dorénavant en charge de nouvelles missions, dont la gestion du Fonds solidarité logement (FSL), du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), de la politique de la ville et l'habitat/logement etc. Dans un avenir proche, les antennes et l'annexe située à Maripasoula évolueront vers les nouvelles missions réglementaires du Conseil général dont la mise en œuvre des Unités territoriales d'action sociale (UTAS) pour rendre plus opérante et plus efficace l'action de la collectivité départementale dans le territoire préalablement défini.

3.2 LES SALAIRES

■ L'évolution du SMIC



Au 1^{er} janvier 2012, le Smic horaire a été revalorisé, soit un montant de 9,22 €/heure représentant un salaire mensuel brut de 1 398,37 € pour 151,67 heures (+ 2,44 % par rapport à janvier 2011). Courant de l'année 2011, le Smic a été révisé deux fois : au 1^{er} janvier 2011 (9,00 €) et au 1^{er} décembre 2011 (9,19 €).

¹ Institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994.

² Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi.

▪ L'évolution des principaux salaires

Au 1^{er} janvier 2011, l'indice majoré (IM) permettant le calcul des traitements bruts de la fonction publique a été revalorisée de 3 points, soit une valeur de 295 points, alors que la valeur annuelle du point d'indice (VAPI) est restée stable (soit à 5 556,35 €), la dernière augmentation datant de juillet 2010. Le traitement minimum mensuel brut (hors primes et avantages familiaux) d'un fonctionnaire s'élève désormais à 1 365,94 €¹ en 2011 contre 1 352,05 € fin 2010 (+ 1 % sur un an), avant majoration de 40 % applicable en Guyane.

Dans le secteur de la construction (BTP), l'accord signé le 9 février 2012 relatif à la grille des salaires, instaure une échelle de rémunérations reposant sur des coefficients de classifications et sur une Valeur de point indiciaire (VPI) qui est fixée à 8,71 € contre 8,45 € en 2011 (soit +3,1 %). Chacune des 8 catégories correspond à un coefficient qui est multiplié par la VPI. Ainsi le salaire brut mensuel de base, pour 151,67 h/mois, varie selon les catégories de 1 398,40 € à 1 916,20 €.

D'après les derniers chiffres de l'Insee, en 2009, le salaire net annuel moyen des cadres (y compris les chefs d'entreprises salariés) du secteur privé et semi public de la Guyane² est le plus élevé de l'ensemble des DOM, supérieur en moyenne de 5,4 % par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique et de 11,7 % pour la Réunion. Ce constat est vérifiable en ce qui concerne les autres catégories socioprofessionnelles (excepté la fonction publique).

Salaires nets annuels moyens selon la région en 2009

Secteur privé et semi-public

En € courants 2009

	Cadres *	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Fonction publique**
Guyane	50 200	28 690	18 670	18 250	30 830
Guadeloupe	47 720	25 590	18 300	17 300	31 900
Martinique	47 500	26 110	18 210	17 560	31 910
Réunion	44 960	25 750	17 510	17 780	30 770
Métropole	46 200	25 230	17 770	18 780	25 210
France	46 210	25 250	17 780	18 760	25 480

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

** Hors internes, externes et résidents de la Fonction publique hospitalière.

Source : Insee

En effet, le salaire net annuel moyen des professions intermédiaires en Guyane est supérieur de 12,1 % à celui de la Guadeloupe, de 11,4 % par rapport à la Réunion et de 9,9 % par rapport à la Martinique.

La catégorie des employés de Guyane perçoit 6,6 % de plus que celle de la Réunion et plus 2,3 % en moyenne par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique.

Enfin les ouvriers reçoivent 5,5 % de plus que les guadeloupéens, 3,9 % de plus que les martiniquais et 2,6 % de plus que les réunionnais.

En revanche dans la fonction publique, le salaire net annuel moyen des martiniquais et des guadeloupéens est supérieur à celui des guyanais, seul celui des habitants de la Réunion est légèrement inférieur à celui de la Guyane.

Les cadres guyanais sont payés 75 % de plus que les professions intermédiaires, en moyenne 172 % de plus que les ouvriers et les employés et 62,8 % de plus que les fonctionnaires.

¹ Le traitement de base est calculé en multipliant l'IM par la VAPI divisé par 1 200.

² En euros courants.

4. Les Prix

LA REGLEMENTATION DES PRIX EN GUYANE

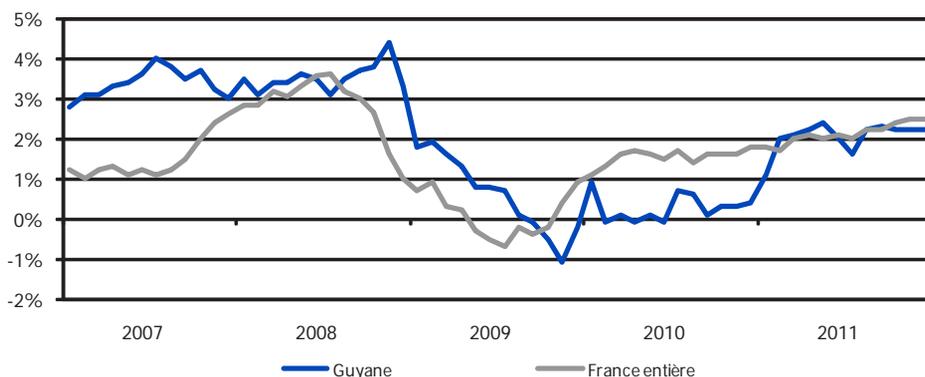
En raison de l'éloignement géographique de la Guyane et de l'étroitesse du marché, certains prix sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu des décrets n°88-1046 du 17 novembre 1988 et n°2010-1332 du 8 novembre 2010. Ils concernent le ciment, la farine et le riz, les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les outillages dans les ports maritimes et fluviaux,

la manutention portuaire et les consignataires de navires.

Le décret n°2010-1332 du 8 novembre 2010 est venu modifier le régime de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz dans les départements de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique. Ils sont désormais réévalués mensuellement en fonction du coût de la matière première importée (calculé en fonction de la cotation du brut de référence), du coût des produits finis et semi-finis importés et du cours moyen du dollar.

L'année 2011 est marquée par un retour de la hausse des prix en Guyane, rejoignant le rythme national après deux années de relative stabilité. L'indice des prix à la consommation progresse de 2,2 % en glissement annuel à fin décembre 2011 (après - 0,2 % en 2009 et + 0,4 % en 2010), tendant vers le rythme de la France entière (+ 2,5 %) et dépassant celui observé en Guadeloupe (+ 1,8 %) ou à la Martinique (+ 1,9 %).

Evolution de l'indice des prix à la consommation



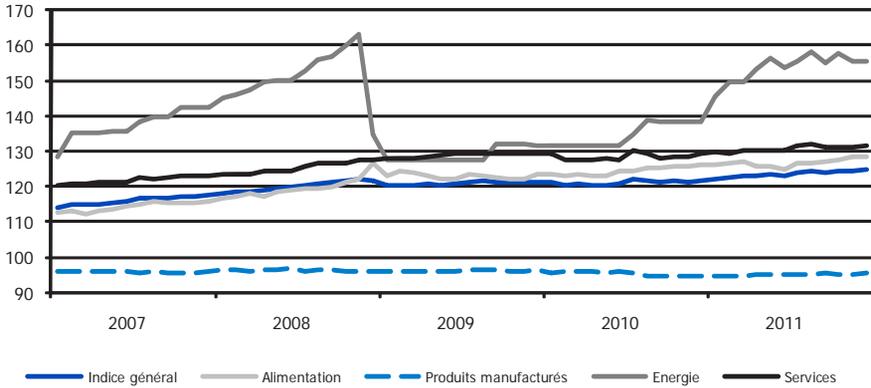
Source: INSEE (Variation annuelle des données mensuelles)

Cette hausse des prix est la résultante d'une progression de l'ensemble des postes de consommation, et plus spécifiquement des prix de l'énergie (+ 16,2 % pour les produits pétroliers) et des services (+ 1,7 %).

La forte augmentation du poste énergie provient des ajustements des prix administrés des carburants avec la mise en application depuis le second semestre 2010 d'une nouvelle

méthode d'indexation mensuelle des prix des carburants sur le cours du baril, demandée par la Ministre chargée de l'Outre-mer.

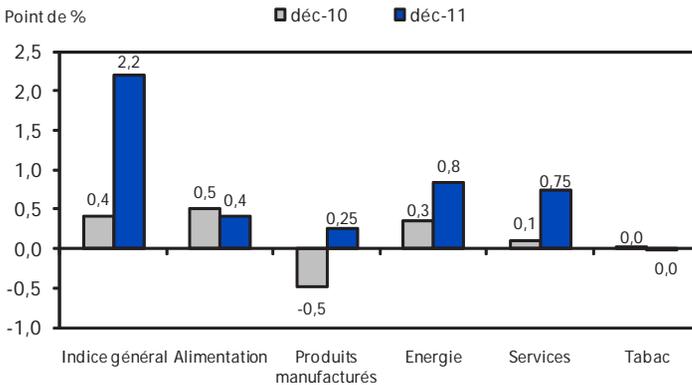
Indice des prix à la consommation par poste de consommation en Guyane



Source: INSEE

Les prix de l'alimentation progressent également (+ 1,8 %), mais moins fortement qu'en 2010 (+ 2,2 %) alors que ceux des produits manufacturés, après avoir marqué un recul en 2010 (- 1,9 %), s'affichent en hausse modérée (+ 1 %). Enfin, le prix du tabac recule sur un an (- 3,2 %) après avoir stagné en 2010 (+ 0,1 %).

Contribution par poste à l'évolution de l'indice général des prix



Source: INSEE

Indices des prix à la consommation (base 100 en 1998)

	Pond. 2011	déc-10	déc-11	Var. 11/10
Indice général	10 000	121,8	124,6	2,2%
Indice général hors tabac	9 953	120,0	122,7	2,3%
Indice général hors énergie	9 332	120,6	122,5	1,6%
Alimentation	2 282	126,2	128,5	1,8%
- Produits frais	370	141,1	145,7	3,3%
Produits manufacturés	2 605	94,4	95,3	1,0%
Services	4 398	129,4	131,6	1,7%
- Loyers et services rattachés	1 774	132,1	134,9	2,1%
- Service de santé	168	131,4	133,1	1,3%
- Transports et communications	953	111,1	112,4	1,2%
Energie	668	138,2	155,4	12,4%
- Produits pétroliers	440	148,6	172,7	16,2%
Tabac	47	363,9	352,2	-3,2%
Indice France entière		122,1	125,1	2,5%
Indice Guadeloupe		124,4	126,7	1,8%
Indice Martinique		124,1	126,5	1,9%
Indice Réunion		125,7	128,4	2,1%

Source: INSEE

L'OBSERVATOIRE DES PRIX ET DES REVENUS

Conformément à l'article 75 de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et au décret d'application n°2007-662 du mai 2007, un observatoire sur les prix et les revenus a été créé dans chacun des départements et régions d'Outre-mer avec pour mission « *d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution* ». Le président de l'Observatoire est nommé par arrêté du 1^{er} président de la Cour des comptes parmi les membres du corps des magistrats des chambres régionales des comptes ou parmi les magistrats honoraires de ce corps pour une durée de cinq ans (décret n°2010-763 du 6 juillet 2010).

Chaque observatoire comprend, outre son président, des représentants de l'Etat, des élus locaux, de l'administration, des organisations socioprofessionnelles, des syndicats et des chambres consulaires.

L'observatoire doit se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel, assorti d'avis et de propositions, aux ministres de l'Outre-mer, de l'Economie et des Finances et de l'Emploi.

5. Le commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans. Ne portant que sur les échanges de biens, ils excluent de ce fait les échanges de services dont les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux sociétés propriétaires des satellites.

Les comptes économiques permettent d'obtenir une analyse plus globale du commerce extérieur (comprenant les biens et les services). Les échanges extérieurs représentent une part importante du PIB : d'après les derniers comptes économiques rapides CEROM¹, les exportations guyanaises en 2009 représentent 3,1 points de croissance sur 3,6 points, ce qui s'explique par l'activité de mise en orbite de satellites. La Guyane n'a que très peu d'industries productives et doit donc massivement recourir à l'importation pour ses matières premières, ses biens de consommation et d'équipement. Parallèlement, la Guyane possède une certaine gamme de produits d'exportation : or, riz, poissons, bois. Cependant, les volumes produits sont relativement peu élevés en raison du manque de structuration des filières, de blocages institutionnels ou de contraintes environnementales. C'est donc l'activité spatiale et les réexpéditions de matériels de transport qui soutiennent les exportations.

L'année 2011 enregistre une forte hausse des échanges commerciaux de la Guyane, ce qui conforte la hausse de 2010, suite à la contraction conjoncturelle (à la fois locale et internationale) de 2009. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- l'augmentation du cours de certaines matières premières et métaux, qui provoque une hausse en valeur des entrées (pétrole) et des sorties (or) ;
- des imports/exports de produits à forte valeur ajoutée de la part des opérateurs du secteur spatial

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

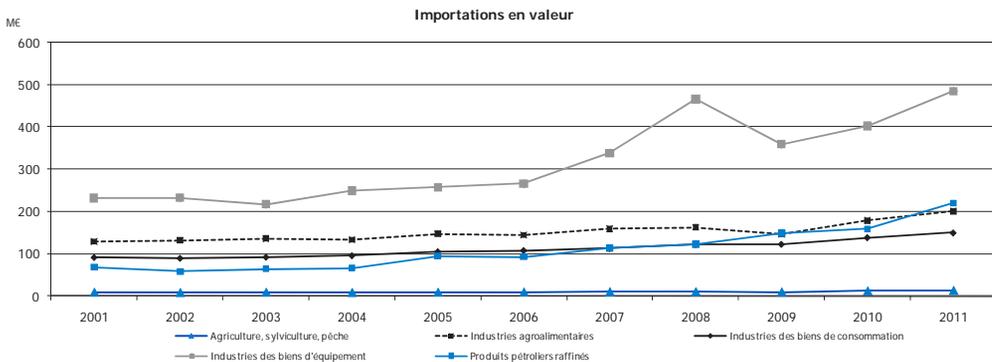
Les importations en valeur ont augmenté de 23,2 % en 2011, tous les postes étant concernés. Ce plus haut niveau historique s'explique en partie par les importations de produits pétroliers raffinés qui ont le plus augmenté en valeur (38,1 %), notamment à cause de la forte augmentation du prix des matières premières (pétrole compris) en 2011. Les biens d'équipement enregistrent eux aussi une forte hausse (+20,5 %). Celle-ci est répartie entre l'augmentation des importations d'équipements électriques et ménagers (+53 %), et les produits informatiques, électroniques et optiques liés en partie au domaine spatial (+30 %).

Importations en valeur (millions d'euros)

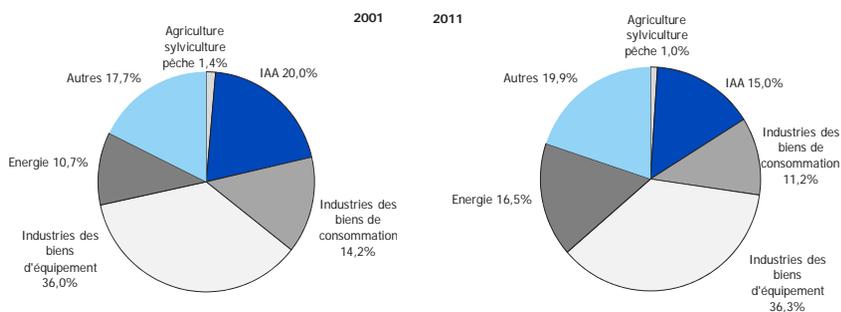
	2001	2010	2011	Var 11/10
Agriculture, sylviculture, pêche	8,9	12,2	13,6	11,9%
Industries agroalimentaires	128,7	178,7	200,4	12,2%
Industries des biens de consommation	91,4	138,7	149,8	8,0%
Industries des biens d'équipement	231,5	402,0	484,6	20,5%
Produits pétroliers raffinés	68,8	158,5	219,7	38,6%
Autres	113,9	191,8	265,0	38,1%
Total	643,2	1 081,8	1 333,1	23,2%

Source : Douanes

¹ Cf. encadré du Chapitre II, Section 2.1 « Les comptes économiques ».



Ventilation des importations en valeur par famille de produit



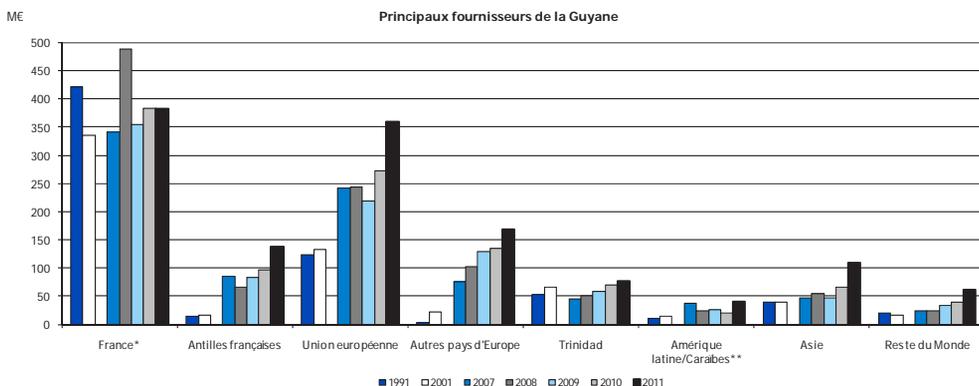
La structure des importations est restée sensiblement identique entre 2010 et 2011, mais a subi quelques modifications en 10 ans. Principalement, le poids de l'énergie dans le total des imports a fortement augmenté (+ 5,8 points sur 10 ans), ce qui peut s'expliquer à la fois par la flambée des cours des hydrocarbures¹ et par la croissance rapide des besoins en énergie. Les biens d'équipement demeurent de loin le premier poste d'importations. Cependant, cette prépondérance est en partie due à l'entrée de biens d'équipement très spécifiques à destination des opérateurs du secteur spatial (et réexportés par la suite).

5.1.2 Les principaux fournisseurs

Sur une longue période (20 ans), on remarque que le volume des importations venant de métropole est resté assez constant (ces importations sont constituées pour un quart d'automobiles et d'électroménager). Les importations venant d'union européenne et d'Europe en général ont cependant fortement augmenté. Concernant la provenance de l'Union Européenne, cette progression peut s'expliquer mécaniquement par l'augmentation du nombre de pays membres, mais aussi par l'augmentation des importations venant des trois partenaires principaux : l'Allemagne (Automobiles), l'Italie (Electroménager), et les Pays-Bas (Boissons), qui ont doublé en 10 ans, passant de 45 M€ en 2001, à 90 M€ en 2011. L'augmentation des importations en provenance des autres pays d'Europe peut s'expliquer, entre autres, par les

¹ Cours moyen du baril de Brent à 28,52 \$ en 2000 ; 111,22 \$ en 2011. Source : Ministère du développement durable.

produits spatiaux à haute valeur ajoutée acheminés de Russie¹. Il convient de souligner qu'une bonne partie des importations venant d'Europe ne peut être rattaché à un pays d'origine défini, faute de déclaration précise².



En 2011, la France (Antilles comprises) reste le premier fournisseur de la Guyane (519,9 M€) avec une part de marché de 39,9 % en 2011 (dont près de 10 % pour la Guadeloupe et la Martinique). L'Union européenne est un partenaire privilégié ainsi que la Chine ou les Etats-Unis. Trinidad-et-Tobago est le deuxième pays fournisseur de la Guyane (5,7 % du total des importations, quasi exclusivement en produits pétroliers³).

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations ont légèrement diminué en 2011 (-2,4 %, après une hausse de 31,9 % en 2010, et 19,8 % en 2009), s'établissant à 154,4 M€. Cette baisse n'a pas été homogène.

Exportations en valeur (millions d'euros)

	2001	2010	2011	Var 11/10
Agriculture, sylviculture, pêche	1,5	0,6	0,7	29,7%
Industries agroalimentaires	28,6	14,8	12,9	-12,6%
Industries des biens de consommation	0,5	1,6	1,0	-33,4%
Industries des biens d'équipement	15,9	88,5	80,3	-9,3%
Produits métalliques et métallurgiques (dont or)	83,9	31,3	48,1	54,0%
Autres (produits chimiques, produits en bois, ...)	7,7	21,6	11,3	-47,4%
Total	138,1	158,2	154,4	-2,4%

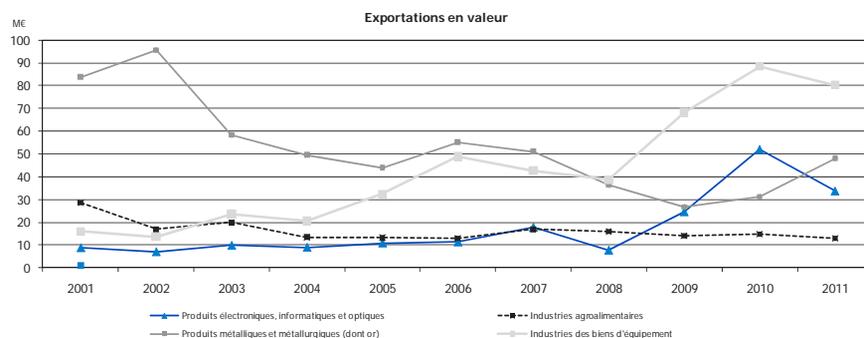
Source : Douanes

¹ Les importations venant de Russie, quasiment nulles avant Soyouz, ont atteint 30 M€ en 2008, et 40 M€ en 2009, au plus fort de l'installation du programme spatial. Elles se maintiennent par la suite autour de 3 M€ (en 2010 et 2011).

² Les données douanières sont à base déclarative. Pour la Guyane spécifiquement, la destination de nombreux flux commerciaux est mal renseignée. Environ un tiers des fournisseurs sont classés en « divers », brouillant l'analyse du commerce extérieur par pays.

³ La Guyane importe depuis Trinidad-et-Tobago des produits pétroliers tels que pétrole lampant, gazole, butane, fioul, kérosène qui servent à l'approvisionnement des centrales EDF, de la petite industrie, des avions ou des ménages.

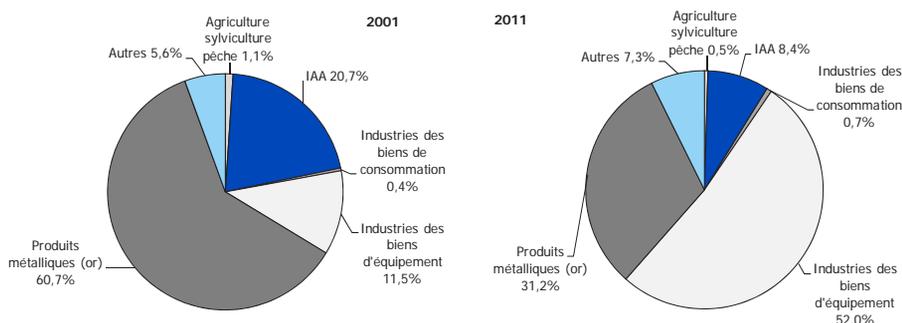
La majorité des secteurs ont enregistré des baisses plus importantes ; seuls l'Agriculture, ainsi que les produits métalliques et métallurgiques ont connu une augmentation, qui correspond à la flambée du cours de l'or et permet de soutenir la valeur des exportations (alors que les volumes diminuent).



La structure des exportations a beaucoup évolué entre 2001 et 2011. Tout d'abord, les exports d'or ont fortement décliné, à la fois en absolu et en relatif, leur poids passant de plus de 60 % à 31 % du total. Le poste « industries agroalimentaires » (IAA) est en recul et représente désormais moins de 10 % des exports totales.

Parallèlement, les exports liées au spatial (biens d'équipement dont « produits informatiques et électroniques) et les réexports de matériels de transport (principalement des conteneurs vides ayant préalablement servi à l'importation) ont progressé de façon importante. Les biens d'équipement pèsent dorénavant pour près de 52 % des exportations totales. Ce sont des biens non produits localement (et qui ne représentent donc qu'une faible valeur ajoutée pour la Guyane).

Ventilation des exportations en valeur par famille de produit

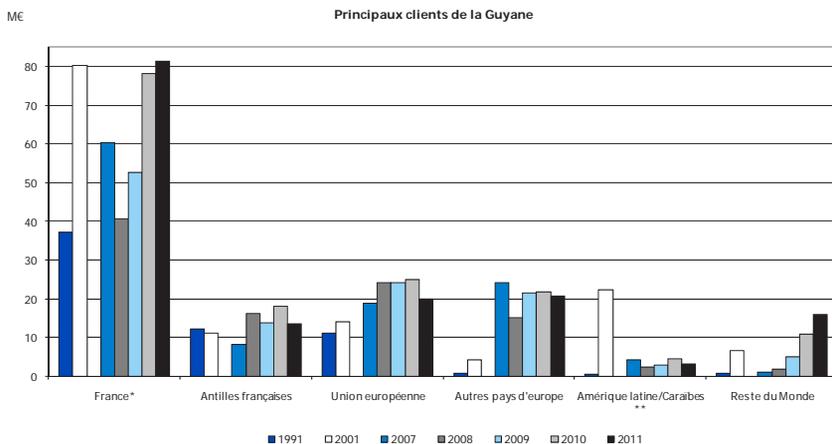


Source: Douanes

5.2.2 Les principaux clients

La France reste le principal client de la Guyane, captant la moitié de ses exportations (soit 81,4 M€). Sa part augmente de 3,2 points par rapport à 2010, alors que celle des autres pays européens diminue (26,2 %, soit -3,3 points). Les DFA demeurent un partenaire important, même s'ils ne représentent cette année que 8,8 % des exportations (-2,6 points). Les exports en valeur vers le reste du monde ont cette année encore fortement augmenté

(+ 46 %), ce bond s'expliquant pour une grande partie par des sorties de biens liées au spatial vers quelques pays).



Source : Douanes
* France entière hors DFA ** hors DFA

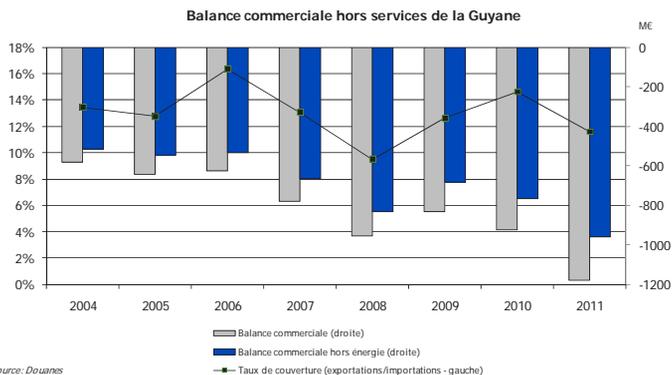
5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2011, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens a augmenté de 27,6 %, les importations ayant sensiblement progressé alors que les exportations ont diminué en valeur. Le déficit de la balance commerciale dépasse le milliard d'euros, pour s'établir à 1 179 M€. Le taux de couverture se déprécie de 3 points, à 11,6 %. Les produits pétroliers pèsent pour un peu plus de 17 % dans ce déficit.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2001	2010	2011	Var 11/10
Importations	643,2	1081,8	1333,1	23,2%
Exportations	138,1	158,2	154,4	-2,4%
Balance commerciale	-505,1	-923,6	-1178,7	27,6%
<i>Taux de couverture (exportations/importations)</i>	<i>21,5%</i>	<i>14,6%</i>	<i>11,6%</i>	<i>- 3 points</i>
Agriculture, sylviculture, pêche	-7,5	-11,6	-12,9	11,0%
Industries agroalimentaires	-100,1	-163,9	-187,5	14,4%
Industries de biens de consommation	-90,9	-137,1	-148,8	8,5%
Industrie des biens d'équipement	-215,6	-313,5	-404,3	29,0%
Energie	-68,8	-158,5	-219,7	38,6%

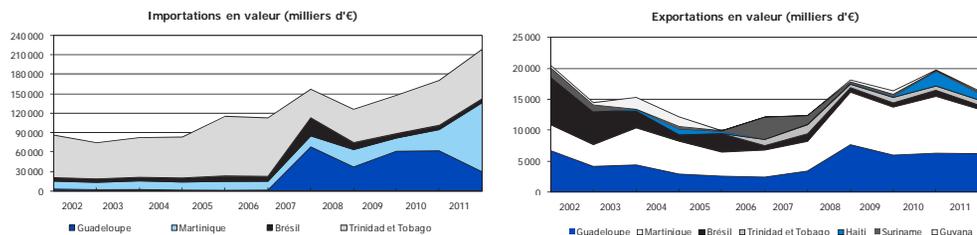
Source : Douanes



Source : Douanes

4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les échanges entre la Guyane et ses voisins d'Amérique du Sud ou de la Caraïbe restent très limités. Dans cette zone, les principaux fournisseurs sont la Martinique, Trinidad-et-Tobago et la Guadeloupe. L'importance des importations s'explique par l'approvisionnement en carburants (présence de la raffinerie SARA en Martinique) ou d'autres produits pétroliers (87 M€ en 2011, contre 18 en 2010). Hors hydrocarbures, les Antilles françaises, de manière évidente en raison des liens culturels et institutionnels, ont des échanges importants avec la Guyane. Les principaux imports concernent des produits des industries agroalimentaires (eau minérale et rhum) et quelques produits chimiques, pour des montants qui restent toutefois faibles par rapport aux importations de la métropole.



Source: Douanes

Les principaux clients régionaux de la Guyane sont également les Antilles françaises. La Guyane y exporte principalement des produits de la pêche, et dans une moindre mesure, du bois et de l'or.

Les flux commerciaux entre la Guyane et ses voisins immédiats du plateau des Guyanes (Brésil, Suriname, Guyana) restent très marginaux et ont même tendance à diminuer en dépit de la volonté des autorités locales et nationales de promouvoir un « développement ancré dans l'environnement régional » de la Guyane. La Guyane importe environ 5 M€ du Brésil, principalement des produits manufacturés divers (dont textiles), ou issus des industries sylvicoles et agroalimentaires. En échange, elle exporte environ un demi-million d'euros d'or¹ et de débris pour récupération de métaux vers le Brésil. Les flux vers le Suriname et le Guyana sont pour leurs parts extrêmement faibles.

Le cadre institutionnel

L'accord de coopération de 1996 entre le Brésil et la France a débouché sur la construction du pont sur l'Oyapock dont l'inauguration est conditionnée à la fin des travaux de la route côté Amapá. Des commissions mixtes transfrontalières, où sont représentées les autorités locales (Région Guyane et Etat d'Amapa) et nationales, sont régulièrement organisées depuis 1997². Concernant les relations avec le Suriname³, la France coopère sur la base d'un document cadre de partenariat (DCP) avec l'intervention de l'AFD essentiellement sous forme de prêts. Plusieurs projets sont en cours, notamment la réhabilitation de la route Paramaribo-Albina (prêt bonifié de 25 M€), des appuis dans le domaine de la santé (prêt bonifié de 15 M€ et subvention de 1,1 M€) et deux projets sur la thématique de la gestion durable de l'environnement. Le montant total des engagements atteint plus de 43 M€ depuis le début de la coopération avec le Suriname. Par ailleurs, un premier Conseil du fleuve Maroni a été organisé début 2011.

¹ Ce qui reste vraisemblablement très loin de la réalité des exportations totales vers ce pays, si l'on tient compte des exportations illégales.

² La première Commission Mixte Transfrontalière s'est réunie en 1983.

³ Etude CEROM, « Guyane - Suriname : une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée », décembre 2008.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

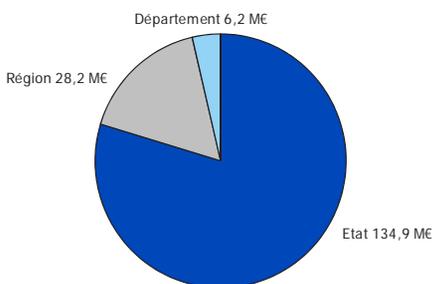
Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer et de rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le contrat de projets Etat-Région-Département (CPER) et les Programmes Opérationnels (PO) européens, qui ont succédé au Document Unique de Programmation (DOCUP) en 2007.

L'ampleur des besoins recensés par le diagnostic territorial nécessite l'adoption d'une stratégie commune dans la mise en œuvre des PO européens et du CPER national, autour d'objectifs partagés. Les PO européens viennent ainsi soutenir les investissements prévus au titre du CPER, qui constituent une large part des contreparties nationales apportées aux PO.

1.1 LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

Le CPER est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires comme le Département. Sur la période 2007-2013, le CPER poursuit l'effort de construction d'infrastructures, pour un montant total de près de 170 M€¹. La situation particulière de la Guyane a nécessité l'éligibilité du CPER à d'autres champs que ceux prévus initialement ainsi que l'accroissement du volume financier initialement prévu. Au final, le CPER a identifié 15 projets regroupant 42 opérations.

Répartition des contributions au CPER 2007-2013



¹ Sur la période 2000-2006, le CPER avait contractualisé un montant de 196 M€.

Les projets identifiés par le CPER pour la période 2007-2013 sont les suivants :

- Favoriser le désenclavement maritime de la Guyane,
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par les fleuves (nouveau projet par rapport au CPER 2000-2006),
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par voie aérienne,
- Aménager l'espace urbain,
- Mettre en place le plan local de biodiversité,
- Gérer durablement l'agriculture, la forêt et la pêche,
- Contribuer à la gestion des déchets,
- Développer les énergies renouvelables et les biocarburants,
- Adapter et améliorer les capacités du travail humain,
- Développer l'effort de recherche et les structures éducatives,
- Favoriser le développement du sport de haut niveau,
- Contribuer à la mise en valeur du patrimoine guyanais,
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées,
- Développer les technologies de l'information et de la communication (nouveau projet),
- Développer le tourisme en Guyane (nouveau projet).

CPER 2007-2013

Projets	Crédits ouverts		Crédits engagés au 31/12/2011	Crédits versés au 31/12/2011
	M€	dont Etat	(en % des crédits ouverts)	(en % des crédits ouverts)
Transports/Aménagement/Tourisme	78,7	62,5	51,4 M€, soit 65,4%	16,5 M€, soit 21,0%
Environnement/Energies naturelles renouvelables	14,3	12,7	5,1 M€, soit 35,7%	2,2 M€, soit 15,4%
Cohésion sociale/Sport/Culture	32,3	21,4	6,7 M€, soit 20,7%	3,9 M€, soit 12,1%
Enseignement supérieur/Recherche	23,0	23,0	6,9 M€, soit 30,0%	5,7 M€, soit 24,8%
Agriculture et pêche	20,9	15,3	3,8 M€, soit 18,2%	1,3 M€, soit 6,2%
Total	169,2	134,9	73,9 M€, soit 43,7%	29,6 M€, soit 17,5%

Source : Presage (outil officiel de suivi des PO et CPER 2007-2013)

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

La Guyane restant éligible à l'objectif de convergence de l'Union européenne, bénéficie d'un effort d'accompagnement accru pour la période 2007-2013¹, s'élevant à 489 M€ répartis entre les programmes opérationnels FEDER, FSE, FEP et le PDR FEADER².

En complément, le PO Amazonie doté de 17,1 M€, dont 12,8 M€ de FEDER et 4,3 M€ de contrepartie nationale (CPN), constitue le volet transfrontalier de ce dispositif. La Région Guyane est l'autorité de gestion du PO Amazonie (contrairement aux autres programmes qui sont gérés par la Préfecture). Ce programme opérationnel concerne l'espace de coopération Guyane-Suriname-Brésil. Il vise à structurer les territoires transfrontaliers, à renforcer leur attractivité économique, à faire émerger des projets de développement durable (gestion conjointe des ressources naturelles, prévention des risques) et à encourager les échanges

¹ Pour la période 2000 à 2006, le DOCUP rassemblait les engagements de financement de l'Union européenne. Sur cette période, la Guyane a bénéficié de près de 389,6 M€ de crédits répartis entre les fonds FEDER, FSE, FEOGA et IFOP, auxquels s'ajoutaient 12 M€, issus du programme INTERREG.

² FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FSE (Fonds Social Européen), FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), FEP (Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture), PDR (Programme de Développement Rural), IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche).

culturels. Au 31 décembre 2011, plus de 13,7 M€¹ ont été programmés, dont 11,9 M€ de FEDER et 1,8 M€ de CPN. En termes de consommation par axe, 2,8 M€ ont été certifiés sur l'axe 1 du PO Amazonie « Structurer les territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement durable » pour un montant programmé de 5,6 M€, soit environ 50 % de la programmation ; sur l'axe 2 « Développer les activités économiques transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération », 0,8 M€ ont été certifiés pour 2,9 M€ programmés, soit 27,4 % ; et sur l'axe 3 « Stimuler le rapprochement des populations et le développement des services transfrontaliers », 0,1 M€ ont été certifiés pour 2,6 M€ programmés, soit un taux de consommation de 5,4 %.

La Région Guyane bénéficie également du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013², qui ancre la région dans un espace de coopération plus large.

Les fonds européens sont mis à disposition dans le cadre des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) de l'Union européenne. Celles-ci s'articulent autour de trois grandes priorités :

- Améliorer l'attrait des Etats membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats, en préservant l'environnement ;
- Encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et stimuler l'économie de la connaissance ;
- Créer davantage d'emplois et de meilleure qualité.

Ces OSC ont permis de définir le cadre de référence national pour l'intervention des Fonds Structurels, tels que le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen).

Pour le FEDER, quatre priorités ont été retenues :

- Développer les nouveaux moteurs de croissance à haute valeur ajoutée, par la recherche-développement, l'innovation et le transfert de technologie, notamment dans les domaines de la biodiversité et de l'écologie de la santé ;
- Renforcer le tissu économique local et viser un développement endogène, par le marché intérieur ;
- Susciter l'initiative privée ;
- Poursuivre l'aménagement et le désenclavement du territoire en milieu urbain, notamment par le rattrapage en infrastructures de base.

Pour le FSE, instrument de la politique sociale européenne :

- Elever le niveau de compétences des travailleurs et des entreprises ;
- Mettre en place des formations adaptées aux besoins de main-d'œuvre ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (jeunes, public en difficulté) ;
- Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations.

¹ Dans les 13,7 M€, 4,6 M€ ont été déclarés (par les bénéficiaires) dont 3,4 M€ de FEDER certifiés (par l'Autorité de Certification du PO-Amazone –ASP-) soit 2,9 M€ en réel (remboursés par la commission européenne).

² Le programme INTERREG Caraïbes 2007-2013 est élaboré par la Région Guadeloupe, en partenariat également avec les autres îles des Antilles françaises (Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Il vise à permettre à ces régions de coopérer avec la quasi-totalité des pays ayant une façade maritime avec la mer des Caraïbes. Cf. RA IEDOM 2008, Chapitre 2, section 3.

La Région Guyane dispose de deux autres programmes européens pour la période 2007/2013, à savoir le Programme opérationnel du Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture (PO FEP) et le Programme de Développement rural du Fonds européen agricole de développement rural (PDR FEADER).

Pour le FEP, quatre priorités ont été retenues :

- Développer la production locale dans une logique de gestion durable de la ressource ;
- Moderniser la flotte de pêche (industrielle et artisanale) ;
- Soutenir les entreprises de transformation du secteur et viser l'export de produits de qualité (vers l'Europe continentale ou les Antilles) ;
- Poursuivre le rattrapage des infrastructures de base (équipements portuaires...).

Pour le FEADER :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et du secteur forêt-bois par un soutien à la restructuration et au développement des entreprises ;
- Diversifier l'activité en milieu rural (agritourisme, artisanat...), notamment par l'approche LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) ;
- Créer et maintenir des emplois (secteurs agricoles et forestiers) ;
- Améliorer la qualité de vie en zone rurale et poursuivre le désenclavement et l'équipement des territoires ruraux.

PO 2007-2013

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2011
	M€	M€ (en % des crédits ouverts)
FEDER	305,2	193,4 M€ 63,4%
FSE	100,1	63,0 M€ 63,1%
FEADER	77,7	50,9 M€ 65,5%
FEP	6,2	3,2 M€ 52,6%
PO Amazonie*	17,1	11,8 M€ 69,0%
Total	506,2	322,4 M€ 63,7%

Source : SGAR-Département Europe; Conseil Régional

*Fonds FEDER et contrepartie nationale

En 2011, 6,8 M€ de fonds européens, tous fonds confondus, ont été attribués aux porteurs de projet publics et privés guyanais, ce qui représente en moyenne sur l'année 55 % du montant total des projets. Voici quelques exemples d'opérations financées en 2011 :

- construction d'un hôtel 2 étoiles de 30 chambres à Saint-Laurent-du-Maroni (36 % de financement FEDER, soit 713 K€)
- extension et mise en sécurité du groupe scolaire Gran Man TOLINGA (32 % de financement FEDER, soit 704 K€) ;
- mise en place de formations permettant l'insertion des jeunes (75 % de financement FSE soit 1 600 K€) et formation de formateurs (71 % de financement FSE, soit 510 K€) ;
- professionnalisation des agriculteurs (75 % de financement FEADER, soit 315 K€) ;
- construction de 10 km de piste scolaire (72 % de financement FEADER, soit 192 K€) ;
- tunnel de congélation dans le secteur de la pêche (72 % de FEP, soit 424 K€) et
- transformation des produits de la mer (55 % de FEP, soit 76 K€).

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹ ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leur capacité à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA (Revenu supplémentaire temporaire d'activité). Pour 2011 et 2012, les lois de finances prévoient en revanche une diminution des taux de défiscalisation et un plafonnement accru des réductions d'impôts accordées au titre des investissements en Outre-mer.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. **Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances⁴ pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux mentionnés [au point 2 de l'article] ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009

http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20090528&numTexte=1&pageDebut=08816&pageFin=08839

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Article n°2009-1673.

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

2. **L'abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés (IS)** applicable dans les DOM au titre de l'article 217 bis du Code général des impôts a été abrogé par l'article 10 de la loi de finances pour 2012. L'imposition se fera sur la totalité du bénéfice soumis à l'IS, à compter de l'impôt dû au titre des exercices clos au 31 décembre 2011. Toutefois, ne sont pas remis en cause les avantages fiscaux suivants : les abattements en faveur des entreprises nouvelles, des entreprises implantées en zones franches d'activités, et en zones franches urbaines.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM¹ est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

L'article 157 de la loi de finance pour 2012 proroge le dispositif des zones franches urbaines jusqu'au 31 décembre 2014, en créant à compter du 1er janvier 2012 un nouveau régime renforçant l'incitation pour les entreprises à recourir à l'emploi local : prorogation visant non seulement l'impôt sur les bénéfices et l'imposition forfaitaire annuelle (IFA), mais également la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe foncière sur les propriétés bâties et les cotisations sociales.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA (Revenu de solidarité active) et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) locaux est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010² permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économique des outre-mer - LODEOM) d'être fiscalement intégrées³. Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés.

¹ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

² n°2010-1658.

³ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Le dispositif des zones franches globales d'activité (ZFGA) dans les DOM

(Art. 4a7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50% pour l'IS et la TFPB 80% pour la TFPNB	80% pour l'IS et la TFPB 100% pour les îles du sud de la Guadeloupe 100% pour les TP
Plafonds de réduction d'impôt	150 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS/IR 150 k€ pour la TP	300k€ pour l'IS et la TP
Les impôt concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. 	
Les entreprises éligibles	<p>Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + compatibilié, conseil aux entreprises, ingénieur ou études techniques aux entreprises. - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€. <p>6 secteurs prioritaires communs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - R&D - TIC - Tourisme - Agro-nutrition - Environnement - Energie Renouvelable <p>Zones géographiques particulières:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Guyane - Les îles du Sud de la Guadeloupe (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade) - Communes rurales de La Réunion²; - Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants: <ol style="list-style-type: none"> 1. Classées en zone de montagne 2. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 250 hab./km² 3. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 <p>Pour les Antilles et la Réunion:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche 	
Durée d'application	Bénéfice imposable à l'IS/IR : abattement de 2008 à 2010, puis dégressif pour devenir nul en 2017 TP : abattement en 2009, puis dégressif pour devenir nul en 2018 CFE : abattement de 2010 à 2015, puis dégressif pour devenir nul en 2018 TFPNB : exonération partielle de 2009 à 2018.	

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle il constitue la première ressource fiscale (entre 40 % et 50 % des recettes fiscales). La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières².
- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de manière à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

² Pour plus de précisions, cf RA IEDOM 2008, Chapitre II, section 3, § Le système fiscal.

L'octroi de mer ainsi que la taxe sur les carburants compensent la faiblesse de la fiscalité locale directe et permettent en outre l'exercice de compétences spécifiques.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » de 1986, « Paul » de 2001, puis « Girardin » de 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la LODEOM. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers règlementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtels et non plus au seul propriétaire afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs :

- le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.
- le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

- le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹. Il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, au lieu de 2017.

En ce qui concerne le logement outre-mer, la loi de finances stipule d'autre part que l'ensemble des réductions d'impôt accordées ne peut dépasser un certain montant : en 2011, il était fixé à 40 000 € ou 15 % du revenu global du foyer. Il passe à 30 600 € ou 11 % du revenu global du foyer en 2012, ce plafond pouvant être porté à 40 000 € ou 15 % si le contribuable a également profité de la réduction d'impôt dans le logement social.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, la loi de finances 2011 a annulé les avantages accordés à l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », en réduisant de façon drastique les aides et la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de la taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduites par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisées par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3/1,4 ou 1,5 SMIC.

bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises dominiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA au lieu d'établissement du prestataire au taux applicable localement.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret. La loi de Finances 2012 a confirmé le maintien de ce régime.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'Outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales¹

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE²

En 2009, l'Etat a perçu 131,0 M€ de **recettes totales**³ (non fiscales et fiscales) soit une diminution de 17,8 % sur un an. Ce fléchissement, après une année 2008 exceptionnelle (+ 24,6 % entre 2007 et 2008), s'explique par le fort recul des **recettes fiscales** (- 19,1 %), qui représentent 88 % du total des recettes. Bien que le nombre d'imposables continue de progresser (39 000 foyers, soit 44 % des déclarants), les recettes engendrées par l'impôt sur le revenu (47,7 % des recettes totales) diminuent fortement (- 26,9 %). L'impôt sur les sociétés connaît la même tendance, quoique moins prononcée (- 15,6 %). Les **recettes non fiscales** (15,9 M€) sont également en baisse de 6,4 %.

Les **dépenses de l'Etat**, d'un montant de 1 075,2 M€, sont en augmentation, mais à un rythme moindre que précédemment (+ 2,6 % entre 2008 et 2009, contre + 8,3 % en moyenne entre 2005 et 2008). En raison de la forte poussée démographique, la dépense moyenne par habitant diminue pour la première fois (- 3,6 %), et s'établit à 4 695,40 €. Les **dépenses d'investissement** directes s'élèvent à 88,1 M€ et progressent nettement (+ 32,8 % sur un an), une évolution qui s'explique notamment par le déblocage de crédits au titre du plan de relance et les investissements importants du Ministère de l'Ecologie et de l'Aménagement en infrastructures. Les **dépenses de fonctionnement**, de 630,3 M€, sont en léger recul (- 3,7 %), en raison notamment de l'évolution des dépenses sans ordonnancement (- 44,0 %). Les dépenses de personnel, toujours en progression (+ 3,0 %), demeurent prépondérantes et représentent 46,6 % du total des dépenses. La répartition par ministère reste dominée par l'enseignement (71,1 %), suivi du Ministère de l'Intérieur (10,2 %) et du MINEFI (5,8 %). Les **dépenses d'intervention**⁴, qui regroupent notamment des subventions d'investissement et de fonctionnement, se situent en hausse à 157,0 M€ (+ 13,8 %).

Globalement, le déficit des recettes de l'Etat par rapport aux dépenses s'accroît de 6,3 % entre 2008 et 2009, atteignant 944,2 M€.

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA METROPOLE

En 2009, l'Etat a attribué 129 M€ de dotations de fonctionnement aux collectivités locales, un montant en forte augmentation (+ 15,9 % sur un an). Le solde net de l'Etat (cf. tableau ci-après) s'élève à - 982,6 M€.

Le **secteur hospitalier public** a perçu 269,1 M€ de recettes (dont 150,8 M€ de l'assurance maladie), le total des dépenses s'est élevé à 255,9 M€, dont 216,1 M€ de dépenses d'exploitation.

¹ Les données finalisées des finances publiques 2010 n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de la présente note. Cette partie reprend les informations issues du rapport IEDOM 2010.

² Depuis le 1er janvier 2006, la loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) est le nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des administrations de l'Etat.

³ Cf. Tableau « Compte de l'Etat dans la collectivité » en annexe 1.

⁴ Les dépenses d'intervention « Etat » sont des versements sans contrepartie motivés par la mission de l'Etat en tant que régulateur économique. Il intègre les versements des fonds européens, issus des Programmes Opérationnels.

Les **établissements publics nationaux** (EPN) ont disposé d'un budget de 370,1 M€ en Guyane en 2009 (+ 18,3 % sur un an). Le Centre Spatial Guyanais, principal EPN de Guyane, représente environ 84 % de ce budget ; la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Établissement Public d'Aménagement de la Guyane et la Chambre d'Agriculture sont les trois autres principaux bénéficiaires de ce budget.

De son côté, l'Union Européenne (UE) a versé à la Guyane près de 41,9 M€ en provenance des fonds structurels évoqués dans le paragraphe précédent, par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a reversé au budget européen 3,5 M€ au titre des droits d'importation revenant à l'UE (droits de douanes sur produits agricoles et autres).

Une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique est établie comme suit¹.

Solde net des transferts en provenance de la métropole

	2008	2009	Var. 09/08
Budget de l'Etat			
Recettes	159,3	131,0	-17,8%
Dépenses	1 047,5	1 075,3	2,6%
Recettes hors budget*	3,6	3,5	-1,4%
Dépenses hors budget**	40,0	41,9	4,8%
Solde net de l'Etat (Dépenses totales - recettes totales) = (a)	-924,6	-982,6	6,3%
Dotations de l'Etat aux collectivités			
	111,2	128,9	15,9%
Collectivités locales			
Dépenses	765,5	759,6	-0,8%
Recettes	836,6	823,8	-1,5%
Domaine hospitalier			
Dépenses (1)	294,3	256,0	-13,0%
Recettes	308,3	269,1	-12,7%
Budgets des établissements publics nationaux (2)	312,8	370,1	18,3%

Sources : Direction Régionale des Finances Publiques, CAF, Pôle emploi

*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversé aux collectivités territoriales, fonds de l'UE

** Reversement aux collectivités territoriales (fonds de l'UE)

(1) Dépenses publiques hors secteur médico social, (2) CSG, CCIG, EPAG, ONF, CA

¹ Les données concernant les transferts via les organismes sociaux n'ont pu être récoltées à temps pour l'établissement de cette note.

3.3 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

Conformément aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ; à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer ; à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ; à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

La **Commune** et les groupements de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

Le **Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement, éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

La **Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de projet État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

L'**épargne brute** des collectivités locales guyanaises, ou capacité d'autofinancement¹, a fortement reculé en 2009 (- 68,0 %), par l'effet conjugué d'une baisse des recettes (- 2,6 %) et d'une hausse des dépenses (+ 8,5 %). Elle s'élève à 24,7 M€. Par conséquent, l'**épargne nette**, qui correspond à l'épargne brute à laquelle on soustrait le remboursement du capital des emprunts, diminue encore plus lourdement de 92 %. Ces ratios reflètent bien les tendances d'évolution des budgets de fonctionnement en 2009 : les recettes de fonctionnement ont faiblement augmenté, voire reculé, alors que parallèlement, les charges ont assez fortement progressé, hormis pour les communes. Les frais de personnel, les achats et les charges externes sont les principaux postes en expansion. Cependant, la dépense de fonctionnement par habitant reste quasiment stable en raison du dynamisme démographique en 2009.

En ce qui concerne les **recettes**, les produits de la fiscalité directe sont en progression (+ 9,8 %). La taxe professionnelle² représente la principale ressource, suivie des taxes foncières et de la taxe d'habitation. En revanche, la fiscalité indirecte a généré moins de

¹ Recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement.

² Amenée à disparaître dans le cadre de la Loi de Finances 2010.

recettes en 2009, handicapée par le recul de la consommation, et donc des recettes d'octroi de mer (- 3,1 %).

L'effort d'investissement est moins important en 2009 : la dépense d'investissement par habitant (hors dette) recule de près de 23 %, et ce en dépit du fait que les dépenses d'investissement de la collectivité régionale augmentent fortement (+ 169,1 % en dépenses / habitant). Cependant, les niveaux très élevés de 2008 étaient en partie dus à la passation d'écritures d'ordre suite à des opérations de refinancement menées avec l'AFD.

La **dette par habitant** s'élève à 1 407,5 €, et continue sa progression (+ 11,4 % par rapport à 2008), principalement en raison de l'augmentation de l'encours de la région, alors que les autres collectivités maîtrisent, voire diminuent leur dette. La capacité de désendettement se dégrade très nettement entre 2008 et 2009. Le recours à de nouveaux emprunts reste élevé, comme en 2008, mais la région devient le principal emprunteur en 2009, en lieu et place des communes en 2008.

Le **taux d'endettement**¹ de la Guyane en 2008 était de 107,9 %, soit une augmentation de près de 13 points par rapport à 2008. La métropole se situait à 70,0 % et les taux de la Guadeloupe et la Réunion sont respectivement de 87,1 % et 93,1 %.

Dépenses par habitant en € *

	Guyane		France entière
	2008	2009	2008
Région	544,7	743,3	406,2
Fonctionnement	276,8	290,3	236,0
Investissement	267,9	453,0	170,2
Département	1 269,1	1 216,3	1 016,6
Fonctionnement	1 018,3	1 070,9	756,8
Investissement	250,8	145,4	259,8
Communes et regroupements	1 746,7	1 357,6	1 783,1
Fonctionnement	1 152,8	1 096,1	1 183,0
Investissement	593,9	261,4	600,1

Source : Direction régionale des finances publiques ; DGCL

* Ratio entre le montant de la dépense et le nombre d'habitant en Guyane

Population guyanaise 2008 : 2 15 000 hab ; 2009 : 229 000 hab (source INSEE traitée par la DRFIP)

Pour la population française totale, la DGCL retient comme chiffre 64 321 000 habitants au 1^{er} janvier 2009.

¹ Source : DGCL. Compte administratif 2008 : dettes au 31/12/08 sur recettes de fonctionnement. Les résultats pour 2009 ne sont pas encore disponibles.

3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (en millions d'euros)

	Région			Département			Communes			Communautés de communes		
	2008	2009	Structure en 2009 (%)	2008	2009	Structure en 2009 (%)	2008	2009	Structure en 2009 (%)	2008	2009	Structure en 2009 (%)
Recettes réelles totales	163,2	197,0	100%	287,3	311,1	100%	361,1	288,7	100%	25,0	27,0	100%
Recettes de fonctionnement	94,9	93,9	48%	244,9	253,5	81%	247,2	221,5	77%	16,3	18,5	68%
<i>Dont Recettes fiscales</i>	64,8	60,3	31%	170,7	176,1	57%	135,1	151,4	52%	4,7	12,8	47%
<i>Dont Dotations et subventions reçues</i>	9,4	11,5	6%	48,2	53,5	17%	50,2	59,5	21%	3,3	4,4	16%
Recettes d'investissement	68,4	103,1	52%	42,4	57,6	19%	113,9	67,2	23%	8,6	8,5	32%
<i>Dont Dotations et subventions reçues</i>	15,6	21,5	11%	7,9	23,1	7%	31,9	28,1	10%	3,0	4,3	16%
<i>Dont Emprunts*</i>	10,0	58,0	29%	6,4	0,0	0%	51,2	12,2	4%	4,0	1,0	4%
Dépenses réelles totales	117,1	170,2	100%	272,8	278,5	100%	352,7	286,9	100%	22,8	24,0	100%
Dépenses de fonctionnement	59,5	66,5	39%	218,9	245,2	88%	235,5	234,1	82%	12,3	16,9	71%
Dépenses d'investissement	57,6	103,7	61%	53,9	33,3	12%	117,2	52,8	18%	10,5	7,1	29%
Résultat	46,1	26,7		14,4	32,6		8,4	1,8		2,2	3,0	
Dettes en capital	84,6	137,7		53,4	49,3		125,2	128,3		8,5	7,1	

Source : Direction régionale des finances publiques

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Analyse des finances de la Région

L'**épargne brute** générée par la Région est en recul (- 22,6 %, pour un montant de 27,4 M€) par l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses et de la baisse des recettes ; l'évolution est similaire pour l'**épargne nette** (- 23,7 %). L'**encours de dette** est conséquent, s'élevant à 137,7 M€, soit une augmentation de 62,8 %. Cette explosion s'explique par l'octroi d'un prêt de 34 M€ de l'AFD afin de financer la construction de trois lycées (Mana, Rémire-Montjoly, Saint-Laurent-du-Maroni). La **capacité de désendettement**¹ s'en trouve conséquemment fortement dégradée.

Les **recettes totales** de la Région sont de 197,0 M€ (+ 20,7 % sur un an). Cette évolution s'explique principalement par la progression des **ressources d'investissement**, en raison de l'emprunt précédemment évoqué. Les subventions d'équipement augmentent également (+ 38,4 %). Les **recettes de fonctionnement** reculent légèrement de 1,0 %. Les produits de la fiscalité directe croissent, mais elles représentent moins de 10 % des recettes de fonctionnement. La fiscalité indirecte génère quant à elle moins de ressources en 2009, à cause principalement de l'octroi de mer (- 17,9 % sur un an). Les dotations de l'Etat augmentent de 22,6 %.

Les **dépenses totales** augmentent considérablement (+ 45,4 %) et s'élèvent en 2009 à 170,2 M€. Les **dépenses d'investissement** ont été très importantes en 2009 (investissements dans l'éducation et les infrastructures routières notamment). Elles représentent plus de 60 % des recettes totales, et plus de 50 % pour les seules dépenses d'équipement qui sont pratiquement multipliées par 4. Parallèlement, les subventions versées sont plus que divisées par 2. Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 11,7 %, portées par les frais de gestion (personnel, achats, charges externes) qui augmentent de plus de 24 %.

¹ Encours de dette/épargne brute.

Analyse des finances du Département

La **capacité d'autofinancement** (ou épargne brute) du Département s'est fortement dégradée en 2009 (- 68,2 %, pour un montant de 8,3 M€), en raison de la croissance des dépenses de fonctionnement. Conséquemment, en dépit d'un remboursement de dette moins important en 2009, l'**épargne nette** décroît elle aussi, et s'établit à 4,2 M€. L'**encours de dette** s'élève à 49,3 M€, et diminue de 4 ,1 M€, soit la somme remboursée au cours de l'année, puisque le Conseil général n'a contracté aucun nouvel emprunt courant 2009. La **capacité de désendettement**, dans la même tendance que l'épargne brute, se dégrade.

Les **recettes totales** s'établissent à 311,1 M€, soit une progression de 8,1 % par rapport à 2008. Les **recettes de fonctionnement**, d'un montant de 253,5 M€, augmentent de 3,5 %. Les produits de la fiscalité, en hausse de 3,2 %, représentent près de 57 % des recettes totales. Ils se composent principalement de la taxe professionnelle, de la taxe foncière et de l'octroi de mer (la part reversée au Département étant plafonnée à 27 M€). Les dotations de l'Etat progressent (+ 10,8 %).

Les **dépenses totales** augmentent légèrement (+ 2,1 %). Cependant, les **charges de fonctionnement**, elles, progressent bien plus rapidement (+ 12,0 %) après une croissance maîtrisée l'année précédente. Ce sont notamment les frais de personnel (27,9 % des dépenses totales, un poids qui croît de 2,4 points par rapport à l'an passé) et les achats et charges externes qui contribuent à cette évolution (respectivement + 11,8 % et + 36,7 %). A l'inverse, après une année 2008 très dynamique, l'**effort d'investissement** recule fortement (- 38,3 %), tant au niveau des dépenses d'équipement que des subventions versées.

Analyse des finances des Communes

La **capacité d'autofinancement** se dégrade nettement, et devient négative (à - 12,5 M€, contre + 11,7 M€ en 2008). Cette évolution s'explique par le recul des recettes de fonctionnement (- 10,4 %), alors que les dépenses sont maîtrisées. L'**épargne nette** est elle aussi négative, s'établissant à - 21,8 M€. L'**encours de la dette** progresse légèrement (+ 2,5 %), mais les communes guyanaises ont moins eu recours à l'emprunt en 2009 (-76,1 % d'emprunts contractés entre 2008 et 2009¹). La **capacité de désendettement** est fortement dégradée en raison de la chute de l'épargne brute.

Les **recettes** sont en forte baisse (-20,0 %), tant sur le poste **recettes de fonctionnement** (- 10,4 %) qu'au niveau **des ressources d'investissement** (-41,0 %). Les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti, taxes d'habitation), reculent légèrement (- 2,0 %), principalement en raison du transfert des fonds levés via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux communautés de communes, dans le cadre du transfert de compétences sur la gestion des déchets. La fiscalité indirecte (octroi de mer, droits sur les carburants, sur le tabac...) est en progression (+ 22,5 %), ainsi que les dotations de fonctionnement de l'Etat (+ 18,6 %), mais les subventions d'équipement diminuent (- 12,0 %).

¹ Ce contraste s'explique par le montant élevé de l'emprunt des communes en 2008, en raison de l'octroi par l'AFD, de prêts de restructuration à cinq communes guyanaises, pour près de 50 M€.

Les **dépenses totales**, qui s'établissent à 286,9 M€, enregistrent une forte baisse en 2009 (- 18,7 %). Les **dépenses d'investissement** sont plus que divisées par 2, en raison notamment d'un effort d'équipement réduit, alors que les **dépenses de fonctionnement** sont stabilisées (- 0,6 %). Les charges de personnel continuent leur progression (+ 5,6 %), et leur poids dans les dépenses totales s'accroît, à plus de 46 %. La part des intérêts de la dette dans les dépenses totales croît d'un point (2,2 % des dépenses totales).

En 2009, l'AFD a préfinancé plusieurs subventions européennes, destinées à des projets d'équipement en infrastructures et à l'extension d'un groupe scolaire, pour les communes de Papaïchton et Ouanary, pour un montant total de plus d'1,7 M€.

Analyse des finances des Communautés de communes

La Guyane compte depuis le 1^{er} janvier 2011 quatre communautés de communes, qui couvrent l'ensemble du territoire guyanais : la communauté de communes du centre littoral (CCCL, regroupant les communes de Cayenne, Matoury, Rémère-Montjoly, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura), la communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG, regroupant les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula, Saül, Mana et Awala-Yalimapo), la communauté de communes de l'est guyanais (CCEG, regroupant les communes de Saint-Georges, Camopi, Ouanary et Régina) et la communauté de communes des savanes (CCS, regroupant les communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie). La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI¹). Cette catégorie d'établissements publics comporte trois niveaux : les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes.

L'**épargne brute** des communautés de communes s'inscrit en forte baisse sur l'année 2009 (- 60,5 %), même si elle reste positive. La croissance des dépenses de fonctionnement est plus forte que celle des recettes. L'**encours de dette**, d'un montant de 7,1 M€, est en diminution (- 17,0 %) : le remboursement de la dette a été 4 fois plus important en 2009, ce qui inscrit l'**épargne nette** en négatif (- 0,8 M€). Le recours à l'emprunt a quant à lui été divisé par 4. La **capacité de désendettement** se dégrade en raison du recul de l'épargne brute.

Le **total des recettes** des Communautés de communes de Guyane s'est élevé en 2009 à 27,0 M€, en hausse de 8,2 % sur un an. Les **recettes de fonctionnement** progressent de 13,4 %. Les recettes fiscales directes sont presque triplées, grâce au transfert de la TEOM depuis les communes. Les **ressources d'investissement** reculent légèrement (- 1,6 %), en dépit de dotations en forte hausse (+ 45,2 %).

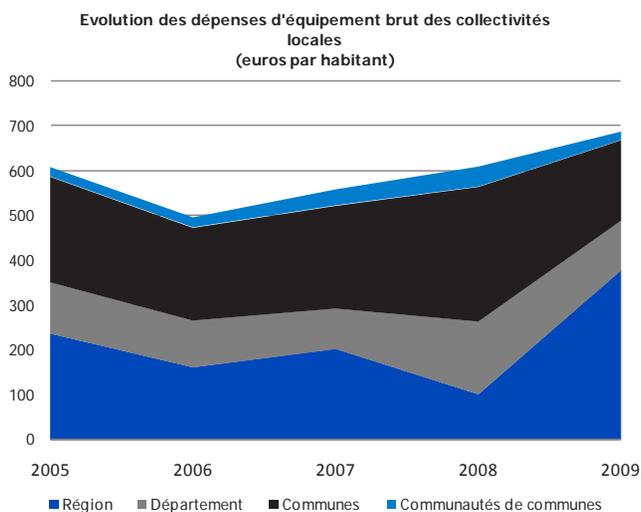
Les **dépenses totales** des Communautés de communes de Guyane continuent de croître en 2009 (+ 5,2 %), quoiqu'à un rythme moins élevé qu'en 2008, et s'élèvent à 24,0 M. Cependant, alors que les **dépenses d'équipement** reculent fortement (- 56,0 %), les **dépenses de fonctionnement**, elles, augmentent de 37,1 %, portées par les achats et charges externes (+ 42,9 %).

¹ Instauré par la loi dite Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

En 2009, l'AFD a octroyé deux prêts à la CCCL, pour des investissements en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets, pour un montant total d'1,8 M€ (décaissé en plusieurs fois). L'AFD a également accompagné la CCEG, qui a bénéficié d'un préfinancement de subventions européennes, d'un montant de plus de 0,4 M€, dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités économiques à Saint-Georges.

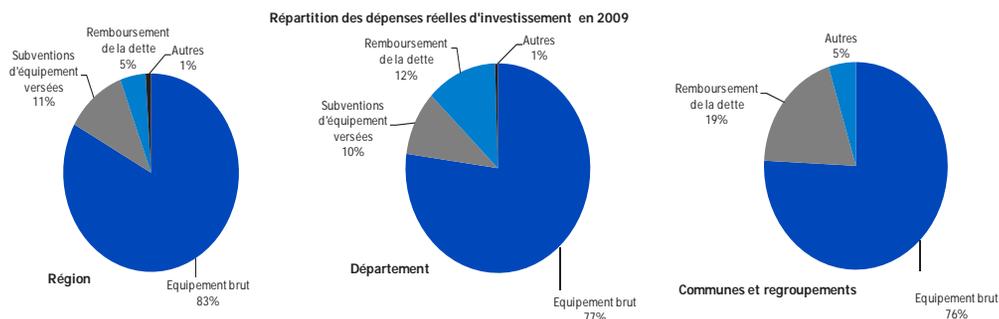
3.3.3 Le financement des investissements publics locaux

En 2009, la Région Guyane a été le principal investisseur en ce qui concerne les dépenses d'équipement brut, suivie par les communes et le département. Cependant, l'année 2009 est à cet égard exceptionnelle en raison de l'emprunt contracté par la Région auprès de l'AFD et de la forte augmentation de ses dépenses d'équipement, à destination notamment de la construction de lycées et de la mise à niveau des infrastructures routières (route Saint-Laurent/Apatou). Sur les dernières années, les communes sont les principaux investisseurs publics locaux. On peut également noter que, hors région, les dépenses par habitant ont globalement diminué entre 2008 et 2009, en raison notamment de la pression démographique.



Source: Direction régionale des finances publiques

Parmi leurs dépenses d'investissement, les collectivités ont majoritairement favorisé les dépenses d'équipement brut (à 79,9 % des dépenses totales d'investissement), conservant ainsi la maîtrise d'ouvrage directe de leurs investissements.

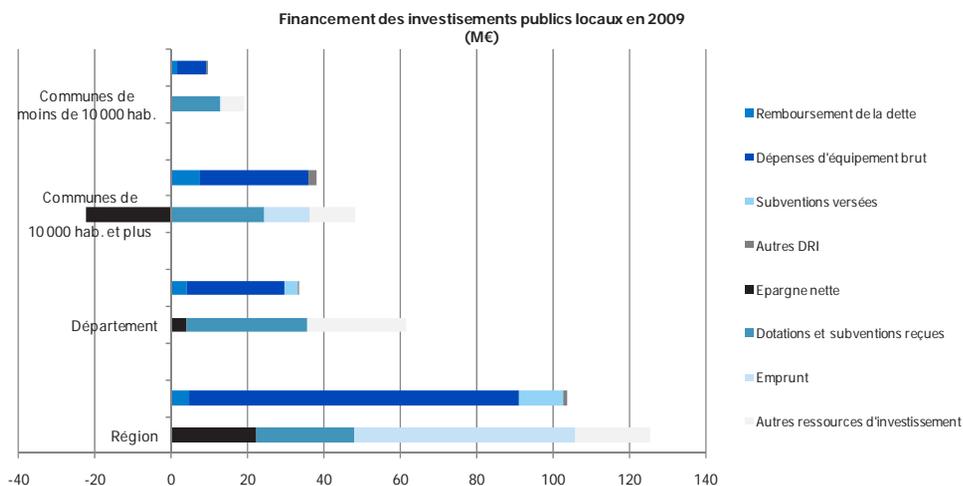


Source: Direction régionale des finances publiques

Les collectivités locales possèdent trois principales ressources d'investissement : les emprunts (dont les principaux bailleurs sont, dans les DOM, l'AFD, la CDC, et Dexia¹), les dotations et subventions reçues², et l'épargne nette³.

Ce sont les subventions, en forte progression sur 2009 (+ 32,0 % sur un an), qui assurent la plus grande part des recettes du budget de fonctionnement total des collectivités locales, suivies par l'emprunt. En 2009, globalement, l'épargne nette, qui a beaucoup diminué en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, n'assure qu'une faible partie des dépenses d'investissement. Cependant, elle reste significative pour la collectivité régionale qui, en 2009, a également eu massivement recours à l'emprunt.

Les communes de plus de 10 000 habitants sont les seules à ne pouvoir utiliser leur épargne pour des financements d'investissement : certaines sont en situation de désépargne, présentant des déficits de fonctionnement encore importants. Cependant, la plupart de ces communes ont bénéficié d'un prêt de restructuration par l'AFD en 2008, qui pourrait porter ses fruits dans les prochaines années.



Source: Direction régionale des finances publiques

¹ A septembre 2010, l'AFD est le principal prêteur aux collectivités locales guyanaises, avec près de 48 % des encours, contre 33 % pour Dexia et 20 % pour la CDC.

² Dont, depuis l'Etat, le Fonds de Compensation de la TVA et la Dotation Régionale pour les Equipements Scolaires ; depuis l'UE, les PO ; et d'autres subventions depuis le CNES spécifiques à la Guyane.

³ L'épargne nette représente les recettes de fonctionnement, auxquelles on soustrait les dépenses de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette. Cet excédent peut être affecté au financement de dépenses d'investissement.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

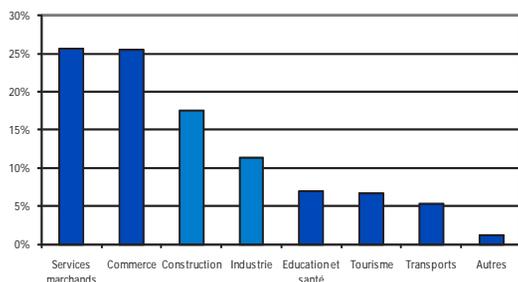
Section 1

Aperçu général

Dans l'économie guyanaise, 76 % de la valeur ajoutée sont issus du secteur tertiaire, contre 20 % pour le secondaire et 4 % pour le primaire¹. Dans le détail, les services non marchands contribuent pour 36 %, suivi des services marchands (hors hôtels restaurants, commerce et transports) pour 25 %. Le commerce, la construction et l'industrie participent chacun à hauteur de 9 % en moyenne.

Au 1^{er} janvier 2011, l'INSEE dénombre 11 715 établissements en Guyane. Parmi eux, 71 % exercent leur activité dans le tertiaire, dont 26 % dans le commerce. La part des artisans voire des auto entrepreneurs est importante dans la structure de l'emploi. Les trois quart des entreprises guyanaises n'emploient aucun salarié (activités immobilières, éducation, santé, action sociale, commerce et construction) et seulement 4 % ont plus de 10 salariés (commerce, construction, transports).

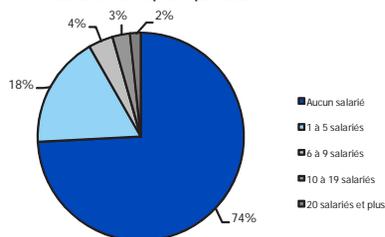
Répartition du nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2011



■ Secteur Secondaire
■ Secteur Tertiaire

Source : Insee

Nombre d'entreprises par taille



Source : Insee - 1^{er} janvier 2011

En 2011, le tissu économique guyanais s'est enrichi de 1 997 nouvelles entreprises (soit + 3,2 % par rapport à 2010). Cette dynamique profite essentiellement au commerce (437 nouvelles entreprises) et à la construction (351).

D'après les dernières informations recensées dans la base du Pôle emploi, l'emploi salarié en 2010 s'élève à 27 281 emplois² (+3,7 %), dont 14 396 personnes, soit une personne sur deux travaillant dans les services. Le secteur du commerce est le deuxième employeur avec 18 % des effectifs, suivi du secteur de la construction (13 %) et de l'industrie (12 %).

¹ Derniers comptes économiques définitifs disponibles (2007) – source INSEE.

² Pour référence, l'emploi total (effectif salarié et non salarié) au 31 décembre 2010 est estimé par l'INSEE à 49 000 personnes (données provisoires).

Section 2

L'agriculture et l'élevage

Selon les derniers chiffres de recensement agricole 2010, de la Direction de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt, le nombre d'exploitations agricoles a augmenté à un rythme élevé de 70 unités supplémentaires par an depuis l'an 2 000 ; 5 983 exploitations agricoles ont été dénombrées (+ 13 % sur un an).

1. Panorama du secteur de l'agriculture et de l'élevage

L'agriculture en Guyane, concentrée sur le littoral et le fleuve Maroni, se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle, largement répandue sur le territoire (plus de 80 % des exploitants la pratiqueraient, sur un tiers de la surface agricole utilisée et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande située sur la bande littorale. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis¹ de parcelles forestières. La production est majoritairement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, de légumes et de plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production itinérant laisse progressivement place, sur le littoral, à une organisation plus sédentaire.

En 2011, la surface agricole utilisée² (SAU) du département, issue du recensement agricole de 2010, a été estimée par la Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DAAF) à 25 133 ha³ (+8 % en 10 ans). Structurellement, la moitié de la SAU est composée de terres arables (cultures de légumes, de céréales). Les surfaces toujours en herbe (STH) représentent près du tiers de la surface, principalement pour l'élevage bovin.

L'accès au foncier reste l'enjeu principal pour les agriculteurs car 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. Les procédures d'attribution foncières sont longues et nombre de demandeurs ne remplissent pas les conditions réglementaires (notamment la possession d'un titre de séjour en règle).

Surface agricole utilisée	2000		2008		2009**		hectares Var. 09/08
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	
Terres arables	13 005	56%	12 930	53,2%	13 350	54,3%	3,2%
Cultures fruitières permanentes	3 180	14%	3 481	14,3%	3 650	14,9%	4,9%
<i>agrumes</i>	1 430	6%	1 524	43,8%	1 700	46,6%	11,5%
<i>autres fruits frais</i>	1 730	7%	1 957	56,2%	1 950	53,4%	-0,4%
Herbage/élevage (STH*)	6 940	30%	7 801	32,1%	7 500	30,5%	-3,9%
Divers	70	0%	75	0,3%	70	0,3%	-6,7%
Surface agricole utilisée	23 195		24 287		24 570		1,2%

Source : DAAF (Données 2010 non disponibles dans le détail à la date de rédaction du rapport)

*Surface toujours en herbe

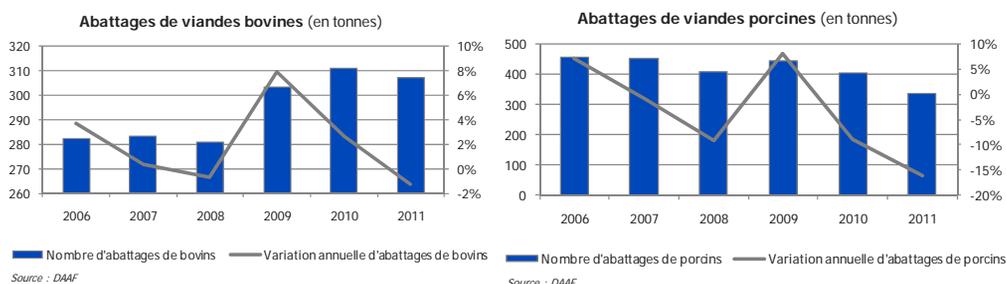
** Données provisoires - SAU estimée à 25 000 ha en 2010

¹ Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

² La SAU n'a qu'une valeur indicative car elle est « calculée » à partir des déclarations des exploitants agricoles. Les déclarations ne sont pas en parfaite adéquation avec les réalités de terrain.

³ Soit 250 km² sur les 83 846 km² de la Guyane.

1.1 LA PRODUCTION DE VIANDES



En 2011, les abattages de viandes bovines et porcines ont diminué respectivement de 1,5 % et 16,1 %. Concernant les importations de viandes bovines et porcines, elles ont progressé respectivement de 0,6 % et de 6,3 %. Le taux d'autosuffisance pour les besoins de l'ensemble de la filière est d'environ 23%¹. Le département ne dispose que d'un seul abattoir, localisé à Rémire. La construction à Mana d'un abattoir et d'un atelier de transformation pour des productions végétales est prévue de manière à traiter les volumes de l'ouest guyanais. La filière volaille de chair est encore à la recherche d'un partenariat pour la création d'une unité d'abattage.

La problématique du secteur énoncée en 2010 reste valable pour 2011. Le renforcement et la structuration des filières animales constituent des enjeux majeurs pour le développement de l'agriculture guyanaise. Les pouvoirs publics apportent leur soutien aux coopératives agricoles locales. L'objectif de ces dernières est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour le bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande, les filières bovine et porcine subissent en revanche la concurrence des produits surgelés importés de l'Union européenne en l'absence d'infrastructures de transformation locales. Les structures coopératives tentent donc de répondre au double défi que constitue l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation).

1.2 LA RIZICULTURE

La filière rizicole fournit depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales du département. Depuis le 1^{er} janvier 2007, un cycle unique de production est instauré contre deux cycles autrefois réalisés sur le polder. Chaque parcelle n'est ainsi enssemencée qu'une seule fois par an au lieu de deux. Ce système permet d'améliorer les rendements par un recours automatique à la jachère et induit des économies d'eau et de produits phytosanitaires.

¹ 40 à 50 % en tenant compte des abattages non contrôlés.

LA FILIERE RIZICOLE

La Guyane est le seul département d'outre-mer à avoir cultivé le riz. Cette culture s'est développée à partir de 1982 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Suriname des techniques de poldérisation. Elle s'exerce sur un périmètre irrigué de 4 300 ha en 2010 contre 5 800 ha à l'origine (- 28 % du fait de l'érosion marine), sur la rive droite de la Mana, créé en 1993 avec le soutien des pouvoirs publics.

La filière est composée de 2 sociétés d'exploitation actives à capitaux majoritairement espagnols¹ (CAMA et CROG 2 700 ha) et d'une société de commercialisation (CIMARIZ), toutes appartenant au groupe SOS.

Par ailleurs, il existe 2 structures d'appui : l'ASAH, en charge de la réalisation et de l'entretien des aménagements hydrauliques, et la COCEROG, société coopérative qui fournit notamment les semences de base aux exploitants.

Le groupe SOS a officiellement annoncé son départ de la Guyane pour le 31 décembre 2010. Des négociations ont été engagées avec des repreneurs locaux, surinamiens et haïtiens.

Mi-2011 le Groupe Deoleo, nouveau nom de SOS, a repris l'activité d'exploitation mais se heurte à des difficultés réglementaires vis-à-vis de l'Europe.

Production de riz

	2000	2009	2010*	2011
Production (tonnes)	19 612	9 035	9 481	-
Surface ensemencée (ha)	8 778	3 064	2 836*	287
Rendement (tonnes/ha)	2,23	2,95	3,38	-

Source: DAAF (En 2010 la différence pour le résultat du rendement est lié aux arrondis)

* En 2010, suite à une évolution réglementaire le rendement est calculé en tenant compte de la surface récoltée

Les effets positifs de cette réforme ont commencé à se confirmer en 2010. En 2011, les services de la DAAF n'ont pu disposer de données relatives à la production de riz faute de récolte. Fin décembre 2011, 287 hectares ont été ensemencés. Ces derniers seront intégrés dans les statistiques de l'année 2012, la récolte se faisant en mars. En juillet 2011, le groupe DEOLEO, anciennement SOS, a décidé de relancer l'exploitation de riz à Mana. L'objectif annoncé est de 1 000 hectares cultivés, mais 287 hectares seulement seront semés compte tenu de contraintes réglementaires liées aux produits phytosanitaires. La récolte envisagée devrait être comprise entre 0,5 et 2,5 tonnes maximum par hectare. En outre, la filière demeure en proie à des attaques phytosanitaires (les produits systémiques auparavant utilisés ont été interdits suivant l'application de normes environnementales européennes) et à l'érosion marine qui fait perdre des centaines d'hectares depuis 1993.

2. Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie de soutiens financiers nationaux de l'ODEADOM² dans le cadre de programmes sectoriels mais surtout d'aides européennes via la Politique agricole commune (PAC) qui se décline avec deux programmes : le POSEI³ France, qui permet de mobiliser les aides à la production (aides directes aux agriculteurs notamment pour les

¹ La SAM (1 100 ha) est en liquidation judiciaire (août 2010) et la SOMAG (600 ha) est liquidée depuis août 2010.

² Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

³ Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité qui propose un dispositif d'aides financières découlant d'une adaptation de la politique agricole commune de l'Union européenne aux départements d'outre-mer.

productions animales et végétales) à travers le Fond européen agricole de garantie (FEAGA), et le Programme de développement rural de la Guyane (PDRG 2007-2013), qui permet d'utiliser les crédits de soutien au développement rural (aide à la modernisation des exploitations agricoles, dotation d'installation aux jeunes agriculteurs) via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les aides aux filières animales sont constituées pour environ 79 % des aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) en filière bovine ; suivi des primes à l'abattage (environ 11 %). Enfin les 10 % restant correspondent aux mesures agro-environnementales et aux primes en faveur des petits ruminants (respectivement aux alentours de 8 et 2 %). Les aides aux filières végétales (aides à la riziculture et aides encourageant la mise en place d'oléoprotéagineux fourragers) sont constituées d'aides compensatoires à la surface attribuées aux riziculteurs. Une aide de 1 300 € net/ha ensemencé est allouée pour encourager la production de riz. Les aides sont conditionnées par la réalisation d'un rendement de 3,5 tonnes par hectare auquel s'ajoutera en 2015, 0,5 tonne supplémentaire par an jusqu'à 6 tonnes à l'hectare. Une aide de 400 €/ha est allouée aux éleveurs souhaitant mettre en place de nouvelles spéculations fourragères (maïs ou soja), programme mis en place par l'intermédiaire du CETIOM¹.

Selon le rapport d'activité 2010 de l'ODEADOM, les interventions de l'office en faveur des productions animales, notamment la structuration de l'élevage, représentent un décaissement de 25,71 M€ tous DOM confondus dont 5,91 M€ sur fonds CIOM². La Guyane a mobilisé 1 % des sommes versées (Réunion 63 %, Martinique 21 % et Guadeloupe 16 %). Toujours dans le domaine des productions animales, et plus particulièrement les interventions sur les crédits nationaux engagés par l'ODEADOM, le total s'élève à 3,6 M€ (+37,3 % sur un an) dont 0,8 M€ sur les crédits CIOM.

La mesure concernant les Importations d'animaux reproducteurs (IAV) visant à satisfaire les besoins des filières animales ont progressé massivement pour la Guyane (4 467 € en 2009 et 204 846 € en 2010) et la Martinique (278 195 € en 2009 et 797 233 € en 2010). Concernant les engagements nationaux en faveur des IAV, pour un montant de 3,5 M€ (+12,9 % sur un an), le total des paiements effectués reste de 66 %.

Dans les autres DOM, il existe des interprofessions qui sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France. En Guyane, c'est la DAAF qui assure ce rôle jusqu'à la création de la future interprofession élevage qui devrait intervenir courant 2012. L'interprofession de préfiguration végétale créée en avril 2012 sera en charge de l'animation de son secteur. En 2013 l'association interprofessionnelle aura comme rôle d'animer le POSEI. Elle sera constituée de 5 collèges (les producteurs, les bouchers, les grandes et moyennes surfaces dans la distribution, les abattoirs et les consommateurs). Dans la même logique de mutualisation et de coordination, l'Institut Caribéen et Amazonien de l'Élevage (IKARE) se veut être l'interface entre les producteurs et les chercheurs. L'IKARE se propose de coordonner, de mutualiser et d'harmoniser les efforts et les moyens des organisations adhérentes pour faciliter, dans l'intérêt des éleveurs de ruminants (bovins, bubalins, ovins, caprins), de monogastriques (porcins, volailles de chair et de ponte, lapins), des apiculteurs et des aquaculteurs des Antilles et de Guyane, la réalisation d'actions techniques.

¹ Centre technique des oléagineux et du chanvre industriel.

² Comité interministériel de l'outre mer créé par décret du 19 février 2009.

Section 3

La pêche

La pêche représente le premier poste d'exportations du secteur primaire de la Guyane. Il est pratiqué deux types de pêche sur les quatre¹ officiellement existantes : la pêche côtière, a lieu dans la zone des 12 miles du littoral, et la pêche au large dite hauturière, elle a lieu en dehors des 12 miles de la côte. La pêche côtière concerne principalement les poissons blancs, l'acoupa, et le machoiran. La pêche au large est consacrée à la crevette et au vivaneau, principales ressources exportées. Le département dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE²) d'une superficie d'environ 130 000 km², dont 40 000 km² de plateau continental. La France a entamé depuis 2007 une démarche auprès de l'ONU pour étendre sa zone de plateau continental, préalable indispensable à l'extension de la ZEE au large de la Guyane (projet Extraplac³). A ce jour la procédure n'a pas encore abouti.

1. Panorama du secteur de la pêche

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. Contrairement à la métropole, et hormis le vivaneau, la Guyane dispose de ressources abondantes et de stocks non surexploités. Sur les 200 espèces de poissons répertoriées, 50 font l'objet d'une exploitation, essentiellement à l'intérieur de la bande côtière. Le vivaneau, présent sur les fonds rocheux du plateau continental, est exploité par des ligneurs vénézuéliens sous licence de l'Union européenne⁴. Il en est de même pour le requin. Ce dispositif est complété par une licence nationale délivrée annuellement par le Préfet aux navires crevettiers et par un système de licence régionale délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)⁵.

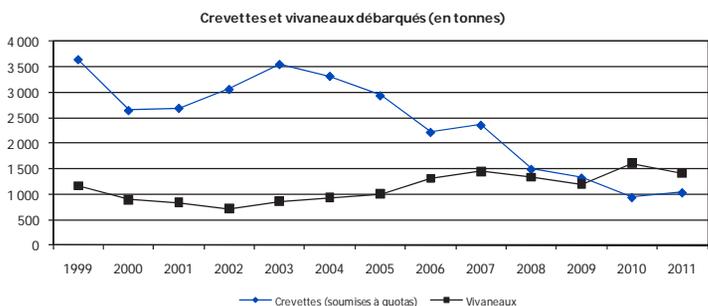
¹ La petite pêche : marées inférieures à 24 heures, la pêche côtière : marées comprises entre 24 et 96 heures, la pêche au large : marées supérieures à 96 heures et la grande pêche : jauge brute du navire supérieure ou égale à 150 tonneaux, marées supérieures à 20 jours. Classification officielle en date du 29 décembre 1993. Il existe une pratique de la pêche mixte, la pêche est à la fois côtière et au large.

² Espace maritime sur lequel l'État côtier exerce des droits souverains en matière économique (exploitation du pétrole, du gaz et des zones de pêche).

³ Extension Raisonnée du Plateau Continental.

⁴ Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

⁵ Ce dispositif, mis en place depuis 1995, n'était plus utilisé depuis 2004. Il a été remis en vigueur en 2007 par le CRPMEM et la Direction de la Mer (DM).



Le nombre de navires de pêche recensés en activité dans le département est d'environ 300 navires. Sur ce total, près de 60 % seraient officiellement enregistrés dont 47 % pour la pêche côtière. En 2011, la Direction de la Mer¹ (DM) a attribué 22 licences² sur les 49 disponibles pour la pêche à la crevette, 41 pour la pêche au vivaneau et 4 pour la capture de requins qui n'ont pas été délivrée. Le secteur de la pêche emploie près de 500 marins et environ 1 100 pêcheurs actifs sont affiliés à l'ENIM³. Quasiment 9 salariés sur 10 sont étrangers. Avec 350 employés, le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière qui tend régulièrement à augmenter est structurellement supérieur à celui des effectifs de la pêche au large, qui lui a tendance à diminuer (environ 190). Une centaine de personnes travaillent dans des entreprises à terre, réparties essentiellement dans 7 sociétés. Deux entreprises de plus de 25 salariés représentent près de 43 % de l'effectif salarié global, les cinq autres ne représentant chacune qu'environ 3 %.

Fin 2011, un grand armateur employant 130 salariés à été mis en liquidation judiciaire. Onze de ses quinze crevettiers ont été rachetés par des armateurs guyanais. Le secteur reste touché par l'obsolescence des bâtiments, la fragilité du tissu entrepreneurial et le désintérêt de la main d'œuvre pour la profession. Les acteurs de la pêche souhaitent renforcer leur compétitivité vis-à-vis de l'extérieur et la mise en œuvre d'actions fermes pour lutter contre la pêche illégale. Le CRPMEM tente de stabiliser sa situation financière en signant une convention triennale avec le Conseil régional pour garantir les investissements d'ores et déjà programmés.

1.1 LA PÊCHE CREVETTIÈRE

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un Total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé

¹ Depuis la réforme de l'administration territoriale de l'Etat applicable au 1er janvier 2011 dans les DOM, la Direction de la Mer (DM) regroupe la Direction régionale des affaires maritimes et le pôle des phares et balises de la Direction départementale de l'équipement.

² Le dispositif de licences vise à préserver la ressource halieutique. Le nombre de permis attribuables est décidé par la DM après avis de l'IFREMER en prenant en compte l'état de la ressource. L'écart entre le nombre d'autorisations attribuables et attribuées résulte de la capacité à surmonter les difficultés techniques et/ou financières des chalutiers-crevettiers pour être en état de naviguer.

³ Etablissement National des Invalides de la Marine : Régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels.

annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Depuis 2007¹, le TAC est fixé à 4 108 tonnes, inchangé selon le dernier règlement du conseil européen du 14 janvier 2010. En 2010, l'Ifremer a recensé 10 licences délivrées en moins sur un an compte tenu du tassement de l'activité du fait de la rareté de la ressource et de la lourdeur des formalités administratives à remplir.

Activités de la pêche crevettière

	2000	2010	2011	Var. 11/10
Nombre de licences attribuées	62	22	22	0,0%
Nombre moyen de navires en activité/mois	63	14	13	-7,1%
Prises de crevettes sous TAC (1) (tonnes)	2 562	943	1 037	10,0%
Captures autorisées (pm) (tonnes)	4 000	4 108	4 108	0,0%
Prises de crevettes hors TAC (tonnes)	175	26	20	-25,0%
Prises totales (tonnes)	2 737	969	1 057	9,0%
Nombre prises moyenne par bateau	43	69	81	17,4%
Nombre moyen de jours de mer/bateau	263	308	243	-21,1%
Rendement moyen par jour de mer (kg)	194	217	323	48,7%

Source : IFREMER, Direction de la mer

(1) Crevettes de plateau faisant l'objet d'un règlement TAC (Total admissible capturable).

Deux espèces de crevettes sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dite « subtilus » et la crevette royale rose dite « brasiliensis ». Les prises de crevettes sont essentiellement destinées à l'exportation. Toutes les captures sont congelées à bord des navires. Les entreprises effectuent localement en usine un calibrage et le conditionnement des produits.

Les prises de crevettes chutent de façon plus significative depuis 2007. En 2011, 1 037 tonnes ont été pêchées sous TAC (soit + 9,9 % sur un an après - 28,9 % en 2010). Les exportations de crevettes en volume progressent, restant cohérentes avec les prises en mer (807 tonnes sur l'année, soit + 4,8 % après - 28,5 % en 2010) toutefois en valeur un repli est constaté (4,5 M€, soit - 2,9 % après - 26,1 % en 2010). La raréfaction de la ressource reste une hypothèse valable au vue des dernières années. Le régime des vents qui ramenait les juvéniles (jeunes crevettes) du large vers la côte a changé. Si la ressource reste loin du rivage elle ne peut pas se développer avant de retourner en haute mer. Toutefois, la réduction du nombre de sorties en mer n'a pas impacté le volume de captures sous TAC. Ainsi en 2011, l'effort de pêche (jours de mer) a diminué avec 3 214 jours comptabilisés (- 26,0 %) mais le rendement (kilo par jour de mer) a augmenté passant à 323 kg (+ 48,7 %).

Le coût du carburant en forte augmentation, les charges liées aux personnels, la baisse du prix de la crevette sur les marchés internationaux et les méventes liées à l'inadéquation entre les calibres pêchés et le choix du consommateur, plutôt orienté vers la petite crevette, mais aussi des difficultés de commercialisation, expliquent cette situation délicate de la filière malgré un soutien des pouvoirs publics, via les fonds européens et nationaux. En outre, la concurrence internationale s'avère rude, avec la production de crevettes d'élevage du Brésil ou de l'Equateur pour lesquelles le coût de la main d'œuvre est très faible. La métropole reste le principal débouché de la crevette guyanaise avec 85 % du volume exporté.

Malgré les grandes difficultés de la filière, les professionnels du secteur (comité régional des pêches, IFREMER, WWF), se sont engagés dans un processus de « pêche durable » pour

¹ Le dernier règlement CE du 16 janvier 2008 supprime les possibilités de licences dans les eaux au large de la Guyane par des pays tiers (sauf pour le Venezuela). En 1991 le TAC était fixé à 4 000 tonnes.

l'obtention d'une écocertification européenne des produits marins via le label MSC¹. De plus, le nouveau filet de pêche sélective, nord-américain, appelé « TTED²», obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010 favorise une pêche crevettière responsable en excluant les prises indésirables (les raies) voire néfastes pour l'environnement tels que les tortues et les requins. Cette technique reconnue par les Etats-Unis autorise l'importation des crevettes de Guyane sur leur territoire. A terme ces démarches pourraient contribuer à relever la filière.

1.2 LA PÊCHE AU VIVANEAU ET AU REQUIN

La pêche au vivaneau est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne, dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse qui ne fait l'objet d'aucune obligation de débarquement en Guyane. Depuis 1992, 41 licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens. En 2011 en moyenne, il y a eu 13 navires actifs, chacun est sorti en moyenne 19 jours.

Deux espèces de poissons sont exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles et l'Europe. En 2011, la production de vivaneaux rouges enregistre une diminution à 1 407 tonnes contre 1 607 tonnes (- 12,5 %). Leur commercialisation sous la forme congelée s'est imposée puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport Cayenne Félix-Eboué). Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché.

Concernant le requin, quatre licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens pour la capture de requins. Ceux-ci ont l'obligation de débarquer 50 % de leurs prises dans le département. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles. Cette pêche était fortement liée à la consommation des ailerons qui est illégale depuis 2010. Dès lors, aucun débarquement n'a été enregistré au cours des exercices 2010 et 2011 contre un débarquement en 2009 (7,4 tonnes).

1.3 LA PÊCHE CÔTIÈRE

La pêche côtière est le fait de pêcheurs artisanaux, peu organisés, sur un marché étroit, et exposés à une activité informelle très développée. En effet, des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent l'activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource en poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas surexploités alors que la ressource est en diminution dans les eaux communautaires ainsi que dans celles des pays voisins³.

Il existe près de 130 navires de pêche côtière actifs recensés dans le département. La réactivation du système de licence régionale, depuis 2007, a permis l'attribution d'environ 50 licences. La pêcherie française est soutenue même si elle fléchit. En 2010, elle représentait

¹ Marine Stewardship Council (Conseil marin d'intendance). Certification environnementale attestant que la pêcherie qui a prélevé le poisson certifié s'inscrit dans un principe de durabilité et de respect de l'environnement.

² Trash and Turtle Device (Dispositif d'exclusion des tortues et détritiques).

³ Au Brésil, 80 % des stocks de poissons seraient menacés en raison de leur surexploitation selon le Ministère brésilien de l'Environnement. Le problème toucherait également le Suriname.

4 070 tonnes (-13,8 % sur un an). Globalement les acoupas constituent 64 % environ des captures et les machoirans près de 16 %.

Les exportations de poissons ont atteint 1 533 tonnes (contre 1 730 tonnes en 2010), soit une baisse de 11,4 % sur un an, pour une valeur de 7,6 M€ contre 8,1 M€ en 2010 (- 6,5 %). Ces exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux à destination de la Martinique. Près de 67 % de l'acoupa rouge exporté représentant de l'ordre de 43 % des expéditions vers les Antilles.

A Cayenne, la filière pêche côtière bénéficie d'un marché d'intérêt régional (MIR) du poisson frais, mis en service en avril 2003. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR ne s'est pas encore concrétisé en raison du manque d'attractivité de cette structure pour les professionnels et de la poursuite des ventes informelles des produits de la mer.

En outre, la problématique des permis de mise en exploitation (PME¹) a trouvé une solution. Après 2 ans de procédure, de nouveaux PME ont été accordés. On passe à 903 gros tonnages (+ 90 %) et à 11 644 Kilowatts (+ 86 %) soit actuellement plus de 150 permis. Cela permettra, en partie, de régulariser, fixer et professionnaliser les pêcheurs déjà en activité. Néanmoins, il restera l'enjeu de rentabiliser la sortie de bateaux souvent obsolètes et de palier, en amont, au déficit d'image du secteur mais surtout de la filière pêche via l'information et la formation. Souffrant du manque de moyens financiers et de l'existence risques sanitaires, la pêche artisanale guyanaise est confrontée à des obstacles de recrutement et à la nécessité de moderniser ses embarcations et ses infrastructures. Certaines mesures pourraient contribuer à redresser la pêche en Guyane telles que des aides financières pour lutter contre le prix élevé du carburant ou encore l'adaptation de la flottille pour réaliser des économies d'énergie (changement de moteurs, utilisation de carburants alternatifs, changements des techniques de pêche...), mais aussi la mise en place d'une mécanique financière permettant d'alléger les charges sociales des marins, et enfin la création d'un dispositif de taxes sur les ventes de poissons qui seraient reversées aux producteurs.

2. Les aides publiques

Le fonds européen pour la pêche (FEP)² est un fonds national géré par la Direction de la mer. A ce titre, des délégations sont accordées au Préfet. Les décisions d'octroi des aides sont prises collégalement dans le cadre des Commissions régionales pour la modernisation de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM). Par ailleurs, la construction de navires neufs n'est plus subventionnée afin d'éviter la surexploitation des stocks halieutiques. Le soutien à modernisation des navires existants demeure possible.

Pour la période 2007-2013, 6,2 M€ sont mis à disposition par le FEP afin d'accompagner les aides nationales prévues dans le cadre du CPER (Contrat de projets Etat-Région). Ces dernières aides sont essentiellement axées sur le développement et la modernisation des navires de pêche côtière, des infrastructures de transformation et de commercialisation et des installations portuaires. Des actions de promotion et de conquête de nouveaux marchés

¹ Le contingent de PME est exprimé en puissance (kilowatt) et en jauge (tonnage : GT). Il tient compte des capacités de capture de la flotte de pêche et de l'évolution de la flotte de pêche constatée au cours de l'année précédente.

² Le FEP a succédé à l'IFOP depuis le 1er janvier 2007.

(Antilles et métropole pour le poisson blanc, Europe et Asie pour la crevette) sont également prévues.

Les entreprises du secteur bénéficieront également pour la période 2007-2013 du nouveau régime POSEIDOM. Les aides seront versées à la structure exportatrice sur la base des volumes exportés vers l'Union européenne (Antilles comprises). Ce dispositif prévoyait en 2010, une aide pour la crevette de 1 385 €/tonne pour un volume maximal de 2 250 tonnes par an ainsi qu'une aide pour le poisson blanc¹. Le vivaneau pourra également être primé sous certaines conditions.

Concernant la police des pêches, les contrôles effectués ont eu pour but de renforcer la professionnalisation et la structuration de la filière mais aussi de dissuader la pêche clandestine des navires étrangers, notamment surinamais et brésiliens qui ont une attitude très agressive, afin de préserver non seulement la ressource d'une éventuelle surexploitation, mais aussi les intérêts des pêcheurs français. Ces contrôles sont menés grâce aux moyens nautiques et aériens mais aussi hauturiers et côtiers de l'Etat.

La réglementation de la pêche maritime a été renforcée en 2010² : le capitaine d'une embarcation arraisonnée pour pêche illégale peut être placé en garde à vue dans l'optique d'une comparution immédiate puis faire éventuellement l'objet d'une condamnation. Il encourt une peine de prison assortie d'une amende forfaitaire. L'évolution réglementaire réside principalement dans la possibilité qu'a désormais le juge de décider de la confiscation du navire, du matériel de pêche et de la cargaison pêchée illégalement en vue de leur destruction.

¹ Le frais (2 027 €/tonne dans une limite de 45 tonnes par an) et le congelé (800 €/tonne pour 120 tonnes par an).

² Livre IX du code rural et de la pêche maritime, entré en vigueur le 6 mai 2010.

Section 4

La filière forêt bois

La forêt couvre 96 % du territoire guyanais, soit plus de 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur, qui rassemble plus de 1 500 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse. La France est le seul pays européen à gérer une forêt tropicale humide qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio de 1992.

1. Panorama du secteur bois

1.1 LE MASSIF FORESTIER

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat, dont la gestion est confiée au Parc Amazonien de Guyane¹ (pour les 2,1 millions d'ha de cœur de parc) et à l'ONF, l'Office National des Forêts (5,5 millions d'ha). Au sein de l'espace géré par l'ONF, une bande d'environ 70 km de large, en deçà de la réserve foncière le long du littoral, a une vocation de production plus marquée : le domaine forestier permanent. D'une surface totale de 2,4 millions d'hectares, elle relève du régime forestier, c'est-à-dire d'un dispositif réglementaire renforcé, dont le but est de permettre la production de bois tout en préservant la valeur environnementale (biodiversité, qualité de la ressource en eau) et les usages sociaux de la forêt. A l'intérieur de cette bande forestière, les 4 plus grands massifs guyanais actuellement exploités² représentent environ 826 000 hectares, équivalant au tiers du domaine exploitable. Ces forêts disposent de documents de gestion qui définissent un zonage par grands objectifs de gestion et une planification des interventions. La fourniture de 70 000 m³ de grumes par an (en moyenne ces 10 dernières années) nécessite la mise en exploitation de 8 000 ha de forêt ainsi que la création de 40 km de pistes nouvelles chaque année. L'aménagement et l'ouverture des pistes de desserte ont un coût supérieur au prix moyen du bois payé par les acheteurs locaux. L'ONF s'est ainsi engagé dans une démarche de revalorisation du prix du bois sur pied. En 2012, le prix moyen de vente du bois sur pied³ est d'environ 19 €/m³, sachant que l'amplitude peut varier de 8 € à 51 € pour les essences précieuses.

L'exploitation du bois d'œuvre est soumise à des contraintes fortes : saisonnalité, réseau hydrographique dense marquant fortement le relief, éloignement par rapport aux axes de communication principaux, dispersion spatiale des essences commerciales (forte biodiversité).

¹ Cf. Chapitre 3, Section 8 L'environnement.

² Paul Isnard (Saint-Laurent-du-Maroni), La Counamama (Iracoubo), Belizon (Route de l'est), Régina (Saint-Georges).

³ La valeur du bois sur pied subit une augmentation annuelle constante équivalente à 1/10^{ème} du prix de 2005. Ce mécanisme de réajustement progressif permet de se rapprocher de la vraie valeur de la ressource sans procéder à une augmentation brutale préjudiciable aux entreprises.

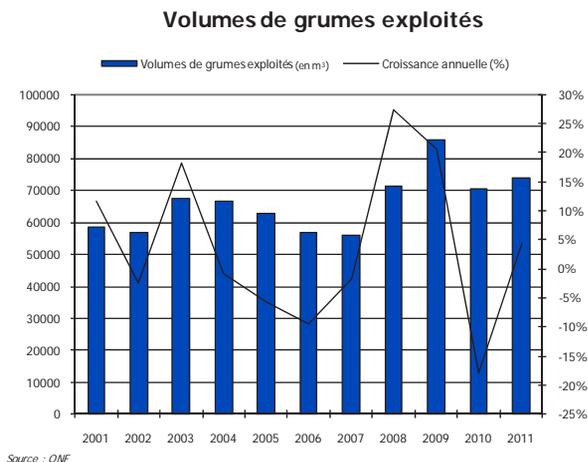
Parmi les 80 essences exploitées en Guyane, trois constituent 73 % du volume de la récolte : l'angélique, les gonfolos, et le grignon franc ; en considérant l'amarante, le balata franc, le goupé, l'ébène verte et le jaboty, on atteint 84 % du volume exploité¹.

L'exploitation de l'angélique a fortement augmenté ces dernières années. Elle atteint cette année presque 50 % de la récolte en volume, contre 33 % 10 ans plus tôt. Cette forte proportion s'explique notamment par l'abondance de cette essence et la rareté des gonfolos dans la zone la plus exploitée (à l'Est). Cependant, ces deux essences n'ont pas les mêmes caractéristiques et si toutes deux sont qualifiées pour un usage en charpente, leurs positionnements commerciaux sont très différents. Aussi, une étude est en cours afin d'identifier un groupe d'essences susceptible de constituer une offre de substitution pertinente aux gonfolos².

En 2010, le prélèvement par hectare était d'environ 11 m³/ha cadastral (soit 20 m³/ha réellement parcouru en exploitation), il se situait donc en deçà des volumes préconisés pour une exploitation à faible impact (25 m³/ha parcouru) à même de préserver la structure et la composition des peuplements, tout en justifiant les effets inhérents à l'activité comme l'ouverture des pistes d'accès. A titre de comparaison, les prélèvements souvent excessifs sont de l'ordre de 30 à 50 m³/ha en Amérique tropicale, 50 m³/ha en Afrique et de 65 m³/ha en Asie tropicale. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme un axe d'amélioration de la rentabilité de ce secteur. Elle permettrait de rentabiliser les coûts d'aménagement et d'exploitation, de contribuer au maintien de la diversité (prélèvement réparti sur un plus grand nombre d'essences), de mieux valoriser les essences en les orientant vers des catégories d'emploi plus adaptées.

1.2 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DERIVES DU BOIS

Après une baisse de 16 % des sorties de grumes en 2010, les volumes exploités annuellement sont en hausse de 4,4 % en 2011, atteignant 73 739 m³, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2008. Cette progression se situe nettement au-dessus de la moyenne lissée sur les 17 dernières années (+2,2 %/an). Les variations interannuelles dépendent principalement des conditions climatiques³ et de l'activité des principales entreprises. En 2009⁴, selon la Maison de la Forêt et des



¹ Dans l'Est, les bois les plus courants sont l'angélique et le balata alors que dans le Centre-Est et l'Ouest on trouve l'angélique, l'amarante et le grignon. Le jaboty constitue une alternative au gonfalo, plus rare dans l'Est.

² L'ONF, le CIRAD et la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane travaillent en commun sur plusieurs études et essais de connaissances et d'améliorations. Elles portent à la fois sur les caractéristiques des essences, mais aussi sur leurs possibles utilisations.

³ L'ONF a mis en place dans l'année une politique de gestion durable de la forêt qui impose de ne pas entrer en forêt pendant la saison des pluies avec des engins qui pourraient impacter les sols.

⁴ Dernières données disponibles.

bois de Guyane (MFBG), l'ensemble de la filière comptait environ 210 entreprises (+ 1 % sur un an) qui emploieraient près de 900 personnes (+ 21 % sur un an).

Le marché du bâtiment, majoritairement porté par la commande publique, est le premier débouché du matériau bois en Guyane, le secteur du BTP absorbant 80 % de la production de sciages (charpente et menuiserie du bâtiment). Les produits élaborés par la seconde transformation sont absorbés en quasi totalité par le marché local et ne couvrent qu'une faible partie des besoins en produits manufacturés.

Echanges des produits du bois (milliers d'€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Part	Var. 11/10
Importations des produits bois	10 713,6	13 462,8	19 952,4	14 692,2	15 898,2	16 521,4		4%
dont meubles et sièges	7 756,3	8 625,7	12 227,5	9 980,3	10 915,1	11 411,2	69%	5%
menuiserie du bâtiment	597,2	1 748,6	2 198,4	1 491,0	1 599,9	1 866,4	10%	17%
sciages	26,3	108,4	301,7	664,2	215,8	205,8	1%	-5%
Exportations des produits bois	2 775,9	2 968,2	2 676,8	2 620,0	2 440,8	2 299,3		-6%
dont sciages	2 575,9	2 537,8	2 568,1	2 426,3	2 298,4	2 179,6	94%	-5%

Source: Douanes traitement CCI, Maison de la Forêt et des Bois de Guyane

Les importations de produits du bois concernent majoritairement des produits à forte valeur ajoutée et en particulier les composants d'ameublement (meubles et sièges). Elles proviennent majoritairement de métropole et, avec un poids croissant, de la Chine et du Brésil. Les importations de bois pour la menuiserie du bâtiment ont augmenté de 17 %. En 2011, les importations globales de produits bois ont progressé de 4 % en valeur alors que, dans le même temps, les exportations ont régressé de 6 %. Ces exportations, à destination de la Martinique et de la Guadeloupe, sont essentiellement constituées de sciages.

2. Le soutien à la filière

Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) est doté d'une enveloppe de financement public de 148 M€ sur la période 2007-2013, dont 75 M€ pour le FEADER¹. Il concourt au soutien de la gestion du massif forestier à hauteur de 12,9 M€ pour un montant total d'investissements de 17,5 M€. L'équipement des entreprises de la première et de la seconde transformation est soutenu quant à lui, par les fonds européens FEDER², dont le service instructeur est la DIECCTE³.

Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) 2007-2013

Montant Investissements (milliers d'€)	Prévisions sur le PDRG 2007-2013		Montants programmés en 2010	
	Investissements prévus	dont FEADER	Investissements	dont FEADER
Création de pistes forestières	7 735 €	4 875 €	1310 €	902 €
Gestion durable des forêts guyanaises	6 100 €	3 060 €	682 €	580 €
Modernisation des entreprises d'exploitation forestières	3 300 €	1 238 €	- €	- €
Formation professionnelle pour les forestiers	400 €	300 €	234 €	171 €
Total	17 535 €	9 473 €	2 225 €	1 653 €

Source : DAAF

Avec 44 % du montant total des investissements prévus, la création de pistes forestières représente la part la plus importante des 4 mesures forestières du PDRG (7,7 M€). En réalisation de 2007 à 2010, c'est le second poste, avec 63 %, qui est le plus programmé parmi ces mesures, après la formation (75 %). Aux côtés de l'Europe, les autres partenaires financiers

¹ Fonds européen agricole pour le développement rural.

² Fonds européen de développement régional.

³ Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

sont l'Etat, la Région, l'ONF et le CNES. Entre 2007 et 2010 (date de l'évaluation à mi-parcours), moins de 50 % des prévisions ont été engagées, mais le rythme des programmations est régulier. La formation qui ne représente que 2 % du montant total des prévisions (0,4 M€) a un rôle clé dans le déploiement des techniques d'exploitation à faible impact.

3. La certification de la forêt guyanaise et les perspectives

En conformité avec la circulaire du 4 avril 2005 imposant dans les marchés publics, à compter de 2010, l'achat de bois tropicaux issus de forêts gérées durablement et dans la perspective du Grenelle de l'environnement, l'ONF en concertation avec les acteurs de la filière, a relancé les démarches pour certifier les forêts guyanaises. Après la mise en place d'une réglementation adaptée au contexte local¹, la détermination des bonnes pratiques de gestion et d'exploitation, adaptées au contexte guyanais, a été finalisée et ces dernières ont fait l'objet d'un transfert aux entreprises via des formations et la mise en place de chantiers pilotes². Ainsi l'inventaire de la ressource se fait désormais avec une désignation et une localisation au GPS des arbres à exploiter et de ceux à protéger. Cette opération permet ensuite l'utilisation de techniques d'exploitation plus respectueuses de la forêt.

La première étape de cette certification gestion durable s'est achevée avec succès avec la signature par tous les acteurs, gestionnaires, exploitants, et scieurs, de la charte d'exploitation à faible impact des forêts guyanaises le 30 novembre 2010, puis l'intégration de cette dernière ainsi que des Principes, Critères et Indicateurs guyanais au référentiel PEFC³ France fin 2011. La seconde prévoit la labellisation PEFC et FSC⁴ de tout ou partie des forêts guyanaises selon les critères de chaque label. Cette certification permettra de répondre à deux nécessités : l'exemplarité attendue du seul producteur de bois tropicaux de l'Union Européenne et le maintien des parts de marché des entreprises guyanaises, sur le marché local comme à l'export.

La certification PEFC permettra ainsi à l'exploitation de l'ensemble du domaine forestier permanent de la Guyane d'être reconnue par un tiers comme éco-responsable. Cette reconnaissance passe par la certification de la gestion forestière, ainsi que par celle de chaque étape de transformation conduisant au produit fini (chaines de contrôle). En bonne voie, le premier volet de l'écolabel devrait être attribué avant la fin de l'année 2012. Il faudra ensuite accompagner les entreprises dans leurs démarches de labellisation des chaines de contrôle.

La démarche de certification FSC a commencé en mars 2011 par l'élaboration d'exigences adaptées aux caractéristiques guyanaises et conformes aux principes internationaux de FSC. Les discussions actuelles portent sur quelques points de ralentissement, liés à la spécificité du territoire et de la législation⁵ en vigueur dans le département. Ce second label, complémentaire au premier, est encore dans la première phase d'élaboration des principes, des critères et des indicateurs.

¹ Le code forestier est applicable en Guyane depuis novembre 2008.

² Ces pratiques sont décrites dans la charte d'exploitation forestière établie en partenariat avec les différents acteurs, sa rédaction est en cours de finalisation.

³ Ecolabel européen de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

⁴ Ecolabel anglo-saxon assurant pour les produits à base de bois le respect des processus de gestion durable des forêts.

⁵ Notamment liée à la réglementation relative à la chasse.

Dans cette même optique de positionnement commercial des produits dérivés des bois guyanais, une marque collective simple « Bois de Guyane française », BGf, a été créée et déposée auprès de l'INPI par Interprobois Guyane. Cette marque garantit notamment l'origine géographique, l'exploitation légale et la provenance « durable » des arbres, ainsi que la transformation locale des produits dérivés du bois sur lesquels elle est apposée. La gestion de la marque, et notamment l'attribution des droits d'usage, sera mise en œuvre par la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG). Le lancement officiel de la marque, avec les premières attributions et une campagne de promotion, aura lieu en 2012. Ajouté à la certification PEFC, et, à terme, à la certification FSC, cette marque permettra de positionner et de valoriser l'ensemble des produits de l'industrie du bois en Guyane.

La structuration de la filière mise en œuvre par Interprobois Guyane avec l'appui de la MFBG passe aussi par un investissement dans la formation, avec notamment l'initiation (en commun avec l'industrie minière et les travaux publics) d'un baccalauréat professionnel par apprentissage pour la formation de conducteur d'engins/mécanicien. La formation est un facteur important conditionnant le développement économique de tous les secteurs de la filière et l'émergence de nouvelles activités telle que la mobilisation de la biomasse forestière ou agricole à vocation énergétique.

La valorisation des produits connexes de la première et de la seconde transformation du bois (50 à 60 % des volumes récoltés) pour la production d'énergie a été initiée en Guyane en 2009 avec l'usine de Kourou. Ce processus est en cours de consolidation et pourrait conduire au développement d'une filière bois en tant qu'énergie pérenne en y associant, pour garantir un volume d'approvisionnement notable, les produits connexes avec la biomasse¹ forestière. Ceci par l'identification de massifs forestiers dédiés principalement à la production de bois-énergie, mais aussi par le couplage bois-énergie/bois d'œuvre sur certaines parcelles en exploitation, ou encore par la valorisation des bois issus des défrichages agricoles. Cette mobilisation devrait permettre, sur le territoire, la montée en puissance d'une énergie renouvelable génératrice d'emplois et une source de substitution aux énergies fossiles. Selon une étude menée par l'ONF et le CIRAD en 2007, la somme des gisements potentiels de biomasse avoisinerait les 700 000 m³ par an, ce qui correspond à une production de 40 MW.

En 2011, quelques projets de production d'énergie liée à la biomasse se confirment. Un projet d'usine à Montsinéry générerait 4,5 à 5 MW de puissance électrique avec 60 000 tonnes de biomasse à l'année. A Saint-Laurent-du-Maroni l'unité de production fournirait 8 MW de puissance électrique pour 90 000 tonnes. Une usine à Saint-Georges est en projet pour 2013 et pourrait atteindre 4MW pour 40 à 50 000 tonnes et, enfin, une zone aux abords de la route de Cacao serait pressentie pour accueillir une unité qui produirait environ 5 MW.

Ces projets sont porteurs d'emplois et d'autonomie énergétique. Ils sont cependant conditionnés à la fois au coût de rachat de l'électricité fixé par la Commission de régulation de l'électricité, mais aussi, pour certains, au raccordement de certaines zones par des lignes à haute-tension.

¹ La biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie par combustion.

Section 5

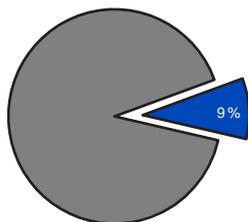
L'industrie et l'artisanat

1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise

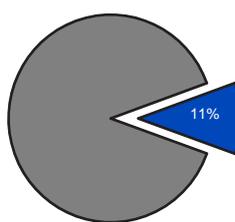
En 2007, la branche industrielle représentait 9,1 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane. Elle se place ainsi en troisième position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande, loin derrière le secteur des services et, dans une moindre mesure, le commerce. Le secteur emploie 11 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 7 % aux créations d'entreprises et rassemble 9,8 % du total des établissements guyanais, avec une majorité d'entreprises sans salarié (68 %).

Poids du secteur industriel (hors énergie, gestion de l'eau et environnement) dans ...

... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)

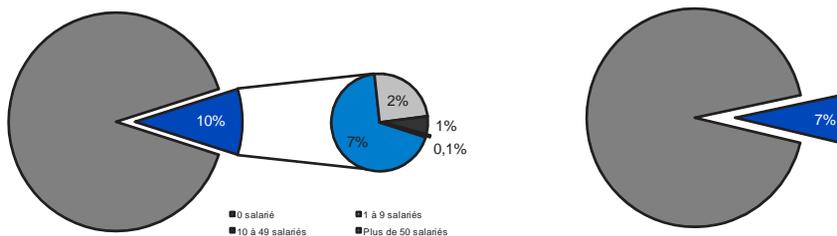


... les effectifs salariés (2010)
(source : Pôle Emploi)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

... les créations d'entreprises (2011)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur industriel

2.1 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Ce secteur, comme l'ensemble de l'économie guyanaise est en effet confronté à un certain nombre de contraintes difficiles à lever pour pouvoir assurer la pérennité des entreprises, telles que la

faible taille du marché induisant l'absence d'économies d'échelle, des coûts élevés et donc une faible compétitivité. Seules quelques unités artisanales ou petites industries transforment et conditionnent les produits régionaux. La CCIG a créé un logo « Produit de Guyane » et les producteurs agroalimentaires profitent d'événements nationaux (tels que le Salon de l'agriculture) pour assurer la promotion de leurs marchandises.

La mise en œuvre de nouveaux projets en Guyane s'avère complexe, ainsi par exemple la mise en place d'unités de production d'eau de source en Guyane a-t-elle connu plusieurs contrecoups. Suite à l'abandon du projet de la société Dilo, malgré la construction effective des locaux, le seul projet subsistant se situe sur la commune de Matoury. Porté par le groupe Monplaisir, le projet est en phase d'études. Une unité de 2 000m², conceptualisée pour produire 5 000 L/h, pourra fonctionner avec une équipe de 15 personnes sur le site de la source des trois rivières. Cette source (« La désirée »), a été accordée au groupe sous la forme d'un bail emphytéotique¹.

Les importations d'eau enregistrent cette année une augmentation de 6 % pour atteindre un montant de 25 millions d'€. Avec 36 % des importations, les Antilles françaises sont, avec la France métropolitaine (31 % des importations), les deux principaux fournisseurs d'eau de la Guyane. Cette importation a un coût financier, mais aussi un coût environnemental, et induit une dépendance qui pourra à terme être réduite grâce à une production locale d'eau en bouteilles.

Concernant le rhum, la distillerie Saint-Maurice demeure la seule à produire du rhum agricole en Guyane, contre 17 usines au début du siècle dernier. Cette réduction drastique s'explique notamment par la concurrence des grandes familles productrices antillaises. Située sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, l'exploitation cultive environ 90 Ha de cannes à sucre et commercialise pour l'essentiel trois marques de rhum agricole et de rhum vieux (« la Cayennaise », « le Cœur de Chauffe », et « la Belle Cabresse » - récompensée en 2012 par le prix d'excellence au concours agricole).

Production de rhum

Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2005-2006	8 096	3 966
2006-2007	6 359	2 965
2007-2008 *	181	83
2008-2009	5 297	2 035
2009-2010	4 311	1 874
2010-2011	5 011	1 803
2011-2012**	7 092	2 779

Source : Direction régionale des douanes

* Travaux de mise en conformité de la distillerie

** La campagne se terminera au début des travaux, en juillet/août

Comme la campagne précédente, la campagne 2011-2012 a été rallongée. Cette prolongation est nécessaire à la constitution de stocks en prévision de la période de carence liée travaux de modernisation de l'appareil productif (prévus en juillet/août 2012, pour une durée d'environ 9 mois). Sur cette campagne, 2 779 hap² ont été produits pour 7 092 tonnes de cannes manipulées. Le rendement des cannes sur la période est de 39 Lap³/tonne de cannes. Ce faible rendement est lié à la vétusté du broyeur actuel mais aussi au faible rendement intrinsèque des cannes, suite aux incendies et à l'ancienneté des plantations. La rhumerie, qui doit pour l'instant faire appel à des producteurs de cannes locaux indépendants pour compléter ses volumes, va par ailleurs profiter de l'arrêt de la production pour replanter de nouvelles cannes.

¹ Bail immobilier de longue durée qui donne un droit de quasi-propriété sur le bien donné à bail.

² hap : hectolitres d'alcool pur.

³ Lap : litres d'alcool pur.

La production de rhum guyanais, principalement destinée au marché local, est fortement concurrencée par le rhum martiniquais. Les exportations de rhum guyanais s'élèvent à seulement quelques dizaines de milliers d'euros chaque année. Après la modernisation de la rhumerie, la stratégie de commercialisation à l'exportation sera développée pour augmenter la part de la production exportée (actuellement 1% du volume).

2.2 L'INDUSTRIE AURIFERE

2.2.1 Le cadre législatif et administratif

Le Code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis exclusif de recherche (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories de titres conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km² pour une période de 4 ans offrant la possibilité d'un unique renouvellement ;

- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il a une durée de validité de 5 ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné par une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km².

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire du titre initial. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en limitant sa validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DREAL joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et, dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc.), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Les dysfonctionnements autour du premier projet aurifère d'envergure par la société Iamgold à Kaw ont mis en lumière la nécessité de la mise en place d'un Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM), cadre indispensable pour mener une politique minière de long-terme. Le SDOM a pour objectifs de favoriser l'activité minière et de promouvoir la création d'un pôle technique minier¹ en Guyane, ainsi que d'intégrer pleinement les enjeux

¹ En fait, un Pôle Technique Minier existe déjà depuis 2009 au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane.

environnementaux. Le SDOM a été élaboré par les services de l'Etat en Guyane, en concertation avec les différents acteurs de la filière. Il a ensuite été soumis à une évaluation environnementale puis à une consultation publique (mi-2010). Les professionnels du secteur ont émis un avis globalement défavorable. Selon eux, l'impossibilité d'avoir une activité minière sur une partie du territoire facilitera l'implantation des orpailleurs clandestins. Les collectivités locales ont également donné leur avis (fin 2010-début 2011). Le SDOM a finalement été approuvé le 30 décembre dernier par décret ministériel, et est entré en vigueur au 1er janvier 2012. Il détermine un zonage de la Guyane en fonction du niveau de contrainte auquel serait soumise toute activité minière. Ainsi, l'activité minière est désormais interdite sur 45 % du territoire (contre 29 % avant la mise en place du SDOM). Sur les 55 % restant, 20 % sont soumis à contraintes, et 35 % aux conditions de droit commun. Les zones intégralement protégées concernent principalement la zone cœur du Parc Amazonien, la réserve de Kaw, les zones de vie, les points de captage d'eau potable, les bassins de certains fleuves.

2.2.2 Les richesses minières de la Guyane

Réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km², soit plus de la moitié du territoire du département. Deux types de gisements doivent être distingués : l'or primaire (or profond enraciné dans les roches) et l'or alluvionnaire qui provient de la destruction d'or primaire par érosion. L'or primaire représente la promesse d'un développement industriel, même s'il est encore aujourd'hui peu exploité en raison des investissements considérables nécessaires. Les travaux du BRGM, ainsi que ceux de la Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane (FEDOMG), ont permis d'identifier plusieurs secteurs au fort potentiel : plusieurs zones situées non loin du Maroni, vers le cours intermédiaire de la Mana, à Saint-Elie, dans une zone située entre l'Approuague et l'Oyapock, dans le centre autour de Saül, et à Camp Caiman.

La Guyane possède un vaste potentiel minier qui s'étend au-delà de la filière aurifère. Le BRGM évoque notamment des réserves de plomb, zinc, cuivre, bauxite, diamant, nickel, platine, uranium. Ce potentiel est encore mal identifié, et n'a pratiquement pas été exploité à ce jour.

2.2.3 L'activité minière aurifère

L'activité minière aurifère comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. S'agissant de l'extraction d'or primaire, la première phase est primordiale et les procédures de prospection à engager sont relativement longues selon le projet. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements. Aussi, la décision de mise en exploitation industrielle d'or primaire dépendra-t-elle du potentiel du gisement, des coûts d'exploitation et du cours de l'once d'or. L'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité de haut niveau et des capitaux importants. En quinze ans, de 1994 à 2009, près de 110 M€¹ ont été investis par l'ensemble des sociétés dans la recherche de l'or primaire (dont 80 M€ entre 1994 et 2004). La forte augmentation des cours de l'or incite les exploitants à accroître leurs investissements de recherche, notamment sur des zones qui auraient pu être précédemment considérées comme non rentables.

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire, certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et l'exploitation d'or alluvionnaire, alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant

¹ Les données 2010 ne sont pas disponibles auprès de la DREAL à la date de rédaction de ce rapport.

moins d'ingénierie et d'investissements. La production d'or est répartie de façon égale entre ces trois différents acteurs. Actuellement, l'activité d'exploitation d'or primaire reste menée pour l'essentiel par deux sociétés locales, Compagnie Minière Espérance (et sa filiale Société des Mines de Saint-Elie) et Auplata (cotée en Bourse depuis 2006). Fin 2008, l'ensemble de la filière aurifère employait environ un demi-millier de travailleurs déclarés.

Les sites principaux d'exploitation primaire sont Yaou, Dieu Merci, Paul Isnard, Dorlin (permis d'exploitation de 5 ans obtenu en juillet 2010), ou situés autour des communes de Saint-Elie et d'Apatou. Le projet de Camp Caiman (à Kaw), porté par la société minière canadienne Iamgold, qui s'annonçait comme le premier projet minier de grande ampleur en Guyane, a avorté. L'Etat a refusé par deux fois, en 2007 et 2010, d'autoriser l'ouverture des travaux, invoquant les incertitudes quant aux impacts environnementaux de l'exploitation. La société, qui avait déjà mené des travaux de recherches et d'études depuis plusieurs années, a déposé un recours judiciaire. Elle a également présenté en avril 2011 une nouvelle mouture du projet, intitulée « Harmonie », prévoyant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Iamgold s'engageait entre autres à reforester la zone exploitée et à travailler en partenariat avec les associations environnementales. Le SDOM a mis un terme à ce projet en interdisant l'orpaillage dans la région de Kaw.

L'utilisation de mercure est officiellement interdite depuis 2006. L'extraction se fait par gravimétrie¹, permettant de récupérer entre 25 et 50 % de l'or contenu dans le minerai. Plusieurs techniques d'amélioration des rendements sont actuellement à l'essai. Auplata teste actuellement un « démonstrateur en cuves agitées » utilisant du thiosulfate de sodium et la Compagnie Minière Espérance souhaite expérimenter des moyens de broyage plus fins².

2.2.4 La production d'or

En 2011, le nombre de titres miniers valides au 31 décembre avait diminué de 4. Si le nombre de permis d'exploitation et de concessions était stable, le nombre d'AEX a pour sa part augmenté de 4, alors que les permis de recherche ont diminué de 3. La mise en place du Schéma Minier est conditionnée à un gel des délivrances de titres miniers, ce qui explique en partie leur chute. Selon les dernières données disponibles, 1,14 tonne d'or avait été officiellement extraite en 2010. Ces chiffres font apparaître un léger recul de la production déclarée d'environ 100 kilos.

Titres miniers valides au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
Autorisations d'exploitation (AEX)	92	64	58	52	56	+4
Permis de recherche	16	17	22	22	19	-3
Permis d'exploitation et concessions	34	34	34	34	34	-
Titres actifs	21	33	31	29	25	-4

Source : DEAL

L'or demeure en 2011 le premier produit exporté (hors activité spatiale³). Les exportations d'or représentent 46,3 M€ en 2011, soit une progression de 53 % expliquée par la flambée du cours

¹ En jouant sur les différentes densités, ce procédé permet de séparer l'or des autres particules, en les passant notamment dans une « table à secousses ».

² Après la première extraction, les rejets sont conservés afin d'être re-broyés plus finement par la suite pour récupérer une partie de l'or restant.

³ Hors exportations de « services de mise en orbite » des satellites, et hors exports de biens d'équipement liés à l'activité spatiale.

de l'or. En volume, 1,3 tonne d'or a été exportée, ce qui représente la première hausse depuis le début du déclin des volumes d'exportations en 2002.

Production et exportations d'or

	2001	2002	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
Production (kg)	4 062	2 989	2 844	1 941	1 224	1 140 *	-	
Exportations en volume (tonnes)	9,1	9,6	3,4	2,0	1,2	1,1 *	1,3 *	24,4%
Exportations en valeur (milliers d'€)	83 055	95 310	50 386	35 739	25 309	30 364 *	46 315 *	52,5%

Source : DEAL et Douanes

* Données provisoires

En 10 ans, les exportations en volume ont été divisées par 7. Outre l'importance du travail clandestin, les professionnels du secteur font part des freins limitant leur développement :

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 56 % entre 2002 et 2009) ;
- les délais et procédures de renouvellement et d'octroi de titres miniers qui ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales et trop complexes (par exemple, en vertu du nouveau code minier, nul ne peut détenir plus de 3 AEX sur une période de 4 ans¹). La profession a demandé en conséquence un amendement du code minier ;
- les coûts logistiques (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères ;
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation.

2.2.5 Les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'exploitation aurifère

L'orpaillage illégal emploierait entre 4 000 et 8 000 clandestins, un chiffre alimenté par la flambée du cours de l'or. Plusieurs opérations quasi-militaires ont été lancées depuis 2007 pour tenter d'enrayer son expansion. L'opération « Harpie 2 » a été lancée en avril 2009 avec l'arrivée de matériel et de 600 militaires et gendarmes supplémentaires. Axée principalement sur les zones du Parc Amazonien, elle a pour but d'asphyxier les zones d'orpaillage clandestin et de déstabiliser durablement l'économie souterraine. L'opération Harpie devrait être pérennisée sur le territoire guyanais, selon la volonté du Président de la République. En 2010, les moyens financiers consacrés aux opérations hélicoptérées ont augmenté, s'établissant à 260 000 € (+ 73 % sur un an). Au total, 2 663 opérations ont été menées, dont près de 35 % dans le Parc Amazonien. Les communes de Camopi, Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula sont les principales concernées. La réponse pénale s'est également intensifiée (augmentation des peines de prison avec sursis et des mandats de dépôts). L'opération Harpie prévoit également la saisie ou la destruction du matériel trouvé sur les zones d'orpaillage (or², mercure, carburant, équipement et matériels de transport...). Le bilan Harpie du premier semestre 2011 confirme un changement de pratiques déjà relevé en 2010. En effet, si moins de matériels ont été saisis (confirmant l'entrave à la circulation des flux logistiques), un nombre plus important de puits (exploitant l'or primaire) ont été découverts : 172 en 2011 contre 67 en 2010. En

¹ Article 68 du Code Minier.

² En 2011, 17,64kgs d'or ont été saisis : 11,71 par Harpie, et 5,93 par les douanes. Cela représente une augmentation de 44 % des saisies d'or illégal entre 2010 et 2011.

septembre 2010, les services de l'Etat dénombreaient 64 chantiers illégaux actifs sur le territoire du Parc Amazonien, un chiffre en diminution de près de 40 % sur un an.

La Guyane tente également de mettre en place une collaboration avec les pays frontaliers dans la lutte contre l'orpaillage clandestin. Un accord franco-brésilien prévoit notamment le renforcement de la coopération judiciaire, la mise en place de mesures pénales et un meilleur suivi des activités d'exploitation et de négoce de l'or des deux côtés du fleuve Oyapock. Le projet de loi autorisant l'approbation de cet accord a été adopté par l'Assemblée nationale française le 7 avril 2011.

Les enjeux environnementaux et humains liés à l'orpaillage (illégal tout particulièrement) sont nombreux. La préservation de l'environnement est d'ailleurs une des préoccupations majeures du SDOM. Des études chiffrent la déforestation totale à près de 4 000 Ha sur les 3 MHa du Parc Amazonien, en grande partie à cause de l'orpaillage clandestin. Après une évolution exponentielle des destructions (64 Ha en 1995, 456 estimés en 2008), la déforestation a semblé ralentir sur les 3 dernières années, en raison notamment de l'évolution des modes d'orpaillage (réutilisation de sites déjà déforestés, chantiers plus petits, recherche de l'or primaire grâce à des puits ou galeries). Par ailleurs, les dégâts sur les fleuves et les rivières sont conséquents : 530 km de cours d'eau directement impactés, 1 094 km indirectement impactés. Plus de 70 % des enfants amérindiens Wayana du Haut Maroni présenteraient des concentrations de métaux supérieures aux normes de l'OMS¹. Le WWF a réalisé une étude sur l'or guyanais² et propose comme solution de tracer l'or produit en Guyane et de créer un processus de labellisation afin d'informer les consommateurs sur l'origine de leurs bijoux. Dans le cadre de la loi de finances 2011, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un amendement qui vise à rendre applicable en Guyane une loi sur la traçabilité de l'or. Depuis 1971, cette loi était applicable en métropole et dans les DOM, sauf en Guyane. Assurant dorénavant une meilleure traçabilité de l'or, cette loi impose un poinçon de garantie pour tout or produit et exporté depuis la Guyane.

2.3 LA PROSPECTION PETROLIERE AVANCEE

2.3.1 Prospection des ressources de la Guyane

Depuis plusieurs années, la Guyane fait l'objet de recherches de la part de compagnies pétrolières. Cet intérêt est entre autres motivé par la présence de gisements importants au Ghana, dont les fonds marins présentent de fortes similitudes avec les fonds guyanais³. Le groupe australien Hardman Ressources détenait depuis 2001 une licence maritime de prospection pétrolière lui permettant d'explorer la zone maritime guyanaise à partir de 12 milles sur une profondeur de 3 000 mètres. Le groupe australien ayant été racheté en 2007 par la firme britannique Tullow, cette dernière a obtenu la même année le renouvellement du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures, dit permis « Guyane Maritime » (de 32 000 km²), par arrêté ministériel. Le consortium actuel (Shell 45 %, Total 24 %, Tullow Oil 27,5 %, Northern petroleum 2,5 %) a continué les travaux d'exploration en 2011 et terminé un premier forage prometteur, profond de 6 000 mètres (2 000 mètres de profondeur et 4 000 mètres sous la roche) à 150 km des côtes cayennaises. Aux premières estimations, la réserve de ce gisement serait d'un milliard de barils. Ce chiffre étant susceptible d'évoluer suivant les résultats des

¹ « L'orpaillage illégal en Guyane : fléau majeur pour la forêt, l'eau et la santé humaine ». WWF 26/02/2008

² « De la vitrine à la mine : Enquête sur l'or illégal ». WWF 19/10/2009

³ Il y a plusieurs centaines de millions d'années, avant la séparation des continents, la côte Est de l'Amérique du Sud et la côte ouest-africaine étaient réunies.

prochains forages demandés par Shell. En effet, deux autres forages sont prévus en 2012 : un premier pour confirmer la première ressource identifiée, et un second, à distance des deux premiers, pour tenter d'identifier un autre réservoir du même type. Pour la France, la découverte du pétrole guyanais promet une augmentation considérable de sa production pétrolière, pour l'instant quasi nulle. Majoritairement basée dans le bassin parisien, la production française actuelle est de 20 000 barils par jour, soit 0,5 % de sa consommation.

2.3.2 Retombées économiques

L'exploitation n'est pas encore assurée, la décision devant être prise vers 2015. L'exploration apporte déjà de faibles retombées. A cause de problèmes structurels sur le port de Dégrad-des-Cannes, ce dernier n'a pas été utilisé pour l'approvisionnement de la plateforme offshore. Tullow Oil est ravitaillée par bateau depuis Trinidad et le Surinam. Shell (opérateur principal du consortium depuis 2012) a lancé une étude sur le port de Dégrad-des-Cannes pour connaître sa possible utilisation future. Nouveaux quais, amélioration du tirant d'eau, des aires de stockage... des investissements qui devront être pris en charge. Sans travaux d'aménagements, il pourrait y avoir un manque de retombées fiscales et de retombées en termes d'emplois. Pour les revenus de la région, les retombées en taxes sont en cours de discussion. Pour l'instant, la répartition des revenus est fixée à moitié/moitié entre l'Etat et la Région.

En termes d'emploi, les attentes sont importantes. Au Ghana, selon Tullow Oil, 70 % du personnel est d'origine ghanéenne. Le nombre d'emplois concernés en Guyane serait, selon le président de Shell France, d'environ 800, directs et indirects. Cependant, il existe pour le moment un problème de spécialisation et de formation correspondante. En effet, les compétences requises ne sont pas forcément disponibles en Guyane.

2.3.3 Impacts sur la formation

Pour que l'installation pétrolière impacte au mieux l'emploi, les formations guyanaises doivent s'adapter, avec entre autres, la mise en place d'un plan de formation pour répondre, en temps et en heure, aux besoins de main d'œuvre. Sur une plateforme pétrolière, outre les ingénieurs, de nombreux techniciens (bac+2) sont nécessaires. Ces techniciens doivent maîtriser la langue anglaise. La prise en compte de ces différents facteurs clés fera la réussite de l'employabilité des ressources humaines guyanaises.

2.3.4 Impacts environnementaux

Des questions sur l'adaptabilité du plan Polmar¹ ont été soulevées par les associations de défense de l'environnement, liées notamment à la grande profondeur du forage, et aux spécificités du littoral guyanais. L'étude d'impacts environnementaux fournie par Shell en mars 2012 évoque des impacts qualifiés de « négligeables » à « faibles », malgré les différentes contraintes (courants marins forts et variables, présence d'espèces protégées et de ressources halieutiques). Par la suite, des rapports internes au système de gestion HSE (Hygiène Sécurité Environnement) devront être fournis à la DEAL sur demande, pour disposer d'un suivi à long terme de la sécurité de l'installation. L'impact environnemental peut être indirect. En effet, la découverte de pétrole en Guyane ne devra pas freiner les investissements dans les énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, éolienne,...), qui sont en passe de devenir un avantage comparatif guyanais (Cf partie énergie).

¹ Plan de secours contre les pollutions accidentelles en milieu marin

3. Panorama du secteur artisanal

Selon l'INSEE, 4 664 entreprises artisanales étaient recensées en 2010, soit une progression de 13,3 % par rapport à 2009. Les entreprises du bâtiment sont majoritaires (45,3 %), suivies du secteur des transports et réparations (21,4 % du total). La répartition a peu évoluée par rapport à 2009.

Répartition des établissements artisanaux en Guyane

	2000		2009		2010		Variation 10/09	
	Nombre d'établissements	Effectifs salariés						
Alimentation	219	180	459	370	517	425	12,6%	14,9%
Travail des métaux	170	160	194	330	220	353	13,4%	7,0%
Textile habillement cuir	53	nd	47	nd	57	nd	21,3%	-
Bois et ameublement	89	116	136	181	132	180	-2,9%	-0,6%
Autres fabrications	237	241	282	372	291	381	3,2%	2,4%
Bâtiment	1 157	708	1 513	2 304	1 742	2 292	15,1%	-0,5%
Transport, réparation, autres services	532	339	722	899	825	979	14,3%	8,9%
Sans objet	102	nd	45	nd	65	nd	44,4%	-
Total	2 559	1 857	3 398	4 501	3 849	4 664	13,3%	3,6%

Source : Insee, répertoire Sirene au 31/12 de l'année N-1 pour les effectifs salariés.

Par rapport aux années 2000, l'alimentation prend une place plus importante en nombre d'entreprises (13,4 % des établissements en 2010, contre 8,6 % en 2000). La distribution des effectifs salariés est cependant restée relativement fixe sur la période, d'où il ressort une diminution de la taille des établissements du secteur de l'alimentation. Le partage des effectifs par taille d'établissements est par ailleurs similaire à celle de métropole¹. Le nombre d'établissements pour 10 000 habitants est de 176 en Guyane, soit une densité proche de celle constatée en métropole (175), mais inférieure à celle des autres DFA (274 en Guadeloupe et 254 en Martinique). La répartition des établissements est restée stable au cours du temps, même si la zone de la Communauté de communes du pays des savanes (CCPS) ne représente en 2010 que 15 % des établissements, contre 18 % en 2000.

Répartition des artisans par diplôme obtenu

	1999		2007	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Niveau VI (Absence de qualification)	1307	58%	2880	68%
Niveau V (CAP, BEP)	642	28%	714	17%
Niveau IV (BAC)	183	8%	389	9%
Niveau II (BAC +2)	88	4%	157	4%
Niveau II (BAC+4) et niveau I (au-delà)	51	2%	102	2%
Ensemble	2271	100%	4242	100%

Source : Chiffres clés de l'artisanat en Guyane (INSEE, recensements 2007 et 1999 exploitation complémentaire)

Concernant la distribution des artisans par diplôme obtenu, on remarque une évolution des niveaux de qualification, avec une augmentation de la proportion d'artisans non diplômés, de 58 % en 1999 à 68 % en 2007. Cette progression s'est faite au détriment de la part d'artisans disposant d'une qualification de type CAP/BEP, qui diminue de 11 points entre 1999 et 2007.

¹ Selon les « chiffres-clés de l'artisanat en Guyane », ressource statistique réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Guyane (CGMA), et l'INSEE.

Section 6

L'énergie

1. L'énergie électrique

1.1 LE RESEAU ELECTRIQUE

Malgré sa position géographique continentale, le réseau guyanais, comme dans les autres régions ultramarines, n'est pas interconnecté et doit donc produire sur place tout ce qu'il consomme. Le réseau ne couvre en outre qu'une partie seulement du territoire, puisqu'il s'étend sur le littoral de Saint-Laurent-du-Maroni à Cacao (commune de Roura), faisant donc de tout l'est guyanais et des communes de l'intérieur des sites isolés. Ces derniers sont alimentés par des centrales (thermiques dans leur majorité) situées à proximité des communes. EDF s'est également engagée à électrifier une dizaine d'« écarts » (villages hors des bourgs principaux) sur la période 2012-2015. Une connexion du réseau guyanais avec les réseaux frontaliers pourrait permettre de sécuriser l'approvisionnement. La connexion au réseau surinamien est ainsi à l'étude, pouvant notamment renforcer le réseau ouest guyanais, sujet à des coupures fréquentes. Un réseau vers l'Est pourrait, sur le long terme, permettre de capter les ressources hydrauliques de l'Approuague, ou encore permettre d'y exploiter la biomasse des massifs forestiers (Le coût de transport de l'énergie est très faible comparé au coût de transport de la biomasse nécessaire).

1.2 L'OFFRE ET LA DEMANDE

Depuis 1975, la production, le transport, la distribution ainsi que la commercialisation, qui sont les quatre activités du secteur de l'électricité, sont assurées par Electricité de France (EDF) sur l'ensemble du réseau du littoral guyanais et sur la majorité des communes isolées (Oyapock, Maroni) avec lesquelles EDF a signé des concessions. Sous l'impulsion d'une directive européenne et au travers de lois de libéralisation du marché de l'électricité (en 2000 et 2004), l'Etat a organisé l'ouverture à la concurrence des activités de production de l'énergie. EDF est dorénavant concurrencée par plusieurs producteurs alternatifs¹ spécialisés dans la production d'énergies renouvelables et a l'obligation d'acheter leur production selon les modalités prévues par la loi².

En 2011, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 853,25 gigawatts heures (GWh), soit une faible augmentation de 0,93 % par rapport à l'année précédente (contre une progression annuelle moyenne de 3,9 % entre 2005 et 2009). La production d'origine hydraulique (barrage de Petit-Saut) est restée stable. EDF a acheté également près de 50 GWh aux producteurs indépendants utilisant les énergies renouvelables, notamment biomasse et hydroélectrique soit presque 6 % de la production totale. Cette progression des énergies renouvelables a permis à EDF de diminuer sa production thermique (-30 GWh, soit -8,5 %).

¹ Endel, Rewatt, Solar Electric, Tenesol, Voltalia, qui forment, avec d'autres acteurs de la filière, le Groupement des Entreprises en Energies Renouvelables de Guyane (GENERG).

² L'activité de commercialisation reste finalement dans les mains d'EDF, les opérateurs indépendants ne pouvant de toute façon pas concurrencer les tarifs administrés d'EDF en raison des coûts élevés inhérents à la Guyane.

Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau

	Hydraulique		Thermique		Obligation Achat	TOTAL
	Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	
2010	462,57 GWh	0,62 GWh	356,82 GWh	14,6 GWh	10,77 GWh	845,38 GWh
	463,19 GWh		371,42 GWh			
2011	462,93 GWh	-	323,33 GWh	16,57 GWh	50,43 GWh	853,25 GWh
	462,93 GWh		339,90 GWh			
Variation	-0,06%		-8,48%		+367,87%	+0,93%

Source : EDF - Centre de Guyane

Au total, l'énergie renouvelable représente 60 % du bouquet énergétique électrique guyanais en 2011, mais seulement 20 % en intégrant les carburants utilisés dans les transports, qui représentent environ la moitié de la consommation totale d'énergie en 2000¹. La Guyane est donc en ligne avec les objectifs européens prévus par la stratégie « Energie 2020 » fixant un minimum de 20 % d'énergies renouvelables à cet horizon. Cette bonne performance s'explique principalement par la production du barrage de Petit-Saut, et de manière croissante par la production en énergie renouvelable par les producteurs indépendants.

En raison de la croissance démographique et de l'augmentation du taux d'équipement des ménages guyanais, les besoins en énergie du département ont fortement augmenté dans les dernières décennies. La production d'électricité livrée au réseau a ainsi progressé de 11,4 % en moyenne annuelle dans les années 80, puis de 6,2 % dans les années 90, rythme qui reste toutefois soutenu. Entre 2000 et 2010, elle s'est relativement tassée (+ 3,5 %/an en moyenne). Une progression annuelle de 3,7 % est envisagée par EDF sur les 15 prochaines années. Cela implique des besoins en énergie électrique supplémentaires de 20 MW tous les 4 à 5 ans². A titre de comparaison, les principales usines de production d'électricité de Guyane³ possèdent une puissance de plus de 250 MW.

A fin 2011, EDF comptait 59 076 clients particuliers basse tension (+ 3,0 %) et 507 clients moyenne tension dont le nombre de points de comptage a diminué de 3,0 % en 2011 (un client moyenne tension peut posséder plusieurs points de comptage). Les deux principaux consommateurs d'énergie sont le Centre spatial guyanais (20 % de la consommation d'électricité en 2000) et, dans une bien moindre mesure, Télédiffusion de France (environ 3 % en 2000)⁴.

Nombre d'abonnés en fin de période

	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Basse tension	42 609	51 617	53 203	54 657	56 205	57 377	59 076
Moyenne tension	339	428	491	499	501	521	507
Total	42 948	52 045	53 694	55 156	56 706	57 898	59 583

Source : EDF-Centre de Guyane

¹ Source : Bilan énergétique de l'ADEME de 2000.

² Source : scénario médian du Bilan prévisionnel pluriannuel de 2009 d'EDF.

³ Petit-Saut, centrale thermique de Dégrad-des-Cannes et turbines à combustion de Kourou et de Dégrad-des-Cannes.

⁴ Source : Bilan énergétique de l'ADEME de 2000. Télévision de France dispose à Montsinéry-Tonnegrande d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

Afin de maintenir une production en adéquation avec une demande croissante, EDF a mis en œuvre depuis les années 90 des investissements importants, avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Les investissements les plus récents ont concerné la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau, ainsi que la mise aux normes environnementales de la centrale de Dégrad-des-Cannes. Par ailleurs, l'exploitation du centre EDF Guyane, comme celui des autres DCOM, est structurellement déficitaire. En effet, dans un objectif de péréquation tarifaire, EDF applique dans les DOM (et en Corse) des prix de vente identiques à la métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés (minimum deux fois plus élevés). Depuis 2001, EDF bénéficie donc d'un dispositif national de contribution au service public de l'électricité (CSPE, payée par tous les consommateurs d'électricité français), permettant de compenser en partie les surcoûts de production propres à ces régions isolées.

2. Les sources de production de l'énergie

2.1 LES ENERGIES FOSSILES

Si l'on intègre les transports, 76 % des énergies consommées proviennent directement (carburants) ou indirectement (production d'électricité) de la combustion du pétrole¹. Le département est donc fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. En 2011, les importations en produits pétroliers représentaient ainsi un peu plus de 17 % du déficit de la balance commerciale de la Guyane.

Hydrocarbures mis à la consommation

en tonnes

	2000	2009	2010	Var 10/09
Carburants auto (<i>essence + gazole</i>)	73 163	86 134	88 182	2,4%
Gazole	20 091	19 634	15 359	-21,8%
Fioul et gazole EDF	39 045	123 276	97 904	-20,6%
Kérosène	35 105	30 683	30 758	0,2%
Butane	3 918	4 257	4 221	-0,8%
Total	171 322	263 984	236 424	-10,4%

Source : DEAL

En 2010², les quantités d'hydrocarbures mises à la consommation dans le département avaient diminué de 10 %. Cette diminution provient majoritairement de la baisse de consommation du fioul et du gazole, qui s'explique par la nécessité en 2009 de recourir à la puissance thermique pour palier à la faible production du barrage de Petit-Saut³.

En 2011, les importations de produits pétroliers raffinés ont poursuivi leur progression (+ 38,6 % sur un an). La Guyane ne peut pas importer directement les carburants automobiles de ses voisins producteurs (Trinidad-et-Tobago ou le Venezuela⁴), en raison des contraintes

¹ Source : estimation ADEME, bilan énergétique de 2000.

² Les données de 2011 ne sont pas encore entièrement disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

³ La saison sèche ayant été particulièrement longue, le rendement du barrage avait nettement chuté et il avait fallu compenser par de la production d'électricité thermique diesel.

⁴ La Guyane importe cependant une grande quantité d'autres types d'hydrocarbures depuis Trinidad-et-Tobago, cf. chapitre II, section 2.5 « Le commerce extérieur ».

règlementaires européennes (normes de pollution). Elle est donc approvisionnée depuis 2007 par la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA), qui importe pour raffinage le pétrole brut depuis l'Europe du Nord ou le Venezuela. Installée en Guyane, la SARA dispose de cuves permettant le stockage des hydrocarbures sur trois sites : à Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'Île de Cayenne, à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest et à l'aéroport Félix-Eboué pour les besoins aéroportuaires. Le dépôt du port de Larivot est quant à lui en arrêt d'exploitation depuis mai 2011. Les prix des carburants sont arrêtés par l'Etat¹.

Au niveau de la production d'électricité, les énergies fossiles permettent d'alimenter sur le réseau la centrale thermique diesel et les TAC de Dégrad-des-Cannes et de Kourou. Elles assurent aussi l'alimentation des centrales diesel sur les sites isolés (Maroni, Oyapock, Régina, Kaw et Saül).

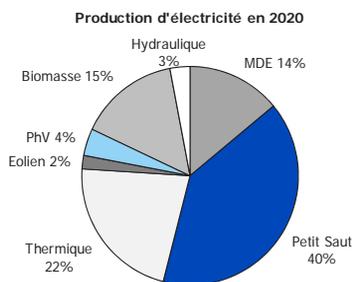
2.2 LES BIOCARBURANTS

Les études effectuées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) montrent que les biocarburants pouvant être exploités en Guyane rapidement et de manière rentable sont le bioéthanol et l'huile. Les enjeux portés par l'éventuel développement d'une telle filière sont divers : réduction de la dépendance énergétique, diversification agricole et amélioration du bilan environnemental associés à la mise en place d'une filière rentable. L'ADEME a conclu que seule la canne à sucre peut être utilisée pour produire du **bioéthanol** (carburant pour moteur essence). Cependant, la mise en place de cette filière serait complexe d'après l'agence en raison de contraintes économiques fortes (lourdeur des investissements nécessaires, sol guyanais moyennement adapté à la culture de la canne à sucre, besoin de surfaces agricoles importantes alors que l'accès au foncier est difficile en Guyane).

Par ailleurs, l'ADEME a présenté en janvier 2010 une étude sur l'**huile végétale** (carburant pour moteur diesel). La plante ressource privilégiée serait le palmier à huile. Outre les impacts positifs sur l'emploi et l'environnement, cette production permettrait de répondre aux besoins en carburants des groupes électrogènes situés en sites isolés et des machines agricoles. Un appel à projet d'unités pilote pour la production d'huile végétale a été lancé par la Région. Quatre projets² ont été sélectionnés. Ces projets bénéficieront d'aides de la région, ce qui permettra notamment de palier aux coûts d'investissements importants.

2.3 LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables en Guyane présente plusieurs avantages : développement de nouvelles filières économiques (essentiellement autour de la biomasse) ; mix énergétique plus soucieux de l'environnement et réduction d'une dépendance énergétique coûteuse envers les produits pétroliers. Il faut distinguer deux types d'énergie renouvelable : les énergies dites « stables » (biomasse en Guyane) et celles dites « intermittentes » (hydraulique sans stockage, éolien, solaire). Ces dernières représentent une



Source: EXPLICIT, ADEME 2008
Scénario médian. MDE: maîtrise de la demande d'énergie

bonne solution pour l'approvisionnement électrique des sites isolés mais elles nécessitent l'instauration d'un mix énergétique couplant les énergies renouvelables à une centrale

¹ Cf. Chapitre II, Section 2.4 « Les prix ».

² A l'écriture de ce rapport, deux autres projets sont en cours de montage.

thermique prenant le relais pendant les périodes creuses (nuit, saison sèche). En 2008, une étude du Programme régional pour la maîtrise de l'énergie (PRME) propose trois scénarii de pénétration des énergies renouvelables dans l'économie guyanaise, dont le scénario médian est présenté ci-dessous.

L'impact des énergies renouvelables en Guyane

Filière	Scénario médian d'installation à 2020 (MW)	Nombre d'emplois par filière	Prix d'achat en c€/kWh	Investissement total (M€)	Part locale de l'investissement (M€)
Biomasse	22	350 - 400	5,5	60	35
Hydraulique (hors petit saut)	7,5	15 - 20	9,5	25	15
PV - centrales au sol	30	10 - 15	40	150	15
PV - en toiture	10	15 - 20	55	80	15
Eolien	12	10 - 15	11	30	15
Total	81,5	400 - 450	NS	345	95

Source : EXPLICIT (scénario médian) ADEME 2008

L'énergie hydraulique guyanaise possède un avenir prometteur puisque le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 identifie un potentiel hydraulique de 206 MW. Cette puissance correspond à près du double du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, sur la commune de Sinnamary (puissance de 115 MW), qui représente aujourd'hui la principale source d'énergie renouvelable dans la région. Le barrage alimente le réseau littoral depuis 1994. La microcentrale (élévation de quelques mètres seulement) hydraulique de Saut Maripa complète quant à elle les ressources en énergie de Saint-Georges (puissance de 1,1 MW). Ces installations sont gérées par EDF. Par ailleurs, plusieurs projets sont aujourd'hui portés par des producteurs indépendants. A Mana, une microcentrale au fil de l'eau d'une puissance de 4,5 MW a été mise en service en 2011. Une microcentrale (1.5 à 2MW) est également en projet à Maripasoula. D'autres sites sont étudiés, comme Cacao (2 à 3 MW), ou encore deux centrales sur l'Approuague en amont de Régina. Ces deux derniers sites, au même titre que certains projets en biomasse, sont conditionnés à l'installation d'une ligne de transport électrique vers l'Est de la Guyane.

La **biomasse**, qui se base sur les résidus ligneux issus par exemple des scieries ou de défrichements agricoles¹, est la filière dont le potentiel est le plus important grâce aux ressources naturelles très abondantes dans le département². En 2009, Voltalia a inauguré la première centrale biomasse de la région, à Kourou. D'une puissance de près de 2 MW, elle peut produire jusqu'à 13 600 MWh par an (soit la consommation de 10 000 personnes). Il existe d'autres projets, à Cacao notamment, et plusieurs zones présentent un fort potentiel : à l'ouest autour de Saint-Laurent-du-Maroni, à l'est (Régina/Saint-Georges), et à proximité de la presqu'île de Cayenne. A terme, la biomasse pourrait fournir près de 40 MW de puissance à la Guyane. Cette énergie renouvelable présente également l'avantage d'être stable (possibilité de stocker de l'énergie), mais surtout d'être pourvoyeuse de nombreux emplois (collecte et broyage du bois).

Le potentiel de l'**éolien** est plus limité. Cependant, le vent faible mais régulier de Guyane pourrait fournir à terme une source non négligeable d'énergie (Selon les estimations, de 12 à 30MW). Le projet de schéma régional éolien de Guyane, annexe au Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE)³, fixe les premiers objectifs et les contraintes d'une filière

¹ Voire, dans le futur, de parcelles forestières à vocation exclusivement énergétique.

² Selon des études menées par l'ONF et le CIRAD, les gisements potentiels de biomasse (bois) avoisineraient 700 000 m³ par an.

³ Le SRCAE, lancé par la Région et l'Etat, fixe les outils de coordination et territorialisation des volets énergie, climat et air du Grenelle de l'environnement à l'échelle de la Guyane.

éolienne en Guyane. Par ailleurs, un parc éolien de 2.8 MW à Matiti (Kourou) est à l'étude par la société Créol'Ex. Lancé en 2005, ce projet a franchi une étape supplémentaire en 2011 avec sa sélection par le gouvernement dans le cadre du développement des sources d'énergie renouvelable.

Le **photovoltaïque** répond aux problématiques d'isolement des communes de l'intérieur, permettant de disposer d'une source d'énergie relativement fiable et respectueuse de l'environnement. Plusieurs centrales fonctionnent déjà : la centrale hybride solaire-thermique de Kaw, réhabilitée en 2009 et qui est la plus grande centrale photovoltaïque en site isolé de France ; le 1^{er} parc photovoltaïque de Guyane à Montsinéry (d'une capacité de 4,3 MW, soit 19 000 panneaux), mis en service par Voltalia début 2011. Les panneaux solaires ont déjà permis d'équiper de nombreux sites isolés et l'énergie photovoltaïque a suscité un véritable engouement, soutenu par l'ensoleillement naturel important de la région et des dispositifs fiscaux avantageux. Outre une baisse continue du tarif d'achat, ces avantages fiscaux ont toutefois été remis en cause à l'occasion de l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2011 : le crédit d'impôt pour les installations photovoltaïques a été réduit de moitié ; ces mêmes installations sont à compter de 2012 exclues du dispositif de défiscalisation des investissements outre-mer. Les professionnels craignent pour l'avenir de la filière dans l'outre-mer, et beaucoup ont mis en pause leurs différents projets photovoltaïques.

Malgré un potentiel bien réel, plusieurs contraintes pourraient freiner la pénétration des énergies renouvelables en Guyane. Un accroissement significatif de la part d'énergie produite par les énergies renouvelables (hors Petit-Saut) est conditionné par l'amélioration de la capacité du réseau électrique à accepter de l'énergie supplémentaire (capacité variable selon l'endroit, en fonction de la qualité du réseau), ainsi que par ses futures extensions. Par exemple, la non-connexion de l'est guyanais au réseau empêche d'en exploiter les ressources hydrauliques (Approuague notamment) et forestières¹. Certains projets sont également freinés par le seuil de pénétration fixe de 30 % de puissance appelée pour les productions dites aléatoires (éolien, solaire)². Ce seuil pourrait être atteint en Guyane dans les prochaines années ; une réflexion sur la prédictibilité des sources d'énergie et sur le stockage de l'électricité est nécessaire pour dépasser ce seuil. Enfin, les tarifs de rachat de l'électricité par EDF, fixés par arrêté ministériel au niveau national, sont parfois jugés insuffisants par les producteurs pour couvrir des coûts de production plus élevés en Guyane. Dans cette optique, les avantages fiscaux peuvent constituer un levier important, mais offrant une visibilité limitée.

3. Le soutien à la maîtrise de la demande en énergie

La maîtrise de la demande en énergie (MDE) pourrait être une composante essentielle du mix énergétique guyanais dans les prochaines années. Dans son scénario (EXPLICIT), l'ADEME adopte une politique volontariste de 14 % de MDE d'ici 2020. Dans cette optique, le PRME, mis en place en 1997, est mené conjointement par l'Etat, l'ADEME, EDF, l'Union européenne, le Conseil régional et le Conseil général. Il a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du développement durable dans la région. Un nouvel accord cadre a été mis en place et régit la période 2007-2013. Il s'oriente autour de trois programmes : la lutte contre le gaspillage énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel existant et le recours accru aux énergies renouvelables.

¹ Les seuls points de raccordement susceptibles d'accueillir des unités de production de quelques MW sont les quelques postes sources situés sur le littoral. De plus, le raccordement au réseau électrique n'est pas éligible à la défiscalisation.

² Une extension à 50 % de ce seuil est réclamée par certains acteurs de la filière.

Section 7

L'eau et l'assainissement

Avec son climat intertropical humide et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec près de 800 000 m³ par an et par habitant (3 370 m³/habitant/an en France métropolitaine, la moyenne mondiale étant de 1 800 m³/an/hab). La quasi-totalité de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux de surface. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout dans les zones isolées. La problématique liée à l'eau est différente selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. En milieu urbain, la question de la quantité disponible est primordiale, compte tenu de la croissance de la population et des réserves disponibles. En milieu rural, la gestion optimale de la ressource est une préoccupation majeure pour les communes de l'intérieur, plutôt exposées aux problèmes de qualité de l'eau et de maintenance des infrastructures.

1. L'eau

1.1 LES ACTEURS DE L'EAU ET LA GESTION DE LA RESSOURCE

Le Comité de Bassin de la Guyane¹, créé en 1995, est consulté sur toute grande question se rapportant à la gestion de l'eau et a en charge l'élaboration et la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'Office de l'eau de la Guyane (OEG) a été créé en octobre 2005 avec pour missions la connaissance, l'étude et le suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages et la programmation et le financement d'actions et de travaux. Il est destiné à être l'organe exécutif du Comité de Bassin et, à sa demande, assure la collecte de redevances liées aux différents usages de l'eau (prélèvements, pollution, ...). Enfin, la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) coordonne l'action des services de la DEAL², de l'ARS³, de la DAAF⁴ et de la Préfecture.

Depuis 1978, 18 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société Guyanaise des Eaux (SGDE), soit en gérance⁵ soit par contrat d'affermage⁶. Le contrat d'affermage liant la SGDE à la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) a d'ailleurs été reconduit en février 2007 pour une durée de 10 ans. Ce nouveau contrat a permis la baisse du prix de facturation de l'eau pour les usagers (de 10 à 15 %). Les communes de Ouanary, Saül, Saint-Elie et Camopi sont restées en régie directe.

¹ Il rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou communautés de communes, des usagers d'associations et de milieux socioprofessionnels.

² Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

³ Agence Régionale de Santé (ex DSDS).

⁴ Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

⁵ Les 5 communes en gérance sont les suivantes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton. A l'exclusion des 4 communes en régie les autres communes sont en affermage.

⁶ Dans ce cas la SGDE est responsable de la distribution et de l'entretien du réseau existant mais ce sont les autorités publiques qui restent responsables des nouveaux investissements et de l'extension du réseau aux ménages non connectés.

Dans le cadre du programme d'urgence Eau Potable, la CCCL a décidé, en 2007, de moderniser l'usine de la Comté. Le montant des travaux a atteint 11 M€, soit le plus gros investissement en matière d'eau potable réalisé par la CCCL depuis 1982. L'établissement dispose d'un réservoir d'une capacité de stockage en eau traitée de 3 000 m³, ce qui correspond à 2 heures de fonctionnement de l'usine. En 2010, la production de l'usine était de 2 000 m³/heure. De plus, pour faire face à une sécheresse, comme celle intervenue en 2009, et fournir de l'eau non salée aux consommateurs de l'île de Cayenne, une lagune de 10 000 m³ a été construite sur le site en 2009 (montant de l'opération : 700 000 €). Elle permet d'éviter de pomper l'eau salée lorsque les fortes marées font remonter le biseau salin à hauteur des pompes de captage. La CCCL souhaite déplacer le captage d'eau du fleuve Comté de 2,5 km au dessus de la prise d'eau actuelle dans les prochaines années. Pour les mêmes raisons la ville de Saint-Laurent-du-Maroni a engagé des travaux pour effectuer la prise d'eau à Saint-Jean soit environ à 15 km en amont de Saint-Laurent-du-Maroni et la construction d'une nouvelle usine de traitement de 200 m³/h. Dans le cadre d'un programme d'accès à l'eau pour tous et dans le but de faire respecter au mieux le droit fondamental à l'eau, des initiatives liées à l'accès à cette ressource se sont poursuivies en 2010 et 2011. La CCCL a déjà mis à disposition 11 bornes monétiques à cartes, 6 à Cayenne, 4 à Matoury et 1 à Roura ; et il en existe 6 autres à Saint-Laurent-du-Maroni.

Au vu de la croissance démographique, la CCCL va réaliser la construction d'une nouvelle usine de traitement. Celle-ci sera implantée sur la zone de Matiti, bordée par le fleuve Kourou. Les études techniques économiques et financières sont terminées et la construction a débuté en 2011 pour une livraison fin 2013. L'usine aura une capacité de production de 1 400 m³/heure. Le coût de l'investissement est estimé à 50 M€.

LES EQUIPEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

Le centre littoral est alimenté par l'usine de traitement des eaux de la Comté (d'une capacité effective de 40 000 m³ d'eau par jour) et par l'usine du Rorota, dont le lac constitue une ressource d'appoint (capable de produire entre 2 000 et 4 000 m³ d'eau par jour). L'approvisionnement de Kourou est assuré par la station de pompage de Dégrad Saramaca et par la station de traitement de Pariacabo. L'alimentation de Saint Laurent du Maroni est effectuée par l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Louis (capacité de production de 4 000 m³/j).

Les autres agglomérations du littoral sont alimentées par des réseaux autonomes.

Les équipements sont financés par des fonds structurels européens (FEDER, FEADER) et des fonds de l'Etat [fonds FIDOM pour l'eau potable ; fonds de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) pour l'assainissement]. Ces crédits sont répartis entre les différentes communes par le Comité de programmation composé du Préfet et des présidents des deux collectivités territoriales.

1.2 LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La SGDE gère plus de 1 620 km de canalisations qui assurent le transport de près de 43 600 m³ d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la CCCL¹ représente 68 % de la consommation, contre 15 % pour la commune de Kourou et 9 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes, compte pour environ 7 % de la consommation totale.

¹ Cayenne, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura.

Volumes d'eau et nombre d'abonnés

	2008	2009	2010	Var. 10/09
Volumes distribués (millions de m ³)	15,8	15,9	16,0	0,5%
Volumes consommés (millions de m ³)	10,7	11,3	11,2	-1,3%
Taux de rendement	68,2%	70,9%	69,8%	-1,6%
Nombre de clients Eau (1)	49 994	51 550	52 902	2,6%
Nombre de clients Assainissement (2)	24 092	24 567	27 396	11,5%

Source : SGDE

(1) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

(2) SGDE et COGIT

LE PRIX DE L'EAU

L'évolution du prix de l'eau potable pour la commune de Cayenne, au 1^{er} janvier 2010, sur la base d'une consommation de 200 m³ (moyenne des clients domestiques sur la CCCL) est de 2,35 € contre 2,31 € en 2009 ; soit une progression de 2 %. Ce prix incluant les services de l'eau, de l'assainissement et le total des taxes et redevances en euros.

Depuis 2008, qui avait enregistré une baisse de 16 % du prix, ce dernier n'a cessé d'augmenter, faiblement mais régulièrement, chaque année. Sur le territoire de la CCCL, le prix de l'eau est de l'ordre de 2,10 € le m³, dont 1 € lié à l'assainissement, et environ 80 % rémunère le fermier, le reste étant au profit de la CCCL.

Le Service de développement des équipements publics (SDEP) de la DAAF a mené plusieurs actions de maîtrise d'œuvre concernant de nouvelles installations d'adduction d'eau potable. Sur le village de Trois-Palétuviers (Saint-Georges) : renforcement de la production d'eau potable par la mise en service d'un 2^{ème} forage ; sur le village de Javouhey (Mana) : mise en service de la nouvelle prise d'eau équipée. A Saul : mise en service de nouveaux forages équipés et d'un réservoir.

2. L'assainissement des eaux usées

2.1 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

En matière d'assainissement collectif, le retard de la Guyane est important. En effet, la capacité de traitement des stations existantes est inférieure aux besoins identifiés pour le traitement des eaux usées collectées. Certaines agglomérations de plus de 2 000 habitants ne sont pas équipées d'ouvrage d'épuration.

Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, peu de changements sont à noter par rapport à 2010 : 17 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif, dix¹ ayant opté pour l'affermage, les sept² autres étant en régie directe. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et celui des eaux de pluies. La Guyane est équipée de 22 stations d'épuration communales ou intercommunales (dont 16 lagunes et 6 stations à boues activées). Huit ouvrages d'épuration sont en projet ; ceux de Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Saint-Georges de l'Oyapock devraient voir le jour d'ici 2012 et 2013, les 5 autres d'ici 5 ans. Les postes de relèvement sont au nombre de 125 dont 60 stations suivies par télésurveillance. En 2008 a été mise en place la première grande station d'épuration à boues

¹ Cayenne, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura, Saint-Laurent-du-Maroni, Sinnamary.

² Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Iracoubo, Maripasoula, Régina, Saint-Georges.

activées. Il s'agit de la STEP de Kourou qui traite les 4 500m³ d'eaux usées produits chaque jour par les habitants.

Concernant l'assainissement non collectif, seules 4 communes¹ n'en disposent pas. Deux d'entre elles (Saül et Grand-Santi) ont fait le choix d'un zonage d'assainissement non collectif, et des projets sont en cours afin de traiter les matières de vidange issues des systèmes individuels. Compétente sur son territoire depuis mars 2005 pour l'assainissement, la CCCL a créé en janvier 2006 le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Ce dernier exerce actuellement le contrôle des systèmes individuels des particuliers.

2.2 LES INVESTISSEMENTS

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux et des ouvrages. Au titre du Programme Opérationnel 2007-2013, l'instruction des demandes de subventions relatives aux opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural a été transférée à la DAAF (via le Service de développement des équipements publics).

En matière d'assainissement : le pôle épuratoire de Cayenne, situé au marais Leblond est en cours de travaux (au stade des fondations). Le coût d'investissement prévu est de l'ordre de 30 M€ dont 4 M€ de terrassement et 26 M€ de conception & réalisation. Les travaux ont débuté en juillet 2011 pour une livraison en décembre 2013. La capacité de la station de Leblond est d'environ 80 000 équivalents habitants (EH). Le programme d'opération du futur pôle épuratoire sud de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni a été arrêté. Le choix d'une station d'épuration de 40 000 EH en première tranche a été validé. La station d'épuration de Kourou d'une capacité de 30 000 EH est en service depuis 2009. Le coût total du projet était de 5,9 M€. Enfin, à Saint-Georges, les travaux relatifs à la construction de la lagune située au quartier Gabaret ont démarré en 2011 (stade terrassement).

¹ Grand-Santi, Ouanary, Saint-Élie, Saül.

Section 8

L'environnement

1. La gestion des déchets

1.1 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

- **La production de déchets**

Selon l'ADEME, la quantité moyenne de déchets et ordures ménagères (y compris les déchets des entreprises collectés par le service public) est évaluée à 385 kg par an et par habitant, inférieure à la moyenne nationale de 425 kg. D'importantes disparités existent dans le département. A Cayenne, le gisement atteint la moyenne nationale et ne connaît qu'une faible évolution. Dans les autres communes de l'agglomération de Cayenne, à Kourou et Saint-Laurent, ce gisement est estimé à 355 kg/an/hab. contre 200 kg dans les bourgs de l'intérieur, où il est cependant en forte progression de par l'évolution des modes de consommation. En y ajoutant les déchets verts, encombrants et déchets des collectivités collectés en mélange avec les ordures ménagères, cela correspond à une production de déchets municipaux d'environ 110 000 tonnes soit 609 kg/an/habitant¹. Sur l'ensemble de la Guyane, 91 % des ordures ménagères sont collectées, ce taux chute parfois autour de 20 % dans certaines communes de l'intérieur.

- **Le traitement des déchets**

Légalement, les communes sont responsables en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. 18 des 22 communes de Guyane ont choisi d'organiser la gestion des déchets au travers de trois EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal)². Ceux-ci ont mis en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), validé par arrêté préfectoral en décembre 2002 et approuvé par l'arrêté 2169/2009 du 16 novembre 2009.

Le traitement des déchets demeure problématique en Guyane, et la France a été condamnée en 2007 par l'Union Européenne pour la non-conformité des décharges du département³. Des plans d'action ont été adoptés et la majorité des décharges non-conformes ont été fermées puis réhabilitées ou sont en cours de réhabilitation (notamment sur le territoire de la CCCL et de la CCPS). Six décharges illégales étaient encore recensées au début de l'année 2011. Trois d'entre elles, à Saint-Elie, Ouanary et Saül, répondent à la définition de zone isolée (en raison de leur localisation et du faible nombre d'habitants), ce qui permet un assouplissement des conditions d'implantation et d'exploitation. Elles ne sont pas encore réhabilitées. La décharge illégale de Saint-Georges a fermé début novembre 2011 et les déchets sont transférés vers Cayenne.

¹ Données de 2003, dernière date disponible.

² La Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) a officiellement acquis la compétence pour la collecte des déchets par arrêté préfectoral le 18/02/08. Les deux autres EPCI compétents sont la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CCEG).

³ La peine de 62 M€ n'a pas été mise en application à ce jour.

Dans l'ouest guyanais, le site de Saint-Laurent-du-Maroni est aux normes et les décharges de Mana et Awala-Yalimapo ont été réhabilitées. Cependant, les décharges des communes du fleuve Maroni (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula) sont non autorisées et devraient faire l'objet d'un arrêté de fermeture. Un plan d'urgence, d'un montant de près de 12 M€, prévoyant la création de plateformes de compostage, de déchetteries, et d'unités de mise en balles (unités de stockage provisoires), a été mis en place en janvier 2011 par les services de l'Etat et l'ADEME (qui finance ce plan à hauteur de 80 %). Les déchets d'Apatou seront transportés vers Saint-Laurent-du-Maroni. La mise en place de solutions plus pérennes (décharges autorisées) dans les bourgs de Maripasoula (qui couvrira également Papaïchton) et Grand-Santi est prévue à l'horizon 2012-2013. La CCOG a d'ailleurs créé en avril 2012 une Société publique locale (SPL, première dans le département), qui aura pour mission de ramasser les déchets de Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula. Cette SPL comptera une vingtaine d'agents, et devrait commencer à fonctionner courant 2012.

L'unique déchetterie de Guyane a été construite en 2002 sur le territoire de la CCCL, à Rémire-Montjoly. Gratuite pour les habitants du territoire de la CCCL, elle permet de collecter et de trier différents types de déchets en vue de leur valorisation. Près de 2 100 tonnes ont été récoltées en 2009. Si ce volume est en progression, la déchetterie demeure sous-utilisée et le tonnage reçu est très faible par rapport à la population visée. Elle a été réhabilitée et mise aux normes en 2008 pour un coût de 120 000 € (70 % FEDER, 30 % CCCL). Depuis 2004, la CCCL dispose également d'une plate forme intercommunale de compostage des déchets verts, sur la commune de Matoury. Dotée d'une capacité de traitement de 8 000 tonnes par an (mais ayant recueilli environ 4 000 tonnes de déchets verts en 2008), celle-ci permet de produire le compost vert de Guyane, désormais labellisé et vendu à une centaine d'agriculteurs.

La production annuelle de déchets dangereux (hors déchets ménagers spéciaux) est essentiellement issue des déchets de l'automobile. Afin de répondre à leur obligation de faire collecter et recycler les pneus usagés qu'ils mettent sur le marché (décret n°1563-2002), les professionnels de l'automobile guyanais se sont regroupés au sein de l'ARDAG (Association de Recyclage des Déchets de l'Automobile en Guyane). L'association a mis en œuvre une filière de valorisation des pneumatiques usagés. Ces derniers sont collectés et utilisés en travaux publics sur des chantiers de remblaiement par la technique PNEU¹. Les professionnels se sont associés pour mieux collecter les batteries (90 tonnes ont été recyclées en 2010, soit environ 25 % du gisement). S'agissant des véhicules hors d'usage, on estime le stock à 15 000 en Guyane, plus un gisement de 4 000 véhicules chaque année, dont la taille est vouée à augmenter (le nombre de véhicules neufs achetés en Guyane en 2011 s'élève à 8 300). L'unique entreprise agréée du département, située à Rémire-Montjoly, a pour ambition de résorber l'ensemble de ces véhicules d'ici à 2016. Souvent déchargés illégalement, ils sont une menace tout aussi bien pour l'environnement que pour la santé. Ces véhicules, ainsi que ceux en fin de vie seront pris en charge pour être ensuite dépollués et compactés en vue d'une expédition vers un broyeur en métropole. Un centre European Recycling Platform (ERP) assure quant à lui l'enlèvement, la mise en conteneur et le rapatriement vers la métropole des déchets d'équipements électriques et électroniques. Enfin, en 2007, Endel (filiale de Suez Environnement) a ouvert à Kourou le premier éco-centre dédié au traitement des déchets industriels dangereux et banals (DID et DIB) mais aussi des déchets hospitaliers.

¹ Murs de soutènement formés d'un empilement de pneus usagés remplis de terre.

1.2 LE FINANCEMENT

Pour la CCCL, le coût du service d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se répartit entre la collecte (5,8 M€), et le traitement (3,3 M€). La collecte des déchets ménagers et la mise en décharge représentent les postes de dépenses les plus importants pour cette collectivité. Le coût de traitement représente essentiellement les coûts de mise en décharge auxquels il convient d'ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 15 €/tonne (2009) pour les entrées en décharge autorisée et 50 €/tonne pour le traitement en décharge non autorisée qui sont majoritaires en Guyane. Les coûts de collecte sont souvent supérieurs aux moyennes nationales en raison de l'étendue géographique des communes et, conséquemment, du nombre de kilomètres parcourus. Par ailleurs, les installations de traitement des déchets (déchetterie, collecte du verre) ne sont pas rentables en raison des faibles volumes de déchets traités.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, 22,5 M€ au total sont prévus pour le projet « Gestion des déchets » qui se décompose en quatre opérations : « prévention » (communication et formation des acteurs), « stockage et réhabilitation » (fermeture des anciennes décharges, remise en état de sites, ouvertures de nouveaux sites conformes à la législation), « optimisation des collectes et valorisation » (mise en place de multi-partenariats et de circuits de collecte et de recyclage des déchets dangereux des ménages, PME, artisans et des déchets du BTP) et « approche globale des déchets » (valorisation énergétique par le biogaz issu de matières organiques, la méthanisation des boues de curage et le biogaz de décharge).

1.3 PERSPECTIVES

L'amélioration des conditions de stockage est une problématique essentielle en Guyane afin de réduire les risques de pollution des sols et des eaux souterraines et de surface. Maîtres d'ouvrage, les communautés de communes organisent la fermeture et la réhabilitation progressive de l'ensemble des décharges de Guyane afin de les mettre aux normes à l'horizon 2015. Une trentaine d'élus territoriaux ont effectué en novembre 2010 un voyage d'études en Martinique afin de s'inspirer des bonnes pratiques martiniquaises en matière de gestion des déchets : déchetteries mobiles, transformation des déchets en énergie... Le coût de ces procédés ainsi que la grande dispersion géographique des populations guyanaises restent toutefois des contraintes majeures à surmonter.

Ce processus de mise aux normes suppose la réalisation et la mise en exploitation des projets de Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) respectant les normes réglementaires. La construction d'un CSDU conjoint aux communes de Saint-Georges et Régina est à l'étude, ainsi qu'un CSDU simplifié pour Ouanary. En ce qui concerne la CCCL, le futur CSDU serait implanté sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande. D'un coût estimatif de 30 M€, ce centre pourrait ouvrir fin 2013 après 24 mois de travaux.

Parallèlement à l'amélioration de la gestion des déchets, les autorités concernées (Etat, ADEME, et communautés de communes) se sont engagées à en réduire la production, et à mieux les valoriser, dans un accord-cadre annexé au CPER 2007-2013, le « Programme de Maîtrise des Déchets ». L'objectif est de créer une dynamique de développement local éco-responsable. De plus, fin Octobre 2011, une mission d'expertise interministérielle est venue en Guyane pour trouver des solutions financières viables de gestion des déchets par les collectivités.

2. La protection de l'environnement

Forte de la diversité de ses écosystèmes, de la richesse de sa faune et de l'étendue du domaine forestier (forêt tropicale humide), la Guyane possède de nombreux sites protégés ou classés, au travers de labels tels que les réserves naturelles - dont les trois plus grandes de France -, des acquisitions du Conservatoire du Littoral, des zones humides (zones RAMSAR), des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique...

2.1 LE PARC NATUREL REGIONAL DE GUYANE

Le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) a été créé par décret le 26 mars 2001. Le Syndicat Mixte du PNRG, mis en place en septembre 2002, a en charge la coordination des actions menées sur le territoire du Parc. Le PNRG, scindé en deux parties, concerne actuellement les communes de Mana, Awala-Yalimapo (à l'ouest) et Roura (à l'est). La superficie actuelle est de 198 600 Ha. Un projet d'extension est en cours de validation nationale autour de nouvelles communes adhérant à la charte du PNRG. Le Parc concernerait alors les communes de Mana, Roura, Saint-Georges, Ouanary, Iracoubo et Sinnamary¹, pour une superficie de 632 000 Ha. Le PNRG a pour objectifs de favoriser un développement économique et culturel respectueux de l'environnement, l'aménagement du territoire, la promotion de l'écotourisme.

Le PNRG et le Parque Nacional du Cabo Orange en Amapa² ont lancé en juin 2008 le programme « Oyana » (Oyapock Nature), dont l'ambition est de promouvoir un développement durable commun autour de la basse vallée de l'Oyapock. Il englobe les communes de Ouanary et Saint-Georges en France, Oiapoque et Calçoene au Brésil. Les deux rives de l'Oyapock connaissent des problématiques environnementales communes, notamment la pression démographique exercée sur une biodiversité pourtant encore bien conservée. Oyana vise donc à mieux faire connaître et protéger le cadre naturel du bas-Oyapock, et à promouvoir un développement économique et touristique durable. Le programme se déclinait concrètement en une quarantaine d'activités jusqu'en mars 2011 (aménagement touristiques, actions éducatives, études scientifiques...) et il est financé par le PO Amazonie.

Oyana comprend également la mise en place d'une aire protégée commune aux deux parcs, autour des communes précédemment citées, éligible au label « Réserve de biosphère » du programme « Man and biosphere » de l'UNESCO. Le montage du projet de labellisation, mené par la Région, est en cours.

2.2 LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Quinze ans après le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le décret n° 2007-266 portant création du Parc Amazonien de Guyane est paru au Journal Officiel le 28 février 2007. Couvrant une surface de 34 000 Km², il s'agit du 8^{ème} et plus grand Parc national français. Il est frontalier du parc brésilien des Tumucumaque et s'inscrit ainsi dans la logique de protection environnementale du plateau des Guyanes.

Le Parc amazonien concerne cinq communes : Maripasoula, Papaïchton, Saint-Elie, Saül et Camopi, et comprend l'intégralité de la zone d'accès réglementé du sud de la Guyane. Il est divisé en deux zones : une zone cœur de 20 000 Km² (soit 24 % de la surface du

¹ La commune de Awala-Yalimapo souhaiterait sortir du territoire du PNRG.

² Parc situé sur la rive de l'Oyapock et sur le littoral nord de l'Etat fédéré d'Amapa.

département) sur lesquels la protection est renforcée¹ et une zone de libre adhésion où les collectivités territoriales sont incitées à mettre en œuvre un programme de développement durable soutenu par le Parc.

L'élaboration d'une Charte, « projet de territoire » pour les communes concernées est en cours. Elle devrait être adoptée par décret au plus tard fin 2012. Elle définira les orientations de protection du patrimoine naturel (gestion des ressources et réglementation), du patrimoine culturel (valorisation des cultures locales et accompagnement des porteurs de projets) et de soutien au développement durable (incitations à l'essor d'activités économiques durables : agriculture, artisanat, écotourisme...).

L'installation du Conseil d'Administration du Parc en tant qu'établissement public autonome, a eu lieu le 12 mars 2007. Deux instances consultatives, un conseil scientifique composé de 27 scientifiques et professionnels spécialistes de la Guyane et un comité de vie locale, sont destinées à l'assister. Le Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane a également été signé le 12 mars 2007. Ce plan prévoit 65 M€ sur 7 ans (50 M€ de l'Etat et 15 M€ de fonds européens) pour permettre le désenclavement et le rattrapage des communes du parc en matière d'infrastructures dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets et de la voirie. Le personnel du Parc comptait 89 salariés au mois de décembre 2011. Il s'agit d'agents de développement locaux, de moniteurs forestiers, mais aussi d'agents dédiés à la surveillance et à la protection du patrimoine culturel et naturel, spécifiquement à la lutte contre l'orpaillage clandestin, intense dans cette région de la Guyane.

¹ En zone cœur, chasse, pêche, abattis et prélèvements sont interdits pour les non résidents y compris à des fins commerciales, ainsi que toute activité minière. Tous travaux altérant le caractère du parc y sont interdits.

Section 9

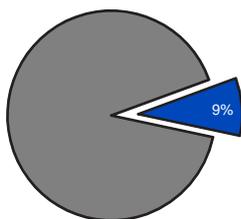
La construction

1. Le secteur du BTP dans l'économie guyanaise

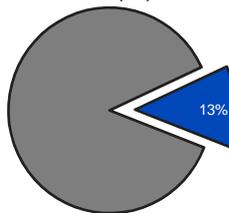
D'après les derniers comptes définitifs de l'INSEE, la branche construction représente près de 9 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi derrière les branches des services (marchands et non marchands), du commerce et de l'industrie. Le secteur emploie 13 % des effectifs salariés recensés par le Pôle emploi, contribue à hauteur de 18 % aux créations d'entreprises et rassemble 17 % du total des établissements guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salariés (77 %).

Poids du secteur dans ...

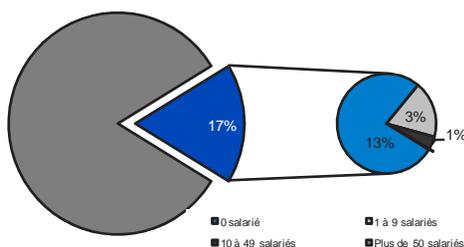
... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)



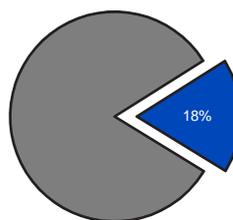
... les effectifs salariés (2010)
(source : Pôle Emploi)



... la démographie des entreprises (2011)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2011)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur de la construction

2.1 L'ACTIVITE DU SECTEUR

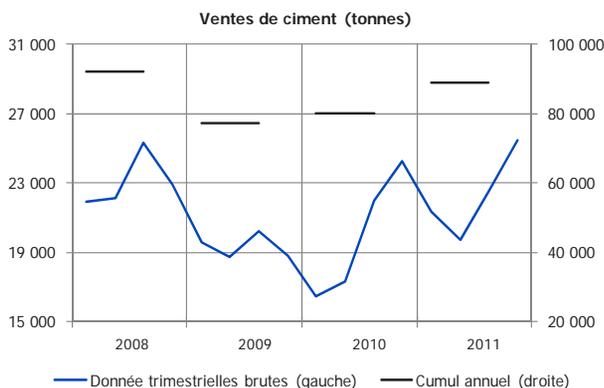
Le secteur de la construction a connu une année 2011 globalement mieux orientée qu'en 2010, avec une accélération de l'activité en fin d'année. En 2011, l'activité a été soutenue par la poursuite des projets relatifs à la construction de nouveaux logements sociaux (zone de Soula),

et à l'aménagement du territoire (échangeur de Balata). Elle a également été dopée par la fin annoncée de certaines mesures de défiscalisation¹.

La demande reste très importante, tant en termes d'infrastructures que de logements, malgré la fin de grands chantiers (dans le domaine spatial). Le marché est étroit et les professionnels connaissent des difficultés notables en termes de visibilité à moyen terme des besoins du marché. Les opérateurs locaux du logement, notamment les trois sociétés d'économie mixte, ne disposent pas de capacités suffisantes pour satisfaire cette demande et se tournent vers le secteur privé qui voit son poids se renforcer. Les entreprises des travaux publics s'orientent également vers le logement social compte tenu des opportunités qui se présentent.

Le secteur souffre d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. En juin 2011, afin d'apporter une première réponse, la fédération régionale du BTP a créé avec plusieurs partenaires, un GEICQ, Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de jeunes peu ou pas qualifiés. L'objectif est d'offrir aux entreprises guyanaises des jeunes qualifiés, employables rapidement, avec un débouché de 20 à 40 emplois durables par an, disposant de connaissances de terrain préalablement évaluées. A ce jour, près d'un intérimaire sur deux est employé dans le bâtiment et les travaux publics, permettant de faire face au pic saisonnier d'activité (pendant la saison sèche, plus propice aux constructions) ou pour des missions ponctuelles, généralement le temps d'un chantier.

Les ventes de ciment enregistrent une augmentation de 12 % sur l'année, rejoignant la performance en volume de 2008, après deux années plus médiocres. Cette tendance est confirmée par les enquêtes de conjoncture de l'IEDOM menées pendant l'année auprès des principales entreprises du secteur. Toutefois, après s'être redressé au deuxième semestre 2010, le solde d'opinion global des professionnels a été moins favorable au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2011. La fin d'année laisse apparaître en revanche un climat d'affaires mieux orienté, avec une trésorerie moins obérée.



Source : Ciments guyanais, hors fillers et liants

La commande publique reste le principal soutien de ce secteur, moteur de l'économie, représentant entre 50 % (pour le bâtiment) et 80 % (pour les travaux publics) du chiffre d'affaires des entreprises du BTP. Mais le secteur privé devient de plus en plus un relais de croissance en termes de demande. Selon la dernière enquête de la cellule économique du BTP

¹ Cf Chapitre 1, section 3 Les politiques et finances publiques, point 2-Le système fiscal

en Guyane (CEBTPG), réalisée auprès des maîtres d'ouvrages¹ sur l'état de la commande publique, le nombre de logements autorisés croît dans le secteur privé, encouragé par les mesures de défiscalisation (1 893 logements estimés en 2011, soit +6,6 %), après avoir déjà fortement progressé l'année précédente (+66,8 %). Les autorisations dans le secteur privé sont cette année 4 fois plus nombreuses que dans le secteur public (logements sociaux) alors qu'elles étaient à un niveau équivalent l'an dernier.

La construction de logements sociaux est une activité cyclique qui, après une conjoncture plus en retrait en 2008-2009, enregistre un pic d'activité en 2009-2010 avec une livraison des logements courant 2011. Ainsi, les autorisations portant sur les logements sociaux ont fortement ralenti (431 logements autorisés en 2011 contre 1 716 en 2010 et 827 en 2009), évolution s'expliquant par la réalisation d'opérations conséquentes l'an dernier (à Saint-Laurent-du Maroni, Macouria, Rémire-Montjoly ou Cayenne).

Le montant des opérations effectivement démarrées est en nette augmentation cette année, s'élevant à 418 M€ (contre 304 M€ en 2010 et 317 M€ en 2009, soit une hausse de 37,5 % sur un an), porté essentiellement par le logement et le bâtiment non résidentiel. Le segment des travaux publics pour sa part est stable (175 M€).

Les principales opérations lancées en 2011

Maître d'ouvrage	Opération	Localisation	Montants (M€)
LOGEMENTS			
SIGUY	184 LLTS/PLS les angéliques	CAYENNE	22,4
SEMSAMAR	1ère tranche - 131 logements et commerces Sainte-Agathe	MACOURIA	11,6
SEMSAMAR	115/263 log. Clos de Montjoly	REMIRE MONTJOLY	11,5
SIGUY	78 LLS Hauts de Balaté	SAINT LAURENT	10,8
SIMKO	88 LLS Soula	MACOURIA	10,6
SIGUY	96 LLS Carrière	SAINT LAURENT	9,1
SIGUY	54 LLS Pirogue	SAINT LAURENT	8,0
SIGUY	51 villas "Val du lac"	MACOURIA	8,0
SIMKO	108 LLS Soula 1	MACOURIA	7,6
SEMSAMAR	72 log./commerces îlot C Ste Agathe	MACOURIA	6,8
TRAVAUX PUBLICS			
CCCL EAUX USEES	Station d'épuration pôle Leblond (lot 2)	CAYENNE	24,0
DEAL	Reconstruction Quai n°2 Degrad des Cannes	REMIRE MONTJOLY	23,5
CCCL EAUX POTABLES	Canalisations et travaux construction usine d'eau potable Matiti	MACOURIA	18,3
SENOG	Tranche complémentaire d'aménagement ZAC Saint Maurice centre (VRD 1)	SAINT LAURENT	7,2
DEAL	Travaux de confortement sur les pieux du pont du Larivot	MATOURY	7,0
SIGUY	Travaux de terrassement et VRD pour la construction 184 LLTS/PLS les Angéliques	CAYENNE	5,6
CONSEIL REGIONAL et DEAL	Lot 1 Echangeur Balata (coût total des travaux : 16M€)	MATOURY	1,5
BATIMENTS NON RESIDENTIELS			
Centre hospitalier de Cayenne	Marché complémentaire : Cuisine et 2 unités d'hospitalisation (extension)	CAYENNE	8,6
SIMKO	Maison Accueil Spécialisée (60 places)	KOUROU	8,2
Centre hospitalier de Cayenne	Pharmacie/hélistation	CAYENNE	5,8
Min. Educat. Nat., Rech. & Technol.	1ère tranche bibliothèque universitaire du Pôle Universitaire Guyanais (PUG)	CAYENNE	5,0
Min. Défense	Compagnie infanterie	KOUROU	4,4
CONSEIL REGIONAL	Pépinière d'entreprises innovantes PUG	CAYENNE	4,0
CONSEIL GENERAL	Hall sportif Collège Zéphir	CAYENNE	1,5

LLS : Logement locatif social; LLTS : Logement locatif très social; PLS : Prêt locatif social

Pour les opérations de logements et de bâtiments non résidentiels, les montants révélés ne prennent pas en compte les montants des marchés de terrassement/VRD liées à ces opérations.

Source : CERC Guyane, DEAL

¹ Enquête auprès de 60 maîtres d'ouvrages et sur 1 400 opérations recensées.

Les communes et communautés de communes renforcent progressivement leur rôle d'acteur de la commande publique en structurant leur capacité de maîtrise d'ouvrage communale. Ainsi, a-t-on assisté depuis 2010 à la montée en puissance de la CCCL en matière d'eau, d'assainissement et de déchets.

Le secteur privé est resté dynamique avec principalement la fin de la construction d'un nouvel hypermarché (ouvert en juillet 2011) et surtout les constructions de logements privés en défiscalisation¹, profitant de l'effet d'opportunité de ces mesures et des besoins importants de logements.

Même si la situation demeure tendue, le risque d'une pénurie de matériaux afin d'alimenter la filière de la construction semble écarté, en particulier en ce qui concerne le sable à béton. De nouveaux gisements devraient être exploités prochainement. Il n'en demeure pas moins qu'une inflation est observée sur les prix des sables, granulats et graviers, en relation également avec la hausse des coûts du transport (carburants).

2.2 LE LOGEMENT

2.2.1 Etat des lieux et principales caractéristiques

En matière de logement, la Guyane doit faire face à une très forte croissance démographique, mais aussi rattraper le retard accumulé au fil des années. Si les habitations situées sur le littoral présentent des niveaux de confort satisfaisants avec une progression de la présence de la climatisation comme de chauffe-eau solaires, les habitations situées à l'intérieur du département disposent d'un confort beaucoup plus modeste (58 % n'ont pas l'eau courante, 7 logements sur 10 ne sont pas équipés de douche).

Le parc de logements² est caractérisé par une proportion moins importante de propriétaires occupants qu'en métropole (43 % contre 57 % dans l'hexagone). En revanche, un tiers des habitants trouve à se loger dans le parc locatif privé (contre 25 % en métropole). La part de locataires sociaux au sein du parc de logements est sensiblement identique (15 à 16 %). Enfin, la proportion de personnes logées à titre gratuit est presque trois fois plus importante qu'en métropole.

Selon la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), les besoins en logements, estimés à 3 700 par an (dont la moitié en logement social) sont très supérieurs à la production annuelle (de l'ordre de 1 500 logements dont 700 à 800 en logement social). En outre, compte tenu du déficit enregistré les années antérieures, il demeure actuellement un besoin à satisfaire d'environ 15 400 logements.

Le logement social représente un sixième de l'habitat guyanais. Depuis plusieurs années, on constate une montée en puissance des opérateurs de logement social illustrée par la progression des montants de leurs appels d'offres. Il était prévu d'atteindre au moins 1 500 logements sociaux en démarrage de travaux pour 2011, soit plus du double de 2010, tout en restant en deçà des besoins estimés. Or, à peine 800 logements ont été effectivement construits en 2011, soit un niveau finalement quasi identique à celui réalisé en 2010.

¹ Respectivement 751 et 701 logements privés ont été autorisés en 2011 sur Cayenne et Rémire-Montjoly.

² Source : données INSEE 2007 ; Rapport final Urbanis « La DEAL de la Guyane - Quelle production de logements pour la Guyane - Objectifs qualitatifs et quantitatifs 2011-2017 » - octobre 2011. Les données du recensement prennent en compte l'ensemble du parc, y compris l'habitat illicite. Les habitants propriétaires de leurs logements mais pas du terrain sont considérés comme propriétaires.

Le secteur est confronté à un certain nombre de freins dont l'insuffisance de terrains viabilisés et le manque de coordination, de capacité et de moyens des acteurs. La Guyane ne manquerait pas de foncier brut mais les coûts d'aménagement sont élevés et les véritables aménageurs peu nombreux. La situation a été par ailleurs aggravée en 2010 pour les trois Sociétés d'économie mixte (SEM) opérateurs de logements, respectivement la Semsamar, la Siguy et la Simko, suite à la reprise difficile du passif de la SA HLM, cinq mois après sa liquidation administrative. Face à cette situation, les SEM se sont tournées progressivement vers la formule de la vente en état futur d'achèvement qui permet de confier à des opérateurs privés la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des opérations. Toutefois cette intermédiation nouvelle, avec une marge financière non négligeable, génère un coût supplémentaire qui incombe à l'opérateur, dans un contexte de prix de revient au m² qui déjà ne cesse de progresser.

Des efforts ont été menés notamment en 2010 sur le foncier aménagé, via l'EPAG, la Senog et la Semsamar, dans le cadre de l'utilisation du fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU), alimenté par l'Etat ainsi que par les conseils régional et départemental¹.

On observe la persistance d'un nombre important de constructions sans autorisation (qui peuvent être estimées à plus de 1 000). Le déficit de production légale s'accompagne du développement des logements insalubres (10 000 unités environ, nombre qui s'accroît de 10 % par an) ou de cabanes en tôles. En mai 2011, le Sénat a adopté en première lecture et à l'unanimité la proposition de loi de lutte contre l'habitat indigne en Outre-mer, prévoyant notamment l'obligation de reloger les occupants d'habitations illégales en cas de destruction dans le cadre de l'aménagement urbain. Près de 40 000 personnes seraient ainsi mal logées, soit plus de 15 % de la population du département.

Plusieurs opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) se poursuivent en 2011. Elles concernent 7 sites sur le territoire guyanais dont l'important chantier du quartier Cogneau-Lamirande ou encore Cotonnière à Matoury.

2.2.2 Le financement du logement social

Le financement du logement social par l'Etat dans les départements d'outre-mer est globalisé dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, expérimentations, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU. En 2011, les ressources disponibles de la LBU ont sensiblement baissé (-7,6 % sur un an après -3,5 % l'an dernier). Cependant, le recours à la défiscalisation a permis de financer un nombre plus important de nouveaux logements (794, soit +12,1 % sur un an). Ceux-ci comprennent 30 logements en accession² et 764 en locatif³ (+9,6 %). Le nombre de logements locatifs à loyer très social (LLTS) a par ailleurs plus que doublé sur l'année (avec notamment le programme des résidences « les Angéliques » à Cayenne) tandis que les logements locatifs sociaux (LLS) ont reculé (-11,5 % en nombre) après une bonne année 2010. Enfin, les opérations de réhabilitation et d'amélioration des logements ont touché 871 logements.

¹ Cela a conduit à une augmentation de la mise à disposition de terrains constructibles. La simplification des procédures de défiscalisation du logement locatif social devrait permettre également de dynamiser la filière.

² Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

³ Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SEMSAMAR, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social (LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires.

Le logement social

en nombre et en milliers d'€

	2002	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10	
Reports et divers	19 390				2 000		ns	
Dotations LBU	14 268	31 000	27 946	35 500	32 250	29 789	-7,6%	
Total ressources	33 658	31 000	27 946	35 500	34 250	29 789	-13,0%	
Engagements	28 638	30 990	27 946	35 500	34 238	29 778	-13,0%	
Solde	5 020	10	0	0	12	11	-	
Logements locatifs financés								
LLS (Logement locatif social)	<i>nombre</i>	507	585	568	434	628	556	-11,5%
	<i>montant</i>	11 622	16 311	16 610	12 599	17 461	8 447	-51,6%
LLTS (Logement locatif très social)	<i>nombre</i>	114	10	56	119	69	208	201,4%
	<i>montant</i>	3 943	239	2 353	5 667	2 467	7 625	209,1%
Logements en accession financés								
LES groupés (Logement évolutif social)	<i>nombre</i>	189	0	41	25	11	21	90,9%
	<i>montant</i>	4 649	1 249	1 730	942	450	792	76,0%
LES diffus	<i>nombre</i>	15	13	19	15	0	9	ns
	<i>montant</i>	282	301	411	387	0	235	ns
Nouveaux logements	<i>nombre</i>	825	608	684	593	708	794	12,1%
Total logements	<i>montant</i>	20 497	18 101	21 104	19 595	20 378	17 099	-16,1%
Réhab. / amélioration								
PAH	<i>nombre</i>	70	105	121	119	113	116	2,7%
	<i>montant</i>	971	2 120	2 557	2 783	3 000	2 890	-3,7%
REHAB	<i>nombre</i>	90	0	0	0	0	755	-
	<i>montant</i>	468	0	0	0	0	4 538	-
Divers (en milliers d'€)								
		6 354	286	47	5 564	5 800	2 250	-61,2%
- foncier		5 254	0	0	364	0	0	-
- SPIOM		79	64	0	0	0	0	-
- qualité de service			142	0	0	0	0	-
- Etudes		1 020	80	47	10	300*	0	ns
- VRD 2		-	-	-	5 190	5 500	2 250	-59,1%

Les montants et le nombre de logements correspondent au "réalisé".

Le locatif est financé principalement par la LBU, CDC et la défiscalisation (LLTS : CAF ..).

L'accession est financé par la LBU, des subventions (Région, département) et les apports personnels.

Le montant de la réhabilitation concerne le patrimoine immobilier impacté par les travaux.

* Etudes sur la quantification des besoins de la demande locative

Source : DEAL

Les encours de financements immobiliers octroyés sur le département par les établissements de crédit à fin 2011 s'élèvent à 1 263 M€ (+4,4 %, après une croissance de 10 % en moyenne sur les trois dernières années). Sur ce total, 565 M€ sont destinés aux ménages et 698 M€ aux entreprises (concernant principalement le financement de SCI et du logement social). Ce montant comprend également les crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction. La CDC transforme ainsi des fonds collectés sur divers produits défiscalisés d'épargne populaire en prêts de longue durée à des taux privilégiés. Ces prêts bénéficient aux secteurs prioritaires désignés par l'État.

Financements du logement social par la Caisse des dépôts

en millions d'€

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
Prêts signés	114,1	34,0	99,8	97,7	127,2	30,2%

Source : CDC (nouveaux contrats mis en place et qui ont fait l'objet d'un versement de fonds)

En 2011, grâce au mécanisme de défiscalisation du logement social, les financements consentis par la CDC ont fortement progressé. Le montant des crédits à l'habitat accordés aux opérateurs sociaux s'élève ainsi à 127 M€ sur l'année, en forte croissance (+30,2 %).

Section 10

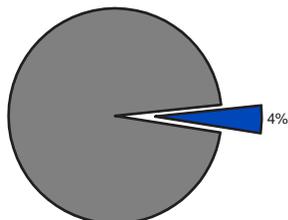
Les transports

1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise

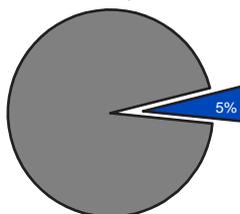
Le secteur des transports représente 4 % de la valeur ajoutée dans l'économie guyanaise en 2007 et 5 % des salariés en 2010. Il se caractérise par un faible dynamisme en termes de créations d'entreprises (3 % du total en 2011) et par une proportion très importante d'entreprises unipersonnelles (60 % en 2011).

Poids du secteur dans ...

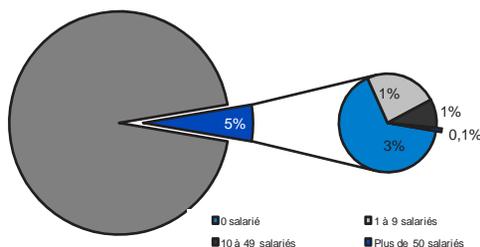
... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)



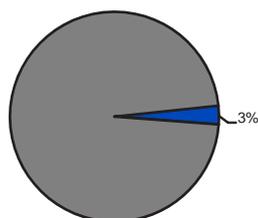
... les effectifs salariés (2010)
(source : Pôle Emploi)



... la démographie des entreprises (2011)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2011)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

En 2011, l'indice des prix des transports, affecté par la hausse des prix des carburants, progresse de 5,3 % sur un an après une hausse de 1,6 % en 2010.

2. Panorama du secteur des transports

2.1 LE TRANSPORT MARITIME

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le port de **Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane par lequel transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et est accessible à partir d'un chenal long de 15 km qui nécessite un dragage permanent. Il est le seul port d'intérêt national, dont l'outillage public est concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCIG). Il dispose des infrastructures capables d'accueillir l'ensemble des navires desservant le département, quelle que soit la nature du trafic, ainsi que d'installations de plaisance d'une cinquantaine de places. La loi portant réforme des ports d'outre-mer, adoptée en février 2012, aura pour effet de transformer, début 2013, ce port en grand port maritime (GPM), établissement public national.

Depuis 1974, l'activité du **Vieux port de Cayenne** se limite à l'accostage de bateaux de pêche.

Le port de **Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols (combustibles) et des outillages nécessaires à l'activité spatiale. Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et ceux de la Marine nationale ainsi que la navette desservant les Iles du Salut.

Le port fluvial de **Saint-Laurent-du-Maroni**, qui bénéficiait d'un statut de concession depuis 2008, est devenu, en mars 2010, la propriété de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) qui en assure la gestion et l'exploitation. Bien que port fluvial, la zone portuaire de commerce est, dans l'état actuel des infrastructures disponibles, capable d'accueillir des navires de haute mer de faible tirant d'eau.

2.1.1 Le trafic de marchandises

Le transport maritime, est assuré par quatre agents maritimes : CMA-CGM et MARFRET pour les marchandises conteneurisées, un agent spécialisé dans les produits pétroliers et le bitume (RHEA SHIPPING) et un autre dans l'activité spatiale et le clinker (TITAN SHIPPING). La desserte maritime est assurée par deux lignes régulières : la ligne océanique (Europe/Guyane /Nord du Brésil) et la ligne «Guyanas» qui permet des liaisons avec les Antilles françaises et Port of Spain (Trinidad et Tobago) pour les marchandises transbordées. Les navires accèdent au port de Dégrad-des-Cannes après avoir été préalablement allégés, afin de réduire leur tirant d'eau.

Evolution du trafic portuaire

<i>en tonnes</i>	2009	2010	2011	Var. 11/10	Part 2011
Total	617 179	606 769	642 950	6,0%	
dont Porte conteneurs	264 935	276 789	292 413	5,6%	45,5%
Ligne transatlantique Europe	202 249	209 165	217 501	4,0%	33,8%
Ligne régionale Caraïbes	62 686	67 624	74 912	10,8%	11,7%
dont Hydrocarbures	249 417	247 502	241 230	-2,5%	37,5%
dont Vraquiers	76 162	63 595	84 940	33,6%	13,2%

Source : DREAL

En 2011, le trafic commercial du port de Dégrad-des-Cannes atteint 642 950 tonnes, contre 606 769 tonnes en 2010, soit une progression de 6 % sur un an. Le trafic de conteneurs, qui représente 45,5 % du trafic portuaire, progresse de 5,6 % et compense ainsi pour partie la chute du trafic des hydrocarbures (- 2,5 % sur un an). Pour sa part, le trafic des vraquiers croît de 33,6 %, porté par la hausse des importations de ciment, en relation avec la bonne orientation de l'activité du BTP dans le département en 2011. Les échanges avec l'Europe et plus particulièrement avec la métropole concentrent 74,4 % du trafic conteneurisé en 2011 contre 75,6 % un an plus tôt.

2.1.2 Les investissements portuaires

Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes constitue le point de transit d'environ 98,5 % du fret de Guyane. Le projet d'amélioration des infrastructures portuaires est l'un des chantiers prioritaires du CPER¹, avec comme objectif de favoriser le désenclavement maritime de la Guyane. Les opérations d'investissement sur la période 2007-2013 portent principalement sur la reconstruction des quais n°1 et 2.

L'opération de réhabilitation du quai n°1 consistait notamment en un allongement de 40 m, pour un coût de 30 M€ (financé à hauteur de 23 M€ par la CCIG, 5 M€ par la Région et 2 M€ par l'Etat). Le chantier, qui a débuté en février 2009, s'est achevé en avril 2011.

Les travaux de reconstruction du quai n°2, qui sont un préalable à la mise en place d'un outillage de manutention performant, ont débuté en janvier 2012. Ils devraient durer 20 mois et représentent un investissement de 35 M€ cofinancé par l'Etat (6 M€), le FEDER (17,4 M€) et la CCIG (11,6 M€).

Enfin, la mise en place d'une Zone Franche Industrielle d'Exception (ZFIE), à l'horizon 2013-2014, devrait permettre l'installation d'entreprises industrielles à proximité du port.

2.2 LE TRANSPORT FLUVIAL

Face à un trafic aérien irrégulier et dont le coût reste élevé, le transport fluvial demeure l'un des seuls moyens pour desservir les populations implantées à l'intérieur de la Guyane. L'utilisation des fleuves, principalement le Maroni et dans une moindre mesure l'Oyapock, en toutes saisons, est par conséquent essentielle à la circulation des personnes tout autant qu'à l'approvisionnement des communes de l'intérieur en marchandises en provenance du littoral. Le désenclavement intérieur de la Guyane, par les fleuves, constitue donc l'une des priorités du CPER. Dans ce cadre, il prévoit un aménagement de cales et d'appontements le long des fleuves afin d'accroître la sécurité des passagers et du transbordement du fret. Le CPER inclut également la création de dispositifs de franchissements des sauts à l'étiage des fleuves, afin de faciliter la navigation.

Aucun fleuve n'étant inscrit au réseau des « voies navigables de France », le cadre réglementaire fixant les conditions de navigabilité reste embryonnaire. Indispensable selon la législation française, une habilitation à la navigation fluviale devrait être mise en place prochainement. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) travaille sur une signalisation et un balisage des fleuves ainsi que sur une réglementation fluviale qui s'avère d'autant plus nécessaire que le trafic continue de s'intensifier avec un nombre croissant de pirogues enregistrées.

Les spécificités géographiques de la Guyane et l'implantation des populations le long des fleuves ont amené le Conseil général à créer un service de transport scolaire fluvial afin de

¹ Contrat de Plan Etat Région.

permettre la scolarisation des enfants. La mise en place de différents arrêtés préfectoraux a contribué à résoudre le problème de la sécurité des enfants transportés sur le fleuve.

2.2 LE TRANSPORT AERIEN

La Guyane compte 6 aérodromes départementaux (Saint-Laurent-du-Maroni, Grand Santi, Maripasoula, Saül, Saint-Georges et Régina) gérés par le Conseil général, un aérodrome municipal (celui de Camopi) et un aéroport international, Cayenne-Félix Eboué¹ situé sur la commune de Matoury. Depuis décembre 2007, l'aéroport de Cayenne-Félix Eboué bénéficie d'un statut de concession, attribué à la CCIG, pour une durée de 15 ans.

2.3.1 Le trafic de passagers et de marchandises

En 2011, le trafic cumulé de passagers à destination et au départ de la Guyane reste bien orienté avec 435 440 passagers transportés, en augmentation de 2,8 % sur un an (après + 5,8 % en 2010). Pour sa part, le volume du fret aérien, qui concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés, croît en 2011 après deux années de baisse mais représente toujours moins de 5 % du trafic de marchandises du département. Dans le même temps, le trafic postal, suite à un fort recul l'année précédente, progresse sensiblement en 2011 (+ 17,2 %) pour s'établir à 1 170 tonnes.

Evolution du trafic aérien sur vols commerciaux

<i>en nombre et en tonnes</i>	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Var. 11/10</i>
Mouvements d'avions	9 381	8 628	8 967	9 708	10 304	6,1%
Passagers	386 979	385 142	400 643	423 719	435 440	2,8%
Fret	4 973	4 702	4 635	4 495	4 737	5,4%
Trafic postal	1 173	1 179	1 325	998	1 170	17,2%

Source : CCIG

Après les retraits de la compagnie brésilienne TAF en 2009 et de Surinam Airways début 2010, seules trois compagnies aériennes, toutes françaises, ont une activité en Guyane à la fin de l'année 2011: Air France, Air Caraïbes et la compagnie locale Air Guyane. La compagnie historique, Air France, concentre 62 % du trafic total de passagers contre 26 % pour Air Caraïbes et 9 % pour Air Guyane.

Trafic de passagers commerciaux par compagnie aérienne

<i>nombre de passagers</i>	2009	2010	2011	<i>Var 11/10</i>
Air France	246 499	263 096	271 670	3,3%
Air Caraïbes	105 475	115 609	115 167	-0,4%
Air Guyane	36 672	38 366	38 575	0,5%
TAF ⁽¹⁾	3 267	-	-	n.s.
Surinam Airways ⁽²⁾ /Blue Wing ⁽³⁾	574	91	-	n.s.
Autres compagnies (charters, hélicoptères)	2 446	2 579	6 224	141,3%
Transits	5 710	3 978	3 804	-4,4%
Total	400 643	423 719	435 440	2,8%

⁽¹⁾ Retrait de la compagnie brésilienne TAF en 2009 faute de rentabilité

⁽²⁾ SA a exploité une ligne Paramaribo Cayenne à partir de juin 2009, stoppée en février 2010 faute de rentabilité

⁽³⁾ Blue Wing a assuré la ligne Paramaribo Cayenne un mois en mai 2010

Source : CCIG

¹ Anciennement Cayenne-Rochambeau, l'aéroport international de Guyane a été renommé Cayenne-Félix Eboué depuis le 8 janvier 2012.

Le trafic de passagers à destination de la métropole, dont près de 70 % est assuré par la compagnie Air France, progresse de 2,3 % sur un an (après + 6,8 % en 2010). Présente en Guyane depuis fin 2008, la compagnie Air Caraïbes enregistre une augmentation de son trafic de passagers de 0,6 % sur cette destination pour une part de marché de 30,7 % en recul de 0,5 point sur un an (31,2 % en 2010).

Concernant les Antilles, le trafic de passagers poursuit son développement (+ 2,1 % sur un an après + 8,5 % en 2010), porté par la compagnie historique dont la part de marché progresse de 1,2 point sur un an à 79,3 % à fin 2011.

Concernant les liaisons intérieures, assurées exclusivement par Air Guyane, le nombre de passagers progresse légèrement de 0,5 % sur un an. Pour faire face au développement de son activité, la compagnie régionale pris la livraison d'un troisième appareil Let 410 au début de l'année 2012 afin d'ouvrir une cinquième rotation hebdomadaire.

En réponse au développement des coopérations économiques régionales, une liaison Cayenne-Macapa, assurée par Air Caraïbes, a été mise en place fin 2010 avant d'être stoppée après quelques mois d'exploitation, en mars 2011, faute de voyageurs. La ligne Cayenne-Belém est la seule liaison avec le Brésil actuellement en service. Enfin, plus aucune liaison n'est assurée entre la Guyane et le Suriname depuis mai 2010. Le maintien sur la liste noire de la compagnie Surinamaise Blue Wing retarde une nouvelle fois le projet de reprise de l'exploitation de cette ligne.

Evolution du trafic passagers par destination

<i>nombre de passagers</i>	2009	2010	2011	<i>Var. 11/10</i>
Métropole	231 103	246 927	252 521	2,3%
<i>Air France</i>	<i>161 017</i>	<i>169 950</i>	<i>175 103</i>	<i>3,0%</i>
<i>Air Caraïbes</i>	<i>70 086</i>	<i>76 977</i>	<i>77 418</i>	<i>0,6%</i>
Antilles françaises	109 958	119 252	121 719	2,1%
<i>Air France</i>	<i>83 654</i>	<i>93 146</i>	<i>96 567</i>	<i>3,7%</i>
<i>Air Caraïbes</i>	<i>26 304</i>	<i>26 106</i>	<i>25 152</i>	<i>-3,7%</i>
Guyane	36 672	38 366	38 575	0,5%
<i>dont Maripasoula</i>	<i>25 750</i>	<i>26 909</i>	<i>28 094</i>	<i>4,4%</i>
<i>dont Saül</i>	<i>4 377</i>	<i>5 069</i>	<i>5 854</i>	<i>15,5%</i>
Belém	8 801	10 417	9 721	-6,7%
Autres	14 109	8 757	12 904	47,4%
Total	400 643	423 719	435 440	2,8%

Source : CCIG, cumul des départs, arrivées et transits

2.3.2 Les investissements aéroportuaires

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Félix Eboué, des travaux sur les infrastructures aéronautiques (entretien de la piste, réfection de l'aérogare etc.) sont programmés par la CCIG à hauteur de 9 M€ en 2012. Une nouvelle tour de contrôle, d'une hauteur de 35 mètres, dont les travaux de construction ont été initiés en 2006 et sont en cours d'achèvement après plusieurs retards, devrait être opérationnelle fin 2012. La création d'une zone d'activité dans le périmètre de l'aérogare, destinée à accueillir des prestataires de services liés au monde aéronautique ainsi que des structures d'accueil des passagers et visiteurs, est en cours d'achèvement.

Concernant les aérodromes départementaux, les qualités des pistes et les aires de stationnement compromettent la sécurité des passagers. Ainsi, les pistes des aérodromes sont-elles progressivement bétonnées, à l'image de celle de Grand Santi en 2010 ou encore celle de Camopi en 2011.

2.4 LE TRANSPORT TERRESTRE

2.4.1 Etat des lieux et développement du réseau routier

La Guyane dispose d'un réseau routier de 1 380 km dont 507 km de routes nationales. L'axe principal est un axe littoral de près de 450 km, reliant Saint-Laurent-du-Maroni à Saint-Georges aux frontières respectives du Suriname et du Brésil, auquel s'ajoutent des routes et pistes annexes pour desservir les communes les plus isolées.

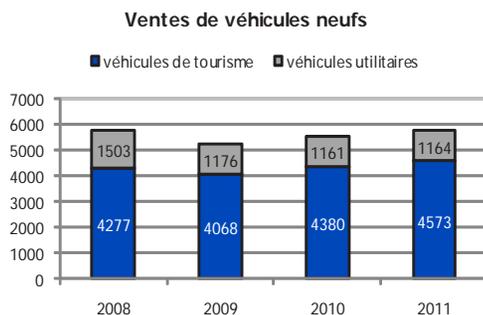
Le réseau routier en Guyane, peu dense et faiblement maillé, est confronté à des contraintes spécifiques liées à la capacité limitée et la vétusté des nombreux ponts comme en témoignent les difficultés liées à la fermeture du pont du Larivot en 2010. Ce pont, construit en 1975, est un ouvrage stratégique au cœur du réseau routier du département avec un trafic de plus de 13 000 véhicules par jour.

En termes d'investissements, le PDMI 2009-2014 de Guyane (Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers), doté d'un montant de 120 M€ (financé à 60 % par l'Etat et 40 % par le Conseil régional), qui remplace le volet routier du CPER, vise à développer et à moderniser les axes routiers du département. Ainsi, plusieurs grands chantiers (mise à 2x2 voies, échangeur etc.), visant à répondre à l'accroissement du trafic en zone urbaine et à fluidifier les accès aux zones commerciales en plein développement, sont en cours de réalisation. De plus, le désenclavement par la route de la partie ouest du département a commencé en 2010 avec une liaison routière de près de 50 km reliant Saint-Laurent-du-Maroni à Apatou.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, le pont sur l'Oyapock, dont les travaux ont débuté en septembre 2009 pour une jonction entre les deux rives effectuée en mai 2011, devrait être ouvert à la circulation au 2nd semestre 2012. Il permettra ainsi de relier pour la première fois par la route la Guyane à un de ses voisins.

2.4.2 Le parc automobile

En 2011, 5 735 véhicules neufs ont été vendus dans le département contre 5 541 en 2010, soit une hausse de 3,5 % sur un an. Dans le détail, les ventes de véhicules de tourisme neufs dans le département continuent de progresser (+ 4,4 % sur un an, après + 7,7 % en 2010) et les ventes de véhicules utilitaires, qui représentent 20 % du marché de la vente d'automobiles neuves, se reprennent légèrement (+ 0,3 % en 2011 contre - 1,3 % en 2010). La part de marché des marques françaises se renforce en 2011, représentant 56,7 % contre 54,3 % en 2010.



Source : SOMAFI

2.4.3 Le transport urbain et interurbain de personnes

Le transport urbain, organisé par le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), ne s'étend que jusqu'aux limites de la ville de Cayenne. Le Périmètre de transport urbain (PTU), sur lequel la demande de déplacements ne cesse de croître, devrait progressivement intégrer

les communes périphériques. Le transport urbain, dont 40 % de l'utilisation concerne le transport scolaire¹, se caractérise par la prédominance de la commande publique et doit s'adapter chaque année à la forte progression du nombre d'élèves.

Compétent pour organiser le transport départemental, le Conseil général a lancé depuis janvier 2010 son service de Transport Interurbain de la Guyane (TIG). Une convention de délégation de service public a été mise en place avec les transporteurs afin d'améliorer le transport de voyageurs en leur assurant un meilleur confort tant au niveau des horaires que des prix.

2.4.4 Le transport routier des marchandises

Une part importante de l'activité du secteur se situe dans les tâches de pré et post-acheminement des marchandises en provenance ou à destination des plateformes portuaires et aéroportuaires. Ces transports sont entièrement terrestres, contrairement à la métropole où le transport fluvial est également sollicité. Les marchandises transportées concernent généralement le secteur du BTP et le commerce. De nombreux ouvrages à voie unique ou à portance limitée réduisent fortement l'usage de la route et constituent un frein au développement de certaines activités économiques (exploitation forestière, transport de matériaux etc.). Afin de délester le réseau routier intérieur, la mise en place d'une liaison de transports de marchandises par voie maritime entre Dégrad-des-Cannes et le port de Kourou voire Saint-Laurent-du-Maroni pourrait être étudiée.

¹ Le décret no 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et de fixation des tarifs du transport scolaire.

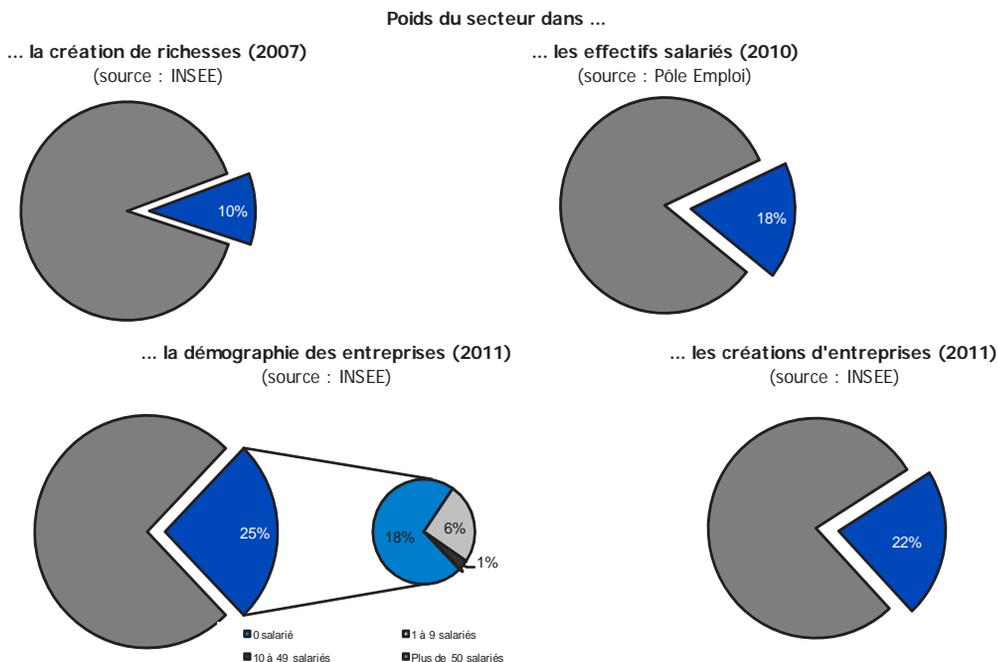
Section 11

Le commerce

L'activité du secteur commercial en 2011 a été globalement bonne. Les équipements commerciaux de plus de 300 m² ont progressé de 5,1 %. Le secteur est engagé depuis plusieurs années dans une phase de restructuration autour de quelques groupes qui se positionnent sur tout l'éventail de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette). En parallèle, le commerce spécialisé se heurte à des difficultés de développement en raison, entre autres, d'aménagements insuffisants et de problèmes liés à l'insécurité (notamment pour les commerces de centre-ville). Les contraintes liées au foncier limitent de surcroît l'implantation et l'extension de zones commerciales en périphérie.

1. Le secteur commercial dans l'économie guyanaise

En 2010, le secteur emploie 18 % des effectifs salariés recensés par Pôle emploi. Il contribue à hauteur de 22 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 25 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une grande majorité d'entreprises sans salarié (72 %).



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

En 2007, la branche du commerce a généré 9 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en 5^{ème} position parmi les autres secteurs¹.

2. Panorama du secteur commercial

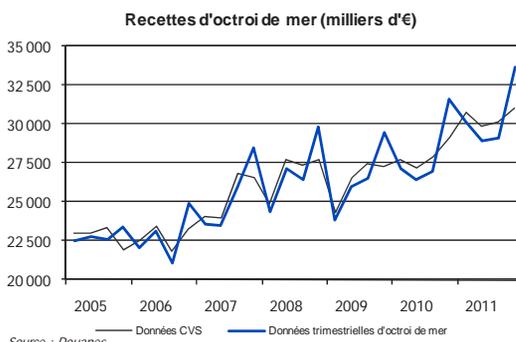
2.1 L'ACTIVITÉ DU SECTEUR EN 2010

Selon les enquêtes de conjoncture effectuées en 2011, le secteur du commerce est resté globalement bien orienté. Le premier semestre était en progression. Le troisième trimestre a enregistré un repli et en fin d'année le secteur a renoué avec une activité croissante. Les soldes d'opinions relatifs au courant d'affaires constataient une amélioration de la trésorerie et des délais de paiement essentiellement en fin d'année.

Les recettes d'octroi de mer (ménages et entreprises) cumulées à décembre se sont établies à 121,9 M€, en augmentation de 8,7 % sur un an contre 6,1 % en 2010. Les importations de biens de consommation suivent également cette tendance (+ 8 %² en valeur par rapport à 2010). Le total des ventes de voitures³ enregistre une stabilité sur l'année (contre + 3,6 % en 2010), avec toutefois une augmentation des ventes de véhicules neufs aux particuliers (+ 4,4 % contre - 7,3 % en 2010) qui compense la baisse des ventes des véhicules d'occasions (-11,3 %) alors que les achats de véhicules utilitaires restent quasi stables (+0,3 %).

En 2011, de façon synthétique, l'équipement commercial continue son développement en Guyane. Plusieurs changements se sont opérés, liés à de nouvelles implantations d'entreprises, de nouvelles enseignes, au développement du franchisage, à la poursuite d'extensions de surfaces, mais aussi à quelques créations ex nihilo⁴. L'arrivée de l'enseigne Carrefour, en juillet 2011, qui appartient au Groupe Bernard Hayot, est l'évènement marquant de cette année. Saint-Laurent-du-Maroni, qui est la 2^{ème} plus grande ville de Guyane en termes d'habitants, reste sous équipée en surfaces commerciales.

La surface commerciale totale de la Guyane a augmenté de 9 370 m², hors galeries marchandes (5 399 m²), atteignant au total 99 628 m² (soit + 7,6 %), dont 5 800 m² pour l'hypermarché Géant-Casino. Le second hypermarché « Super U » (2 880 m², localisé à Cayenne) ainsi que l'emplacement du marché forain de 1 000 m² sont toujours détenus depuis



¹ Les premières places en termes de poids dans la valeur ajoutée en 2007 sont tenues par les branches : Education-santé et action sociale puis Administrations, Activités immobilières et Services aux entreprises.

² Données provisoires des douanes, révisables pendant 2 ans.

³ Le total des ventes est composé des ventes de véhicules neufs (particuliers et utilitaires) et d'occasions. Source : SOMAFI (Société martiniquaise de financement).

⁴ Implantations 2011 : un hyper marché, un commerce d'alimentation divers, une enseigne de meubles, deux enseignes de bricolage (une implantée à Saint-Laurent-du-Maroni et l'autre à Kourou), une enseigne de puériculture et une enseigne de matériels de bureau localisée à Kourou.

juillet 2009 par le Groupe Ng Kong Tia. Ces réalisations font partie du projet d'ensemble commercial "WUCO" (Groupe NG Kon Tia) de 5 990 m² incluant une galerie marchande de 1 600 m² non encore réalisée. Le 3^{ème} hypermarché, a une surface de 5 000 m² sous l'enseigne "Carrefour", exploité par le Groupe Hayot, est ouvert depuis juillet 2011. Il comprend entre 800 et 900 m² de boutiques dans la zone Terca à Matoury. Un 4^{ème} hypermarché à Kourou, de 4 à 5 000 m², et des ensembles commerciaux sur l'Île de Cayenne, notamment à Rémire-Montjoly, sont programmés.

La grande distribution poursuit sa mutation. Après le départ effectif en 2010 de la holding SISB / Groupe Cora¹ du fait de la faible rentabilité financière de son patrimoine commercial, la structuration des enseignes devient la suivante (cf tableau ci-dessous):

Structure des enseignes en 2011

Enseigne	Détenue par le Groupe
Carrefour	Groupe Bernard Hayot
Ecomax (8)	Ho Hio Hen
Géant-Casino	Ho Hio Hen
Propadis	Ho Hio Hen
Sofrigu	Huyghues-Despointes
Super U de Kourou	Jan Du
Super U de Saint-Laurent-du-Maroni	Jan Du
Super U de Cayenne	Ng Kong Tia
Super U de Rémire-Montjoly	Ng Kong Tia
Leader Price (5)	Patrick Fabre

Source : DIECCTE Pôle CCRF

Les trois grossistes (Propadis, Sofrigu et Cayenne Store) jouent un rôle notable dans la distribution de proximité. Celle-ci, tenue principalement par des commerçants d'origine asiatique, est encore bien implantée en Guyane et représente, avec environ 300 unités et 90 % des commerces à dominante alimentaire. Ces réseaux de proximité se répartissent principalement autour d'enseignes telles que les "8 à huit", "Proxi" et "Ecodis".

Par ailleurs, en centre ville, le développement du secteur est freiné par une mauvaise desserte en termes de transport en commun (accès rudimentaire ou informel depuis les axes principaux). En périphérie, l'absence de foncier disponible limite l'aménagement de zones d'activités commerciales.

2.2 LA STRUCTURATION DU SECTEUR COMMERCIAL

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m², établi par la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) affiche une légère progression du nombre de commerces à dominante alimentaire (+2 enseignes soit +7,1 %). Le nombre d'hypermarchés ainsi que les commerces de gros ouverts aux publics augmentent d'une unité chacun. Concernant les commerces spécialisés (+2 enseignes +3 %), précisément dans le domaine de l'équipement de la personne ainsi que dans celui des loisirs, une enseigne supplémentaire pour chacun est dénombrée. Une galerie commerciale en sus est comptabilisée. Les autres secteurs² restent stables.

¹ Filiale du groupe belge Louis Delhaize qui détenait 61 % des parts de marché en Guyane.

² Supermarchés et supérettes, équipement de la maison, Bricolage – jardinerie et Automobiles et activités liées.

Équipement commercial de plus de 300 m² (en nombre d'entreprise et en M²)

	2000	2010	2011	Surface en M ² (en 2011)	Var. 11/10	Var. 11/00
Total commerces à dominante alimentaire	23	28	30	36 256	7,1%	30,4%
Hypermarché	0	2	3	13 680	50,0%	ns
Commerces de gros ouverts au public	2	2	3	6 577	50,0%	50,0%
Supermarchés et supérettes	21	24	24	15 999	0,0%	14,3%
Total commerces spécialisés	54	67	69	62 772	3,0%	27,8%
Équipement de la personne	7	12	13	7 669	8,3%	85,7%
Équipement de la maison	16	22	22	26 156	0,0%	37,5%
Bricolage - jardinerie	16	16	16	19 217	0,0%	0,0%
Automobiles et activités liées	11	12	12	6 438	0,0%	9,1%
Loisirs - culture - sport	4	5	6	3 292	20,0%	50,0%
Galeries commerciales (GC)	0	3	4	5 399	33,3%	ns
Total	77	98	103	104 427	5,1%	33,8%

Source : DIECCTE

Suite à la réforme de l'administration territoriale nous n'avons pu obtenir les perspectives de nouvelles ouvertures, suivies par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC¹) qui est en charge d'examiner les dossiers. En 2010, un projet de 3 300 m² prévoyait un ensemble commercial « Tangara » avec 16 boutiques dans la zone collery est à Cayenne.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le recouvrement de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été transféré aux services des impôts des entreprises de la Direction Générale des Finances Publiques (art 7 loi de finances pour 2010). Elle était gérée auparavant par le régime social des indépendants. Le décret n°2010-403 du 23 avril 2010 proroge provisoirement le délai de validité des autorisations d'exploitation commerciale et des autorisations relatives aux établissements de spectacles cinématographiques². Qu'elles soient en cours de validité, notifiées ou accordées tacitement avant le 31 décembre 2011, ces autorisations voient leur durée de validité passer de 3 à 6 ans.

2.3 LA REPARTITION SPATIALE DES GRANDES SURFACES

Répartition par types des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2011 (hors extension)

	Surfaces existantes			
	Nb	Surf.	%	Dens.
Grandes surfaces spécialisées (alimentaire)				
Hypermarché	3	13 680	37,7%	61
Commerces de gros ouverts au public	3	6 577	18,1%	29
Supermarchés et supérettes	24	15 999	44,1%	71
Total général (hors GC)	30	36 256		161

Sources : DIECCTE, INSEE, Préfecture CDAC

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m², ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 36 256 m² en début d'année 2011 (+ 17,4 %). Ce plancher commercial

¹ La CDAC remplace la Commission Départementale de l'Équipement Commercial en vertu de la loi de modernisation de l'économie (LME) promulguée le 05/08/08. Le décret du 2008-1212 du 24 novembre 2008 précise les règles de constitution de la CDAC. A ce jour les services de la DEAL auraient repris le secrétariat des CDAC.

² Autorisations prévues à l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée.

représente une densité moyenne de 161 m²/1 000 habitants sur la base de la population municipale de Guyane¹ et de 191 m²/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population² vivant dans l'une des trois³ principales zones de chalandise de Guyane.

En 2011, concernant les surfaces à dominante alimentaire de plus de 300 m², deux créations ont été identifiées : Un hypermarché (5 000 m²) à Matoury et un commerce de gros (430 m²) à Cayenne soit une superficie totale supplémentaire de 5 430 m².

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2011 (hors extension)

	Surfaces existantes			
	Nb	Surf.	%	Dens.
Grandes surfaces à dominante alimentaire				
Ile de Cayenne	21	28 719	79,2%	281
Zone de Kourou	8	5 570	15,4%	140
Zone de Saint-Laurent	1	1 967	5,4%	41
Total	30	36 256		191

Sources : DIECCTE, INSEE, Préfecture CDAC

L'île de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria.

La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

Les densités commerciales tendent à se stabiliser sous les effets conjugués de l'augmentation de la population et de celles des surfaces commerciales.

L'île de Cayenne amplifie la densité de son tissu commercial depuis l'ouverture du troisième hypermarché⁴ (281 m²/1 000 habitants contre 224 m² en 2010, soit +25,4 % sur un an). La zone de Kourou, améliore sa densité avec 140 m²/1 000 habitants contre de 136 m² en 2010, du fait de la légère progression des surfaces commerciales. Le projet d'ensemble commercial d'environ 5 000 m² annoncé en 2009 n'a pas encore vu le jour. Dans l'ouest, le nombre d'implantations a diminué d'une unité sur un an. La densité se dégrade du fait de la diminution de la surface commerciale recensée et du fort accroissement de la population (41 m²/1 000 habitants contre 51 m² en 2010).

Répartition par types des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2011 (hors extension)

	Surfaces existantes			
	Nb	Surf.	%	Dens.
Grandes surfaces spécialisées (non alimentaire)				
Equipement de la personne	13	7 669	11,2%	34
Equipement de la maison	22	26 156	38,4%	117
Bricolage, jardinerie	16	19 217	28,2%	86
Loisirs, culture, sport	6	3 292	4,8%	15
Automobiles et activités liées	12	6 438	9,4%	29
Galeries commerciales (GC)	4	5 399	7,9%	24
Total (hors automobile)	61	61 733		275
Total général (hors GC)	69	68 171		304

Sources : DIECCTE, INSEE, Préfecture CDAC

¹ 224 469 habitants ; date de référence au 1er janvier 2009 - Population légale entrée en vigueur au 1 janvier 2012.

² 189 893 habitants pour les 3 zones. Populations municipales légales millésimées date de référence 1^{er} janvier 2009, INSEE.

³ Île de Cayenne, Zone de Kourou, Zone de Saint-Laurent-du-Maroni.

⁴ Ouverture du premier en avril 2005, du deuxième en juillet 2009 et du troisième juillet 2011.

La superficie de vente des grandes **surfaces spécialisées** (non alimentaire) de plus de 300 m² (équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage-jardinerie, loisirs-culture-sport, commerce automobile et galeries commerciales) s'élève à 68 171 m² fin 2010 (+3,8 % sur un an). Concernant la répartition des surfaces (hors galeries commerciales), deux créations ont été identifiées, une dans les loisirs (papèterie 480 m²) et l'autre dans l'équipement de la personne (puériculture 750 m²) soit un total additionnel de 1 230 m².

Ce secteur commercial représente une densité de 304 m²/1 000 habitants (+5 m² sur un an) et 359 m²/1 000 habitants (+9 m²) en ne tenant compte que de la population résidant dans les trois principales zones de chalandise de Guyane. Hors commerce automobile¹, le secteur des surfaces spécialisées représente une densité moyenne de 275 m²/1 000 (+1 m²)².

Les évolutions les plus visibles en termes de surface, concernent les galeries commerciales (5 399 m², + 17,4 % sur un an), les surfaces spécialisées en loisirs, culture ou sport (3 292 m², + 16,7 %) et l'équipement de la personne (7 669 m², + 10,8 %).

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2011 (hors extension)

	Surfaces existantes			
	Nb	Surf.	%	Dens.
Grandes surfaces spécialisées (non alimentaire)				
Ile de Cayenne	57	54 507	86,8%	533
Zone de Kourou	6	3 849	6,1%	96
Zone de Saint-Laurent	6	4 416	7,0%	93
Total (hors GC)	69	62 772		331

Sources : DIECCTE , INSEE , Préfecture CDAC

Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors galeries commerciales, montre que le niveau d'équipement dans l'île de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 534 m²/1 000 habitants. Les situations dans la zone de Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni sont équivalentes avec une densité de 97 m²/1 000 habitants.

¹ Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité étant donné le manque de précisions des déclarations dans le département.

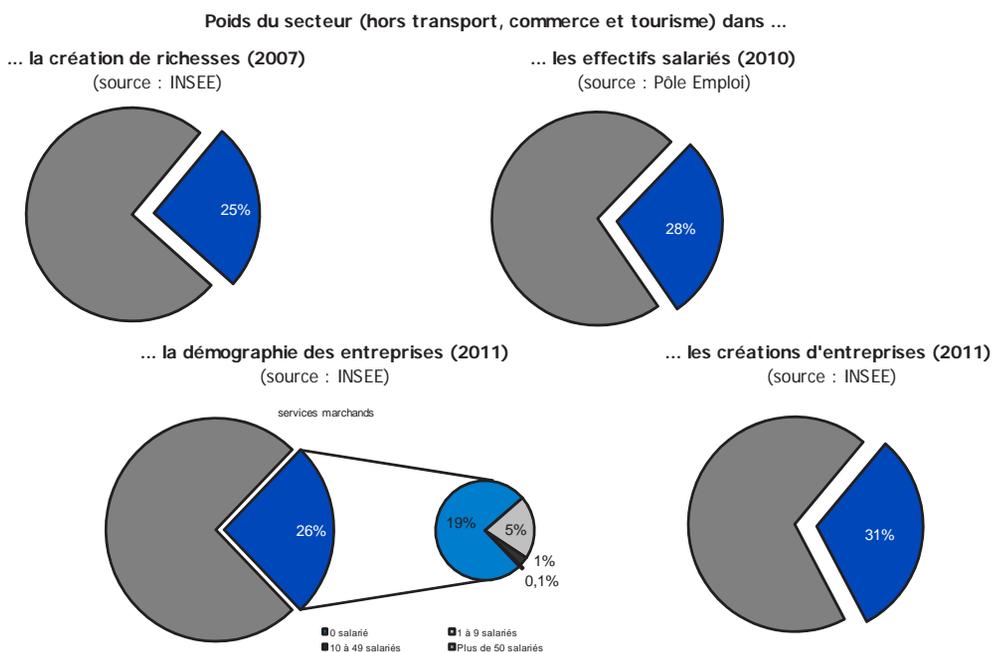
² En métropole, la densité commerciale pour les magasins de plus de 300 m² est d'environ 1 173 m²/ 1 000 habitants en 2009.

Section 12

Les services marchands

1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise

Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la section suivante. Les aspects financiers du secteur sont traités au chapitre IV.



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

En 2007, la branche des services marchands représentait 25 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se plaçant ainsi en première position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande. Par ailleurs, le secteur emploie près de 28 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 31 % aux créations d'entreprises et rassemble 26 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

2. Les TIC en Guyane

L'essor des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un enjeu important de cohésion territoriale, spécialement en Guyane où elles pourraient permettre de d'effacer les contraintes d'éloignement et d'enclavement de nombreuses populations. Leur bonne marche se heurte pour le moment à des coûts - et donc des tarifs - plus élevés qu'en métropole pour une qualité bien moindre. On estime que la moitié des zones habitées de Guyane ne bénéficie pas d'un accès fiable au téléphone et à l'internet¹.

L'axe n°14 du CPER 2007-2013 concerne ainsi le développement des TIC et 3,1 M€ y sont consacrés (en plus d'une enveloppe de 13,4 M€ à travers le PO FEDER). Il s'agit d'œuvrer à la mise en place d'infrastructures de télécommunications à haut débit et à la réalisation d'applications pratiques au service des citoyens (e-administration, e-gouvernance, éducation...).

2.1 LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est arrivée dans les DOM fin novembre 2010. Outre une meilleure qualité d'image et de son, elle propose dans un premier temps l'ensemble des chaînes de France Télévisions auxquelles s'ajoutent quelques chaînes privées locales. Le bouquet devrait être élargi par la suite. Deux principales critiques ont été émises à l'encontre de la TNT ultramarine. D'une part, le coût pour les téléspectateurs est plus élevé qu'en métropole² (décodeur). D'autre part, le choix des chaînes numériques reste très restreint, car les chaînes privées métropolitaines n'ont pas souhaité intégrer le dispositif pour le moment, l'intérêt financier restant limité (coût élevé d'une implantation outre-mer pour un marché publicitaire réduit). Parallèlement, la télévision analogique a cessé d'émettre sur l'ensemble du département le 29 novembre 2011.

2.2 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Au 31 décembre 2010, on recense près de 57 015 lignes téléphoniques fixes tous marchés confondus (résidentiel, professionnel, entreprise et publiphonie) sur le territoire de la Guyane. Les opérateurs de téléphonie fixe présents sur le département sont France Télécom, Outremer Telecom (Only) et Mediaserv.

Les opérateurs de téléphonie mobile, outre l'opérateur historique Orange Caraïbes, sont Only et Digicel. Ces trois opérateurs ont une obligation de couverture minimum de 80 % de la population pour les mobiles de 2^{ème} génération (88 % de couverture effective à fin 2011). La 3G³ a été lancée en Guyane en mai 2009. Orange Caraïbes couvre actuellement le bassin cayennais, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, et prévoit d'étendre sa couverture à l'ensemble du littoral (y compris l'est guyanais). 77 % de la population est d'ores et déjà couverte par la 3G à fin 2011 dans le département (pour une obligation de couverture minimum de 70 % d'ici fin 2013). En 2010, la Guyane comptait 256 800 lignes de téléphonie mobile (+ 9,5 % sur un an).

¹ Source : Document stratégique du Conseil Régional de Guyane de janvier 2011.

² Les décodeurs TNT HD MPEG 4 choisis pour l'outre-mer sont d'une meilleure qualité que les décodeurs de métropole (MPEG 2) mais plus chers. De plus, les téléviseurs « labellisés » TNT achetés avant 2008 ne sont plus adaptés à la TNT ultramarine, et doivent donc être équipés, en supplément, d'un décodeur.

³ La 3G (3^{ème} génération) est une norme de technologie de téléphonie mobile. Elle s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), permettant des débits plus rapides (2M**bps** prévus à maturité du réseau) qu'avec la génération précédente, le GSM.

2.3 L'ACCES A INTERNET

En 2010, on dénombrait 41 000¹ abonnements à Internet en Guyane, soit une progression de 0,5 % sur un an (dont 82 % d'abonnements haut-débit, soit + 8,4 % par rapport à 2009). Les principaux opérateurs se partageant le marché de l'Internet haut débit (technologie ADSL) sont Orange, Only et Mediaserv (filiale du groupe antillais LORET). Les offres proposent des vitesses maximales de réception (théoriques) de 512K à 20Mega ; cependant, seule une zone géographique très restreinte (autour de Cayenne) peut réellement bénéficier d'une vitesse élevée de connexion. Les sites isolés doivent utiliser d'autres technologies pour se connecter à Internet (Wimax², comme à Maripasoula depuis septembre 2010, ou par satellite³). De nombreux sites isolés ne sont pas reliés au réseau. Le groupement Guyane Numérique, qui devait assurer l'équipement de ces sites dans le cadre de la Délégation de Service Public « réseau régional de communications électroniques à haut débit en Guyane », a pris du retard dans les travaux. Ceux-ci ont repris mi-2010, et certains sites commencent à être couverts.

Afin d'assurer la majeure partie des communications dans le département, les opérateurs utilisent, depuis 2000, le câble sous-marin America's II (des Etats-Unis au Brésil en passant par les Antilles). La connexion en Guyane est donc soumise au bon fonctionnement de cet unique câble (dont la capacité est limitée). Un projet de construction d'une dorsale terrestre hertzienne entre la Guyane et l'Amapá est en cours de réalisation et les premiers travaux devraient démarrer en juillet 2012. Ce projet bénéficie notamment de fonds du PO Amazonie et d'une garantie ARIZ de l'AFD. Cette dorsale sécurisera le réseau guyanais en le reliant à l'ensemble du réseau brésilien (après la réalisation de connexions, en cours, entre l'Amapá et les autres Etats brésiliens).

3. Le soutien à l'innovation

Guichet de l'innovation dans le département, Guyane Technopole est le fruit d'un partenariat entre les chambres consulaires, le MEDEF, le CNES, la Région et différents instituts de recherche locaux (CIRAD⁴, Institut Pasteur, IRD⁵, Pôle Universitaire de Guyane...). Ce groupement a pour but de détecter et d'accompagner les porteurs de projets innovants, de coordonner des centres de recherches, des universités, des entreprises et des collectivités locales pour mettre en place des pôles régionaux d'excellence et dans le cadre de son pôle « Recherche et Technologie », de valoriser les ressources naturelles par la création et la structuration de nouvelles filières d'exploitation.

¹ Source : ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) rapport 2010.

² La technologie Wimax permet d'effectuer des connexions Internet haut débit sans fil par ondes radio à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres et à des débits très importants (70 Mb/s).

³ C'est le satellite Intelsat 903 qui couvre la Guyane.

⁴ CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

⁵ IRD : Institut de Recherche pour le Développement.

Section 13

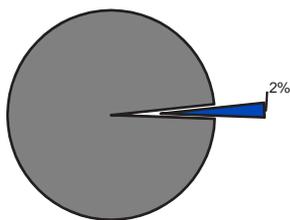
Le tourisme

1. Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise

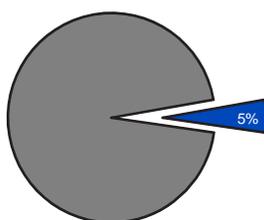
La branche « hôtellerie et restauration » représente 2 % de la valeur ajoutée totale en Guyane d'après les derniers comptes définitifs de l'INSEE (2007). Elle emploie 5 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi en 2010, et contribue à hauteur de 7 % aux créations nettes d'entreprises. Elle rassemble, en 2011, 7 % du total des établissements guyanais au sein desquels figure une majorité d'entreprises sans salarié.

Poids de l'hôtellerie et restauration dans ...

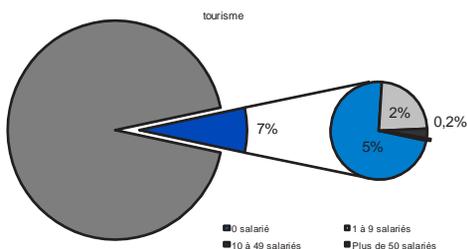
... la création de richesses (2007)
(source : INSEE)



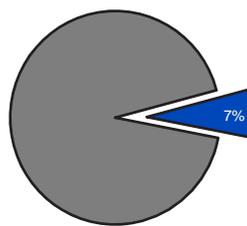
... les effectifs salariés (2010)
(source : Pôle Emploi)



... la démographie des entreprises (2011)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2011)
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

En revanche, si l'on prend comme base le référentiel national des comptes satellites du tourisme, non encore appliqué à ce jour dans les DCOM, et qui englobe un champ plus large¹, les évaluations réalisées par Atout France sur des données 2009 montrent un secteur « Tourisme » qui représenterait 9 % du PIB.

¹ Recettes tourisme récepteur, tourisme domestique et recettes en Guyane du tourisme émetteur.

2. Panorama du secteur touristique

2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Les derniers chiffres relatifs aux flux touristiques à l'aéroport Cayenne-Félix Eboué datent de l'enquête réalisée par l'INSEE en 2009. Le nombre de touristes est ainsi estimé à 83 000 par l'INSEE. La métropole est le pôle émetteur majeur de touristes. Le tourisme d'affaires reste le principal motif de séjour en Guyane, compte tenu de l'activité spatiale et de l'attrait croissant de la Guyane pour les investisseurs antillais. Le tourisme affinitaire (visite de la famille ou des amis) est également non négligeable, alors que le tourisme d'agrément (un visiteur sur 10), consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, constitue un axe privilégié de développement.

En 2011, la fréquentation des principaux sites touristiques apparaît globalement bien orientée. Les sites liés au secteur spatial, les Iles du Salut, le parc animalier et les marais de Kaw sont parmi les plus visités. La moindre fréquentation des invités au centre spatial pour les lancements s'explique par les tirs Soyouz qui ont eu lieu à des heures très matinales, en semaine et hors période de vacances, avec une faible visibilité depuis certains sites. En revanche, le tir de l'ATV en début d'année 2011 a attiré plus de visiteurs au lancement que les 2 tirs Soyouz réunis.

Des efforts sont faits sur le volet croisière, qui devraient porter leurs fruits en 2012 avec près de 34 escales de paquebots envisagées entre novembre 2011 et avril 2012 (dont le Club Med II, le Levant et le Pacific Princess), soit la meilleure performance depuis une dizaine d'années.

Fréquentation des principaux sites touristiques

Nombre de visiteurs*	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
CSG (visites grand public)	32 500	21 492	20 721	21 659	4,5%
Invités lancements Ariane, Soyouz	9 570	13 272	15 844	14 841	-6,3%
Musée de l'espace du CNES	16 700	18 680	16 408	19 924	21,4%
Iles du salut **	49 357	55 415	50 020	45 935	-8,2%
Parc animalier de Macouria	15 000	41 273	39 481	39 810	0,8%
Marais de Kaw	nd	nd	nd	21 000	ns
Ecomusée de l'Approuague-Kaw	3 200	5 169	5 794	5 150	-11,1%
Camp de la transportation	9 575	10 535	9 692	9 749	0,6%
Musée départemental	6 902	8 236	8 203	9 644	17,6%
Musée des cultures guyanaises	7 500	6 772	6 631	7 409	11,7%

*Données incluant les scolaires

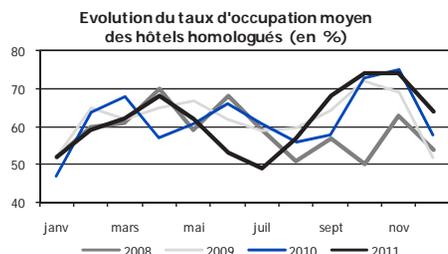
**Données incluant les croisiéristes

Sources : CSG, Offices de tourisme, Professionnels, musées

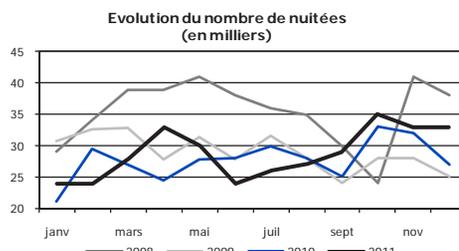
2.2 L'ACTIVITE HOTELIERE

L'activité hôtelière se maintient en 2011, à la faveur toujours d'un tourisme d'affaires soutenu lors des lancements (notamment les deux premiers tirs Soyouz en fin d'année et l'ATV). Le taux annuel moyen d'occupation des hôtels homologués recensé par l'INSEE reste

stable, s'établissant à 61,8 % en moyenne sur l'année. Toutefois, certains hôtels présentent des taux plus élevés, avoisinant les 90 %. Le nombre de nuitées progresse de 4 % (346 000) après avoir reculé au cours des deux dernières années (-18 % en 2009 et -4 % en 2010). La durée moyenne du séjour progresse légèrement (+1,2 jour), oscillant entre 2,5 jours (juillet) et 3,6 jours (avril).



Source: Enquête de fréquentation hôtelière -INSEE- Direction du Tourisme



Source: Enquête de fréquentation hôtelière -INSEE- Direction du Tourisme

Dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, les professionnels du tourisme ont gardé une opinion positive sur leur activité tout au long de l'année 2011.

2.3 L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis le début des années 90, l'offre de chambres ayant même diminué. A fin mars 2012, le Comité du tourisme de Guyane (CTG) recensait au total 30 hôtels pour une capacité d'accueil de 2 526 lits. Les hôtels, hébergement privilégié de la clientèle d'affaires, sont majoritairement concentrés autour du chef-lieu, Cayenne, et de la base de lancement de Kourou.

Une des priorités pour le développement touristique est l'hébergement. Ce dernier souffre en Guyane de la non certification des hôtels depuis une dizaine d'années. Aussi, un nouveau référentiel hôtelier (réactualisation du nombre d'étoiles en fonction de nouveaux critères) est en cours de mise en place au niveau national depuis 2010, afin d'harmoniser les règles entre pays européens et rendre plus compréhensible les critères pour les clients. Les hôtels ont jusqu'à juillet 2012 pour intégrer ce nouveau classement. Au 31 mars 2012, 7 hôtels situés à Cayenne, Kourou, Mana et Sinnamary ont été classés par les cabinets d'audit spécialisés.

Répartition des hébergements par type - Mars 2012

	Nombre	Part	Lits	Part
Hôtels (1)	30	7%	2 526	58%
Meublés touristiques (location) (2)	187	46%	503	12%
Chambres d'hôtes/chambres	134	33%	364	8%
Carbets (3)	56	14%	934	22%

(1) dont 3 hôtels 4 étoiles, 3 hôtels 3 étoiles, un hôtel 2 étoiles selon les nouvelles normes.

(2) dont 60% sont labellisés.

(3) dont certains avec le label Carbet ou gîte d'Amazonie déployé par Gîtes de France.

Sources : CTG, y compris les structures non labellisées, non classées

L'offre d'hébergement est complétée par des séjours chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (en hamac ou en bungalow). Les locations de meublés représentent l'offre la plus importante avec 187 structures référencées par le CTG (soit 46 % du parc). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Clévacances" (Qualification Affaire, environnement), "Gîtes de France" (avec carbet ou Gîte d'Amazonie), « Bienvenue à la ferme » et « Logis de France », garantissant ainsi la qualité des prestations. Les séjours chez l'habitant se multiplient dans le département et l'hébergement clandestin, encore mal quantifié par essence, reste important, estimé par le CTG à près de la moitié de l'offre globale d'hébergement. La création d'un réseau d'écodges (hébergements de qualité intégrés au milieu naturel, notamment en forêt), via le programme « Terre d'Amazonie française », est toujours en projet.

3. Les politiques de soutien au tourisme

3.1 LA PROMOTION DE LA DESTINATION

Le Comité du tourisme de Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination « Guyane » en métropole, dans les autres DOM et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG est présente à Paris afin de renforcer la promotion de la destination en métropole, qui reste la cible prioritaire du marketing touristique guyanais, suivie par les Antilles, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas.

Après l'accent mis sur la communication, au travers notamment de deux campagnes de marketing majeures entre 2001 et 2009¹, le CTG a souhaité recentrer son travail sur les produits, l'offre touristique de Guyane, et les questions de mises aux normes, d'accès à l'eau en sites isolés et d'hébergement. Des actions marketing classiques continuent d'être menées, dans les salons, les foires et au travers de l'organisation de voyages presse, d'« éductours » à destination des agences de voyage. L'année 2011, année nationale des Outre-mer, a permis de véhiculer une meilleure image de la Guyane à destination de son principal marché.

Le CTG souhaite faire évoluer le positionnement de la Guyane en rassurant les clientèles sur une destination injustement perçue comme « dangereuse » et en développant des thématiques plus en phase avec la réalité du territoire ainsi qu'avec les témoignages des touristes : un sanctuaire de biodiversité, une découverte sereine et sécurisée, des fleuves, des îles, et un territoire français et européen au cœur de l'Amazonie. De plus, le CTG désire intensifier la communication sur des activités/attraits touristiques plus spécifiques, « de niche », tels que le carnaval, le spatial, ou la ponte à l'éclosion des tortues Luth.

3.2 LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Différents obstacles au développement touristique sont régulièrement pointés du doigt : la faiblesse du réseau d'hébergement (en quantité et qualité) ; le manque de formation des professionnels ; l'enclavement aérien, maritime, routier, et le coût des transports. A l'occasion de l'élaboration du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013, le tourisme a été reconnu comme filière accusant un retard de développement au regard de ses atouts, du potentiel écologique, culturel et scientifique du département. Dans ce cadre, 3,3 M€ ont été engagés par

¹ « La Guyane, personne ne vous croira » (2001-2004) et « Où vivre une expérience unique ? » (2006-2009).

l'Etat, auxquels s'ajoutent des contributions du CNES, des fonds européens, de la Région et du CTG, afin de soutenir la promotion et le développement d'hébergements, produits et aménagements touristiques. L'ouverture d'un hôtel à Mana (2011) ou la mise en place d'un produit touristique avec WWF et l'aménagement d'espaces publics à Awala-Yalimapo ont été par exemple soutenus par des aides européennes.

Les investissements hôteliers repartent après une longue période atone. Impulsés par la dynamique du projet « Guyane, base avancée », certains projets d'hôtels ou de rénovations seront mis en place en 2012¹. Le 24 mai 2011, le décret sur les aides à la rénovation des hôtels dans les DOM a été publié. Attendu depuis le vote de la LODEOM en 2009, ce décret permet aux hôteliers dont l'établissement a été construit il y a plus de 15 ans et dans la limite de 100 chambres à rénover, de bénéficier de subventions. Enfin, un effort a été réalisé au niveau de la qualification avec la création de filières diplômantes, dont certaines spécifiques au milieu amazonien tel que le Certificat de qualification professionnelle (CQP) de Guide Amazonien en 2011. Au-delà du BTS Animation et gestion touristiques locales présent sur Kourou, de la section hôtelière au lycée de Melkior-Garré à Cayenne et du CAP à Iracoubo (qui a fermé en septembre 2011), une étude de faisabilité sur un projet d'école hôtelière ou liée aux métiers du tourisme est en cours, lancée par la Région en 2012.

Le CTG a lancé l'étude pour la réalisation du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, qui a pour vocation de définir le cadre directeur de la politique touristique de la Guyane pour les 10 prochaines années en rassemblant tous les acteurs publics et privés du tourisme. Ce schéma vise à mettre en place une stratégie cohérente de développement, d'aménagement et d'organisation touristique couvrant l'ensemble du territoire guyanais. L'élaboration des grandes lignes de ce projet devrait se faire en 2012 ; quatre commissions ont été créées à ce titre : « Observatoire », afin de mettre en place un suivi statistique de l'économie touristique au regard de la carence de données précises et exhaustives sur le secteur, « Aménagement », « Qualité et formation », et « Marketing ». Dans le cadre de sa stratégie de marketing, le CTG soutient également le développement du tourisme domestique en communiquant davantage sur l'offre et sur des événements culturels locaux (festivals, fêtes...). Les mairies semblent s'impliquer de plus en plus dans la valorisation touristique de leurs territoires, à l'image de Mana et d'Awala-Yalimapo (inauguration en 2011 de son produit touristique Kawana expérience) ou de Roura (projet de pôle touristique approuvé en février 2011, envisagé à horizon 2013) ou de Kourou (Jardin des étoiles). Par ailleurs, afin de développer le tourisme local, l'idée de proposer des tarifs préférentiels en faveur de la population guyanaise pourrait être discutée avec les professionnels (nécessitant au préalable que les réceptifs aient un bon taux de remplissage). Des systèmes de cartes de fidélité ou de packages multi-activités sont déjà mis en place chez certains opérateurs.

La structuration de l'offre touristique passe à la fois par l'amélioration de produits déjà existants (aménagements sportifs et hôteliers autour des rivières ; développement du meublé ; investissements aux îles du Salut ; rénovation et labellisation des sentiers de randonnée² ; diversification du musée de l'espace), ou la création de nouveaux produits, comme un aquarium (sur le modèle réussi du « Zoo de Guyane »), un casino à Matoury ou à Kourou, ou encore des packages « pêche sportive + billet d'avion + hôtel ».

¹ 2 hôtels à Saint-Laurent, un hôtel 3 étoiles de 134 chambres (ouverture en 2013) et 2 autres hôtels à Cayenne, projet d'extension du Novotel, rénovation à St Georges, doublement des capacités d'un hôtel à Kourou, un hôtel à Grand-Santi et un à Sinnamary...

² Rénovation et aménagement dès 2011 des sentiers à Saül (260 000€). Le Parc naturel régional, représentant de la fédération française de randonnée en Guyane, souhaite également labelliser des sentiers, ce qui permettra de garantir leur balisage et leur entretien.

Section 14

Le spatial

1. L'organisation du secteur

Le Centre Spatial Guyanais (CSG), « Port spatial de l'Europe », est la base opérationnelle des lanceurs Ariane (1979), Soyouz (fin 2011) et Vega (2012). Il s'étend sur environ 650 km² et regroupe pour l'essentiel :

les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...) ;

-les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Arianespace ;

-Des installations de production pour le lanceur Ariane 5 exploitées par des sociétés industrielles, soit notamment : l'usine de propergol solide, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;

les installations de préparation des charges utiles (EPCU avec notamment le bâtiment S5).

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont l'Agence Spatiale Européenne (ESA), le Centre national d'études spatiales (CNES) et la société Arianespace.

L'**ESA**, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 19 Etats membres qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordres pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction des programmes ARIANE, VEGA SOYOUZ et le financement des installations nécessaires aux lancements. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du Centre spatial guyanais (CSG) dans le cadre d'un contrat pluriannuel. En mars 2009, l'ESA et le CNES ont signé un contrat de 435 M€ permettant à l'ESA de poursuivre l'utilisation du Centre Spatial Guyanais pour la période 2009-2013.

Le **CNES**, créé en 1961, et qui a fêté son cinquantième en 2011, est l'agence spatiale

française. Au Centre Spatial Guyanais (CSG), le CNES représente l'Etat français, Etat de lancement. Ses responsabilités sont multiples :

- organisation et coordination générale des opérations de lancement ;

- acquisition et traitement des mesures liées aux lancements (localisation, télémétrie, optique), avec le concours des stations aval ;

- élaboration et mise en œuvre de mesures de sauvegarde sol et bord, de protection de l'environnement et des personnes, de sûreté des installations.

Autorité de conception de tous les moyens sol opérationnels sur le site, le CNES est également propriétaire foncier de l'ensemble du site spatial de Guyane.

Arianespace, créée en 1980, est une société anonyme de droit français, filiale du CNES et des industriels européens du domaine des lanceurs, dont le siège est à Evry. Opérateur de lancement, Arianespace commercialise les lancements et opère les ensembles de lancement.

Une trentaine d'industriels européens, provenant des différents pays de l'ESA, réalise tous les travaux d'entretien et d'exploitation des installations et moyens techniques de la Base.

Ces établissements, ayant une responsabilité d'employeur au CSG, sont regroupés au sein de l'Union des Employeurs de la Base Spatiale (UEBS).

Depuis décembre 2010, toute opération de lancement ou de maîtrise en orbite d'un objet spatial est soumise à un régime d'autorisation délivrée par les autorités françaises¹. Ariespace a obtenu le 24 décembre 2010 une licence attestant des garanties morales, financières et professionnelles en tant qu'opérateur de lancement de juridiction française.

L'activité mondiale de lancements de satellites comprend trois segments distincts. Les deux premiers, institutionnels, recouvrent les programmes gouvernementaux ou militaires et les applications scientifiques (observation de la terre, météorologie...). Le troisième, seul segment véritablement ouvert à la concurrence, concerne les satellites commerciaux et principalement les satellites de télécommunications (Internet, téléphonie, télévision, etc.).

Le marché des lancements commerciaux, sur lequel est positionné Ariespace, reste très concurrentiel en raison de l'optimisation des capacités des flottes déjà en orbite et de l'allongement de la durée de vie des satellites. Ariespace reçoit des subventions publiques des états membres de l'ESA qui sont indispensables au maintien de la filière.

2. L'activité du secteur

2.1 L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Dans l'objectif de préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer in fine tous les types de satellites en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 150 kg et 10 tonnes, la famille des lanceurs opérés depuis le CSG comprend depuis début 2012 : Ariane 5, lanceur lourd européen (pour des charges allant jusqu'à 10 tonnes), Soyouz, lanceur moyen russe² (3 tonnes) et Vega, lanceur léger européen (1,5 tonne en orbite basse).

Lancements en 2011

Dates	Lanceurs	Satellites et opérateurs
16/02/2011	Ariane 5 ES	ATV 2 Johannes-Kepler (ravitaillement station spatiale internationale ; européen)
22/04/2011	Ariane 5 ECA	Yahsat Y1A & Intelsat New Dawn (télécommunications ; arabe et européen)
20/05/2011	Ariane 5 ECA	ST-2 & GSAT-8 (télécommunications ; asiatique)
06/08/2011	Ariane 5 ECA	ASTRA 1N & BSAT-3c/JCSAT-110R (télédiffusion directe ; luxembourgeois et japonais)
21/09/2011	Ariane 5 ECA	Arabsat-5C & SES-2 (télécommunications ; panarabe)
21/10/2011	Soyouz VS01	2 satellites Galileo (concurrent GPS ; européen)
17/12/2011	Soyouz VS02	Pléiades 1, ELISA (x4) and SSOT (observation et activités militaires ; européen)

Source : Ariespace

Différents types d'Ariane : ECA (avec un étage supérieur cryo technique type A) ; ES (avec un étage supérieur réallumable à propero/stockable)

En 2011, les équipes du CSG ont réussi au total 7 lancements contre 6 en 2010. On recense ainsi sur l'année, après un certain nombre de reports techniques³, 5 lancements

¹ Loi sur les Opérations Spatiales (LOS) adoptée le 3 juin 2008.

² Exploité également depuis le Cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan par Starsem, filiale eurorusse d'Ariespace.

³ dont un dû à un mouvement de grève déclenché au sein de plusieurs sociétés prestataires de la base spatiale.

d'Ariane 5 et, pour la première fois, 2 lancements sur le nouveau pas de tir Soyouz effectués durant les trois derniers mois de l'année. Le 2^{ème} ATV (Automated Transfer Vehicle), véhicule cargo européen de l'espace, a été lancé en début d'année, permettant de ravitailler la station spatiale internationale avec une capacité d'environ 9 tonnes de marchandises (vivres, équipements de recherche et de maintenance, carburant, oxygène, etc).

L'année a été marquée par le vol inaugural du lanceur Soyouz depuis le CSG le 21 octobre 2011, avec à son bord les deux premiers satellites du système de navigation européen Galileo. Faisant suite à 45 ans de coopération franco-russe, le chantier Soyouz¹, qui a débuté en 2006, a consisté à construire et qualifier un ensemble de lancement dérivé de celui existant à Baïkonour et adapté aux normes françaises ainsi qu'aux spécificités du CSG. Cette implantation, qui bénéficie de la position favorable de la Guyane (proche de l'équateur), permet une augmentation importante de la capacité d'emport de Soyouz qui passe ainsi de 1,8 tonne à 2,8 ou 3 tonnes. Début janvier 2009, le système de lancement Soyouz est arrivé avec les divers équipements russes nécessaires aux activités de lancement. Son montage a débuté au cours du premier semestre 2009 et s'est achevé au début de l'année 2011, après un retard d'un an suite à des problèmes d'intégration du portique mobile. Conçu spécifiquement pour la Guyane, cet ouvrage métallique mobile sur rails permet l'accès aux différents niveaux du lanceur pour sa préparation sur la zone de lancement, grâce à 13 plateformes amovibles. Les lancements, au nombre de 2 à 3 par an, devraient concerner des satellites de télécommunications, d'aide à la navigation (Galileo), d'observation de la terre et des sondes interplanétaires.

Sur le plan international, comme en 2010, le nombre de tirs effectués depuis le CSG permet à l'Europe d'occuper le 4^e rang mondial avec 8 % des lancements². Ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'activité spatiale dans son ensemble est restée très dynamique malgré la crise financière. Le marché est cependant en pleine mutation, confronté à la fois à une concurrence accrue et un recul constant des budgets de Défense des Etats, incitant des coopérations bi ou multilatérales.

Depuis le premier trimestre 2012, le CSG dispose, avec le lancement inaugural de Vega, d'une offre complète de services permettant à Arianespace de répondre à l'ensemble des demandes émanant des opérateurs mondiaux (« trois lanceurs sous l'équateur »). Pour la première fois dans l'histoire spatiale guyanaise, les équipes opérationnelles ont été déployées en parallèle sur les trois ensembles de lancement Ariane, Soyouz et Vega dans le cadre de leurs campagnes respectives.

Arianespace prévoit pour l'ensemble de l'année 2012, outre le lancement Vega début février, 7 lancements Ariane 5 (dont la mise en orbite du 3^{ème} ATV, Edoardo Amaldi) et 2 lancements Soyouz. Avec ces nouveaux lanceurs, l'Europe conforte son accès indépendant à l'espace.

¹ Le programme « Soyouz en Guyane » consiste à lancer, depuis le CSG, une version améliorée du lanceur russe Soyouz-FREGAT, dite Soyouz ST.

² La Russie occupe la 1^{ère} place avec 33 lancements (dont 9 dans le cadre de coopérations internationales), suivie de la Chine (20 lancements), des Etats-Unis (18) et de l'Europe (7). Au total 87 lancements ont été effectués contre 76 en 2010.

2.2 LES CHANTIERS

2.2.1 Achèvement du chantier Vega

Le lanceur Vega (Vettore europeo di generazione avanzata), fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicles), vient étoffer la gamme de lanceurs d'Arianespace. Vega est composé de trois étages à propergol¹ solide, surmontés d'un module supérieur à propergol liquide. Le premier étage (produit au Centre Spatial Guyanais) utilise un moteur P80 conçu avec des technologies avancées qui pourraient être appliquées sur les futurs moteurs à propulsion solide d'Ariane 5, mais avec un chargement de seulement 88 tonnes de propergol.

Le lanceur utilise les installations réhabilitées d'Ariane 1. La fin des travaux d'équipement et de réception du portique mobile achevés a permis les essais de qualification technique qui ont débuté en 2011. Le 1^{er} tir Vega s'est déroulé le 13 février 2012.

2.2.2 Le site d'accueil de la station de contrôle Galileo

Inauguré en novembre 2009, le site de la station sol de Galileo a été mis à disposition par le CNES dans l'enceinte du CSG. Kourou a été choisi comme site, sur le continent américain, d'accueil d'antennes de suivi et de contrôle des satellites de la constellation européenne Galileo, système concurrent du GPS américain. Les premiers satellites ont été lancés depuis le CSG en octobre 2011 par le premier vol Soyouz.

3. Les incidences sur l'économie de la Guyane

L'activité spatiale représentait environ 16,2 % du PIB en 2002, contre 26 % en 1994², d'après la dernière étude menée par l'INSEE en 2007 à partir des comptes économiques de 2002 et 2003. Cette part qui tendrait à diminuer d'année en année montre la diversification en cours de l'économie guyanaise.

Les effets en termes d'emplois restent importants, l'activité spatiale contribuant à créer, en complément des emplois directs des donneurs d'ordres, plus de 4 200 emplois induits dans les autres secteurs de l'économie³.

Les effectifs du CSG atteignent en 2011 près de 1 600 personnes qui travaillent sur la base de manière permanente. Près de 75 % des contrats concernent du personnel de statut local et moins de 30 % du personnel détaché⁴. On peut souligner l'évolution constante des effectifs du CSG vers des emplois locaux et plus qualifiés (30 % d'ingénieurs et cadres). Le CNES concentre pour sa part près de 160 ingénieurs au CSG dont 60 % de statut local. Il faut ajouter à ces personnels permanents, un certain nombre de missionnaires présents de manière ponctuelle en fonction des événements techniques ou opérationnels : 200 environ pour les lancements,

¹ Produit assurant la propulsion des moteurs-fusées.

² L'activité propre du spatial (les donneurs d'ordres) influe sur l'activité générée par les sous-traitants (effets indirects), puis sur l'activité induite par l'ensemble des agents économiques (effets induits). Si le CSG (effets directs) ne pèse que 4 % du PIB (84 millions d'€ de valeur ajoutée), les effets indirects sont beaucoup plus importants à 10,3 % du PIB, les effets induits se situant à 1,9 %.

³ Cf. RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 14

⁴ En situation de mobilité en Guyane sur une période de 3 à 6 ans.

120 (russes) pour les travaux de montage du système de lancement de Soyouz, 150 pour une campagne ATV qui peut durer jusqu'à 6 mois. La présence de cette population sur le territoire local a des effets sur l'économie de la Guyane au travers notamment de l'emploi et de la consommation.

L'activité spatiale se traduit également par des flux de marchandises importants. En effet, les éléments des lanceurs sont transportés par voie maritime depuis l'Europe vers la zone portuaire de Pariacabo (Kourou). Les autres équipements arrivent au port de Dégrad des Cannes. Concernant les satellites, les conteneurs sont acheminés par voie aérienne et arrivent à l'aéroport Félix Eboué (Matoury). Enfin, les propulseurs d'appoint à poudre et les ergols cryogéniques (combustible) sont produits aux 2/3 en Guyane.

Cette activité industrielle a des effets significatifs sur l'économie locale, au-delà de l'emploi et de la consommation, via la fiscalité (taxe professionnelle, taxes foncières, octroi de mer)¹, les importations (matériels, équipements), le PIB, etc.

Par ailleurs, le CNES s'engage en faveur d'actions locales dans le cadre du développement économique et social de la Guyane. Il intervient ainsi au titre des Programmes Opérationnels (PO) et du Contrat de projets Etat/ Région (CPER) pour des opérations dans le domaine de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2007-2013, la contribution du CNES s'élève à 26,7 M€.

Il mène également une politique d'aide auprès des communes et des communautés de communes². Ce dispositif représente 11,3 M€ de financements sur la période 2007-2013.

Il apporte enfin un soutien en 2011 au titre de l'« Année des Outre-mer » en attribuant 1,5 M€ additionnels pour les actions de proximité grâce à la signature d'avenants aux conventions déjà existantes et d'une nouvelle convention établie avec la Région Guyane. Cette dernière portant sur 1 M€ a été complétée de 0,5 M€ par prélèvement sur la contrepartie CNES du PO FEDER pour le financement de projets spécifiques non éligibles aux fonds européens.

Au total, ce sont ainsi 39,5 M€ sur la période 2007-2013 que le CNES consacre au développement de la Guyane.

Le CNES apporte également son expertise dans le domaine technique et scientifique. Il soutient en particulier, en complément des projets de télémédecine pour lesquels la Guyane est le leader mondial de la téléconsultation, le projet de station de réception d'images satellitaires SEAS (Surveillance de l'environnement amazonien par satellite) à Cayenne³. En partenariat avec le centre hospitalier de Cayenne, le CNES a financé le projet PSMA (Poste de secours médical avancé)⁴, outil de gestion des crises humanitaires. Dans le domaine des TIC (Technologies de l'information et de la communication), le CNES poursuit sa collaboration à l'ICANT (Instance de Concertation Numérique du Territoire) au projet de maillage en fibre optique de la ville de Cayenne et au Réseau d'interconnexion numérique de la Guyane.

¹ La communauté spatiale contribue aux ressources des collectivités locales par le biais des paiements des taxes qui représentent près de 15 à 20 % de la taxe professionnelle du département et 35 à 40 % de l'octroi de mer.

² 12 conventions signées entre le CNES et 20 communes sur les 22 que compte le département, soit 91% du territoire couvert.

³ Cette station (inaugurée en février 2006) a été financée à hauteur de 3,9 M€ (dont 75 % par le CNES), et permet d'exploiter directement les images acquises avec haute précision par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT afin d'observer en temps réel l'environnement amazonien et caribéen et pouvant donner lieu à des projets de coopération.

⁴ Il s'agit d'un conteneur, aérotransportable sur le site sinistré, qui met à disposition des équipes de secours une information globale sur la situation de crise et aide à la coordination des interventions. Cet outil a été utilisé pour la première fois par les équipes de secours en Haïti suite au séisme de janvier 2010.

Le CNES s'est engagé dans un projet de *téléenseignement*, afin de permettre aux populations plus isolées ou enclavées de bénéficier de formations de base ou diplômantes nécessaires à une meilleure insertion socioprofessionnelle. Le projet a été présenté lors des différents Comités de pilotage aux Maires (Sinnamary, Iracoubo, Saint-Georges) et aux Présidents des communautés de communes de la CCOG¹ (Maripasoula, Papaïchton) et de la CCEG² (Régina, Ouanary). Des réunions ont également été tenues avec les organismes de formation (Rectorat, CNAM, Mission locale, UAG, Parc amazonien, Guyane Technopole) pour commencer à identifier les besoins et envisager les scénarios d'usage. Des réflexions sont actuellement menées par le CNES en partenariat avec la Région sur les solutions techniques en fonction des besoins identifiés.

En outre, il intervient dans d'autres domaines :

- la santé : financement du Centre Médico-Chirurgical de Kourou (CMCK), télémédecine avec le Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) de Cayenne
- le développement touristique : promotion de la Guyane, visite du CSG et des îles du Salut (sites parmi les plus attractifs de Guyane).
- l'éducation : conventions avec le rectorat, l'UAG et l'IUT de Kourou ainsi que les organismes scientifiques, bourses d'enseignement supérieur, etc.
- l'aide à la création et au développement des entreprises (hors contribution aux programmes et fonds européens, CPER, et aides aux communes) : en particulier l'ingénierie financière, les plateformes d'initiatives locales, l'engagement auprès des structures d'aide (ADIE).

On peut enfin mentionner la forte implication dans le projet « Guyane Base Avancée », le CNES étant membre du Groupement d'Intérêt Public, structure en charge de l'organisation du projet.

¹ Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.

² Communauté de Communes de l'Est Guyanais.

Section 15

L'éducation et la santé

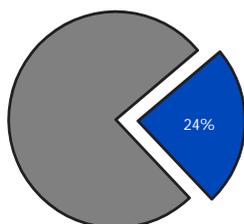
1. Le secteur « Education et santé » dans l'économie guyanaise

La branche "éducation, santé et action sociale", sous ensemble des services non marchands, a un poids majeur dans l'économie guyanaise, représentant environ 24 % de la valeur ajoutée totale en 2007. Toutefois, sa place dans la démographie et les créations d'entreprises reste bien plus faible, entre 6 % et 7 %. Elle emploie un peu plus de 14 % des salariés en 2010.

Poids du secteur social et éducation dans ...

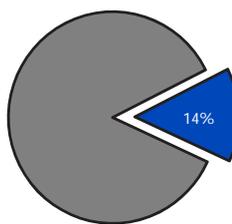
... la création de richesses (2007)

(source : INSEE)



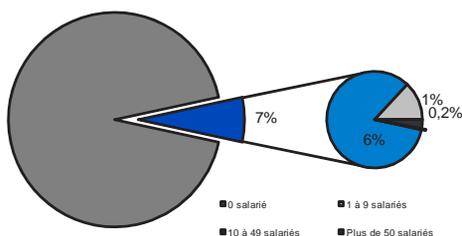
... les effectifs salariés (2010)

(source : Pôle emploi)



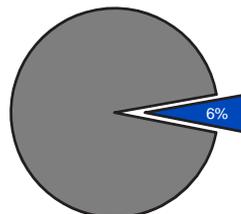
... la démographie des entreprises (2011)

(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2011)

(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de l'enquête Pôle Emploi. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. L'éducation

2.1 EFFECTIFS ET ETABLISSEMENTS

A la rentrée 2011/2012, 75 803 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 43 408 dans le premier degré et 32 395 dans le second. L'enseignement public reste majoritaire avec 93,7 % des effectifs, sa part étant sensiblement la même dans le premier et le second degré.

Effectifs scolaires

	2001/2002	2010/2011	2011/2012	Variation annuelle moyenne 2001/2011
Enseignement 1er degré				
Préélémentaire	11 762	15 103	15 624	2,9%
Elémentaire	21 668	27 436	27 372	2,4%
Enseignement spécialisé	383	472	412	0,7%
Total 1er degré	33 813	43 011	43 408	2,5%
Enseignement 2nd degré				
Premier cycle	14 301	19 109	19 611	3,2%
Second cycle Général et Technologique	3 602	5 399	5 449	4,2%
Second cycle Professionnel	2 899	5 255	5 799	7,2%
Enseignement adapté du second degré	637	885	1 045	5,1%
Classes préparatoires aux grandes écoles		45	53	0,2%*
BTS et divers POSTBAC	184	358	438	9,1%
Total 2nd degré	21 623	31 051	32 395	4,1%
TOTAL	55 436	74 062	75 803	3,2%

Source : Rectorat

*Variation calculée entre 2010 et 2011 uniquement

Le taux de croissance moyen du nombre d'élèves entre 2001 et 2011 est de 3,2 %/an, un niveau proche du taux de croissance de la population et bien supérieur au taux national et aux taux des autres régions ultramarines. Cette croissance a été plus forte dans le second degré (+ 4,1 %) que dans le premier (+ 2,5 %). Cette évolution nécessite des moyens supplémentaires, tant au niveau du personnel enseignant que des établissements scolaires.

En 2011, la Guyane comptait 207 établissements scolaires, dont 161 dans le premier degré et 46 pour le second degré. La très grande majorité de ces établissements relève du secteur public. Sur 10 ans, le Rectorat recense 42 établissements supplémentaires. Ces nouveaux établissements sont aussi plus grands. Le nombre de petites écoles (1 à 5 classes) a stagné entre 1999 et 2009, alors que le

Établissements scolaires

	2001/2002	2010/2011	2011/2012	Variation 2001-2011
Préélémentaire	33	41	42	+9
Elémentaire	89	109	111	+22
Collège	22	28	28	+6
Lycées	8	13	13	+5
Total enseignement public	152	191	194	+42
Préélémentaire	0	0	0	+0
Elémentaire	7	8	8	+1
Collège	3	3	3	+0
Lycées	3	2	2	-1
Total enseignement privé	13	13	13	+0
Total	165	204	207	+42

Source : Rectorat

nombre de grands établissements (15 classes et plus) a doublé. Si l'augmentation du nombre d'établissements est importante, la croissance démographique guyanaise l'est encore plus. La Région Guyane estime que, d'ici à 2020, il faudra construire plus de 700 classes dans le premier degré, et 500 dans le second. Hors CPER, l'Etat (en association avec le programme européen FEDER) s'est engagé à consacrer 135 M€ à la construction d'écoles, de collèges et de lycées.

La pression de la démographie scolaire pose également de nombreux problèmes en termes de coûts et de disponibilité du transport, du logement des enseignants, des cantines, problèmes qui sont accentués pour les populations des fleuves et de l'intérieur. Près de 50 écoles seraient en situation d'isolement. L'inégalité vis-à-vis de la proximité affecte le taux de scolarisation. En effet, si dans les communes du centre littoral 95,4 % des enfants de 12-16 ans sont scolarisés¹, ce taux n'atteint que 76 % sur la commune de Maripasoula, et seulement 58 % sur la commune de Papaïchton. L'un des objectifs du plan Education Guyane est qu'à terme aucun enfant ne soit éloigné de plus d'une heure de son établissement scolaire.

2.2 LES POLITIQUES EDUCATIVES

2.2.1 Ecole primaire

Le dernier rapport de l'Insee, du rectorat et de l'IRIG DEFIS, (« L'état de l'école en Guyane », publié en juillet 2011) pointe les difficultés éprouvées par les élèves sortant de l'école primaire. La dernière évaluation² des acquis des élèves de CM2, démontre que le pourcentage d'élèves possédant des acquis jugés insuffisants est largement supérieur en Guyane, que ce soit pour le français (46 % des élèves en Guyane contre 7 % au niveau national), ou pour les mathématiques (51 %, contre 10 %).

Les difficultés sociales d'un grand nombre d'enfants sont à prendre en compte pour comprendre ce retard. Par rapport à la moyenne française, quinze fois plus d'enfants sont scolarisés en éducation prioritaire en Guyane. L'environnement social de ces enfants est souvent modeste : en 2009, plus de 17 000 familles guyanaises bénéficient de l'ARS³.

Ces résultats sont cependant en amélioration par rapport aux années précédentes, le nombre d'élèves en difficulté ayant diminué de 7 points dans les deux domaines. Cette amélioration est liée à différents dispositifs mis en place (intervenants en langue maternelle, aide personnalisée, stages de remise à niveau pendant les vacances, ou encore grâce au dispositif « coup de pouce clé »⁴).

¹ Selon le recensement de la population Insee, 2007

² Depuis la rentrée 2008, des évaluations nationales mesurent les acquis en français et en mathématiques, pour les élèves de CE1, et de CM2.

³ L'Allocation de rentrée scolaire est une aide d'environ 300 euros par enfant, pour les foyers à faibles revenus.

⁴ Le dispositif coup de pouce clé est un dispositif d'accompagnement de certains enfants en cours préparatoire, et de leurs parents

2.2.2 Diplômes et études supérieures

Selon les recensements INSEE, la population guyanaise apparaît en moyenne moins diplômée qu'en métropole ou aux Antilles. En 2007, près de 53 % des résidents guyanais recensés déclarent ne posséder aucun diplôme, soit 10 points de plus qu'en Guadeloupe et 33 de plus qu'en métropole.

Répartition de la population de 15 ans ou plus non scolarisée selon le diplôme (2007, %)

	Sans diplôme	CEP*	Brevet des collèges	CAP-BEP	Bac ou équivalent	Bac +2	Sup. à Bac+2
Guadeloupe	42,2	5,8	5,2	18,0	14,2	7,4	7,1
Martinique	38,0	7,0	5,9	19,4	13,6	7,9	8,3
Métropole	19,1	12,0	6,5	24,0	15,4	11,1	12,0
Guyane	52,7	2,7	3,9	15,6	11,1	6,6	7,5
<i>Var 1999/2007 (pts)</i>	<i>2,3</i>	<i>-1,9</i>	<i>-1,8</i>	<i>-2,2</i>	<i>1,7</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>

Source : Recensement INSEE

* Certificat d'Études Primaires

L'amélioration du niveau de formation demeure donc un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le faible niveau d'études (un tiers des non-diplômés sont au chômage en Guyane).

Les sorties de l'enseignement sans diplôme qualifiant sont cependant de moins en moins importantes. Si, en 2000, 40 % des sorties de l'enseignement secondaire s'effectuaient avant la seconde année, ces sorties prématurées ne sont en 2007 que de 28 %.

Le taux moyen de réussite au baccalauréat 2011 est en progression, et l'écart avec la moyenne nationale se réduit sensiblement : 71,6 % de reçus pour les séries générales (contre 88,2 % dans la France entière), 64,1 % pour les séries technologiques (contre 82,3 %), et 79,4 % pour les séries professionnelles (contre 83,6 %).

En parallèle, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) publie chaque année des indicateurs de résultats par lycée. Ces indicateurs prennent en compte non seulement les résultats « bruts », mais aussi le taux d'accès de la classe de seconde et de première à l'épreuve du baccalauréat¹, ainsi que le pourcentage de bacheliers parmi les sortants. Dans le dernier classement, trois lycées² de l'académie se placent dans les 20 meilleurs de France. Ces résultats démontrent que si l'écart avec la métropole reste significatif, le système éducatif guyanais est relativement performant.

En 2010, selon les chiffres du Rectorat, sur les 1 497 reçus au baccalauréat, 70,1 % ont choisi de poursuivre des études supérieures. Pour 37 % d'entre eux, cette poursuite d'études s'effectue en dehors de la Guyane. Parmi ceux qui choisissent de rester sur le département, environ 60 % optent pour entrer en université, environ 10 % rejoignent un IUT, 27,2 % rejoignent des sections de techniciens supérieurs, et enfin 3,8 % choisissent d'intégrer une classe préparatoire.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le pôle universitaire guyanais a été créé afin de regrouper, sur un même site de 30 hectares, la composante guyanaise de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Il pourra à terme accueillir 3 000 étudiants. La construction du pôle universitaire se poursuit en

¹ Le taux d'accès évalue les chances qu'un élève obtienne son bac dans l'établissement, à partir de son année d'entrée dans l'établissement, sans prendre en compte le nombre d'années nécessaires à l'obtention du diplôme.

² Lycées Anne-Marie Javouhey (Cayenne), St-Joseph (Cayenne), et Gaston Monnerville (Kourou), arrivés respectivement en 3ème, 5ème et 14ème place.

2011: le bâtiment de la bibliothèque universitaire devrait être prêt en 2012 et les projets de construction des locaux consacrés à la « vie étudiante » et au pôle recherche sont en cours. Les derniers bâtiments devraient être livrés en 2014.

Après l'inauguration en janvier 2011 du Campus International de Montabo, le nouveau Centre d'études de la biodiversité amazonienne (Ceba) vient compléter la spécialisation et la coopération universitaire en Guyane. Ce centre d'études, labellisé « laboratoire d'excellence » en avril 2011, porte sa recherche sur 4 axes : « diversité des espèces », « biodiversité évolutive », « biodiversité fonctionnelle », et « diversité biologique et santé publique ». Cette recherche a pour but de mieux comprendre les évolutions des forêts tropicales, notamment dans un contexte de réchauffement climatique. Ce centre vise à développer des filières scientifiques, en accueillant notamment des stagiaires issus des universités pour compléter leur formation. Le travail en réseau y est valorisé : 13 institutions sont partenaires du Ceba, ce qui représente 150 personnes, les trois quarts se trouvant en Guyane. Les choix de spécialisation sont importants pour la région. Après la réussite du pôle spatial, la spécialisation autour de l'impact des changements globaux sur la biodiversité pourrait être un moteur de développement futur, et attirer de nombreux étudiants.

3. La santé

3.1 LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

La Guyane bénéficie d'une couverture sanitaire peu satisfaisante. La densité des personnels de santé (nombre de professionnels pour 100 000 habitants) y est très faible. Par exemple, pour les médecins généralistes, la densité est la plus faible de France, bien loin des standards nationaux : l'Eure avec sa densité de 76, pourtant avant dernière du classement national, se situe bien devant la Guyane et sa densité de 41. Le nombre de spécialistes par habitant est trois voire quatre fois plus faible qu'en métropole (selon la spécialité). De plus, un tiers des médecins ont plus de 60 ans. Comme ailleurs en métropole et dans les DFA, la densité des infirmiers diplômés d'Etat est plus importante que celles des autres professions. Elle reste toutefois en retrait par rapport à la métropole (densité de 97 infirmiers pour 100 000 habitants, contre 124 en métropole, et 221 dans l'ensemble des DFA). La Guyane, en retard par rapport aux autres DFA, est confrontée à un besoin important en personnel de santé (elle est classée en « zone déficitaire »¹ en médecine libérale par les organismes de la sécurité sociale).

Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année	2000	2009	2010	Densité 2010 (nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants)		
				Guyane	DFA	Métropole
Nombre (salariés et libéraux)						
Médecins généralistes	132	236	242	41	78	109
Médecins spécialistes	87	161	154	23	52	87
Total médecins	219	397	396			
Chirurgiens dentistes	39	42	47	20	40	59
Sages-femmes	45	86	94			
Infirmiers diplômés d'Etat	500	961	1124	97	221	124
Masseurs kinésithérapeutes	43	60	67	27	71	87
Pharmaciens	53	95	101			

Source : STATISS 2011 (Direction de la santé et du développement social, DREES)

¹ Dans une zone déficitaire, de multiples aides incitent la formation et l'installation du personnel médical.

Cette situation de « désert médical » a un impact sur la santé des guyanais. En effet, l'espérance de vie à la naissance est inférieure de 3 ans à celle de la métropole. Ce mauvais score est du au fort taux de mortalité infantile, mais aussi aux décès liés à certaines pathologies qui sont plus importantes dans le département (diabète, hypertension artérielle, tuberculose).

Les services de santé tentent de répondre à ce manque de personnel médical (non exclusif aux régions ultramarines, mais bien plus marqué en Guyane) en mettant en place des dispositifs d'incitation à l'installation des praticiens libéraux. L'appel aux médecins à diplôme étranger est aussi très important en Guyane : ils représentent un tiers des médecins en exercice. Pour ce qui est de la formation, en 2011-2012, sur l'augmentation du *numérus clausus*¹ de 100 places en France, 10 ont été réservées pour l'université d'Antilles-Guyane. De même, une quatrième année de médecine devrait prochainement y être dispensée.

Les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée n'ont progressé que de 10 % entre 1990 et 2011, alors que la population a doublé sur la même période. Le

taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) s'est ainsi dégradé par rapport à 1990, mais on relève une amélioration sur les dernières années. En revanche, un écart favorable à la Guyane est constaté pour la gynécologie – obstétrique, un service pour lequel un effort particulier est produit compte tenu du fort taux de natalité dans le département.

Capacités hospitalières d'accueil en court séjour au 1er janvier			
	1990	2000	2011
Capacités hospitalières d'accueil en court séjour (nombre de lits)			
Total	595	615	655
Médecine	272	301	312
Chirurgie	211	182	177
Gynécologie - Obstétrique	112	132	166
			DFA
			2011
			France
			2011
Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants			
Médecine	2,40	1,87	1,7 *
Chirurgie	1,86	1,13	0,8
Gynécologie - Obstétrique	0,99	0,82	2,2**
			1,4
			0,8

Source : STATISS 2011 (Direction de la santé et du développement social; DREES)

*yc: hospitalisation à domicile

**La forte variation entre 2000 et 2011 s'explique par un changement de périmètre: avant 2009, le nombre de lits était rapporté à l'ensemble de la population; à partir de 2009, il est rapporté à la population féminine en âge d'accoucher (15-49 ans)

3.2 LES DEFIS SANITAIRES

L'Agence régionale de santé (ARS) de Guyane, créée en vertu de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires », a été mise en place en avril 2010. Cet établissement public régional a pour mission de définir la politique de santé de la région Guyane en coordonnant l'ensemble des acteurs du système de santé (médecine de ville, hôpitaux, établissements médico-sociaux et maisons de retraite).

La Guyane est confrontée à un véritable défi sanitaire en raison du manque de personnel médical, du dynamisme démographique, de la présence plus accentuée de certaines pathologies par rapport aux autres régions françaises, mais aussi à cause de l'immensité de son territoire. En effet, dans une commune comme Maripasoula, par exemple, le Centre délocalisé de prévention et de soins (CDPS) est souvent débordé. Les médecins généralistes sont peu nombreux, et le taux de renouvellement est élevé. Les spécialistes sont absents de ces petites zones enclavées. L'absence de moyens de transports aériens médicalisés pose aussi des

¹ Le *numérus clausus* est fixé chaque année par le ministère, et correspond au nombre d'étudiants de première année de médecine autorisés à continuer en deuxième année.

problèmes d'égalité d'accès aux soins. Dans ce contexte, la télémédecine est une technologie essentielle en Guyane. Entre 2001, date des premiers essais, et 2011, 3 500 patients ont bénéficié de dispositifs de télémédecine. Sur la même période, le nombre de patients traités annuellement a été multiplié par 10. L'imagerie, la dermatologie et la cardiologie sont les spécialités les plus utilisées. La traumatologie, la diabétologie et la gynécologie sont aussi pratiquées. Ainsi, en 2011, des expériences nouvelles de télé échographie ont été menées entre Cayenne et Maripasoula. Le programme, nommé « Melody », utilise un robot manœuvré à distance par liaison satellite, un échographe basé au CHUR de Cayenne et un personnel soignant formé à la manœuvre de la machine, cette dernière étant dirigée directement par l'échographe. Ces expériences enregistrent de très bons résultats. Dans le même registre, la création dans le premier semestre 2012 d'une unité de Dialyse télé surveillée à Saint-Laurent-du-Maroni permet à une vingtaine de patients d'être dialysés à proximité de leur domicile. En plus d'éviter de longs trajets aux patients (source de stress et de fatigue), cette technologie permet d'effectuer des économies significatives. En 10 ans, pour 1,7 M€ investis¹, 1,9 M€ de charges auraient été économisées, que cela soit en déplacements, en consultations, en hospitalisations et autres évacuations sanitaires. Sans oublier le bien être des populations qui préfèrent être soignées sur place.

¹ Financements par des fonds émanant du CHAR, du CNES, du FEDER, de la DAAF et du MIG.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée.

Le périmètre utilisé pour la présentation de la structure du système bancaire (section 1), ainsi que l'évolution de la situation monétaire (section 3) tient compte de l'ensemble des établissements de crédit intervenants sur le département (soit les établissements de crédit installés localement - ECIL - et ceux non installés localement - ECNIL-).

Une modification des critères présidant à l'attribution du statut d'établissement implanté localement est intervenue en juin 2010. Est considéré comme installé localement un établissement qui possède une représentation locale « significative », avec au moins un agent permanent localement. Il se différencie ainsi d'un établissement qui ne possède pas de représentation locale et qui intervient directement depuis la métropole. Suite à cette modification, trois établissements ont été rattachés aux ECIL en Guyane, il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de développement (AFD) et de la Casden BP. La nouvelle répartition des établissements de crédit est désormais la suivante :

ECIL: AFD, BDAF, BFCAG, BNPPG, BRED BP, BRED Cofilease, CASDEN BP, CDC, CMAG, CRCAMMG, FCMAG, La Banque Postale, OSEO, SOFIAG, SOMAFI

ECNIL: BEI, CAFINEO, CFF, DEXIA CREDIT LOCAL, NATIXIS, NATIXIS FACTOR, NATIXIS FINANCEMENT, autres EC

Cette modification se traduit par une variation à la hausse des données financières concernant les ECIL (actifs et passifs financiers) présentées dans la présente publication par rapport aux publications précédentes.

La restitution et l'analyse des états financiers agrégés (section 2-2) utilisent un périmètre différent. En effet, certains ECIL sont des succursales de banques métropolitaines qui mutualisent leurs activités de back-office. Il peut être difficile dans ce cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département. Ainsi, un périmètre restreint, composé d'un échantillon de banques implantées localement pour lesquelles les données conservent une fiabilité et représentativité suffisante, sera étudié.

Les extractions du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle des Entreprises et des collectivités déclaré par les établissements de crédit. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 € quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant sur ce type de crédit dans le département. Réalisée tous les semestres, cette enquête recense le taux moyen des crédits à moyen et long termes proposé par les EC à leur clientèle.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT EU UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : Nouvelles autorités européennes de supervision

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort lancé en décembre 2010.

Mécanisme européen de stabilité

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États

Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « *directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* » ainsi qu'un projet de « *règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* ».

Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^e du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011. (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel)

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire

Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

Réforme du crédit à la consommation

Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^o du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

Nouvelle convention AERAS

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011

Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

Tarifification bancaire

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Accès au crédit des EIRL

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs

Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Autres événements :

Comité national SEPA

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

Hausse du taux du Livret A

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25 % à compter du 1^{er} août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

Elargissement de la zone euro

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Présidence de la BCE

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Baisse des taux directeurs de la BCE

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1%, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

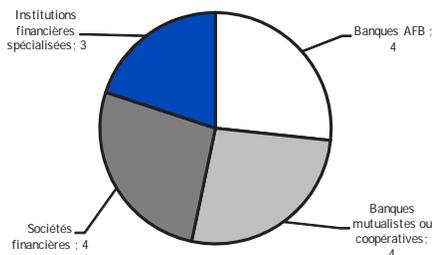
L'activité bancaire et financière en Guyane s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit implantés ou non localement qui se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- Les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- Les banques mutualistes ou coopératives ;
- Les sociétés financières ;
- Les institutions financières spécialisées.

Suite à la modification des critères présidant à l'attribution du statut d'implantation locale intervenu en 2010¹, 15 établissements de crédit sont considérés comme ECIL (Etablissements de Crédit Implantés Localement) au 31 décembre 2011, et participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte de dépôts et financement de l'économie).

De leur côté, les ECNIL (Etablissements de Crédit Non Implantés Localement), intervenant en Guyane depuis la métropole, participent principalement au financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales.

Répartition des Etablissements de Crédit Implantés Localement (ECIL)



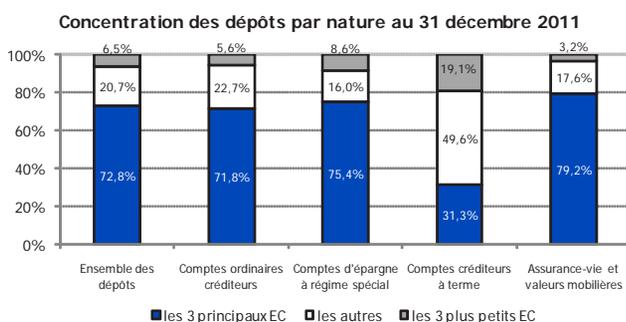
Source : IEDOM

¹ Cf. encadré début du Chapitre IV « Remarques méthodologiques ».

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHE

La méthode utilisée pour cette analyse consiste à comparer l'évolution de la part de marché cumulée des trois principaux établissements intervenant sur les activités de dépôts¹ d'une part, et de crédits² d'autre part, à la part de marché de l'ensemble de la place.

En Guyane, le marché de la collecte de dépôts, que se partagent seulement 8 intervenants, est fortement concentré. Les trois principaux acteurs bancaires de la place cumulent plus de 70 % de l'encours global d'actifs financiers du département. Cependant, sur l'année, la concurrence semble s'être développée progressivement, entraînant la contraction de la part de marché cumulée globale des trois principales enseignes de 1,5 point, pour atteindre 72,8 % à fin 2011 contre 74,3 % un an plus tôt. Dans le détail, cette légère diminution du degré de concentration est visible sur l'ensemble des catégories de dépôts dans des proportions relativement similaires.



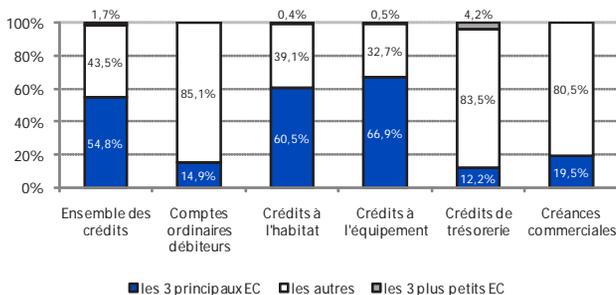
Source : IEDOM

Sur le marché des crédits, la concentration est moins prononcée en raison d'un plus grand nombre d'intervenants (15 acteurs). Bien que les trois établissements les plus importants concentrent plus de la moitié des encours de crédit, leur position dominante ne touche pas l'ensemble des catégories, laissant entrevoir une certaine spécialisation des acteurs sur le département. La part de marché globale des 3 principales enseignes, qui atteint 54,8 % à fin 2011 (-1,5 point sur un an), s'explique essentiellement par une forte présence sur les marchés des crédits à l'habitat (60,5 % de part de marché) et des crédits à l'équipement (66,9 %). Parallèlement, les segments des comptes ordinaires débiteurs (14,9 %), des crédits de trésorerie (12,2 %) et des créances commerciales (19,5 %) semblent plus dilués avec des parts de marché relativement faibles pour les trois principaux établissements.

¹ La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine.

² Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes, les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.

Concentration des crédits par nature au 31 décembre 2011



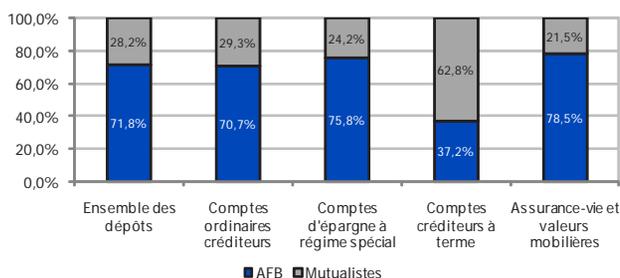
Source : IEDOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS

La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine. A fin décembre 2011, les banques AFB continuent de dominer le marché de la collecte des dépôts avec une part de marché de 71,8 %, qui augmente de 0,4 point sur un an. La part de marché du réseau AFB se renforce notamment sur les comptes ordinaires créditeurs (+ 3 points à 70,7 %) et sur les comptes à terme (+ 2,8 % à 37,2 %), soutenue par une collecte bien orientée sur le segment des entreprises.

En revanche, après avoir enregistré de bonnes performances en 2010 illustrées par une part de marché globale en hausse de 2,2 points sur un an, les banques mutualistes semblent marquer le pas en 2011 et concentrent 28,2 % des encours de dépôts au 31 décembre 2011 contre 28,7 % un an plus tôt.

Parts de marché sur les dépôts par nature au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

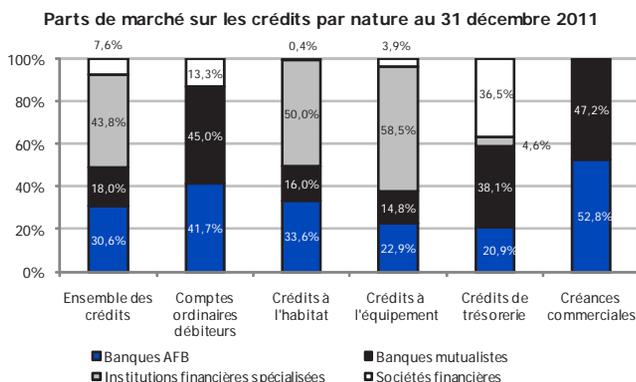
Le marché du crédit se caractérise par une plus grande spécialisation des différents intervenants et un renforcement de la position des banques de détail.

En 2011, les banques AFB (30,6 % des encours) et les banques mutualistes (18 % des encours), établissements généralistes commercialisant l'ensemble de la gamme des crédits, renforcent une nouvelle fois leurs poids respectifs dans la structure du financement de la place. Cette évolution est notamment liée à un renforcement de l'assise commerciale des banques de détail en matière de crédits de trésorerie (+ 3,3 points de part de marché à 58,9 % en 2011 contre 55,6 % en 2010) aux dépens des sociétés financières (- 4,2 points de part de marché).

Leur poids dans le financement de l'habitat progresse également significativement (49,6 % de l'encours global de crédits à l'habitat en 2011 contre 46,9 % en 2010), porté par une forte demande de crédits immobiliers sur le segment des ménages.

Les sociétés financières, essentiellement présentes sur le marché des crédits de trésorerie, subissent les conséquences d'une plus grande sélectivité dans leur politique d'octroi ainsi que la forte concurrence des banques généralistes dont les offres commerciales ont été plus étoffées. Leur part de marché globale s'effrite à nouveau en 2011 pour s'établir à 7,6 % (8,3 % en 2010 et 10 % en 2009).

Les institutions financières spécialisées, qui demeurent les principaux financeurs de la place au regard du montant des encours détenus, ont vu leur part de marché globale se contracter de 1,1 point sur un an (43,8 % en 2011 contre 44,9 % en 2010). Leur activité se concentre exclusivement sur des marchés spécifiques comme le logement social, en pleine expansion sur le département, ou le financement des crédits à l'équipement des collectivités locales.



2.4 LES EFFECTIFS

Après une légère progression en 2010 (+ 1,3 %), l'année 2011 a été marquée par une diminution des effectifs des établissements de crédit implantés localement (- 3,4 %, soit 13 salariés en moins), concentrée sur le réseau des banques AFB et les sociétés financières. Cette évolution s'explique principalement par le développement de canaux alternatifs de commercialisation des produits financiers (téléphone, internet), des politiques d'automatisation des guichets dans les agences bancaires et par le regroupement aux Antilles de certains services de back-office jusqu'à présent implantés en Guyane, qui freinent les remplacements numériques liés aux départs en retraite.

Répartition des effectifs

	2009	2010	2011	Var. 11/10
Banques AFB	250	254	240	-5,5%
Banques mutualistes et coopératives	70	71	75	5,6%
Sociétés financières	36	36	33	-8,3%
Institutions financières spécialisées	20	20	20	0,0%
Effectif total	376	381	368	-3,4%

Source : IEDOM, effectif équivalent temps plein

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin décembre 2011, la Guyane comptait 40 guichets bancaires permanents, soit une unité de moins par rapport à 2010, suite à la fermeture d'une agence en centre ville de Cayenne dans le réseau des banques AFB. Avec un ratio d'un guichet pour 5 906 habitants, en dégradation sur un an, la Guyane présente une densité bancaire plus de deux fois inférieure à celle des autres DFA¹. L'étendue du département et l'enclavement de nombreuses zones d'habitation freinent considérablement les nouvelles implantations d'agences bancaires dont les coûts de structure ne sauraient être rentabilisés. La croissance démographique forte renforce en outre la dégradation comparative avec les autres géographies. Plus de 75 % des guichets bancaires installés en Guyane sont détenus par le réseau des banques AFB.

Guichets bancaires permanents

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Guichets bancaires permanents	40	42	41	40	-1
Banques AFB	31	33	32	31	-1
Banques mutualistes ou coopératives	9	9	9	9	0
Nombre d'habitants par guichet permanent*	5 477	5 345	5 621	5 906	5,1%

Source : IEDOM (*historique réactualisé à partir des dernières estimations de population)

Le parc d'automates bancaires implantés sur le département, après s'être nettement étoffé en 2010, enregistre 12 nouvelles installations sur un an, pour atteindre 109 distributeurs automatiques de billets à fin 2011. L'essentiel de ces nouveaux équipements (8 des 12 unités installées) appartient aux banques AFB qui concentrent plus des trois quarts des DAB/GAB du département. Dans l'objectif de fluidifier les files d'attente en diminuant le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels, l'essentiel des nouveaux DAB/GAB installés sont concentrés dans les zones densément peuplées proche du littoral ou encore, dans les communes, encore peu équipées, de l'Ouest du département (Saint-Laurent-du-Maroni et Papaïchton). Par ailleurs, suite à l'ouverture à l'été 2011 d'un important centre commercial en périphérie de Cayenne, certaines enseignes ont profité de l'occasion pour renforcer leur présence et étayer leur offre commerciale.

Malgré la progression soutenue du parc d'automates (+ 12,4 % en 2011 après + 7,8 % en 2010), la Guyane présente un niveau d'équipement par habitant qui reste de loin le plus faible des DFA n'atteignant qu'un distributeur de billets pour 2 167 habitants contre un pour 1 109 habitants à la Martinique et un pour 1 146 habitants à la Guadeloupe.

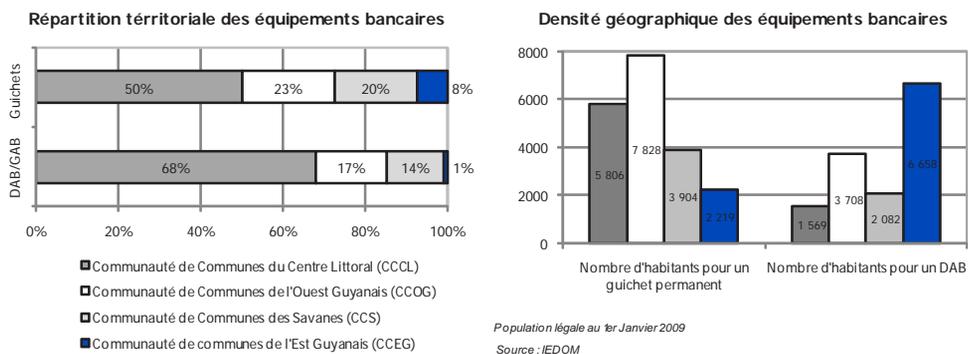
Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	87	90	97	109	12
Banques AFB	67	68	74	82	8
Banques mutualistes ou coopératives	20	22	23	27	4
Nombre d'habitants par distributeur automatique*	2 518	2 494	2 376	2 167	-8,8%

Source : IEDOM (*historique réactualisé à partir des dernières estimations de population)

¹ 1 guichet permanent pour 2 622 habitants à la Martinique, 1 pour 2 576 habitants en Guadeloupe.

La répartition géographique fait apparaître une concentration des équipements bancaires au sein de la CCCL (en particulier sur l'île de Cayenne, principal centre économique et administratif du département), avec la moitié des guichets permanents et 68 % des automates bancaires recensés. Le nombre d'habitants pour un distributeur de billets s'y rapproche progressivement de celui observé aux Antilles ou encore sur le territoire métropolitain¹. En revanche, l'Ouest du département (CCOG), où la démographie est importante, affiche des taux d'équipements toujours faibles avec un DAB pour 3 708 habitants à fin 2011, en dépit de nouvelles installations, notamment dans les communes isolées du fleuve. Pour sa part, la région de l'Est guyanais (CEEG), très étendue et peu peuplée, dispose d'un réseau bancaire peu développé avec 3 agences bancaires et 1 seul distributeur automatique de billets.



3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit du département a enregistré une croissance de 2,8 % sur un an (contre + 5,8 % en 2010 et + 2 % en 2009) pour s'établir à 302 115 à fin 2011. Plus marquée au niveau des banques mutualistes, cette croissance des ouvertures de comptes, avec un rythme proche du taux d'accroissement de la population, permet une stabilisation du nombre de comptes bancaires par habitant qui demeure inchangé sur un an à 1,28 compte par habitant.

Répartition de l'ensemble des comptes bancaires

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Banques AFB	226 837	231 181	240 469	245 825	2,2%
Banques mutualistes et coopératives	48 609	49 754	53 532	56 290	5,2%
Total des comptes bancaires	275 446	280 935	294 001	302 115	2,8%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,25	1,28	1,28	0,2%

Source : IEDOM (historique réactualisé)

L'évolution du nombre de comptes ordinaires (soit + 3 276 comptes) provient principalement du dynamisme des ouvertures de comptes de dépôts à vue aux particuliers (+ 3,3 % sur un an, après + 7,8 % en 2010), dont le nombre total dépasse pour la première fois les 100 000 unités. Contrairement à l'année précédente, le nombre de comptes ordinaires des entreprises recule de 1,7 % sur un an après avoir fortement progressé en 2010 (+ 11,7 %).

¹ 1 guichet bancaire pour 1 618 habitants et 1 DAB/GAB pour 1 122 habitants en métropole (données de 2010).

En parallèle, le nombre de comptes d'épargne à régime spécial enregistre une hausse de 2,6 % (soit + 4 620 comptes). Les livrets A et les livrets de développement durable (LDD) ont largement profité des deux hausses successives des taux de l'épargne règlementée au cours de l'année 2011. On recense notamment plus de 5 500 livrets A et bleus supplémentaires sur un an (+ 4,4 %). Avec 71 % du total des comptes d'épargne à régime spécial, ces produits demeurent le placement préféré des Guyanais.

Par ailleurs, l'épargne logement, ayant comme finalité l'acquisition d'un bien immobilier, reste attractive dans le département avec un nombre de comptes épargne logement et de plans d'épargne logement toujours en hausse (respectivement + 72 et + 188 sur un an).

Dynamisé par des taux d'intérêt à court terme qui remontent graduellement, de nombreuses réouvertures de comptes à terme ont été effectuées sur l'année, entraînant une augmentation significative de leur nombre (+ 10,8 % sur l'année après - 19,7 % en 2010).

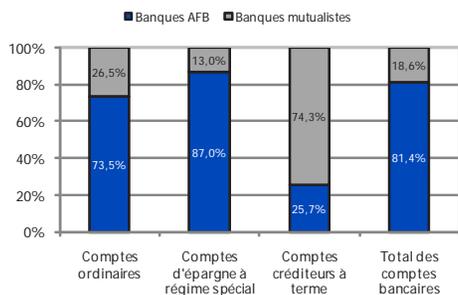
Détail par catégorie du nombre de comptes bancaires à la clientèle

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Comptes ordinaires	98 034	103 783	113 146	116 422	3276
<i>dont sociétés non financières</i>	6 124	6 225	6 955	6 836	-119
<i>dont particuliers</i>	84 682	90 140	97 144	100 387	3243
Comptes d'épargne à régime spécial	174 940	174 657	178 850	183 470	4620
<i>dont livrets A / livrets bleu</i>	113 594	120 440	125 413	130 988	5575
<i>dont livrets de développement durable (LDD)</i>	8 831	10 105	10 977	11 647	670
<i>dont comptes d'épargne logement (CEL)</i>	7 354	7 291	7 349	7 421	72
<i>dont plans d'épargne logement (PEL)</i>	8 447	8 832	9 122	9 310	188
Comptes à terme	2 470	2 493	2 002	2 218	216

Source : IEDOM (histoïque réactualisé)

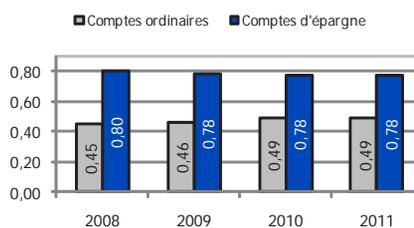
Les banques AFB, qui détiennent 81 % des comptes recensés contre 19 % pour le réseau mutualiste, conservent leur position dominante sur le marché de la collecte. Bénéficiant de la présence de la Banque Postale sur une grande partie du territoire, le réseau AFB concentre 87 % des comptes d'épargne et près de 74 % des dépôts à vue.

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2011



Source : IEDOM

Evolution du nombre de comptes par habitant



Source : IEDOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes de dépôt à vue par habitant, en hausse progressive depuis 2007, s'établit à 0,5 à fin 2011. Le degré de bancarisation de la population guyanaise reste néanmoins de moitié inférieur à celui observé aux Antilles¹. Ce différentiel peut s'expliquer principalement par la part plus importante de jeunes de moins de 18 ans sur le département (près de 45 %), comparée aux départements des Antilles (environ 30 %), qui ne peuvent prétendre à l'ouverture d'un compte de dépôt à vue. Face à un taux de croissance du nombre de comptes d'épargne proche de celui de la population, le ratio de 0,78 compte d'épargne par habitant stagne sur un an mais se dégrade progressivement depuis 2007.

Evolution de l'encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

	en €	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Comptes ordinaires		5 635	5 607	5 801	5 819	0,3%
Comptes d'épargne à régime spécial		1 583	1 613	1 777	1 805	1,6%
Comptes à terme		27 004	21 781	22 927	26 826	17,0%

Source : IEDOM

Suite à la croissance de l'activité de collecte sur l'année 2011 (+ 4,5 % des encours de dépôts), l'encours moyen de l'ensemble des comptes bancaires de la clientèle progresse sur un an. L'encours moyen des comptes d'épargne à régime spécial bénéficie de la forte collecte sur les livrets A (encours en hausse de 8,1 % sur un an) pour augmenter globalement de 1,6 %. Pour sa part, l'encours moyen des comptes ordinaires demeure relativement stable sur un an à 5 819 € alors que celui des comptes à terme profite pleinement de la remontée des taux d'intérêt à court terme pour afficher une augmentation de 17 % à 26 826 €.

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation a légèrement progressé de 1,5 % en 2011 (contre + 7,3 % en 2010). Près de 3 200 nouvelles cartes en interbancaire ont été distribuées sur un an (+ 3,2 % en 2011 après + 5,2 % en 2010), permettant ainsi une diminution du retard en matière d'équipement pour ce type de carte sur le département. Au 31 décembre 2011 et pour la première fois dans le département, le nombre de cartes bancaires en interbancaire (50,3 % du total, + 0,8 point sur un an) dépasse celui des cartes de retrait simple. Le taux d'équipement par habitant, après avoir progressé sensiblement en 2010, se contracte légèrement à 0,89 carte bancaire par habitant à fin 2011.

Nombre de cartes bancaires en circulation

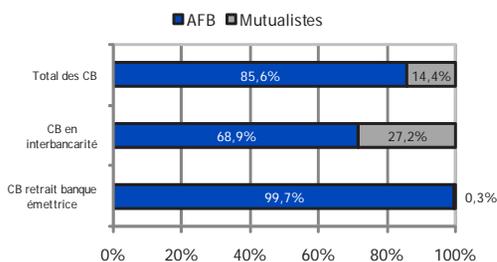
	2 008	2 009	2010	2011	Var. 11/10
Nombre de cartes bancaires en circulation	189 492	193 794	207 852	211 061	1,5%
Cartes de retrait uniquement dans la banque émettrice	94 902	99 025	105 068	104 964	-0,1%
Cartes de retrait ou de paiement en interbancaire	94 590	94 769	102 784	106 097	3,2%
<i>dont cartes internationales de prestige</i>	<i>3 190</i>	<i>3 748</i>	<i>4 218</i>	<i>4 296</i>	<i>1,8%</i>
Nombre de cartes bancaires par habitant	0,86	0,86	0,90	0,89	-1,0%

Source : IEDOM

¹ 1,03 compte ordinaire par habitant en Guadeloupe et 1,1 par habitant en Martinique.

Les banques AFB demeurent les principales émettrices de cartes bancaires avec 85,6 % de part de marché à fin 2011. Davantage concurrencées par les banques mutualistes sur le segment des cartes en interbancaire, les banques AFB concentrent la quasi intégralité des cartes de retrait simple (ce constat s'explique notamment par la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale).

Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

4.2 VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT PAR CARTES BANCAIRES

Transactions dans les DAB/GAB

	2 008	2 009	2010	2011	Var. 11/10
Nombre de transactions (en milliers)	2 948	3 874	4 127	4 264	3,3%
Montant des transactions (en milliers d'€)	288 198	351 163	435 464	450 193	3,4%
Montant moyen d'un retrait (en €)	98	91	106	106	0,1%

Source : IEDOM

En 2011, le nombre de retraits effectués aux guichets automatiques des banques s'élève à 4,26 millions pour un montant total de 450 M€. Sur un an, le nombre de transactions progresse de 3,3 % (après + 6,5 % en 2010) et de plus de 40 % au cours des trois dernières années, confirmant le fort développement de l'utilisation de la carte bancaire dans le département. Le montant moyen des retraits, qui avait fortement augmenté en 2010, demeure stable sur un an à 106 €.

4.3 VOLUME DE TRANSACTIONS DE PAIEMENT CHEZ LES COMMERCANTS

On recense 2 783 terminaux de paiements électroniques installés chez les commerçants au 31 décembre 2011 en Guyane, soit un recul de 3,9 % sur un an (soit - 113 terminaux), après une hausse de 23 % en 2010. En 2011, 5,4 millions de transactions de paiement ont été enregistrées (- 0,1 % sur un an) pour un chiffre d'affaires total de 295 M€ (+ 1,5 % par rapport à 2010), ce qui représente un montant de facturation moyen par terminal de 105 829 € (+ 5,7 % sur un an), et un paiement moyen par transaction de 55 € (+ 1,7 % par rapport à 2010).

4.4 LES CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

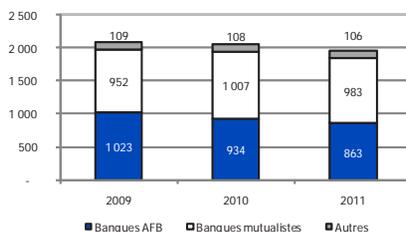
En 2011, 1,95 million de chèques ont été échangés en Guyane¹ contre 2,05 millions en 2010, soit une baisse de 4,7 % sur un an (après - 1,7 % l'an dernier). Dans le détail, le nombre de chèques a diminué de 7,6 % sur un an au sein des banques AFB (hors Banque Postale), avec 44 % du total des échanges et de 2,3 % au sein des banques mutualistes qui concentrent 50 % des chèques présentés au Système de compensation interbancaire automatique sur

¹ Source : Système Interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane. Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement et ceux de la Banque Postale.

l'année. Le solde provient des échanges réalisés par la CDC (Caisse des dépôts et Consignation) et l'IEDOM qui intervient pour le compte du Trésor Public.

La tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années s'est encore accentuée en 2011. Alors que le chèque est de plus en plus décrié par la profession bancaire pour son coût de gestion élevé et pour son faible niveau de sécurité, il est progressivement remplacé par la carte bancaire pour les paiements de proximité et par le virement et le prélèvement pour les paiements à distance.

Evolution du nombre de chèques échangés en Guyane (en milliers)



Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag)
Hors Banque Postale

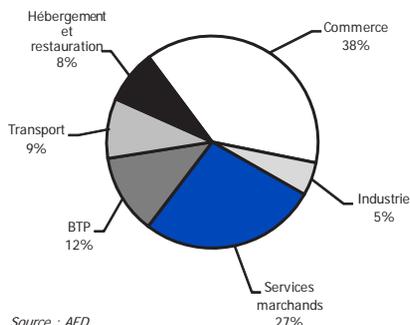
5. L'activité des fonds de garantie

LE FONDS DOM

La garantie du Fonds DOM, gérée par l'AFD (Agence Française de Développement), a pour objet de favoriser le développement économique et social des départements d'Outre-mer en facilitant l'accès au financement bancaire des PME et TPE, sur le principe d'un partage des risques encourus avec les établissements financiers. Tous les secteurs d'activité sont éligibles au dispositif, à l'exception de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière, pour une quotité de garantie couvrant de 70 % à la totalité du prêt consenti aux entreprises.

En 2011, l'intervention du Fonds DOM en Guyane a accompagné 74 opérations, pour un montant de garanties accordées de 8,9 M€, en hausse de 17 % sur un an. Le Fonds DOM a été principalement sollicité pour le financement d'entreprises des secteurs du commerce et des services marchands, qui ont concentré 65 % des interventions. Au cours de l'année 2011, les financements ont eu pour principales finalités le développement et la création d'entreprises. Par rapport à 2010, on note un doublement des opérations de transmission concentrées essentiellement sur les commerces de proximité (épicerie, boulangerie ...).

Répartition des garanties accordées par secteurs d'activité en 2011



Source : AFD

Section 2

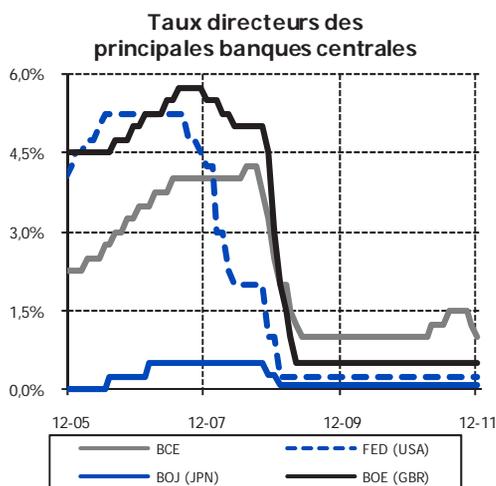
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimes' américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

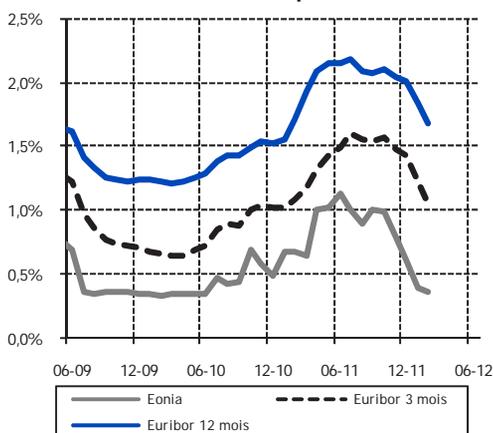
Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

Principaux taux du marché monétaire européen



1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux de rémunération du livret A, qui est utilisé comme référence dans le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), repose sur la moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majorée de 0,25 point. Il est révisable semestriellement au 1^{er} février et au 1^{er} août.

Au 1^{er} janvier 2009, deux mesures complémentaires ont été introduites pour faire face aux turbulences financières et garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation :

- limitation de l'évolution du taux du livret A à 1,5 % (à la hausse ou à la baisse) entre deux fixations consécutives.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ People's Bank of China - PBOC

- possibilité de révision intermédiaire des taux d'épargne au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre en fonction de l'évolution de l'inflation.

Après avoir atteint un niveau historiquement bas à l'été 2009, la rémunération de l'épargne réglementée s'est améliorée en 2011, une première fois de 0,25 % le 1^{er} février, pour un taux de référence du livret A de 2 %, suivie par une seconde revalorisation de 0,25 % le 1^{er} août pour atteindre 2,25 %. Suite à l'arrêté du 25 janvier 2011, les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011 bénéficient d'un taux de rémunération révisé chaque année avec un plancher à 2,5 %. Cette réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % et demeure inchangé depuis août 2003.

Rémunération des placements à taux réglementés

	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011
Livret A et bleu	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%
Livret de développement durable (LDD)	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%

* hors prime d'Etat

Source : Banque de France

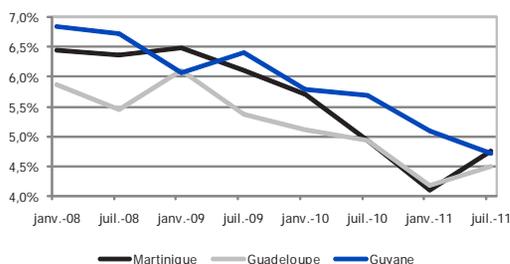
1.3 LES TAUX DEBITEURS

Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'IEDOM sur les périodes janvier-février et juillet-août, recense l'ensemble des crédits accordés aux entreprises locales par les établissements de crédit de la place afin d'apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises en Guyane.

Suite aux mesures prises après la crise financière de 2008, la baisse des conditions de refinancement des banques, entamée en 2009, a conduit ces dernières à les répercuter sur les taux des crédits accordés à la clientèle et à réduire sensiblement le coût du crédit aussi bien en métropole que dans les DCOM. Ainsi, la tendance baissière des taux s'est-elle poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2010. Alors que l'on assiste, depuis début 2011, à une remontée des taux aux Antilles, le coût du crédit à moyen et long termes poursuit sa baisse en Guyane et affiche une chute de près d'un point entre juillet 2010 et juillet 2011 pour s'établir à 4,7 % sur le département. Globalement, les conditions débitrices proposées aux entreprises en Guyane semblent légèrement plus élevées qu'aux Antilles même si les résultats de la dernière enquête laissent apparaître un resserrement du différentiel de taux.

Evolution des taux de crédit à moyen et long termes



Source : IEDOM

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède de plus du tiers, au moment où il est consenti, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation:

- l'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- l'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.
- l'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la consommation.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des taux de l'usure

	3T2010	4T2010	1T2011	2T2011	3T2011	4T2011	1T2012
Entreprises							
- Découverts en compte (*)	13,39%	13,59%	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%
Particuliers							
Prêts immobiliers							
- Prêts à taux fixe	6,09%	5,60%	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%
- Prêts à taux variable	5,35%	5,05%	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%
- Prêts relais	5,96%	6,27%	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%
Autres prêts							
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,15%	21,32%	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%
- Découverts en compte, prêts permanents (**) et financement d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € et < ou = à 3000 €	19,27%	19,32%	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 € et < ou = à 3000 €	8,61%	8,15%	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%

* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

** Pour apprécier le caractère usuaire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : IEDOM

2. Le bilan agrégé des banques locales¹

Au 31 décembre 2011, le total du bilan agrégé des trois établissements de l'échantillon s'élevait à 734,7 M€, en hausse de 7,5 % (+ 51,3 M€) sur un an. A l'actif, cette évolution s'explique par la forte progression des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 11,7 %, soit + 28,5 M€) tout autant que par l'augmentation des opérations avec la clientèle (+ 5,3 %, soit + 20,6 M€), dynamisées notamment par les crédits à l'habitat. Le net renforcement des ressources issues de la clientèle (+ 6,8 %, + 34,3 M€), provenant principalement de la collecte sur les dépôts à vue, explique l'essentiel de la croissance du passif.

Bilan agrégé des banques

ACTIF			PASSIF			
Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	
2009	2010	2011	2009	2010	2011	
207,6	243,7	272,1	Opérations de trésorerie	121,7	127,5	136,0
372,0	385,4	405,9	Opérations avec la clientèle	478,4	505,6	539,9
1,1	1,1	1,3	Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0
58,5	45,4	46,5	Opérations diverses	18,0	16,8	20,4
			Capitaux propres, provisions et assimilés	29,0	33,4	38,4
7,8	7,8	8,7	Valeurs immobilisées			
647,0	683,4	734,7	TOTAL	647,0	683,4	734,7

Source : IEDOM

Concentrant 73 % du passif et 55 % de l'actif, les opérations avec la clientèle sont la principale composante du bilan agrégé, marquant ainsi la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Compte tenu de la croissance plus rapide des encours de dépôts sur l'exercice 2011 que celle de l'activité de financement, le solde positif des opérations avec la clientèle se renforce et augmente de 11,4 %. Cet excédent de trésorerie a permis aux établissements d'être plus actifs sur le marché interbancaire comme en témoigne la forte progression des opérations de trésorerie et interbancaires à l'actif. Le net renforcement des capitaux propres (+ 5M€) permet d'afficher un excédent sur valeurs immobilisées en hausse de 15,6 % sur un an.

Solde par type d'opérations

	Déc.	Déc.	Déc.	
	2009	2010	2011	Var. 11/10
Opérations avec la clientèle	106,3	120,3	134,0	11,4%
Opérations sur titres et diverses	-41,5	-29,7	-27,5	-7,5%
Excédents des capitaux propres sur valeurs immobilisées	21,2	25,6	29,6	15,6%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	85,9	116,2	136,1	17,2%

Source : IEDOM

Avec une augmentation de 17,2 % (+ 19,9 M€) de leur capacité de placement au 31 décembre 2011, les banques de l'échantillon consolident leur statut de banques structurellement prêteuses sur le marché interbancaire.

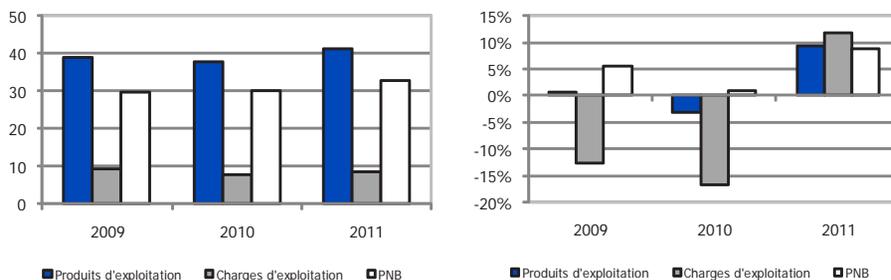
¹ L'analyse du bilan et du compte de résultat agrégés est effectuée à partir d'un échantillon d'établissements de crédit implantés localement, composé de la BNPP Guyane, la BFCAG et FCMAG. Cet échantillon représente 44,8 % des encours de crédits et 46,2 % des encours de dépôts détenus par les banques généralistes (banques AFB et mutualistes).

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PNB

L'exercice 2011 marque une forte reprise de la croissance du PNB dégagé par les banques de l'échantillon. Il progresse de 8,7 % sur un an à 32,6 M€ au 31 décembre 2011, après une quasi-stabilité au cours de l'exercice précédent (+ 1 %).

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes
en millions d'€ en glissement annuel



Source : IEDOM

Cette accélération de la croissance du PNB s'explique par l'augmentation soutenue des produits d'exploitation (+ 3,6 M€, soit + 9,4 % sur un an) face à celle plus modeste en valeur des charges d'exploitation (+ 0,9 M€, soit + 11,9 % sur un an). Les produits dégagés par l'ensemble des activités sont en progression sur l'exercice 2011 (opérations interbancaires, opérations avec la clientèle et opérations diverses), pour un produit d'exploitation global qui dépasse 40 M€. En recul au cours des deux exercices précédents, les charges d'exploitation rebondissent sensiblement en 2011 (+ 11,9 % sur un an après - 16,7 % en 2010), en particulier les charges sur opérations avec la clientèle (+ 17,4 %, après - 18,8 % en 2010), impactées par la remontée des taux de rémunération de l'épargne sous gestion¹ après des niveaux historiquement bas atteints en 2010.

Evolution des produits et charges d'exploitation

Charges d'exploitation				Produits d'exploitation				
2009	2010	2011	Var. 11/10	en millions d'€				
2009	2010	2011	Var. 11/10	2009	2010	2011	Var. 11/10	
3,1	2,8	3,4	21,7%	Opérations de trésorerie et interbancaires	4,3	4,1	5,3	30,1%
3,2	2,6	3,1	17,4%	Opérations avec la clientèle*	27,3	27,2	28,2	3,7%
0,0	0,0	0,0	-	Opérations sur titres	0,2	0,0	0,0	-100,0%
3,1	2,4	2,3	-5,6%	Opérations diverses	7,3	6,6	7,9	19,7%
9,4	7,8	8,7	11,9%	TOTAL	39,1	37,8	41,4	9,4%

Source : IEDOM

* hors intérêts sur créances douteuses

La structure des composantes du PNB évolue légèrement en 2011. Les opérations avec la clientèle, en progression contenue de 2,3 % sur un an, contribuent pour 76,9 % à la

¹ Le taux de rémunération de référence (taux du livret A) a été réévalué à deux reprises en 2011 et la rémunération des comptes à terme a progressivement augmenté sur l'année.

formation du PNB (81,8 % en 2010). Les opérations de trésorerie et interbancaires ainsi que les opérations diverses, dont la croissance est nettement plus importante sur l'exercice, représentent respectivement 5,8 % et 17,3 %.

Structure du PNB

en millions d'€

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10	Part 2011
Opérations de trésorerie	2,0	1,2	1,3	1,9	48,7%	5,8%
Opérations avec la clientèle	21,7	24,1	24,5	25,1	2,3%	76,9%
Opérations sur titres	0,1	0,2	0,0	0,0	54,8%	0,0%
Opérations diverses	4,2	4,3	4,2	5,6	34,0%	17,3%
TOTAL	28,1	29,7	30,0	32,6	8,7%	

Source : IEDOM

La croissance des intérêts nets reste positive en 2011 mais en retrait par rapport à l'année précédente (+ 0,9 % sur un an après + 4,3 % en 2010). La bonne tenue des intérêts nets issus des activités interbancaires compense la contraction de ceux tirés des opérations avec la clientèle.

Concernant le recul de la marge nette dégagée des opérations avec la clientèle (- 2,5 % sur un an), l'évolution est liée à l'augmentation significative des intérêts versés (+ 16,7 % sur un an) par rapport à la stabilité des intérêts perçus. La reprise de la collecte observée sur les comptes créditeurs à terme (+ 10,1 % sur l'année) combinée à des taux de rémunération en hausse sur l'épargne réglementée ont eu pour conséquence d'alourdir la charge relative aux intérêts versés à la clientèle.

En position largement « prêteuse », les banques de l'échantillon ont eu une activité soutenue sur le marché interbancaire (+ 11,7 % des encours de prêts de trésorerie et interbancaires sur un an), dégagant ainsi une marge nette sur opérations interbancaires de 1,9 M€, en progression de 46,5 % sur l'exercice 2011.

Les produits issus du commissionnement enregistrent pour leur part une forte progression (+ 13 %), soutenus par la hausse des commissions relatives aux opérations avec la clientèle (+ 13,4 %). Portées notamment par l'activité d'émission de nouveaux moyens de paiement sur l'année (cartes bancaires), les commissions d'opérations de services financiers poursuivent leur croissance (+ 3,9 % en 2011 après + 2,9 % en 2010). En 2011, le poids des commissions nettes dans la composition du PNB se renforce à 39,8 % (+ 1,6 point) après une légère diminution observée en 2010 (- 0,6 point), au même titre que les produits divers. La part des intérêts nets se contracte significativement de 4,4 points sur un an à 57 %.

Répartition du PNB par produit

en millions d'€

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Intérêts nets	15,9	17,7	18,4	18,6	0,9%
Opérations interbancaires	2,0	1,2	1,3	1,9	46,5%
Opérations avec la clientèle	13,9	16,5	17,2	16,7	-2,5%
Commissions nettes	11,8	11,6	11,5	13,0	13,0%
Commissions avec la clientèle	7,9	7,6	7,4	8,4	13,4%
Commissions de hors-bilan	0,5	0,3	0,3	0,6	85,8%
Commissions d'opérations de services financiers	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9%
Divers nets	0,4	0,5	0,1	1,0	n.s.
Produit net bancaire	28,1	29,7	30,0	32,6	8,7%

Source : IEDOM

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE)¹ des banques de l'échantillon, qui représente la marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a augmenté de 11,9 % en glissement annuel (10,7 M€ contre 9,6 M€ en 2010). Cette hausse résulte principalement de la bonne orientation du PNB sur l'année 2011, qui compense la hausse modérée des frais de personnels (+ 1,9 %), et celle plus conséquente des services extérieurs², plus difficilement maîtrisables, qui poursuivent leur augmentation sur un rythme soutenu (+ 11,9 % après + 3 % en 2010).

Les mesures visant à réduire significativement l'exposition au risque de contrepartie et les politiques strictes de suivi des impayés ont permis d'effectuer d'importantes reprises de provisions sur créances douteuses en 2011. Dans ce contexte, le coût du risque impacte favorablement le résultat d'exploitation de 2,5 M€ (contre + 0,2 M€ en 2010). Ce résultat progresse de 34,8 % à 13,2 M€. Après impôts, le résultat net de l'exercice 2011 s'établit à 9,9 M€, en forte progression de 54,1 % sur un an.

Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé

en millions d'€

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Produit net bancaire	28,1	29,7	30,0	32,6	8,7%
Résultat brut d'exploitation	8,4	9,0	9,6	10,7	11,9%
Résultat d'exploitation	8,7	8,1	9,8	13,2	34,8%
Résultat courant avant impôts	8,7	8,1	9,8	13,5	37,6%
Résultat net	5,5	5,2	6,4	9,9	54,1%

Source : IEDOM

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

Le coefficient d'exploitation, bénéficiant d'une croissance plus rapide du PNB que des frais généraux, s'est légèrement amélioré en 2011 pour s'établir à 67,2 % (- 0,9 pt). La baisse des effectifs au sein des banques de l'échantillon a eu un impact positif sur le ratio de PNB par agent qui progresse sensiblement de 16,1 %. Enfin, la bonne orientation du coût du risque combinée à une hausse du PNB permet de dégager un taux de marge nette de 30,3 % (soit 9 points de plus qu'en 2010), et ainsi d'afficher un niveau de rentabilité supérieur à celui observé avant la crise (24,9 % en 2007).

Principaux ratios de productivité et de rentabilité

	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
Coefficient net d'exploitation	70,2%	69,8%	68,1%	67,2%	-0,9 pt(s)
PNB / agent (en milliers d'€)	188	196	191	222	16,1%
Crédits / agent	2 689	2 693	2 691	2 987	11,0%
Dépôts / agent	3 135	3 147	3 220	3 673	14,0%
Taux de marge nette	19,5%	17,6%	21,4%	30,3%	9,0 pt(s)

Source : IEDOM

¹ RBE = PNB - frais généraux

² Les services extérieurs regroupent notamment les frais de location immobilière, les charges de prestations extérieures (maintenance informatique, publicité, affranchissement et télécommunication, énergie ...) ainsi que les frais liés à l'achat de fournitures de bureau et de petit matériel.

4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministère chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période avril 2009-avril 2011. Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et d'autre part, que pour une majorité de services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Il convient néanmoins de souligner que la plupart des banques installées dans les DOM appliquent encore des frais de tenue de compte. En Guyane, la baisse des tarifs bancaires est moins marquée qu'à la Martinique ou qu'à la Guadeloupe sur la même période.

Tarifs moyens octobre 2011

en euros

	Guyane	Moyenne DOM	Moyenne CCSF*
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	17,63	26,37	5,0
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	1,01	0,92	0,71
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	N.S	1,04	2,22
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,27	0,37	0,25
VIREMENT SEPA			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,94	3,80	3,49
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,07	0,01	0,01
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	2,01	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,00	0,34	0,00
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,94	43,86	43,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,84	35,97	36,94
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,36	28,16	29,54
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
DIVERS			
Commission d'intervention	8,09	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	23,97	23,42	24,28

S.O : Sans Objet (service non proposé)

*CCSF : Comité Consultatif du Secteur Financier

Source : Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM

Section 3

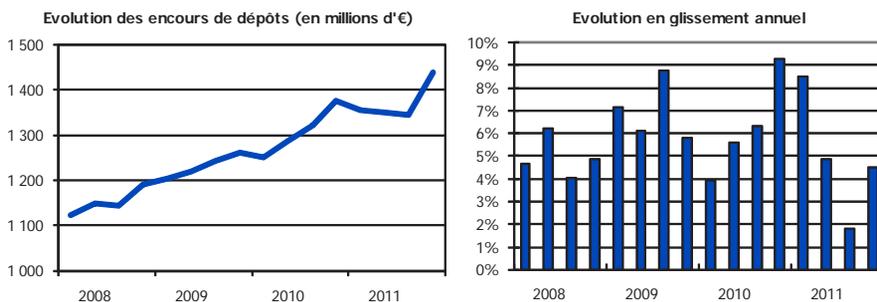
L'évolution de la situation monétaire

A l'image de la situation économique de la Guyane, l'activité des établissements de crédit a été relativement dynamique en 2011, bénéficiant d'un quatrième trimestre plus favorable. L'activité de financement, en croissance modérée depuis le début de l'année, s'est nettement accélérée fin 2011, portée par une demande importante de crédits d'investissement, et toujours, de crédits à l'habitat. L'activité de collecte d'épargne, particulièrement soutenue au cours du dernier trimestre, affiche toutefois un rythme de croissance annuelle en ralentissement par rapport aux années précédentes.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

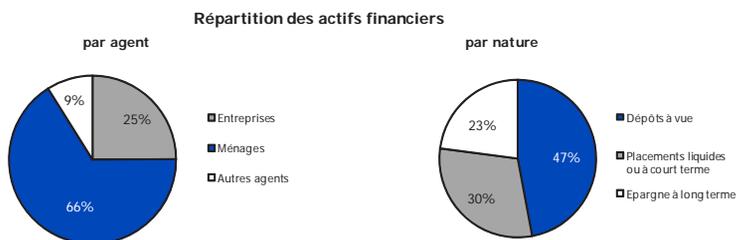
A fin 2011, le total des actifs financiers détenus par les établissements de crédit implantés localement s'élève à 1 439,1 M€. En recul au cours des neuf premiers mois de 2011, la collecte nette d'actifs financiers a affiché une nette reprise en fin d'année. La progression des encours atteint 4,5 % sur un an (+ 62,1 M€). Cette performance, divisée par deux par rapport à 2010 (+ 9,3 %), se situe en deçà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes (+ 6,6 % par an).



Source : IEDOM

La répartition des actifs financiers par agent économique évolue légèrement par rapport à 2010 au profit des entreprises, dont les encours progressent nettement (+ 11,8 % sur un an). Leur part progresse de 2 points (25 % à fin 2011). Les ménages, dont le rythme de croissance des encours d'épargne ralentit fortement (+ 4,2 % en 2011 contre 8,4 % en 2010),

demeure néanmoins les principaux détenteurs d'actifs financiers du département (66 %). La part des autres agents¹ se contracte de 1 point sur un an (9 % de l'épargne globale collectée).

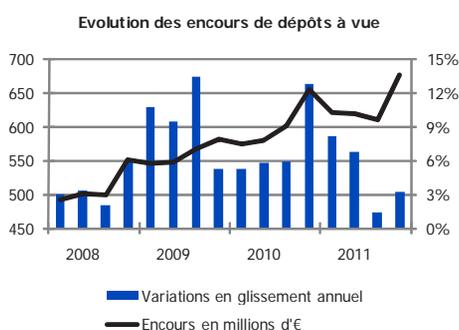


Source : IEDOM, données au 31 décembre 2011

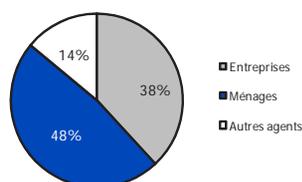
En 2011, la structure des ressources des banques du département est marquée par un léger recul de la part des dépôts à vue (47 %), qui avait fortement progressé en 2010, au profit des placements liquides ou à court terme (30 %) dont le poids se renforce légèrement, porté par deux hausses successives des niveaux de rémunération de l'épargne règlementée au cours de l'année. Le poids de l'épargne à long terme reste stable sur un an (23 %).

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2011, l'encours des dépôts à vue s'élève à 677,5 M€, en progression modérée de 3,2 % sur un an (+ 21,1 M€), après une importante hausse de 12,8 % en 2010. Dans un contexte d'amélioration de l'environnement économique, la relance progressive de l'activité des entreprises dès le second semestre 2011 s'est traduite par le gonflement de l'encours de leurs dépôts à vue (+ 9,5 % sur un an), particulièrement visible en fin d'année. Le segment des ménages enregistre pour sa part une décélération de la croissance de ses encours de dépôts à vue avec une hausse de 4,6 % sur un an contre une progression de 17,8 % l'année précédente. La poursuite de la dégradation du marché de l'emploi et la hausse plus soutenue des prix peuvent apparaître comme des facteurs ayant affecté la trésorerie des ménages. L'encours des dépôts à vue des autres agents s'effondre de 14 % sur un an pour retrouver un niveau équivalent à celui de fin 2008.



Répartition des dépôts à vue par agent économique au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

¹ Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance, les fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Ces évolutions, en ordre dispersé, modifient la répartition de l'encours des dépôts à vue entre les différents segments de clientèle du département. Les entreprises renforcent leur poids (38 % contre 36 % en 2010) au même titre que les ménages, qui demeurent les principaux détenteurs d'encours de dépôts à vue (48 % contre 47 % en 2010), au détriment des autres agents (14 % contre 17 % en 2010).

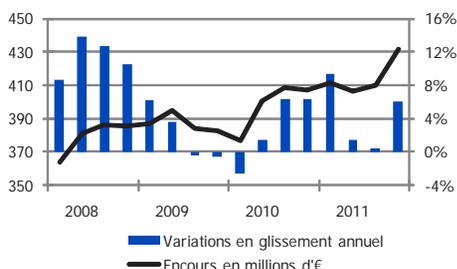
1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Au 31 décembre 2011, l'encours des placements liquides ou à court terme s'affiche en hausse de 6 % sur un an à 431,8 M€, après avoir progressé de 6,4 % l'année précédente. Cette bonne orientation de la collecte est visible tant sur les comptes d'épargne à régime spécial (+ 4,2 % sur un an, soit + 12,7 M€ d'encours) que sur les placements indexés sur les taux du marché (+ 11,1 % sur un an, soit + 11,8 M€ d'encours).

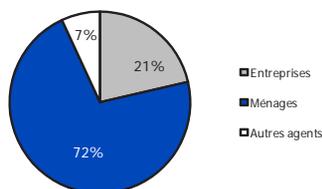
La croissance des comptes d'épargne à régime spécial, portée notamment par les deux hausses, intervenues en février et août, des taux de rémunération de référence¹, se poursuit en 2011. Sur le segment des ménages, la collecte d'épargne réglementée, dont l'encours a progressé de 6,5 % sur l'année à 282,2 M€, s'est dirigée essentiellement vers les livrets A, dont le nombre a augmenté de 4,4 % et l'encours de 8,1 % sur l'année (soit + 10,5 M€ d'encours supplémentaires). En revanche, sur le segment des entreprises, l'encours d'épargne à régime spécial, qui correspond à la gestion à court terme de l'excédent de trésorerie des acteurs du logement social du département, se contracte fortement sur l'année (- 22,4 %, soit - 5,3 M€).

La collecte de placements indexés sur les taux du marché, dynamisée par des taux à court terme qui se redressent progressivement après avoir atteint des niveaux historiquement bas en 2010², redémarre nettement en 2011. Après une contraction de 8,4 % en 2010, les encours se reprennent en 2011 de 11,1 % (+ 11,8 M€) pour atteindre 118,5 M€ au 31 décembre. Dans le détail, l'encours des comptes à terme, après avoir chuté de 15,5 % en 2010, marque un fort rebond sur l'année 2011 (+ 29,6 %, soit + 13,6 M€), essentiellement visible sur le segment des entreprises (+ 66,1 %, soit + 11,6 M€). En revanche, l'effritement des encours d'OPCVM monétaires s'amplifie en 2011 (- 15,2 % après - 6,5 % en 2010) pour retomber sur des niveaux proches de ceux observés à fin 2007.

Evolution des encours des placements liquides ou à court terme



Répartition des placements liquides ou à court terme par agent économique au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

¹ Le taux de rémunération du Livret A, qui sert de référence pour la détermination des taux de rémunération des différents livrets d'épargne réglementée, a été augmenté de 0,25 point au 1^{er} février 2011 à 2 % et de 0,25 point au 1^{er} août 2011 à 2,25 %.

² La moyenne annuelle du taux Eonia a doublé en deux ans (0,871 % en 2011 contre 0,437 % en 2010).

Dans la structure des placements liquides ou à court terme, la part des comptes d'épargne à régime spécial, détenus à 90 % par les ménages, se contracte de 1 point (73 % en 2011 contre 74 % en 2010) au profit des placements indexés sur les taux du marché qui représentent 17 %.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

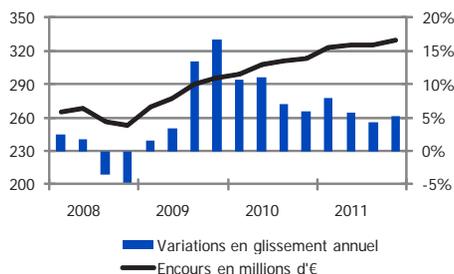
L'année 2011 est marquée par une croissance toujours dynamique de l'épargne à long terme même si pour la première fois depuis fin 2008, un léger recul de l'encours (en variation trimestrielle) a été observé au 3^{ème} trimestre 2011, affecté par la chute brutale des indices boursiers. En hausse de 5,3 % sur un an (+ 16,5 M€), l'encours s'établit à 329,8 M€ au 31 décembre 2011. Porté essentiellement par la collecte d'assurance vie, l'encours des ménages a progressé de 4,4 % sur un an et représente 97 % du total de l'épargne à long terme à fin 2011.

Dans un contexte de forte chute des indices boursiers européens en 2011 (- 17 % pour le CAC 40 sur un an), l'encours des portefeuilles en actions diminue de 5,7 % sur l'année au même titre que celui des OPCVM non monétaires qui recule dans des proportions identiques (- 5,4 %, - 1,2 M€), pour atteindre un niveau d'encours historiquement bas. Ces évolutions expliquent le peu d'intérêt porté par la clientèle pour ces types de placements, considérés comme à risque, qui ne représentent globalement que 9 % de l'épargne à long terme. Pour sa part, l'encours des obligations, dont le taux de rendement moyen remonte légèrement en 2011, rebondit fortement sur un an (+ 20,3 %, + 1,4 M€).

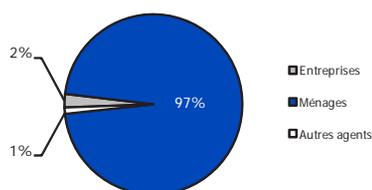
Les plans d'épargne logement (PEL), qui représentent 26 % des encours de l'épargne à long terme, ont augmenté de 4,7 % sur un an (+ 3,9 % en 2010). Cette croissance régulière pourrait s'expliquer par une stratégie de constitution d'apports personnels pour de futurs projets immobiliers dans un département touché par la pénurie de logements.

Contrairement à la tendance observée au niveau national où l'assurance-vie a enregistré cinq mois consécutifs de décollecte nette entre août et décembre 2011, l'encours poursuit sa progression dans le département (+ 7,1 % en 2011 après + 10 % en 2010) pour s'établir à 197,2 M€ au 31 décembre 2011. Néanmoins, la baisse régulière des taux de rendement des contrats en euro (proche de 3,4 % en moyenne en 2011 contre 4,2 % en 2008) combinée à des réévaluations successives du taux du livret A, impacte directement les performances de la collecte de l'assurance vie. Ainsi, le ralentissement de la progression des encours devrait se poursuivre en 2012.

Evolution des encours de l'épargne à long terme



Répartition de l'épargne à long terme par agent économique au 31 décembre 2011



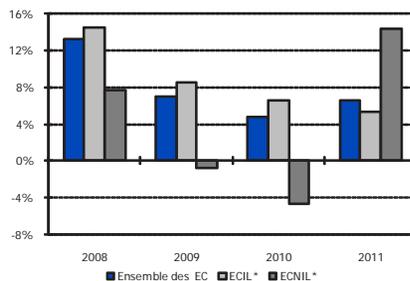
Source : IEDOM

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS¹

La situation économique de la Guyane reste relativement dynamique en 2011, avec en particulier un regain de l'activité en fin d'année. Ainsi, à l'image de l'indicateur du climat des affaires (ICA) qui progresse fortement au 4^{ème} trimestre, l'activité de financement, en croissance modérée depuis le début de l'année, s'est accélérée fin 2011, soutenue par l'évolution des encours des crédits à l'investissement et, toujours, des crédits à l'habitat. Au 31 décembre 2011, l'encours sain s'établissait à 2 366 M€, en augmentation de 6,6 % sur un an (+ 146,3 M€), contre 4,7 % en 2010 et 8,3 % en moyenne annuelle au cours des trois années précédentes. Cette bonne orientation de l'activité de crédit sur l'année 2011 résulte, d'une part, de la croissance soutenue des encours des ECIL qui progressent de 5,3 % sur un an après + 6,5 % un an plus tôt et, d'autre part, de la reprise des financements accordés par les ECNIL qui enregistrent un bond de leurs encours sains sur un an (+ 14,4 % en 2011 après - 4,6 % en 2010).

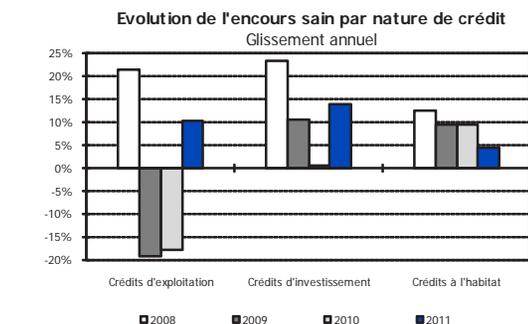
Evolution de l'encours sain
Glissement annuel



*ECNIL : Etablissements de crédit non implantés localement

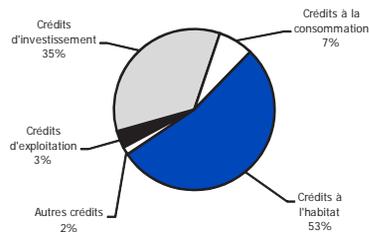
*ECIL : Etablissements de crédit implantés localement

Source : IEDOM



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2011



En 2011, les évolutions par nature de crédit révèlent un retournement de tendance par rapport à 2010. Le financement de l'investissement, dont la croissance annuelle s'était effondrée entre 2008 et 2010, fait face à un niveau de demande en nette hausse en 2011, essentiellement concentrée en fin d'année. Davantage marqué en termes de montants sur le segment des entreprises que sur celui des collectivités locales, la reprise des crédits d'investissement se traduit par une progression significative des encours de 13,9 % en 2011 contre 0,4 % en 2010.

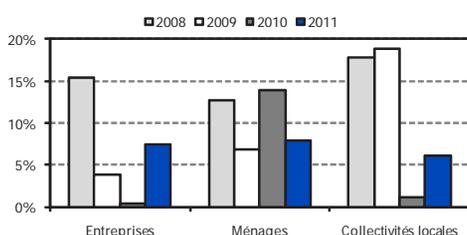
¹ Les encours de crédits à la consommation ne sont pas commentés, issus ici d'une collecte trop partielle sur la place qui ne tient pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010.

De même, on observe un fort rebond des crédits d'exploitation en 2011 après deux années de forts reculs des encours (+ 10,2 % contre - 17,7 % en 2010, et - 19,1 % en 2009), témoignant d'un recours accru aux financements bancaires à court terme dans un contexte économique qui s'améliore.

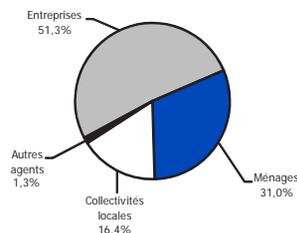
Enfin, les crédits à l'habitat, dont la croissance annuelle reste globalement bien orientée quoiqu'en retrait par rapport à 2010 (+ 4,4 % sur un an), profitent de la demande soutenue de financements immobiliers dans le département.

L'habitat, dont le financement concentre 53 % de l'encours sain (contre 55 % en 2010), demeure le premier poste d'endettement des guyanais comparé aux crédits d'investissement (35 % en 2011 contre 32 % en 2010), aux crédits à la consommation (7 % en 2011 contre 8 % en 2010) et aux crédits d'exploitation (3 % en 2011, stable par rapport à 2010).

Evolution annuelle des encours de crédits par clientèle



Ventilation de l'encours sain par agent au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

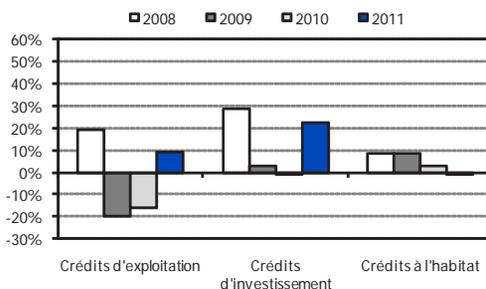
Source : IEDOM

Le dynamisme de l'activité de crédit en 2011 touche l'ensemble des segments de clientèle. D'une part, la croissance sur le marché des ménages, bien qu'en fléchissement sur un an, demeure soutenue (+ 7,9 % sur un an), et d'autre part, on assiste à une nette reprise des financements accordés tant sur le marché des entreprises (+ 7,5 % sur un an) que sur le marché des collectivités locales (+ 6,2 % sur un an). Les entreprises, dont la part progresse de 0,4 point, demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire avec 51,3 % de l'encours sain. Dans le même temps, le poids de l'encours des ménages gagne également 0,4 point, porté par la croissance des crédits à l'habitat, et représente 31 % de l'encours sain à fin 2011.

2.1.1 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Après deux années en net ralentissement, la croissance de l'endettement des entreprises dans le département se reprend sensiblement sur l'année 2011 (+ 7,5 % après + 0,5 % en 2010 et 3,9 % en 2009). A l'image de l'indicateur du climat des affaires (ICA), cette évolution est marquée par une progression modérée de l'encours de crédit des entreprises sur les trois premiers trimestres de l'année suivie d'une forte accélération en fin d'année.

Evolution de l'encours sain par nature de crédit

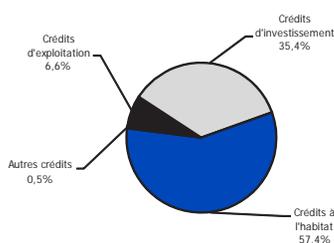


Source : IEDOM

Au 31 décembre 2011, l'endettement des entreprises s'établit à 1 214,6 M€, financé à 82 % par les établissements de crédit implantés localement (ECIL), qui se positionnent comme les principaux financeurs de ce segment de clientèle malgré la concurrence de plus en plus vive des établissements intervenants depuis la métropole et les autres DOM. Dans le détail, les ECIL détiennent 88 % des crédits d'exploitation, 57 % des crédits d'investissement et 96 % des crédits à l'habitat des entreprises.

L'encours des crédits immobiliers¹, qui s'établit à 697,6 M€ et représentent 57,4 % des encours portés par les entreprises à fin 2011, reste quasiment stable sur un an (- 0,2 % après + 3,2 % en 2010). Cette évolution est néanmoins à relativiser étant donnée une opération comptable exceptionnelle de réallocation du passif d'un bailleur social du département². Stimulé par de nombreux programmes de construction de logements sociaux (notamment dans la zone de Soula), l'endettement lié à l'immobilier aurait progressé à un rythme encore soutenu en 2011 (+ 20 M€ environ d'encours supplémentaires).

Ventilation de l'encours sain des entreprises par nature de crédit au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

En 2011, l'investissement des entreprises poursuit son redressement progressif depuis le second semestre 2010. Portés notamment par le financement d'importants projets, en accompagnement de groupes Antillais qui s'implantent dans le département, l'encours des crédits d'investissement des entreprises a enregistré une forte progression sur l'année 2011 (+ 22,2 %, soit + 78,1 M€). Cette évolution est plus de deux fois supérieure à la croissance annuelle moyenne observée au cours des trois années précédentes. L'endettement bancaire lié à l'investissement productif, qui s'établit à 430,2 M€ au 31 décembre 2011 et concentre 35,4 % de l'encours de crédit des entreprises, a doublé en moins de cinq ans dans le département.

Face à un volume d'affaires plus étoffé dans un contexte plus favorable, le besoin de trésorerie des entreprises semble s'accroître, comme en témoigne le rebond du recours aux crédits d'exploitation sur l'exercice 2011 (+ 8,9 %, soit 6,6 M€) après deux années de fort recul. Dans le détail, l'encours des comptes ordinaires débiteurs affiche une progression de 28,8 % (soit + 6,2 M€) et le refinancement des créances commerciales voit ses encours bondir de 46,8 % sur un an (soit +3,3 M€). En revanche, la demande de crédits de trésorerie reste morose avec un léger recul des encours sur un an (- 4,8 %, soit - 1,9 M€).

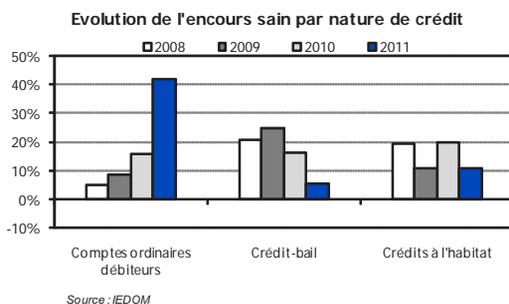
Les encours de crédits déclarés au Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France s'élèvent à 1 695,6 M€ au 31 décembre 2011, en hausse de 5,5 % sur un an. Dans le détail, les secteurs de l'activité immobilière (hausse de 5,1 % des encours déclarés au SCR sur un an) et l'administration publique (+ 2,9 %), qui concentrent à eux seuls près de 75 % des encours déclarés, sont les principaux moteurs de cette croissance. Contrairement à l'année précédente, les crédits accordés au secteur de « l'industrie et de l'énergie » se redressent (+ 24 % après - 9,6 % en 2010).

¹ Les encours de crédits à l'habitat des entreprises concernent principalement le financement des SCI et du logement social.

² La SA HLM Guyane a été liquidée en 2009 et son passif a été réalloué entre les trois bailleurs sociaux restants, à savoir la SIGUY, la SIMKO et la SENSAMAR. Les encours de cette dernière sont néanmoins portés en dehors du département et n'apparaissent pas dans les encours recensés en Guyane.

2.1.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

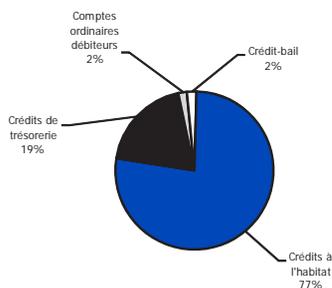
Après une année 2010 très dynamique (hausse de 13,9 % des encours), l'endettement global des ménages affiche une croissance toujours solide sur l'année 2011, portée notamment par la performance du financement immobilier. Au 31 décembre 2011, l'encours de crédits des ménages s'établit à 733,2 M€, en progression de 7,9 % sur un an (soit + 53,8 M€).



L'encours de crédit-bail, activité encore peu présente mais en fort développement sur le département, poursuit sa croissance (+ 5,6 %) tout en marquant un net ralentissement (+ 20,6 % par an en moyenne sur les trois années précédentes). En parallèle, on observe une vive hausse des encours des comptes ordinaires débiteurs (+ 42 % sur un an), plus prononcée que les années précédentes (+ 9,6 % par an en moyenne entre 2008 et 2010), à mettre en relation avec la situation défavorable de l'emploi et la hausse des prix dans le département en 2011.

Le financement de l'habitat, dont la croissance s'était nettement accélérée en 2010, dynamisée par des taux de crédit historiquement bas et la réduction annoncée de certaines mesures de défiscalisation¹, affiche une croissance divisée par deux par rapport à l'année précédente. Dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, l'encours des crédits à l'habitat progresse néanmoins de 10,8 % sur un an à 564,9 M€ (+ 55,1 M€ sur l'année), compte tenu de la très forte demande de logements dans le département.

Ventilation de l'encours sain des ménages par nature de crédit au 31 décembre 2011



A fin 2011, le secteur de l'immobilier reste le premier poste d'endettement des ménages guyanais avec un poids qui se renforce de 2 points à 77 % du total des encours de crédits aux ménages (75 % en 2010).

2.1.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Les crédits aux collectivités locales ont vu leur croissance s'accroître sensiblement en 2011 (+ 6,2 %) après avoir marqué le pas en 2010 (+ 1,2 %). Les crédits d'investissements publics affichent une solide progression, notamment les crédits à l'équipement (+ 6 %, soit + 22 M€), soutenus par la poursuite de la réhabilitation des quais du port de Dégrad-des-Cannes et la construction d'infrastructures scolaires et routières.

Représentant 16,4 % du financement de l'économie du département et financé à 68 % par les établissements implantés localement (ECIL), l'endettement du secteur public local s'établit à 388,5 M€ au 31 décembre 2011.

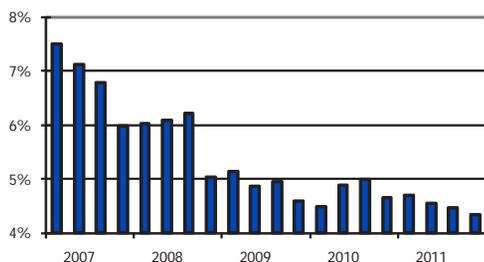
¹ Notamment du dispositif de la loi Girardin.

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

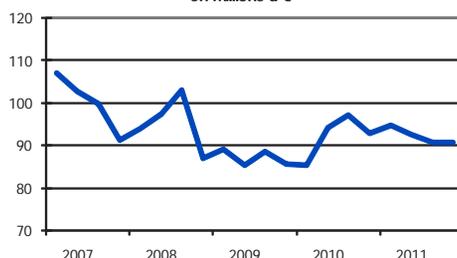
Le taux de créances douteuses brutes de la place, qui s'établit à 4,3 % au 31 décembre 2011, poursuit son amélioration sur un an (4,7 % à fin 2010). Au regard des Antilles, le taux de la place guyanaise, qui a diminué de plus de moitié en cinq ans, reste bien orienté (7 % en Guadeloupe et 6,6 % en Martinique au 31 décembre 2011) et souligne une nette amélioration de la gestion du risque de contrepartie au cours des dernières années.

En effet, face à la forte croissance de leur activité de financement, la majorité des banques de la place ont adopté ces dernières années des mesures visant à réduire significativement leur exposition au risque de contrepartie. Grâce à l'apurement de leurs portefeuilles (principalement sur le segment des entreprises), à une sélectivité accrue dans leur politique d'octroi, à un recours plus marqué à la prise de garanties et au renforcement de leurs pôles « risques », les établissements de crédit installés localement ont pu maintenir un niveau bas de sinistralité sur l'ensemble des segments de clientèle. Ainsi, l'encours brut de crédit a progressé de 4,9 % en 2011 alors que dans le même temps, le montant des créances douteuses a diminué de 2,2 %.

Taux de créances douteuses brutes de la place



Créances douteuses brutes de la place en millions d'€



Source : IEDOM, données SURFI, périmètre des ECIL

Néanmoins, les établissements de crédit demeurent vigilants sur le segment de clientèle des particuliers au regard de la dégradation d'un certain nombre d'indicateurs de vulnérabilité. En effet, après un point bas atteint début 2008, le nombre de personnes en situation d'interdit bancaire ne cesse de progresser (+ 6,5 % en 2011, soit + 519 personnes) dans un contexte de dégradation du marché du travail et d'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs. Pour sa part, le nombre de dossiers de surendettement déposés sur un an augmente de 9,7 % (203 dossiers contre 185 en 2010), ce qui pourrait s'expliquer notamment par les effets induits des mesures de la loi Lagarde de 2010.

Globalement, le risque de contrepartie sur le segment des entreprises de Guyane semble s'être réduit au cours des dernières années, même si la prudence reste de mise. Ainsi, le nombre de défaillances d'entreprises a progressé de plus de 50 % sur l'année 2011 (110 liquidations ou redressements judiciaires sur l'année contre 85 un an plus tôt) alors que dans le même temps, le nombre de personnes morales en interdiction bancaire augmentait de 4 % par rapport à 2010.

3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets qui ont cours légal dans la zone euro. Agissant pour le compte du Trésor public, il assure également l'émission de pièces métalliques en euros.

3.1 LES BILLETS

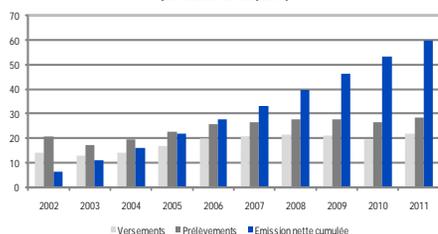
Les billets en francs n'ont plus cours légal depuis le 1^{er} janvier 2002, date de l'introduction de l'Euro. Cinq coupures demeuraient toutefois échangeables aux guichets de l'IEDOM jusqu'au 17 février 2012. Il s'agissait du 500 F Pierre et Marie CURIE, du 200 F Gustave EIFFEL, du 100 F Paul CEZANNE, du 50 F Antoine de SAINT-EXUPERY et du 20 F Claude DEBUSSY.

Au cours des six mois précédant la fin des échanges des billets en francs, un peu plus de 1 000 billets ont été récupérés aux guichets de l'IEDOM de Guyane, dont près de 75 % au cours du seul mois de février 2012. Plus des trois quarts de ces échanges ont concerné des coupures de thésaurisation (500 F, 200 F et 100 F).

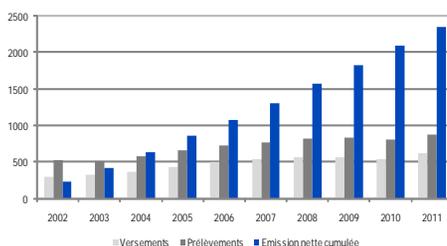
Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en 2002, le cumul des émissions nettes¹ de billets a été multiplié par 10. Au 31 décembre 2011, il atteint 2,35 milliard €, correspondant à un volume de 59,7 millions de coupures. Malgré un tassement observé depuis fin 2009, l'émission nette cumulée reste soutenue et progresse sur un an de 12 % aussi bien en valeur qu'en volume.

La circulation fiduciaire en Guyane est près de trois fois supérieure à celle de la Guadeloupe ou de la Martinique. Ce constat peut s'expliquer en partie par la demande croissante de monnaie résultant de l'essor démographique du département et aussi par la fuite monétaire.

Evolution de l'émission nette de billets en volume
(en millions de coupures)



Evolution de l'émission nette de billets en valeur
(en millions d'€)



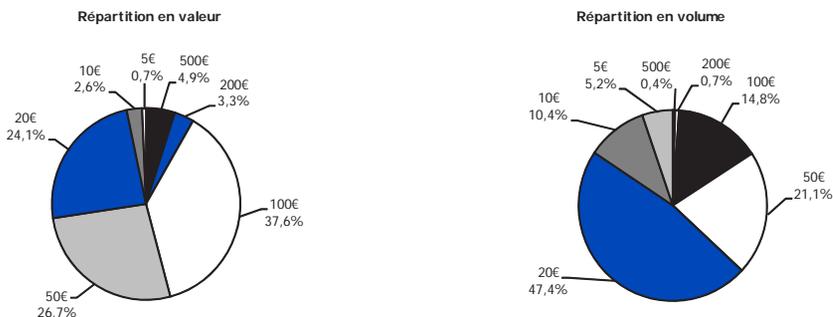
Source : IEDOM

Les émissions nettes de billets sont portées par les coupures de 20 € et de 50 € (respectivement 47,4 % et 21,1 % des billets en circulation dans le département). En volume, la part de la coupure de 50 € progresse de 1 point et celle de la coupure de 10 € de 0,1 point

¹ Les émissions nettes sont la différence entre les billets (ou pièces) émis(es) par l'IEDOM (prélèvements) et les billets (ou pièces) retirés (és) de la circulation (versements). L'émission nette cumulée représente le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1^{er} janvier 2002, pré alimentation comprise.

sur un an alors que la part des autres coupures diminue légèrement. Le mode de fonctionnement des distributeurs automatiques de billets du département, chargés majoritairement en coupures de 20 € et 50 €, peut expliquer la part prépondérante de ces billets dans le département.

Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2011



Source : IEDOM

Sur l'année 2011, 28,4 millions de billets euros ont été mis en circulation (prélèvements), soit 7,5 % de plus qu'en 2010. En parallèle, 21,8 millions de billets ont été retirés du circuit (versements), soit une hausse de 12,2 % sur un an. Malgré la plus forte progression du volume des billets retirés que celle des billets mis en circulation, l'émission nette de l'exercice 2011, composée essentiellement de coupures de 20 € (43,5 %) et de 50 € (29,1 %), reste soutenue pour atteindre 252 M€ en valeur pour un volume de 6,5 millions de coupures. Les coupures de thésaurisation (100, 200 et 500 €) représentent 13 % des émissions nettes en volume de l'année contre 13,3 % en 2010. Ainsi, la valeur moyenne du billet en circulation en Guyane diminue légèrement à 39,39 € à fin 2011 contre 39,49 € l'année précédente.

En 2011, alors que les coupures de transactions (50 €, 20 € et 10 €) ont un taux de retour¹ important (77 % en moyenne), les taux de reversement des coupures de 500 € (13,2 % en 2011 contre 8,7 % en 2010) et 200 € (8,8 % en 2011 contre 6 % en 2010), malgré une nette progression sur un an, demeurent très faibles comparés aux taux observés aux Antilles (bien au dessus de 50%). Ce phénomène, propre à la Guyane, donne une indication sur l'importance de l'évasion monétaire, notamment en direction des pays frontaliers (Brésil et Suriname), et de l'économie informelle dans le département.

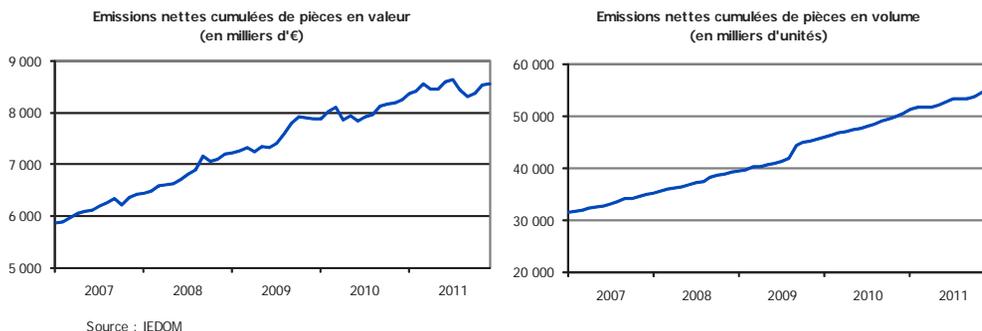
Au 31 décembre 2011, l'émission nette de billets par habitant² s'élève à 9 949 €, en nette augmentation de + 9,2 % par rapport à 2010 ; elle représente près de six fois celle observée en métropole, qui plus est dans un contexte de forte croissance démographique.

¹ Le taux de retour (ou de reversement) est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

² Estimation INSEE de la population au 1^{er} janvier 2010 : 230 441 habitants, et au 1^{er} janvier 2011 : 236 250 habitants.

3.2 LES PIÈCES

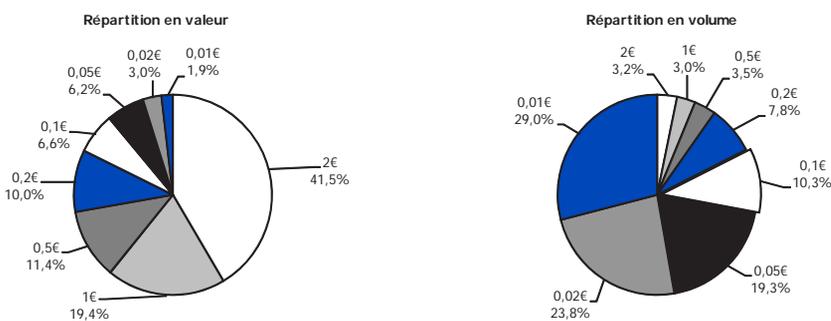
Au 31 décembre 2011, l'émission nette cumulée de pièces euro s'élevait à 54,9 millions d'unités (+ 8,5 % sur un an) pour une valeur totale de 8,5 M€ (+ 3,7 % sur un an). Les pièces de faibles valeurs (pièces rouges de 1, 2 et 5 centimes), dont le taux de retour est extrêmement faible, sont prépondérantes et représentent en volume 72 % du total des pièces en circulation sur le département, en progression de 1 point sur un an.



En 2011, 5,8 millions de pièces euros ont été mises en circulation, soit 18,1 % de moins qu'en 2010. En parallèle, 1,5 million de pièces ont été retirées du circuit, soit un recul de 31,4 % sur un an. Malgré la diminution des versements et des prélèvements, l'émission nette de l'exercice 2011, composée essentiellement en volume de pièces rouges (84 % du total de l'émission de l'année), reste soutenue pour atteindre 305 000 € en valeur pour un volume de 4,3 millions d'unités.

La valeur moyenne de la pièce en circulation en Guyane reste stable sur un an pour s'établir à 0,155 € à fin décembre 2011. Le nombre de pièces détenues par habitant atteint 232 unités à fin 2011 pour une valeur moyenne de 36,2 €.

Répartition par dénomination de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2011



4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

4.1 TENDANCE GENERALE

Les risques bancaires¹ recensés en Guyane par le Service Central des Risques de la Banque de France (SCR)², concernant la clientèle des entreprises et des collectivités, s'élevaient au 31 décembre 2011 à 1 695,65 M€, en hausse de 5,5 % sur un an (soit + 87,8 M€ d'encours recensés).

D'un point de vue sectoriel, cette progression s'explique par la bonne tenue des prêts à l'activité immobilière (+ 5,1 %, soit + 44,1 M€) et au secteur de « l'enseignement, santé et action sociale » (+ 25,5 %, soit + 18,1 M€), qui continuent à soutenir l'activité économique du département. Dans des proportions moindres, les crédits accordés au secteur de « l'industrie et de l'énergie » sont bien orientés avec une progression des encours sur un an de 24 % (soit + 10,4 M€), au même titre que ceux octroyés au secteur public local (+ 2,9 %, soit + 9,7 M€).

En revanche, les secteurs du commerce (- 5,3 %, soit - 6,1 M€) et de la construction (- 3 %, soit - 2,2 M€) voient leurs encours diminuer sur un an.

Répartition des risques bancaires par secteurs d'activités et par termes

en millions d'€	déc-10				déc-11				Var. total 11/10	Part 2011
	TOTAL	CT	MLT	BAIL	TOTAL	CT	MLT	BAIL		
Secteur primaire	3,8	1,8	2,0	0,0	3,8	1,7	1,7	0,3	0,1%	0,2%
Industrie et énergie	43,2	8,8	32,3	2,0	53,6	11,8	40,6	1,1	24,0%	3,2%
Construction	72,3	18,1	52,2	2,1	70,2	16,1	51,8	2,2	-3,0%	4,1%
Commerce	116,1	32,2	55,8	28,1	110,0	31,6	54,9	23,4	-5,3%	6,5%
Transport et entreposage	15,3	7,3	6,6	1,3	18,3	7,8	9,5	1,0	19,9%	1,1%
Hébergement et restauration	8,6	2,3	6,0	0,4	11,6	2,6	8,8	0,2	34,3%	0,7%
Activités immobilières	867,1	14,0	807,9	45,3	911,2	18,8	840,5	51,9	5,1%	53,7%
Services aux entreprises *	71,0	19,4	44,4	7,1	78,1	18,7	52,7	6,7	10,1%	4,6%
Administration publique	335,7	0,1	335,4	0,1	345,4	0,7	344,5	0,1	2,9%	20,4%
Enseignement, santé et action sociale	71,1	1,5	66,2	3,4	89,2	6,1	79,9	3,3	25,5%	5,3%
Autres services	3,7	0,8	2,7	0,2	4,3	0,9	3,4	0,1	18,4%	0,3%
TOTAL	1 607,9	106,3	1 411,6	90,0	1 695,6	116,9	1 488,3	90,4	5,5%	

Source : SCR - Banque de France (Encours mobilisés)

* Les services aux entreprises regroupent les secteurs "information et communication", "activités financières et d'assurance", "activités spécialisées scientifiques et techniques", "activités de services administratifs et de soutien" et "autres activités de services"

¹ Le total des encours de risques de cette étude concerne les financements accordés par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département, installés ou non localement, à la clientèle des entreprises et des collectivités. Il est composé uniquement de l'encours mobilisé (les crédits à court terme, à moyen et long terme et le crédit bail), il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

² Le Service central des risques de la Banque de France (SCR) recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 25 000 € par guichet et par entité juridique. A partir du 1er trimestre 2008, la répartition sectorielle est déclinée selon la nouvelle nomenclature NAF 2008. Ce changement de nomenclature a pu entraîner des variations importantes sur certains secteurs.

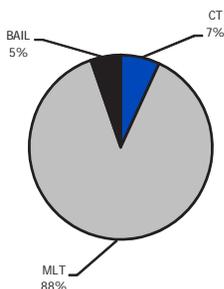
Les déclarations au SCR peuvent être actualisées par les établissements de crédit pendant un an. Il convient de garder une interprétation prudente de ces données en raison d'un taux de rejets des déclarations non-conformes relativement élevé dans les DCOM. En outre, compte tenu du seuil de recensement, les très petites entreprises ne sont pas comprises dans ces bases de données.

Par ailleurs, en Guyane, le financement de l'économie affiche une forte concentration sectorielle. Deux secteurs d'activité mobilisent à eux seuls près de 75 % des encours déclarés :

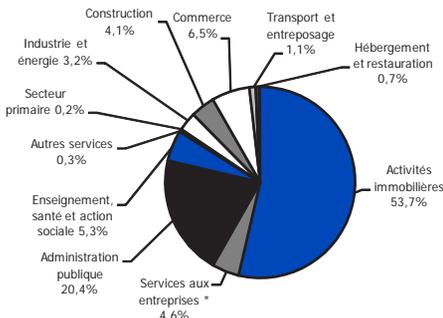
- l'immobilier (53,7 % des encours) dont la part demeure stable sur un an.
- l'administration publique (20,4 % des encours) dont la part recule légèrement sur un an.

L'importance de ces secteurs reflète les efforts d'investissement effectués sur le département face à la demande d'infrastructures et de logements qui ne cesse de croître en raison de l'essor démographique.

Répartition des risques par nature



Répartition des risques par secteur



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2011

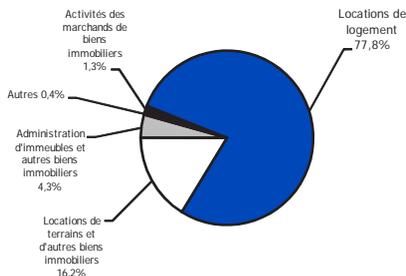
Les investissements dans le département sont essentiellement financés par l'intermédiaire de crédits à moyen et long terme qui représentent 88 % du total des encours à fin 2011.

4.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2011, les encours de risques déclarés sur le secteur de l'activité immobilière s'établissent à 911,2 M€, en progression de 5,1 % sur un an, après une hausse de 8,3 % en 2010, soulignant cette année encore la bonne santé du secteur dans le département.

L'activité de location de logements, qui concentre plus des trois quarts (78 %) de l'endettement du secteur immobilier, affiche une relative stagnation de ses encours de crédits, détenus principalement par les bailleurs sociaux du département (la SIGUY, la SIMKO et la SENSAMAR). La progression des encours est en effet impactée en 2011 par la réallocation du passif d'un bailleur social du département (SA HLM Guyane liquidée en 2009) dont une partie n'apparaît plus dans les encours recensés en Guyane. Sans cette opération comptable exceptionnelle, la progression de l'endettement de ce secteur d'activité se serait poursuivie (environ + 25 M€), confirmant la forte croissance de la demande de logements en Guyane.

Répartition du financement de l'activité immobilière par secteur



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2011

Sur un an, l'endettement du secteur « Administration d'immeubles » est multiplié par trois et dans le même temps, celui de la « location de terrains » augmente fortement de plus de 15 M€ (+ 11,7 % sur un an).

Evolution des risques sur le secteur de l'activité immobilière

en millions d'€	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Activités des marchands de biens immobiliers	10,6	11,3	11,5	5,9%	2,1%
Locations de logement	648,9	708,2	709,1	9,1%	0,1%
Locations de terrains et d'autres biens immobiliers	125,0	132,2	147,7	5,8%	11,7%
Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	11,9	12,7	39,0	6,8%	206,2%
Autres	2,8	2,7	3,9	-2,3%	44,5%
Total	799,2	867,1	911,2	8,5%	5,1%

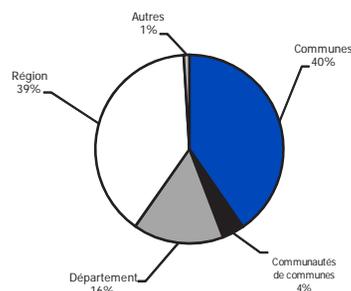
Source : SCR-Banque de France

La nature de l'activité du secteur immobilier explique le recours prédominant aux crédits à moyen et long terme qui représentent 92,2 % des financements contre 2,1 % pour les crédits à court terme et 5,7 % pour le crédit bail.

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Les administrations publiques locales de Guyane affichent une croissance modérée de leur endettement bancaire en 2011 (+ 2,9 %), en fort ralentissement par rapport à 2010 (+ 18,5 %), pour s'établir à 345,4 M€ au 31 décembre 2011. Alors que l'endettement des communes, globalement très élevé, recule légèrement sur un an (- 1,3 %, soit - 1,8 M€), celui du Conseil Général progresse fortement (+ 11,7 %, + 5,7 M€), en lien avec la réalisation d'importantes infrastructures scolaires et de transport. Après une forte hausse en 2010, les encours portés par le Conseil Régional augmentent très modérément en 2011 (+ 1,5 %, + 2 M€).

Répartition des risques déclarés au SCR sur le secteur Public local



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2011

Evolution des risques sur le secteur Public local

en millions d'€	2009	2010	2011	Var. 11/10	Var. 10/09
Communes	140,2	141,1	139,3	-1,3%	0,6%
Communautés de communes	10,5	10,4	13,2	26,4%	-0,2%
Département	49,6	48,5	54,2	11,7%	-2,2%
Région	80,5	133,3	135,3	1,5%	65,7%
Autres	2,5	2,3	3,4	43,9%	-7,4%
Total	283,3	335,7	345,4	2,9%	18,5%

Source : SCR-Banque de France

Les communes et les communautés de communes sont les principaux emprunteurs du secteur public local (44 %), devant la Région (39 %) et le Département (16 %). La répartition des encours reste quasiment stable sur an.

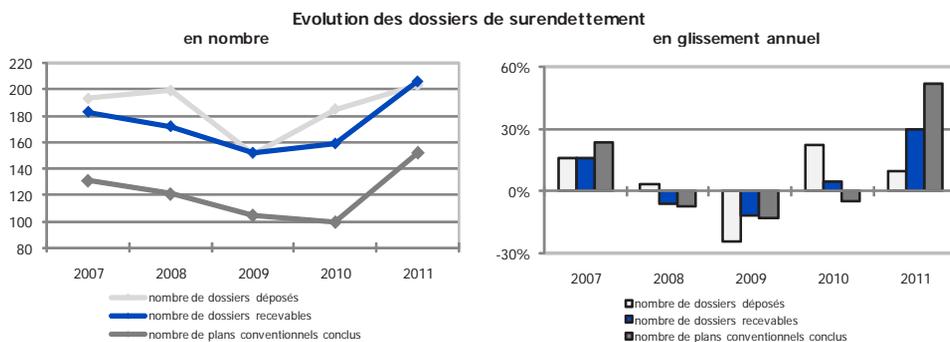
La quasi-totalité des financements du secteur public local concerne des lignes de crédits à moyen et long terme (99,8 % des encours).

5. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guyane. Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires mais aussi non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer etc.).

Depuis 2007 et jusqu'à fin décembre 2011, 931 dossiers ont été reçus par la Commission de surendettement de l'IEDOM. Ce nombre a augmenté au rythme moyen de 5,5 % par an sur les cinq dernières années. Après une chute observée en 2009, on note une nette reprise du nombre de dépôts de dossiers dans le département à partir de fin 2010, qui s'amplifie en 2011. Cette évolution peut s'expliquer par les effets induits des mesures de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010, entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2010, portant réforme du crédit à la consommation et destinées à mieux accompagner les personnes surendettées.

Sur l'année, 203 dossiers de surendettement ont été déposés (+ 9,7 % sur un an) et 152 plans conventionnels ont été conclus (+ 52 % sur un an). Sur les cinq dernières années, plus de 9 dossiers sur 10 ont été jugés recevables (94 %) et pour 70 % d'entre eux, un plan conventionnel a été conclu en Guyane.



Les conséquences d'un accident de la vie (licenciement, chômage de longue durée, décès du conjoint etc.), entraînant une perte de revenu, sont les causes principales des situations de surendettement dans le département. La majorité des dossiers déposés concernent des personnes dont les revenus sont composés presque exclusivement de transferts sociaux. Leur surendettement provient de l'accumulation d'impayés liés à des charges de la vie courante (loyers, factures d'eau et d'électricité etc.) combinée principalement à des encours de crédit revolving, plus facile à contracter que des crédits à la consommation classiques.

Perspectives

Les premières tendances de l'année 2012 sont bien orientées. Les chefs d'entreprise anticipent dans l'ensemble une amélioration de leur courant d'affaires d'après les prévisions de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM.

Dans le secteur spatial, 2012 sera la première année au cours de laquelle trois lanceurs seront en phase opérationnelle, avec une montée en charge des activités. Les perspectives à moyen terme sont bonnes avec un carnet de commandes d'Arianespace qui laisse augurer une activité soutenue pour les trois années à venir.

La construction de logements sociaux et privés restera génératrice d'activité (ZAC de Macouria, logements de la zone de Soula, ZAC Saint-Maurice à Saint-Laurent, bouclages d'opérations liées à la fin programmée de certaines mesures de défiscalisation).

L'aménagement du territoire aura également un impact significatif avec certains travaux qui ont déjà débuté fin 2011 (échangeurs de Balata et des Maringouins, complexe commercial de Matoury, éco-quartier de Rémire Montjoly, appel d'offres pour le second pont du Larivot, création ou mise aux normes des équipements sportifs dans le cadre de la base avancée de la coupe du monde de football de 2014 et des Jeux Olympiques de 2016 au Brésil).

Dans le secteur du tourisme, les perspectives sont favorables, avec en particulier l'ouverture de nouveaux hôtels, l'arrivée de flux touristiques en provenance du Suriname (produits « plateau des Guyanes ») ou des navires de croisière supplémentaires qui ont inscrit la Guyane sur leur programme (Iles du Salut).

A plus long terme, on peut évoquer la problématique d'exploitation des richesses minières et énergétiques du département avec la découverte de pétrole au large de la Guyane qui permet d'espérer d'ici à dix ans une activité dans le secteur des énergies fossiles. Dans le secteur aurifère, le SDOM (Schéma départemental d'orientation minière) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, mais il est encore sujet à de nombreux débats et même à un recours de la Région Guyane auprès du Conseil d'Etat.

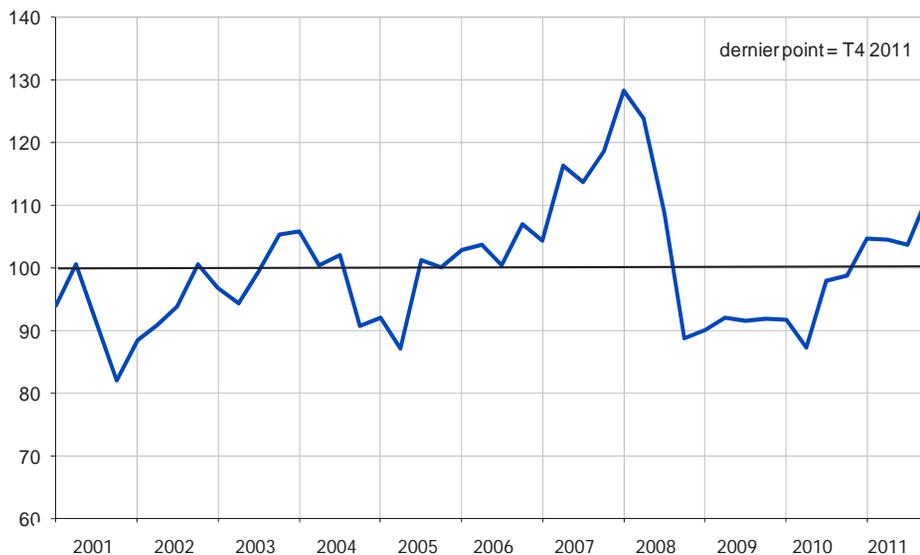
Toutefois, une attention sera à porter sur l'évolution des prix, en liaison avec les coûts des carburants et la réforme du régime de l'octroi de mer, celle-ci pouvant être génératrice d'éventuelles tensions. En effet, depuis le début de l'année 2012, le prix de vente des carburants a progressé tous les mois. En avril, le prix de vente au détail de l'essence dépasse les records de prix à la pompe constatés en novembre 2008, à la veille des mouvements sociaux de 2009.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateur du climat des affaires (ICA)

Indicateur du climat des affaires en Guyane
(100 = moyenne longue période)

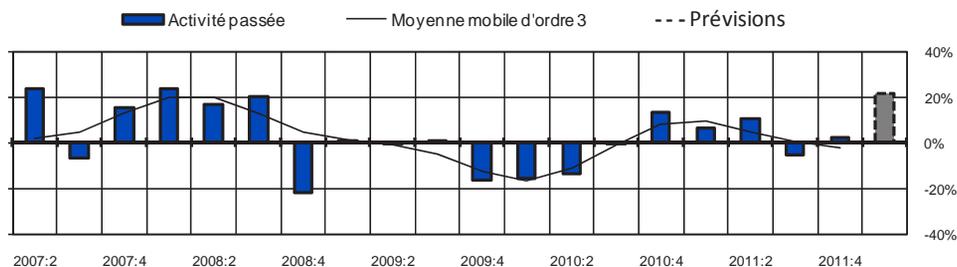


Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

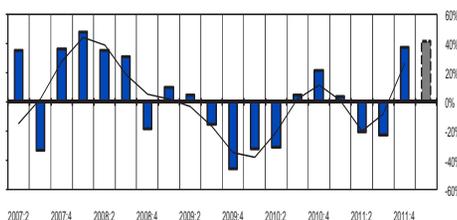
L'ICA est un indicateur qui est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, au moyen d'une analyse en composantes passées et futures sur la perception des professionnels de leur niveau d'activité, de charges, de trésorerie, effectifs, prix. Il synthétise ainsi l'ensemble des réponses accordées lors de l'enquête. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100, avec un écart type de 10). En termes d'interprétation, plus il est élevé, plus les chefs d'entreprises évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

Tableau 2
Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité

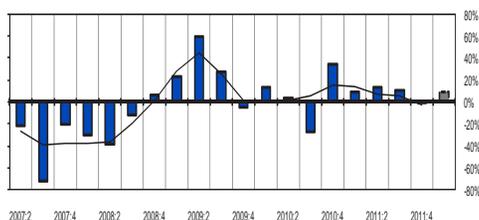
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



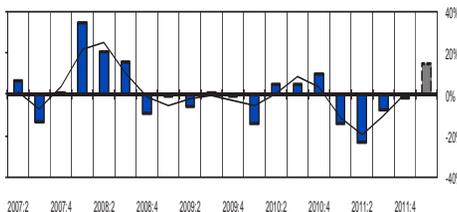
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



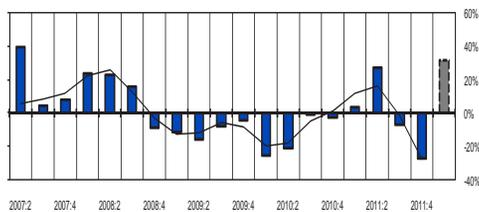
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



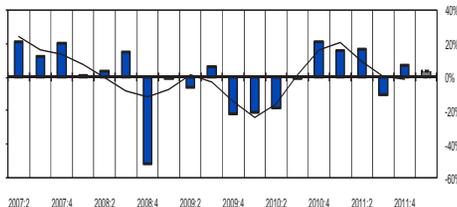
ACTIVITE – INDUSTRIE



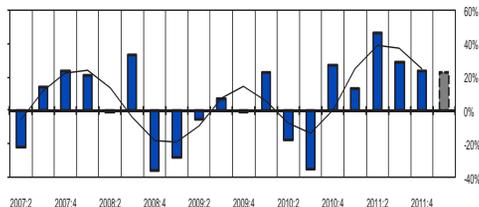
ACTIVITE – SERVICES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – TOURISME



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès de 152 entreprises employant au total 5 076 salariés en moyenne sur les échantillons de l'année 2011. (MM3 : moyenne mobile d'ordre 3)

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	RESSOURCES		EMPLOIS			
	PIB	Importations (biens et services)	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Exportations (biens et services)
			Ménages	Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾		
<i>Niveau annuel en millions d'euros courants</i>						
2010 ^e	3 335	1 837	1 634	1 633	994	944
2009 ^e	3 212	1 553	1 571	1 599	927	1 033
2008 ^e	3 095	1 445	1 548	1 585	917	931
<i>Taux de croissance à prix courant, en %</i>						
2007	5%	15%	6%	13%	7%	7%
2006	8%	40%	4%	8%	28%	65%
2005	8%	20%	9%	4%	7%	38%
2004	4%	-8%	8%	5%	-2%	-24%
2003	2%	-52%	1%	10%	-2%	-69%
2002	10%	34%	8%	7%	-5%	64%
2001	18%	-22%	0%	7%	26%	-23%
2000	-9%	35%	5%	2%	7%	14%
1999	6%	-10%	2%	12%	2%	-8%
1998	9%	3%	6%	5%	4%	6%

e : estimations issues des comptes rapides

(1) ISBLSM : Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : INSEE

Tableau 4
Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée*

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
<i>Niveau annuel en millions d'euros courants</i>								
2007	2 696	111	25	221	63	239	1 100	990
<i>Part dans la valeur ajoutée, en %</i>								
2007	100%	4%	1%	8%	2%	9%	39%	37%
2006	100%	4%	1%	8%	2%	9%	40%	36%
2005	100%	4%	1%	8%	2%	8%	40%	37%
2004	100%	4%	2%	7%	2%	9%	39%	37%
2003	100%	4%	2%	8%	2%	8%	38%	39%
2002	100%	4%	1%	9%	2%	7%	37%	38%
2001	100%	5%	1%	10%	2%	10%	35%	37%
2000	100%	5%	1%	11%	1%	9%	29%	43%
1999	100%	5%	1%	8%	1%	9%	39%	37%
1998	100%	6%	2%	8%	1%	9%	39%	36%
1997	100%	6%	2%	8%	1%	11%	37%	35%
1996	100%	6%	2%	7%	1%	9%	42%	33%
1995	100%	7%	4%	8%	1%	8%	45%	27%

* - Hors BUF - La branche d'unité fictive (BUF) qui est incluse dans le calcul total valeur ajoutée, n'est pas prise en compte dans ce tableau.

Source : INSEE

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT

Années	
2011	21,0%
2010	20,0%
2009	20,3%
2008	21,4%
2007	20,7%
Var 11/10	+ 1 pt

Source : INSEE (enquête emploi de juin)

Tableau 6
Evolution des indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services	Tabac
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 1998						
2011	2,2%	1,8%	1,0%	12,4%	1,7%	-3,2%
2010	0,4%	2,2%	-1,9%	5,2%	0,2%	0,1%
2009	-0,2%	-2,6%	0,1%	-2,4%	1,3%	-1,7%
2008	3,3%	9,5%	0,2%	-5,5%	3,5%	4,1%
2007	3,0%	2,4%	-0,4%	11,5%	2,6%	38,3%
Inflation annuelle moyenne, indice base 100 en 1998						
2011	2,1%	1,8%	-0,3%	14,3%	1,7%	-2,8%
2010	0,2%	1,2%	-0,9%	4,4%	-0,3%	0,9%
2009	0,6%	2,7%	-0,2%	-14,6%	2,7%	0,5%
2008	3,5%	4,7%	0,5%	9,7%	2,9%	18,3%
2007	3,4%	2,0%	-1,5%	5,2%	5,7%	24,2%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en point de %						
2011	2,2	0,4	0,25	0,8	0,75	0,0
2010	0,4	0,5	-0,5	0,3	0,1	0,0
2009	-0,2	-0,6	0,0	-0,2	0,6	0,0
2008	3,3	2,0	0,0	-0,4	1,6	0,1
2007	3,0	0,5	-0,1	0,9	1,2	0,5

Source : INSEE

Tableau 7
Structure des importations par produits

Importations en valeur (millions d'euros)							
	2001	2008	2009	2010	2011	Var 11/10	Part en 2011
Agriculture, sylviculture, pêche	8,9	10,2	9,6	12,2	13,6	11,9%	1,0%
Industries agroalimentaires	128,7	162,4	146,2	178,7	200,4	12,2%	15,0%
Industries des biens de consommation	91,4	122,3	122,7	138,7	149,8	8,0%	11,2%
<i>Textile, habillement, cuir, chaussures</i>	30,3	30,7	29,1	36,8	41,9	13,8%	3,1%
<i>Produits de l'édition et de la communication</i>	7,1	8,2	9,7	10,5	11,3	7,4%	0,8%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	24,8	42,5	43,9	47,8	51,1	6,9%	3,8%
<i>Produits manufacturés divers</i>	29,3	40,9	40,0	43,6	45,6	4,5%	3,4%
Industries des biens d'équipement	231,5	465,4	358,8	402,0	484,6	20,5%	36,3%
<i>Produits électroniques, informatiques et optiques</i>	50,2	62,7	76,2	110,1	144,3	31,0%	10,8%
<i>Machines industrielles, agricoles, divers</i>	52,5	106,4	99,9	89,7	92,6	3,2%	6,9%
<i>Équipements électriques et ménagers</i>	32,4	53,1	52,3	59,9	91,6	52,9%	6,9%
<i>Matériels de transport</i>	96,4	243,2	130,3	142,3	156,1	9,7%	11,7%
Produits minéraux, produits en caoutchouc et plastique	29,7	45,6	40,1	45,9	55,6	20,9%	4,2%
Produits en bois, papier, ou carton	15,7	22,9	17,9	21,4	23,0	7,5%	1,7%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	32,2	41,1	47,2	64,3	100,7	56,6%	7,6%
Produits métalliques et métallurgiques	35,7	61,9	58,3	58,9	84,1	42,7%	6,3%
Hydrocarbures naturels, autres produits des ind. extractives	0,6	0,9	1,1	1,1	1,3	25,3%	0,1%
Produits pétroliers raffinés	68,8	122,3	148,1	158,5	219,7	38,6%	16,5%
Produits divers	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	66,4%	0,0%
Total	643,2	1 055,1	950,1	1 081,8	1 333,1	23,2%	100,0%

Source : Douanes - données provisoires

Tableau 8
Structure des exportations par produits

Exportations en valeur (millions d'euros)							
	2001	2008	2009	2010	2011	Var 11/10	Part en 2011
Agriculture, sylviculture, pêche	1,5	0,8	0,9	0,6	0,7	29,7%	0,5%
Industries agroalimentaires	28,6	15,9	14,1	14,8	12,9	-12,6%	8,4%
Industries des biens de consommation	0,5	1,0	1,4	1,6	1,0	-33,4%	0,7%
<i>Textile, habillement, cuir, chaussures</i>	0,1	0,5	0,8	1,1	0,4	-68,1%	0,2%
<i>Produits de l'édition et de la communication</i>	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	-28,9%	0,0%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	150,7%	0,0%
<i>Produits manufacturés divers</i>	0,3	0,4	0,6	0,4	0,6	70,6%	0,4%
Industries des biens d'équipement	15,9	38,7	68,2	88,5	80,3	-9,3%	52,0%
<i>Produits électroniques, informatiques et optiques</i>	8,8	7,7	24,6	52,0	33,7	-35,2%	21,8%
<i>Équipements électriques et ménagers</i>	0,7	0,6	1,0	0,8	2,1	152,2%	1,4%
<i>Machines industrielles, agricoles, divers</i>	1,2	3,3	4,4	4,4	5,5	24,8%	3,6%
<i>Matériels de transport</i>	5,2	27,1	38,3	31,3	39,0	24,7%	25,3%
Produits minéraux, produits en caoutchouc et plastique	1,3	2,3	1,9	1,4	1,3	-7,1%	0,9%
Produits en bois, papier, ou carton	3,1	2,8	2,5	2,6	2,3	-12,4%	1,5%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	0,3	1,7	4,0	17,0	6,5	-61,5%	4,2%
Produits métalliques et métallurgiques (dont or)	83,9	36,4	26,7	31,3	48,1	54,0%	31,2%
Hydrocarbures naturels, autres produits des ind. extractives	3,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-11,5%	0,0%
Produits pétroliers raffinés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,3%	0,0%
Produits divers	0,1	0,5	0,3	0,6	1,2	108,8%	0,8%
Total	138,1	100,2	120,0	158,2	154,4	-2,4%	100,0%

Source : Douanes - données provisoires

Tableau 9 Comptes de l'Etat dans la collectivité

Compte de l'Etat dans la collectivité (en millions d'euros)									
Recettes locales				Dépenses locales					
	2007	2008	2009*	Var. 09/08		2007	2008	2009*	Var. 09/08
Budget général					Dépenses de fonctionnement	595,8	654,3	630,3	-3,7%
					<i>dont</i>				
					Dépenses de personnel (y. c. les pensions)	463,1	486,2	500,6	3,0%
Recettes fiscales	110,2	142,4	115,2	-19,1%	<i>dont (répartition par ministère)</i>				
<i>dont</i>					Enseignement	324,5	339,5	356,7	5,0%
Impôts sur le revenu	65,1	85,5	62,5	-26,9%	Intérieur et décentralisation	45,4	49,8	50,9	2,2%
Impôts sur les sociétés	24,0	33,4	28,2	-15,6%	Economie, Finances & Emploi, Budget	32,2	32,5	28,9	-10,9%
Autres impôt d'Etat (mjs, frais et accessoires)	9,7	12,3	10,8	-12,2%	Dépenses de fonctionnement direct	78,4	77,5	77,21	-0,3%
					Dépenses sans ordonnancement	54,4	93,7	52,5	-44,0%
Droit d'importation revenant à l'Union Européenne	3,5	3,6	3,5	-1,7%	<i>dont</i>				
					Dégrèvements sur impôts locaux	17,1	14,8	18,23	23,3%
Recettes non fiscales	17,7	16,9	15,9	-6,4%	Primes pour l'emploi	10,1	9,32	-7,9%	
<i>dont</i>					Admission en non valeur	9,8	27,5	7,82	-71,5%
Frais d'assiette et de recouvrement	7,0	7,4	7,8	5,4%	Dépenses d'investissement	53,7	66,4	88,15	32,8%
Autres	2,1	4,0	2,7	-32,7%	<i>dont (répartition par ministère)</i>				
Amendes forfaitaires et condamnations pécuniaires	2,1	2,5	2,6	2,3%	Ecologie	12,9	14,7	53,3	263,1%
					Défense	16,0	17,7	13,99	-20,8%
					Enseignement	15,5	25,0	9,91	-60,3%
					Dépenses d'intervention	145,4	137,9	156,95	13,8%
					<i>dont (répartition par ministère)</i>				
					Outre-mer		36,8	47,36	28,7%
					Intérieur et décentralisation	44,2	29,2	40,87	39,8%
					Enseignement	24,8	24,8	25,57	2,9%
					Comptes spéciaux du Trésor	187,7	188,9	199,85	5,8%
					Fonds structurels européens	30,3	40,0	41,87	4,8%
					<i>dont</i>				
					FEDER	17,9	18,3	27,11	48,5%
					FSE	7,4	11,9	8,25	-30,7%
					FEOGA	4,3	9,7	6,5	-33,1%
Total des recettes	127,9	159,3	131,0	-17,8%	Total des dépenses	982,6	1 047,5	1 075,2	2,6%
Solde des recettes sur les dépenses	-854,7	-888,2	-944,2	6,3%					

Source : Direction Régionale des Finances Publiques

*données provisoires

Tableau 10
Comptes administratifs de la Région

Compte de gestion du conseil régional (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	163,2	197,0	20,7%	100%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	94,9	93,9	-1,0%	47,7%
Recettes fiscales	64,8	60,3	-7,0%	30,6%
Impôts directs	7,9	8,8	10,3%	4,4%
Impôts indirects	56,9	51,5	-9,5%	26,1%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ... *</i>	27,7	27,6	-0,6%	14,0%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	29,2	23,9	-17,9%	12,2%
Dotations et subventions reçues	9,4	11,5	22,6%	5,9%
Autres	20,6	19,2	-6,8%	9,8%
<u>Recettes d'investissement</u>	68,4	103,1	50,8%	52,3%
Dotations et subventions reçues	15,6	21,5	38,4%	10,9%
Emprunts*	10,0	58,0	480,0%	29,4%
FCTVA	5,0	3,8	-25,2%	1,9%
Autres	37,8	19,8	-47,6%	10,0%
Dépenses réelles totales	117,1	170,2	45,4%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	59,5	66,5	11,7%	39,1%
dont frais de personnel	13,7	15,9	16,4%	9,4%
dont intérêts de la dette	3,7	3,6	-1,1%	2,1%
dont subventions contingents et autres	33,0	32,2	-2,2%	18,9%
dont achats et charges externes	9,2	12,5	36,1%	7,3%
<u>Dépenses d'investissement</u>	57,6	103,7	80,1%	60,9%
Subventions versées	26,6	11,6	-56,3%	6,8%
Remboursement de dette (3)	5,9	4,9	-17,0%	2,9%
Dépenses d'équipement brut	21,8	86,2	295,5%	50,6%
Autres	3,3	1,0	-69,0%	0,6%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	35,4	27,4	-22,6%	
Epargne nette (1-2-3)	29,5	22,5	-23,7%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	63%	71%	+ 8 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Tableau 11
Comptes administratifs du département

Compte de gestion du conseil général (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	287,3	311,1	8,3%	100,0%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	244,9	253,5	3,5%	81,5%
Recettes fiscales	170,7	176,1	3,2%	56,6%
Impôts directs	51,3	55,3	7,8%	17,8%
Impôts indirects	119,4	120,9	1,2%	38,8%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ... *</i>	92,4	93,9	1,5%	30,2%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	27,0	27,0	0,0%	8,7%
Dotations et subventions reçues	48,2	53,5	10,8%	17,2%
Autres	26,0	22,4	-13,8%	7,2%
<u>Recettes d'investissement</u>	42,4	57,6	36,0%	18,5%
Dotations et subventions reçues	7,9	23,1	191,4%	7,4%
Emprunts*	6,4	0,0	-100,0%	0,0%
FCTVA	3,1	8,3	166,0%	2,7%
Autres	24,9	26,2	5,2%	8,4%
Dépenses réelles totales	272,8	278,5	2,1%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	218,9	245,2	12,0%	88,0%
dont frais de personnel	69,6	77,8	11,8%	27,9%
dont intérêts de la dette	2,4	1,6	-31,2%	0,6%
dont subventions contingents et autres	124,9	135,6	8,6%	48,7%
dont achats et charges externes	22,1	30,2	36,7%	10,8%
<u>Dépenses d'investissement</u>	53,9	33,3	-38,3%	12,0%
Subventions versées	7,1	3,3	-53,5%	1,2%
Remboursement de dette (3)	10,1	4,1	-59,5%	1,5%
Dépenses d'équipement brut	34,8	25,7	-26,2%	9,2%
Autres	1,8	0,2	-90,2%	0,1%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	26,0	8,3	-68,2%	
Epargne nette (1-2-3)	15,9	4,2	-73,8%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	89%	97%	+ 8 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

*Montants calculés hors gestion active de la dette

Tableau 12
Comptes administratifs du secteur communal

Compte de gestion des communes (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	361,1	288,7	-20,0%	100,0%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	247,2	221,5	-10,4%	76,7%
Recettes fiscales	135,1	151,4	12,1%	52,4%
Impôts directs	57,5	56,4	-2,0%	19,5%
Impôts indirects	77,6	95,0	22,5%	32,9%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ...*</i>	15,5	19,3	24,5%	6,7%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	62,1	75,7	22,0%	26,2%
Dotations et subventions reçues	50,2	59,5	18,6%	20,6%
Autres	61,9	10,7	-82,8%	3,7%
<u>Recettes d'investissement</u>	113,9	67,2	-41,0%	23,3%
Dotations et subventions reçues	31,9	28,1	-12,0%	9,7%
Emprunts*	51,2	12,2	-76,1%	4,2%
FCTVA	5,5	8,8	62,1%	3,1%
Autres	25,3	18,0	-28,9%	6,2%
Dépenses réelles totales	352,7	286,9	-18,7%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	235,5	234,1	-0,6%	81,6%
dont frais de personnel	125,2	132,1	5,6%	46,1%
dont intérêts de la dette	4,5	6,2	38,6%	2,2%
dont subventions contingents et autres	51,9	47,5	-8,5%	16,6%
dont achats et charges externes	54,0	48,2	-10,6%	16,8%
<u>Dépenses d'investissement</u>	117,2	52,8	-55,0%	18,4%
Remboursement de dette (3)	8,5	9,2	8,8%	3,2%
Dépenses d'équipement brut	64,5	41,1	-36,3%	14,3%
Autres	44,2	2,5	-94,4%	0,9%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	11,7	-12,5	-207,4%	
Epargne nette (1-2-3)	3,2	-21,8	-779,6%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	95%	106%	+ 11 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

*Montants calculés hors gestion active de la dette

Compte de gestion des collectivités de communes (en millions d'euros)

	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales*	25,0	27,0	8,2%	100,0%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	16,3	18,5	13,4%	68,5%
Recettes fiscales	4,7	12,8	174,9%	47,5%
Impôts directs	4,7	12,8	174,9%	47,5%
Impôts indirects	nd	nd	nd	nd
Dotations et subventions reçues	3,3	4,4	32,0%	16,1%
Autres	8,4	1,3	-84,1%	4,9%
<u>Recettes d'investissement</u>	8,6	8,5	-1,6%	31,5%
Dotations et subventions reçues	3,0	4,3	45,2%	16,0%
Emprunts*	4,0	1,0	-75,3%	3,7%
FCTVA	0,8	1,0	26,7%	3,6%
Autres	0,9	2,1	128,5%	7,6%
Dépenses réelles totales	22,8	24,0	5,2%	100,0%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	12,3	16,9	37,1%	70,6%
dont frais de personnel	2,3	2,9	24,5%	12,0%
dont intérêts de la dette	0,3	0,3	-20,2%	1,0%
dont subventions contingents et autres	1,0	1,3	34,1%	5,5%
dont achats et charges externes	8,7	12,5	42,9%	52,0%
<u>Dépenses d'investissement</u>	10,5	7,1	-32,5%	29,4%
Remboursement de dette (3)	0,6	2,4	281,7%	10,0%
Dépenses d'équipement brut	9,7	4,3	-56,0%	17,7%
Autres	0,2	0,4	154,0%	1,7%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	4,0	1,6	-60,5%	
Epargne nette (1-2-3)	3,3	-0,8	-124,6%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	76%	92%	+ 16 points	

Source : Direction régionale des finances publiques

*Montants calculés hors gestion active de la dette

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : La liste des établissements de crédit implantés localement (ECIL)

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan Guyane
LES BANQUES AFB							
BNP Paribas Guyane	5,6 M€	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	Groupe BNP Paribas	3	83	329,1 M€
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	20, Avenue de Paris 94811 Villejuif	8, place des Palmistes 97300 Cayenne	Groupe Crédit Agricole SA	3	43	178,7 M€
Banque des Antilles françaises (BDAF)	83,7 M€	Parc d'activité de la Jaille Bât 5 et 6 97122 Baie-Mahault	C. C. Montjoly II 97354 Remire-Montjoly	Groupe BPCE	2	11	89,6 M€
La Banque Postale	3 185,7 M€	115 Rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	11, Rue des Lucioles ZI Colleury IV 97399 Cayenne	La poste	23	103	846,8 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
BRED - Banque Populaire	432,5 M€	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe BPCE	5	45	208,3 M€
Caisse d'Aide Sociale de l'Education Nationale (CASDEN)	-	91, Cours des Roches 77186 Noisiel	700, Route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe BPCE	1	1	110,9 M€
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG)	2,4 M€	Rue du Professeur Garcin 97200 Fort de France	93, Rue Laouette 97300 Cayenne	Groupe Crédit Mutuel	2	21	226,9 M€
Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Martinique-Guyane	12,2 M€	Rue Case nègre Place d'Armes 97232 Le Lamentin	Angle Avenue Heder et Rue Damas 97331 Cayenne	Groupe Crédit Agricole SA	1	8	25,8 M€
LES SOCIETES FINANCIERES							
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2 M€	12, Bd du Général de Gaulle 97200 Fort de France	30, Rue Thiers 97320 St Laurent du Maroni	Groupe BPCE	1	2	27,5 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	700, Route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe BPCE	1	2	12,2 M€
Crédit Moderne Antilles-Guyane (CMAG)	18,7 M€	Rue René Rabat ZI de Jarry 97122 Baie Mahault	Lôissement les Héliconias Route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	Groupe BNP Paribas	1	18	49,8 M€
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,3 M€	ZI Les Mangles 97232 Le Lamentin	515, ZI Colleury 5 97300 Cayenne	Groupe General Electric Money	1	11	70,8 M€
LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES							
Agence Française de Développement (AFD)	-	5, Rue Roland Barthes 75012 Paris	Lôissement les Héliconias Route de Baduel BP1122 97345 Cayenne Cedex	-	1	18	242,2 M€
OSEO (1)	-	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maison-Alfort	Lôissement les Héliconias Route de Baduel BP1122 97345 Cayenne Cedex	-	-	-	7,8 M€
Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)	-	56, Rue de Lille 75356 Paris 07	12, Rue du 14 juillet 97300 Cayenne	-	1	2	676,7 M€

(1) L'activité d'OSEO est assurée par l'effectif de l'AFD

Tableau 2 : Les actifs financiers

Montants en millions €							
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	Var. 11/10	Var. 10/09
Sociétés non financières	256,2	270,5	293,6	320,5	358,4	11,8%	9,2%
Dépôts à vue	198,8	205,5	218,6	235,8	258,1	9,5%	7,9%
Placements liquides ou à court terme	53,1	61,8	69,8	79,3	92,3	16,4%	13,7%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	0,4	0,3	0,5	23,5	18,3	-22,4%	n.s.
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	52,7	61,5	69,2	55,8	74,1	32,7%	-19,4%
<i>Comptes à terme</i>	21,7	27,9	26,3	17,6	29,2	66,1%	-33,2%
<i>OPCVM monétaires</i>	28,3	32,1	41,6	34,2	34,0	-0,7%	-17,6%
<i>Certificats de dépôt</i>	2,7	1,4	1,4	4,0	10,9	172,5%	185,7%
Epargne à long terme	4,3	3,3	5,3	5,4	8,0	46,7%	2,8%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	4,0	3,0	3,1	3,5	5,0	42,9%	14,3%
Ménages	775,8	802,0	843,1	913,5	952,0	4,2%	8,4%
Dépôts à vue	242,6	253,4	263,2	310,1	324,3	4,6%	17,8%
Placements liquides ou à court terme	273,4	300,2	291,4	298,7	309,7	3,7%	2,5%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	231,7	256,0	256,9	265,0	282,2	6,5%	3,1%
<i>Livrets ordinaires</i>	72,0	78,7	81,5	83,3	89,9	7,9%	2,2%
<i>Livrets A et bleus</i>	104,0	117,7	122,2	129,8	140,2	8,1%	6,2%
<i>Livrets jeunes</i>	4,4	4,7	2,7	2,6	2,3	-8,5%	-5,0%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	15,9	15,9	10,7	9,1	7,6	-16,3%	-15,1%
<i>Livrets de développement durable</i>	10,6	14,0	14,7	15,3	16,4	7,5%	3,7%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	24,7	24,8	25,1	25,0	25,7	2,7%	-0,5%
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	41,7	44,2	34,5	33,7	27,5	-18,5%	-2,2%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	28,3	31,3	21,2	20,1	19,1	-4,9%	-5,2%
<i>Bons de caisse</i>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
<i>OPCVM monétaires</i>	13,4	12,9	13,3	13,6	8,3	-38,7%	2,5%
Epargne à long terme	259,8	248,3	288,5	304,6	318,0	4,4%	5,6%
<i>Plans d'épargne logement</i>	80,2	78,1	79,5	82,6	86,4	4,7%	3,9%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	7,2	6,7	6,1	5,9	5,7	-2,0%	-3,6%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	1,2	1,1	1,0	0,8	0,9	7,6%	-19,1%
<i>Portefeuille-titres</i>	12,0	11,0	15,4	15,8	15,2	-4,0%	2,4%
<i>OPCVM non-monétaires</i>	19,9	17,4	19,1	15,4	12,6	-18,1%	-19,1%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	139,2	133,9	167,4	184,2	197,2	7,1%	10,0%
Autres agents	104,0	118,6	123,6	143,0	128,6	-10,1%	15,7%
Dépôts à vue	80,0	93,5	100,1	110,5	95,0	-14,0%	10,4%
Placements liquides ou à court terme	22,1	23,3	21,8	29,3	29,8	1,9%	34,5%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	5,4	6,2	9,1	12,1	12,9	6,1%	34,2%
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	16,6	17,1	12,7	17,1	16,9	-1,1%	34,7%
<i>dont Comptes créditeurs à terme</i>	6,8	7,5	6,9	8,3	11,2	35,9%	20,3%
Epargne à long terme	1,9	1,7	1,8	3,2	3,8	16,3%	81,6%
Total actifs financiers	1 136,0	1 191,1	1 260,4	1 377,0	1 439,1	4,5%	9,3%
Dépôts à vue	521,4	552,4	581,9	656,4	677,5	3,2%	12,8%
Placements liquides ou à court terme	348,6	385,3	382,9	407,3	431,8	6,0%	6,4%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	237,5	262,6	266,5	300,7	313,4	4,2%	12,8%
<i>Placements indexés sur les taux du marché</i>	111,1	122,8	116,4	106,6	118,5	11,1%	-8,4%
Epargne à long terme	266,0	253,3	295,5	313,3	329,8	5,3%	6,0%

Source : IEDOM

A compter de fin 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de crédit de la place.

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

Montants en millions €							
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	Var. 11/10	Var. 10/09
Entreprises	938,1	1082,9	1124,6	1129,9	1214,6	7,5%	0,5%
Crédits d'exploitation	91,7	109,5	88,2	74,2	80,8	8,9%	-15,9%
<i>Créances commerciales</i>	9,2	12,6	17,2	7,0	10,3	46,8%	-59,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	46,9	52,9	45,2	38,5	36,7	-4,8%	-14,8%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	11,2	10,1	9,1	7,1	7,2	1,5%	-22,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	35,6	43,1	25,1	21,6	27,8	28,8%	-14,2%
<i>Affacturage</i>	0,0	0,9	0,6	7,1	6,1	-14,5%	n.s.
Crédits d'investissement	268,5	345,6	355,4	352,1	430,2	22,2%	-0,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	202,9	259,3	274,3	282,5	336,0	19,0%	3,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	22,5	23,1	21,5	37,8	38,7	2,3%	75,6%
<i>Credit-bail</i>	65,6	86,3	81,1	69,6	94,2	35,3%	-14,1%
Crédits à l'habitat	574,1	624,5	677,8	699,2	697,6	-0,2%	3,2%
Autres crédits	3,8	3,4	3,2	4,3	6,0	37,0%	35,3%
Ménages	495,1	558,2	596,7	679,4	733,2	7,9%	13,9%
Crédits à la consommation	169,0	170,8	170,2	169,5	168,1	-0,8%	-0,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	154,2	154,1	150,6	146,6 (1)	140,7 (1)	-4,0%	-2,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	6,9	7,2	7,8	9,0	12,8	42,0%	15,7%
<i>Credit-bail</i>	7,9	9,5	11,8	13,8	14,6	5,6%	16,4%
Crédits à l'habitat	322,3	384,5	426,0	509,9	564,9	10,8%	19,7%
Autres crédits	3,9	2,9	0,5	0,1	0,2	208,1%	-84,6%
Collectivités locales	258,0	304,1	361,6	365,9	388,5	6,2%	1,2%
Crédits d'exploitation	0,5	2,5	2,3	0,3	1,3	340,7%	-87,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,5	2,5	1,6	0,1	0,1	1,4%	-95,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,0	0,0	0,8	0,2	1,2	456,2%	-71,9%
Crédits d'investissement	255,1	300,6	358,5	364,8	386,7	6,0%	1,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	254,7	300,1	358,1	364,6	386,6	6,0%	1,8%
<i>Credit-bail</i>	0,5	0,5	0,4	0,2	0,1	-45,7%	-42,7%
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	2,3	1,1	0,8	0,8	0,5	-30,9%	0,0%
Autres agents et CCB non ventilés	58,8	36,1	36,2	44,5	29,7	-33,4%	22,9%
Total encours sain	1750,0	1981,3	2119,2	2219,7	2366,0	6,6%	4,7%
Créances douteuses brutes	106,7	103,2	91,5	101,3	98,2	-3,1%	10,7%
Provisions	76,4	64,5	62,6	63,9	60,2	-5,8%	2,1%
Créances douteuses nettes	30,3	38,7	28,9	37,4	38,0	1,5%	29,4%
<i>dont Entreprises</i>	20,3	20,3	16,0	27,6	28,0	1,7%	72,3%
<i>dont ménages</i>	9,5	14,9	12,2	8,4	9,7	14,7%	-30,8%
Total encours brut	1856,7	2084,5	2210,6	2321,0	2464,2	6,2%	5,0%
<i>Taux de créances douteuses</i>	5,7%	4,9%	4,1%	4,4%	4,0%	-0,4 pt	+0,3 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	71,6%	62,5%	68,4%	63,1%	61,3%	-1,7 pt	+5,3 pts

Source : IEDOM

(1) les données présentées ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010

Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit implantés localement

Montants en millions €

	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	Var. 11/10	Var. 10/09
Entreprises	799,8	903,9	949,2	971,5	992,9	2,2%	2,3%
Crédits d'exploitation	87,2	95,9	74,9	65,0	71,4	9,9%	-13,2%
<i>Créances commerciales</i>	7,2	8,5	8,6	6,9	10,2	49,3%	-20,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	46,2	49,3	42,3	37,0	33,9	-8,2%	-12,5%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	11,2	10,1	8,9	6,9	7,0	1,9%	-23,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	33,7	38,1	24,0	21,2	27,3	28,9%	-11,9%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits d'investissement	156,9	200,2	225,9	233,8	246,3	5,4%	3,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	139,6	183,0	207,9	214,6	224,7	4,7%	3,2%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	11,1	13,2	12,6	25,2	23,5	-6,8%	100,2%
<i>Crédit-bail</i>	17,3	17,2	18,0	19,2	21,6	12,4%	6,6%
Crédits à l'habitat	551,8	604,4	645,2	668,4	669,2	0,1%	3,6%
Autres crédits	3,8	3,4	3,2	4,3	6,0	37,0%	35,3%
Ménages	478,9	545,1	584,4	675,2	727,6	7,8%	15,5%
Crédits à la consommation	168,9	170,8	168,5	166,9	164,5	-1,5%	-0,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	154,2	154,1	148,9	144,1 (1)	137,1 (1)	-4,9%	-3,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	6,8	7,2	7,8	9,0	12,8	42,2%	15,7%
<i>Crédit-bail</i>	7,9	9,5	11,8	13,8	14,6	5,6%	16,4%
Crédits à l'habitat	306,0	371,5	415,4	508,2	562,9	10,8%	22,3%
Autres crédits	3,9	2,9	0,5	0,1	0,2	208,1%	-84,6%
Collectivités locales	133,6	172,2	231,1	236,9	265,3	12,0%	2,5%
Crédits d'exploitation	0,0	0,0	0,8	0,2	1,2	456,2%	-71,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,0	0,0	0,8	0,2	1,2	456,2%	-71,9%
Crédits d'investissement	131,2	171,1	229,6	235,9	263,6	11,7%	2,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	131,2	171,1	229,6	235,9	263,6	11,7%	2,8%
<i>Crédit-bail</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-32,5%	-22,8%
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	2,3	1,1	0,8	0,8	0,5	-30,9%	0,0%
Autres agents et CCB non ventilés	22,5	20,7	17,5	14,7	12,5	-15,1%	-15,8%
Total encours sain	1434,7	1641,9	1782,2	1898,3	1998,3	5,3%	6,5%
Créances douteuses brutes	91,2	86,9	85,7	92,8	90,8	-2,2%	8,3%
Provisions	76,4	64,5	62,5	63,7	60,0	-5,9%	2,0%
Créances douteuses nettes	14,8	22,4	23,2	29,1	30,8	6,0%	25,3%
<i>dont Entreprises</i>	8,7	10,2	12,5	21,0	21,6	2,7%	67,7%
<i>dont ménages</i>	6,2	12,1	10,6	7,9	9,2	15,8%	-25,1%
Total encours brut	1525,9	1728,8	1867,9	1991,1	2089,1	4,9%	6,6%
<i>Taux de créances douteuses</i>	6,0%	5,0%	4,6%	4,7%	4,3%	-0,3 pt	+0,1 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	83,8%	74,2%	72,9%	68,7%	66,1%	-2,6 pts	-4,2 pts

Source : IEDOM

(1) les données présentées ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010

Tableau 5 : Le bilan agrégé de l'échantillon de trois banques locales

(en millions d'€)	31-12-2008	31-12-2009	31-12-2010	31-12-2011	Var. 11/10
ACTIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	196,9	207,6	243,7	272,1	11,7%
Opérations avec la clientèle	363,1	372,0	385,4	405,9	5,3%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	42,1	47,9	52,3	50,2	-4,1%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	68,2	72,9	63,6	69,5	9,2%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	204,3	218,4	231,7	254,5	9,9%
Opérations sur titres	1,1	1,1	1,1	1,3	25,2%
Opérations diverses	72,3	58,5	45,4	46,5	2,4%
Valeurs immobilisées	7,9	7,8	7,8	8,7	12,0%
Total ACTIF	641,2	647,0	683,4	734,7	7,5%
PASSIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	121,5	121,7	127,5	136,0	6,7%
Opérations avec la clientèle	470,3	478,4	505,6	539,9	6,8%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	302,2	317,6	350,2	374,3	6,9%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	116,5	119,3	119,5	125,9	5,4%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	48,6	39,3	33,5	36,9	10,1%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Opérations diverses	22,7	18,0	16,8	20,4	21,3%
Capitaux propres, provisions et assimilés	26,7	29,0	33,4	38,4	14,7%
<i>dont capital</i>	8,7	10,7	11,7	11,8	1,2%
Total PASSIF	641,2	647,0	683,4	734,7	7,5%
SOLDES (Passif - Actif)					
Opérations avec la clientèle	107,2	106,3	120,3	134,0	11,4%
Opérations sur titres	-1,1	-1,1	-1,1	-1,3	25,2%
Opérations diverses	-49,6	-40,5	-28,6	-26,1	-8,8%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	18,8	21,2	25,6	29,6	15,6%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	75,4	85,9	116,2	136,1	17,2%

Source : IEDOM (échantillon de trois banques locales représentant 44,8 % des encours de crédits et 46,2 % des encours de dépôts détenus par les banques généralistes (banques AFB et mutualistes) au 31 décembre 2011

Tableau 6 : Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de trois banques locales

(en millions d'€)	2008	2009	2010	2011	Var. 11/10
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	2,0	1,2	1,3	1,9	48,7%
(+) Opérations avec la clientèle	21,7	24,1	24,5	25,1	2,3%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	-	-	-	-	-
(+) Opérations sur titres	0,1	0,2	0,0	0,0	n.s.
(+) Opérations de financement à long terme	0,1	0,0	0,0	0,0	n.s.
(+) Opérations de change	0,3	0,2	-0,1	0,4	n.s.
(+) Opérations de hors-bilan	0,5	0,3	0,3	0,6	85,8%
(+) Opérations de services financiers	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	n.s.
(+) Produits accessoires et divers nets	0,1	0,5	0,7	1,3	95,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	-	-	-	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-	-	-	-	-
(=) Produit net bancaire	28,1	29,7	30,0	32,6	8,7%
(-) Frais généraux	18,7	19,7	19,5	20,9	7,1%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>9,8</i>	<i>10,5</i>	<i>10,1</i>	<i>10,3</i>	1,9%
<i>dont services extérieurs</i>	<i>8,4</i>	<i>8,6</i>	<i>8,9</i>	<i>9,9</i>	11,9%
(-) Dotations aux amortissements	1,0	1,0	0,9	1,0	8,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-	-	-	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	-	-	-	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	-	-	-	-	-
(+) Charges refacturées	-	-	-	-	-
(=) Résultat brut d'exploitation	8,4	9,0	9,6	10,7	11,9%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-11,9	-3,1	-0,1	-4,0	n.s.
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,5	-0,8	0,8	-0,2	n.s.
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	12,5	5,1	-0,7	2,1	n.s.
(+) Intérêts sur créances douteuses	0,3	0,3	0,2	0,3	64,6%
(=) Résultat d'exploitation	8,7	8,1	9,8	13,2	34,8%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s.
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	-	-	-0,2	n.s.
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	-	-	-0,5	n.s.
(=) Résultat courant avant impôt	8,7	8,1	9,8	13,5	37,6%
(+) Produit net exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s.
(-) Dotations nettes au FRBG	0,5	0,6	0,8	0,8	1,3%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-	-	0,0	0,0	n.s.
(-) Impôt sur les bénéfices	2,7	2,2	2,6	2,8	7,2%
(=) Résultat net	5,5	5,2	6,4	9,9	54,1%

Source : IEDOM (échantillon de trois banques locales représentant 44,8 % des encours de crédits et 46,2 % des encours de dépôts détenus par les banques généralistes (banques AFB et mutualistes) au 31 décembre 2011)

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

Janvier

- **Collectivités.** Présentation par la Ministre de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, du projet de loi relatif à la mise en place de la collectivité unique en Conseil des Ministres.
- **Développement économique.** Présentation par le Conseil régional de son document « Stratégie pour la Guyane », détaillant les actions à mener à court et long-termes pour œuvrer au développement économique et social de la Guyane.

Février

- **Finances publiques.** Octroi d'un prêt bonifié de l'Agence française de développement (AFD) à la Région Guyane, pour 10 M€, afin de financer le plan stratégique de la collectivité (construction d'infrastructures sportives et agroalimentaires, travaux de voiries...).
- **Social.** Conflits sociaux dans plusieurs établissements : au Centre intercommunal d'action sociale de l'île de Cayenne, et au sein d'une société de restauration prestataire de compagnies aériennes. L'activité aéroportuaire est perturbée à plusieurs reprises.
- **Spatial.** Après un report d'une journée, 1^{er} lancement d'Ariane 5 en 2011 avec le Véhicule de transfert automatique Johannes Kepler.

Mars

- **Politique.** Elections cantonales au niveau national, pour lesquels neuf cantons guyanais sont à renouveler. Le Président sortant du Conseil général, Alain Tien-Long, est réélu au sein de son canton et à la présidence du Conseil.
- **Spatial.** Annulation et report du 2^{ème} lancement d'Ariane 5 en raison d'une anomalie sur le lanceur.
- **Transports.** Arrêt de la liaison aérienne Cayenne-Macapá (capitale de l'Etat de l'Amapá), après seulement trois mois d'activité, en raison de la trop faible affluence.

Avril

- **Spatial.** Après le report de mars, 2^{ème} lancement d'Ariane 5 en 2011 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications : Yahsat Y1A et Intelsat New Dawn.

Mai

- **Finances publiques.** Signature de conventions de prêts entre l'AFD et deux communes de Guyane pour financer leurs investissements (travaux de voirie, réseaux, équipements sportifs...) : à Macouria pour un montant de 3 M€ et à Saül pour un montant de 147 500 €.
- **Entrepreneuriat.** Présentation du programme « Entreprendre en Guyane », qui prévoit la création d'un portail internet régional unique et gratuit dédié à la création d'entreprises.
- **Spatial.** Après un report de 24 heures, 3^{ème} lancement d'Ariane 5 en 2011 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications, ST-2Astra-3B et GSAT-8.
- **Coopération Guyane-Brésil.** Achèvement du tablier du pont sur l'Oyapock reliant désormais symboliquement la Guyane et le Brésil. La date d'inauguration est suspendue à l'avancement des travaux de raccordement routier côté brésilien.

Juin

- **Collectivités.** Vote à l'Assemblée nationale de la loi instituant les futures collectivités uniques de Martinique et de Guyane. La première élection des conseillers territoriaux se tiendra finalement en 2014, parallèlement aux élections territoriales métropolitaines.

Juillet

- **Finances publiques.** Décaissement par l'AFD de 50 M€ en faveur du développement ultramarin, dont 5,8 M€ consacrés à la réhabilitation du quai n°2 du port de Dégrad-des-Cannes (prêt accordé à la Chambre de commerce et d'industrie (CCIRG)). L'AFD contribue aussi au financement des investissements de Sinnamary pour 7 M€.
- **Fiscalité.** Examen par le Parlement européen et la Commission du rapport de mi-parcours sur le régime dérogatoire 2004-2014 d'octroi de mer. La liste des exonérations guyanaises est ainsi élargie à 46 nouveaux produits (secteurs agroalimentaire et sylvicole).
- **Social.** Perturbations au niveau des infrastructures consulaires (port et aéroport) en raison d'un conflit social à la CCIRG portant principalement sur la gestion des ressources humaines. Un accord est trouvé après plusieurs jours de négociations.
- **Grande distribution.** Ouverture d'un nouvel hypermarché dans la zone Terca à Matoury. Carrefour devient ainsi la 3^{ème} chaîne de grande surface présente en Guyane.

Août

- **Infrastructures.** Attribution du marché de conception et de réalisation de l'usine d'eau potable de Matiti (commune de Macouria) par la Communauté de communes du centre littoral. La mise en service est prévue début 2013.
- **Spatial.** Après plusieurs reports, 4^{ème} lancement d'Ariane 5 en 2011 et mise en orbite de deux satellites destinés à la télédiffusion directe, Astra 1-N et BSAT-3c/JCSAT-110R.

Septembre

- **Politique.** Visite de la Ministre de l'Outre-mer principalement consacrée à deux sujets d'actualité : la lutte contre l'orpaillage clandestin et la découverte de pétrole en Guyane.
- **Infrastructures.** Attribution de la délégation de service public pour la construction du Centre de stockage des déchets ultimes (sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande) par la Communauté de communes du centre littoral. Le centre devrait ouvrir fin 2013.
- **Social.** Perturbations dans l'activité d'une grande surface d'ameublement de Matoury en raison d'un conflit social portant sur la convention collective et des revendications salariales.
- **Hydrocarbures.** Annonce, par le consortium pétrolier composé de Tullow Oil, Total et Shell, de la découverte d'une réserve de pétrole au large de la Guyane.
- **Spatial.** Après plusieurs reports (dont un dû à un mouvement de grève déclenché au sein de plusieurs sociétés prestataires de la base spatiale), 5^{ème} lancement d'Ariane 5 en 2011 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications, ARABSAT-5C et SES-2.

Octobre

- **Spatial.** 1^{er} tir historique du lanceur russe Soyouz depuis le Centre spatial guyanais et mise en orbite de deux satellites Galileo, concurrent européen du système américain GPS.

Décembre

- **Spatial.** 2^{ème} tir Soyouz mettant en orbite 6 satellites principalement destinés à l'observation de la terre en haute résolution.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

Les publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr, onglet « Publications »

Publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission (Guyane)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

Les Notes expresses (Guyane)

3 sous-collections :

-Portrait : documents appelés à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas, les Notes de synthèse annuelle dans une géographie.

-Eclairage : ensemble des notes ponctuelles. On y trouve notamment les notes sur des thèmes transversaux, les synthèses des Notes de l'institut, les études sur un thème spécifique.

-Tendances : cette collection regroupe des publications conjoncturelles. On y trouve notamment les Premières tendances (premiers résultats de l'enquête trimestrielle), les Tendances conjoncturelles (publication trimestrielle par géographie), le Conjoncture outre-mer (évolution trimestrielle de l'ensemble de l'outremer français).

Collection Portrait

N°146 L'économie de la Guyane en 2011 : un dynamisme persistant (2012)

N°108 Panorama de la Guyane en 2010 (2011)

N° 95 L'économie guyanaise en 2010 : une amélioration en fin d'année (2011)

N° 84 Panorama de la Guyane en 2009 (2010)

N° 70 Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane (2010)

N° 55 Synthèse de l'année 2008 en Guyane (2009)

N° 42 La filière rizicole en Guyane (évolutions et perspectives) (2007)

N° 38 Le secteur aurifère en Guyane (2006)

Collection Eclairage

N°143 Le financement bancaire de l'économie guyanaise : caractéristiques, évolutions récentes et gestion du risque (2012)

N°111 Le microcrédit en Guyane (2011)

N° 65 Les caractéristiques de l'habitat en Guyane (2010)

N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane (2008)

N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane : état des lieux et perspectives (2008)

- N° 47 Les coopératives agricoles de Guyane (2007)
- N° 45 Les transports de marchandises en Guyane (2007)
- N° 31 Endettement et surendettement en Guyane (2005)
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 (2005)
- N° 29 Le BTP en Guyane (2005)
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane (2005)
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane (2005)
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (2004)
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane (2004)
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (2004)
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane (2003)
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane (2003)
- N° 11 La filière rizicole en Guyane (2003)

Etudes CEROM (Guyane)

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des collectivités d'Outre-mer. Il comporte 3 volets :

Les comptes économiques rapides du département (Premiers résultats de l'année N-1)
 Les comptes en 2010 : la demande intérieure soutient la croissance (décembre 2011)

Les tableaux de bord trimestriels :
 Tableau de bord économique de la Guyane (version française et anglaise, mars 2012)

Les études :
 Guyane-Amapà : Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges (août 2011)
 Guyane-Suriname : Une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (décembre 2008)
 Guyane : un développement sous contraintes (juin 2008)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Marie BLANCHEREAU

Sandie BOYER

Florent DANION

Jean Pierre DERANCOURT

Hervé KAHANE

Cédric MIORIN

Claude VERO

Directeur de la publication : N. DE SEZE
Responsable de la rédaction : J.-P. DERANCOURT
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM
Achevé d'imprimer en juin 2012 – Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-55-7

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-55-7



9 782916 119557